

Le juge Cliche craint pour la vie de certains témoins

par Gilles Francoeur

Le président de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, le juge Robert Cliche, a laissé planer des doutes sérieux quant à la possibilité de se rendre à une demande du procureur de la FTQ-Construction, Me Michel Décaray, qui voulait obtenir à l'avance le nom des témoins que la commission s'apprête à entendre, pour pouvoir mieux les contre-interroger.

"Je n'ai pas du tout envie que des témoins finissent dans la rivière des Prai-

ries", a répliqué vertement le juge Cliche. Il a ensuite expliqué que de nombreuses personnes interrogées à huis clos ne l'avaient fait qu'en tremblant et en craignant "d'être tuées". Certains témoins interrogés "in camera" par les trois commissaires et leurs procureurs au cours des derniers mois, ont même supplié les commissaires de leur faire obtenir des permis de port d'armes.

Dans ces circonstances, a expliqué en substance le juge Cliche à Me Décaray,

vous comprendrez qu'on ne peut pas vous donner les noms de ces témoins à l'avance. Le juge a ajouté que d'autres témoins avaient été l'objet de "menaces la nuit" et "à la pointe du revolver".

Se référant aux témoignages qui seront entendus au cours des prochaines semaines, le juge Cliche a ajouté, énigmatique: "C'a n'affecte pas la FTQ et vous devriez vous dissocier le plus vite possible, au nom de vos clients, de ces gens là".

Me Décaray étant revenu à la charge

pour obtenir le droit de connaître au moins deux ou trois jours à l'avance les sujets qui seront traités par la commission, le juge Cliche lui a donné les précisions suivantes: il sera question au cours des prochains 15 jours des incidents du 21 mars dernier, survenus à la baie James. La commission fera entendre des témoins de la CSN et de la FTQ qui parleront des "séances" dont ils ont été victimes sur ce chantier. Il sera question notamment de

Voir page 6: Le juge Cliche

Les chèques de la CIC Desjardins avait tout raconté au médiateur

par Guy Deshaies

M. Yvon Dansereau, représentant personnel du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, et médiateur spécial du ministère dans les conflits de la construction et des pompiers de Montréal, a été l'un des premiers à apprendre, de la bouche même de M. André Desjardins, que les chèques de vacances des travailleurs de la construction avaient été émis prématurément en juin dernier et il a félicité M.

Desjardins pour cet exploit. Au surplus, M. Desjardins lui a confié alors que le directeur de la commission de l'industrie de la construction avait consenti à émettre les chèques et M. Yvon Dansereau aurait déclaré à Desjardins que cette stratégie n'était pas bête et aurait pour effet de prolonger la grève dans la construction.

Telles sont les révélations contenues dans une conversation téléphonique entre MM. Desjardins et Dansereau, conversation dont le texte a été produit, hier, au procès de M. Desjardins, président du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) et de M. Jean-Claude Sureau, directeur d'un bureau du Conseil provincial.

Les deux sont accusés d'avoir conspiré et extorqué \$46 millions sous forme de chèques de vacances réclamés quelques jours avant la date d'échéance.

Le 14 juin dernier, d'après la preuve présentée jusqu'à présent devant les jurés, environ 150 travailleurs de la construction se sont présentés aux bureaux de la CIC pour réclamer leurs chèques de vacances immédiatement même si ces chèques devaient être payés le 1er juillet.

Le directeur de la CIC et ses adjoints, dont un troisième accusé dans cette affaire, M. Roger Perreault, auraient mis les ordinateurs en marche aux fins de produire les chèques qui auraient ensuite été mis à la poste.

Hier, selon le texte de la conversation tenue, cette invasion démontre une grande intimité entre MM. Desjardins, accusé, et M. Dansereau, représentant du ministre, M. Dansereau promet à son ami Desjardins, qu'il qualifie de "gros calisse" sur le ton amical, qu'il ne soufflera mot de l'exploit à M. Cournoyer.

Desjardins lui dit: "Mais ça tu m'as ben promis parce que c'est ben sûr que le téléphone de Jean pourrait arrêter toute." L'autre promet en riant et en disant: "Ils vont t'être heureux ces gars là!"

Plus tôt M. Desjardins avait dit au représentant du ministre:

"Comment qu'tu m'trouves" et l'autre de répondre: "J'te trouve pas mal bon."

Bref, une sorte de bonne blague que seuls les employeurs de la construction n'auraient pas trouvée très drôle puisque, selon le témoignage rendu la veille par M. Roger Perreault les employeurs souhaitent trouver un moyen d'empêcher l'émission des chèques.

A cette époque les travailleurs de la

Voir page 6: André Desjardins

"Pas de deuxième front"

Bellemare refuse de s'associer aux conservateurs

par Pierre O'Neill

M. Maurice Bellemare dit non au projet de formation d'une aile provinciale du Parti conservateur et refusera que l'Union nationale y soit associée.

Interrogé sur les entretiens qu'il aura demain à Montréal avec les dirigeants du PC-Québec, M. Bellemare a déclaré: "Il n'est pas question d'ouvrir un deuxième front. L'Union nationale est un parti exclusivement provincial qui n'a pas et ne veut pas avoir d'autres maîtres à Ottawa."

A l'hôtel Ritz-Carlton de Montréal, le chef intérimaire de l'UN était hier le conférencier invité du déjeuner-causerie du club Saint-Laurent Kiwanis. Il a consacré la majeure partie de son intervention à relancer la croisade de l'autonomie provinciale dans des termes qui rappelaient à s'y méprendre le style des plus virulentes charges anti-Ottawa de l'ancien chef Maurice Duplessis. "Nous devenons des assistés sociaux du fédéral. C'est l'abandon de notre butin."

Puis, traitant du climat de relations de travail, M. Bellemare s'est dit d'accord avec le juge en chef Deschênes, de la Cour supérieure, en indiquant qu'il est futile de vouloir écraser les syndicats à coups d'injonctions comme il est irréaliste de chercher à régler les problèmes ouvriers par des lois spéciales. Aussi croit-il que le gouvernement devrait plutôt s'efforcer d'imaginer de nouveaux rapports de force entre patrons et ouvriers.

Quant aux chances que les discussions de demain avec les conservateurs fédéraux aboutissent à une entente spectaculaire, elles sont nulles. Au départ, le chef intérimaire refuse d'envisager l'hypothèse que l'Union nationale puisse être amenée à modifier son orientation politique ou son nom. Il craintrait que les unionnistes ne s'y retrouvent plus et persistent dans "la mauvaise habitude" qu'ils ont contractée en octobre 1973 de voter pour les libéraux de Robert Bourassa.

Malgré tout, le chef de l'UN est disposé à se mettre à l'écoute et convaincu que ce dialogue peut s'avérer fructueux. Même qu'il n'élimine pas la possibilité d'un rapprochement sur des modalités de collaboration. Mais c'est tout ce que M. Bellemare croit permis d'espérer de ce genre de rencontre.

Il est facile de déceler dans l'attitude de M. Bellemare qu'il s'appuie sur son éclatante victoire contre le parti au pouvoir dans Johnson, pour rappeler aux conservateurs qu'ils n'ont aucune recette miracle à offrir et se trouvent en partant dans une faible position de négociations. Après avoir souligné que les créditistes ont pourtant fait élire 11 députés au Québec le 8 juillet dernier, c'est avec plein de sarcasme dans le sourire que M. Bellemare risque un commentaire qui en dit long sur les promesses des entretiens qu'il aura avec les conservateurs.

"Quand les conservateurs auront

Voir page 6: Maurice Bellemare



Le juge Robert Cliche qui préside la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, s'adresse avec sa verve de Beauceuron à un témoin au cours de la deuxième journée de cette nouvelle phase des travaux de sa commission. À sa droite, le commissaire Brian Mulroney. Le commissaire Guy Chevrette, qui est aussi vice-président de la CEQ a dû s'absenter hier pour cause de maladie. (Photo LE DEVOIR par Alain Renaud)

La CUM se finance grâce à la loi

Le budget passe malgré le veto des maires de banlieue

par Bernard Descôteaux

Le budget supplémentaire de \$13 millions proposé par l'exécutif de la Communauté urbaine de Montréal pour faire face aux besoins du Conseil de sécurité publique a été adopté automatiquement, à minuit une minute, ce matin, selon les dispositions prévues à la Loi de la CUM.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à la suite du refus du Conseil de la CUM d'approuver ce budget consacré entière-

ment aux besoins de la force policière de la CUM. En fait, ce sont les maires de banlieue, qui, s'opposant aux membres du conseil municipal de Montréal, ont refusé d'adopter le dit budget, principalement pour protester contre leur absence totale de contrôle sur le budget du Service de police et du Conseil de sécurité publique.

Ce budget faisait suite principalement

aux augmentations de salaires accordées aux policiers de la CUM au cours de l'été, représentant une hausse de plus de \$11 millions sur le budget prévu à cet effet. Dans son budget pour l'exercice en cours, le Conseil de sécurité publique avait omis de faire des provisions en vue de ces augmentations pour éviter, semble-t-il, de donner à la Fraternité des policiers des indices sur les négociations.

Au cours de l'été, les membres de la Communauté urbaine avaient été appelés à homologuer la convention qui venait d'être conclue avec les policiers. Ils avaient alors appris qu'ils auraient à approuver cet automne un budget supplémentaire pouvant représenter pour les contribuables une hausse de taxe de 10 à 12 cents par \$100 d'évaluation.

En refusant d'approuver le budget supplémentaire, et donc en permettant son adoption automatique, les membres du Conseil de la CUM ont voulu d'abord enregistrer un vote de protestation. Des diverses interventions de la part des maires de banlieue, il faut d'abord retenir que ceux-ci sont toujours insatisfaits des services policiers qu'ils reçoivent depuis que l'intégration des divers corps policiers a été réalisée. Ils n'acceptent surtout pas la hausse constante du coût de ce service alors qu'on leur avait promis, au moment de l'intégration, une baisse des coûts et une augmentation des services.

Les maires de banlieue n'acceptent pas non plus de n'avoir aucun pouvoir de con-

trôle à l'égard du Conseil de sécurité. Il leur répugne de jouer un rôle de percepteur d'impôts, comme l'a souligné le conseiller Paul-Émile Robert, l'un des deux seuls conseillers municipaux de Montréal à avoir voté avec les maires de banlieue.

Notons que le Conseil de sécurité publique est constitué de sept membres dont uniquement trois sont des élus. Le seul rôle qui est dévolu aux membres du Con-

seil de la CUM (les 52 conseillers municipaux de Montréal, le maire Jean Drapeau et les 28 maires des villes de banlieue) est d'accepter les budgets du Conseil de sécurité. En pratique, ils ne peuvent même pas les refuser, puisque la loi qui a créé la CUM prévoit que dans un tel cas ils sont adoptés automatiquement.

Considérant que le Conseil de sécurité

Voir page 6: La CUM

La régie québécoise veut bloquer la transaction Cable TV-Bushnell

par Gilles Lesage

QUEBEC — Dans une décision qui fera date, la Régie des services publics du Québec vient de refuser la vente de la moitié des actions d'une entreprise publique de câblodistribution à des intérêts ontariens.

L'ordonnance, qui constitue un précédent, vient en contradiction directe avec une décision du CRTC, organisme fédéral qui, lui, a autorisé le transfert de 5,000 actions ordinaires et de 15,000 actions privilégiées des capital-actions de Laurentian Cablevision Limited, de Hull, de Cable TV Ltd à Bushnell Communications Limi-

ted, d'Ottawa, déjà propriétaire de l'autre moitié du capital actions.

La décision de la régie québécoise risque donc, à l'instar de celle concernant la répartition du territoire du Bas Saint-Laurent, de soulever un imbroglio et d'être contestée devant les tribunaux.

Constituée en Ontario et ayant son siège social à Ottawa, Laurentian exploite un service de câblodistribution dans la région de Hull, tandis que Bushnell est une entreprise de télévision qui exploite entre autres la station CJOH-TV, d'Ottawa (à partir d'une station émettrice en sol qué-

bécois, dans la Gatineau), et la majorité des actions de Skyline Cablevision. Les actions de Bushnell sont sur le marché public; une offre d'achat du contrôle de la compagnie a été faite par Campeau Corporation, d'Ottawa, et que la direction de la compagnie a recommandé d'accepter.

Le ministère des Communications du Québec, par la voix de Me Jean-Marc Demers, avait demandé le rejet de la requête.

Les régisseurs, MM. Pierre Boileau et

Voir page 6: La régie

Sirica veut prendre ... le pouls de Nixon

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — Le juge John Sirica a annoncé hier qu'il envisageait d'envoyer trois médecins à San Clemente pour voir si l'ancien président Richard Nixon est vraiment hors d'état de venir déposer au procès des Cinq.

Le juge a indiqué qu'il tiendrait à ce sujet aujourd'hui, en marge du procès, une conférence avec la défense et l'accusation avant de prendre une décision.

Le procureur public et M. John Ehrlichman, l'un des accusés, ont demandé que M. Nixon soit cité comme témoin. Mais le médecin californien qui soigne la plébite de l'ancien président a déjà fait

valoir auprès du juge Sirica que son client ne serait pas en mesure de se déplacer avant un ou peut-être même trois mois.

La santé même de l'ancien président serait mise en danger par un voyage de Sirica à Washington, assure le médecin de M. Nixon. Cette affirmation, pour l'accusation, n'est pas du tout appuyée par des preuves solides. De même, le procureur a fait remarquer que M. Nixon peut prendre ses médicaments et porter un bas élastique pour soulager sa jambe aussi bien à Washington qu'en Californie et que dans la capitale fédérale se trouvent assez de bons médecins pour veiller

Voir page 6: Le juge Sirica

Robert Burns briguera un poste à l'exécutif du PQ

Le congrès national du Parti québécois en novembre prochain à Québec promet une bataille rangée à l'exécutif national entre candidats de l'aile parlementaire et de l'aile "pensante". Et la présence de contestataires du leadership de M. René Lévesque risque d'être sensiblement renforcée.

Après s'être signalé en septembre dernier dans une fracassante déclaration, le député de Maisonneuve, Me Robert Burns, serait maintenant fermement décidé à se faire élire à l'exécutif national.

De son côté, le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, trouverait plus de rai-

sons que jamais à solliciter un renouvellement de mandat. La constitution du parti stipule que les députés sont éligibles à la présidence et à la vice-présidence. On croit néanmoins savoir que MM. Robert Burns et Marcel Léger limiteront leurs ambitions aux deux postes de conseillers parlementaires.

Depuis 1970, les deux postes de conseillers "A" de l'exécutif national ont toujours été détenus par des membres de l'Assemblée nationale. Et depuis le congrès de février, c'étaient MM. Léger et Guy Joron, qui remplissaient ces fonctions. Défait aux élections du 29 octobre

1973 dans le comté de Gouin, Guy Joron n'en a pas de se faire réélire. Reconnu pour sa soumission sans condition aux vues du chef, Guy Joron pourrait être remplacé par l'irréductible Robert Burns et dans les circonstances c'est une candidature significative et remplie de promesses.

En constatant le type de leadership de René Lévesque, Robert Burns l'avait invité à profiter de la première élection partielle qui sera déclenchée pour se faire élire à l'Assemblée nationale, sinon d'abandonner son poste de chef du parti.

Pour sa part, le député Marcel Léger

avait indiqué que le PQ se devait de mettre l'accent dorénavant sur l'organisation électorale, sans quoi le parti ne pourrait jamais prendre le pouvoir. Déjà en février 1973, c'est en promettant d'orienter l'action du PQ vers une structure cohérente en matière d'organisation électorale que Marcel Léger s'était fait mandater à l'exécutif par le congrès des membres.

Au surplus, l'annonce toute récente de nouvelles candidatures prestigieuses pourrait davantage semer la confusion et polluer le climat au sein du Parti qué-

Voir page 6: Robert Burns

Voyez votre guide de VOYAGES et TOURISME Pages 26-27-28

EDITION 1974

PETIT Larousse ILLUSTRÉ 1974

CHEZ VOTRE LIBRAIRE

L'itinéraire de Trudeau en Europe

OTTAWA (Le Devoir) — Le bureau du premier ministre a dévoilé plus tôt cette semaine l'itinéraire de M. Trudeau, qui s'envolera samedi le 19 octobre pour la base militaire canadienne de Lahr, en Allemagne fédérale, où il fera une escale de 24 heures avant d'entreprendre sa brève tournée européenne.

Le chef du gouvernement canadien arrivera à Paris lundi le 21 octobre, à 9.30 heures; il s'entretiendra peu après avec le premier ministre français, M. Jacques Chirac, qui donnera un déjeuner en son honneur. M. Trudeau rencontrera ensuite le président Giscard d'Estaing et assistera en soirée à un dîner présidé par celui-ci à l'Élysée.

En matinée, mardi le 22 octobre, M. Trudeau assistera à une réception en son honneur donnée par le secrétaire général de l'OCDE, puis déposera une gerbe sur la tombe du soldat inconnu, Place Général de Gaulle, avant son deuxième entretien (accompagné de fonctionnaires, cette fois) avec le premier ministre Chirac. Il s'arrêtera à l'Hôtel de ville de Paris avant de présider à un déjeuner à l'ambassade du Canada. Au cours de l'après-midi, il s'entretiendra une deuxième fois avec le président Giscard, avant de se rendre à la Sorbonne pour recevoir la médaille de la Chancellerie des universités et d'être l'hôte d'un dîner à l'ambassade du Canada.

Mercredi matin, 23 octobre M. Trudeau donnera une conférence de presse avant de s'envoler pour Bruxelles où il s'entretiendra avec le premier ministre Tindemans et M. Thorn; et en soirée, il assistera à un dîner offert en son honneur par le gouvernement belge. Le lendemain, 24 octobre, le premier ministre canadien rencontrera en matinée le Conseil de l'OTAN et le secrétaire général de cette organisation, avant de déjeuner avec les trois ambassadeurs canadiens à Bruxelles (près le gouvernement belge, la CEE et l'OTAN). Dans l'après-midi, il s'entretiendra avec M. Christopher Soames, commissaire responsable des relations extérieures, et d'autres membres de la Commission de la CEE; et en soirée, il sera reçu à dîner par la Commission.

Vendredi 25 octobre, enfin, M. Trudeau donnera une conférence de presse et offrira un déjeuner à ses hôtes bruxellois, avant de rentrer à Ottawa.

La requête d'Air France

Pour Ottawa, c'est "une affaire de mois sinon de semaines"

OTTAWA (par Claude LEMELIN) — La Maison Pearson mandait hier que des discussions ont déjà eu lieu entre Ottawa et Paris au sujet de la renégociation de l'accord aérien franco-canadien de 1950 et que des négociations formelles seront ouvertes dès qu'elles pourront être insérées dans le calendrier assez chargé de la direction responsable des Affaires extérieures.

"C'est une affaire de mois, sinon de semaines", a-t-on précisé.

Les milieux fédéraux se sont toutefois refusés à tout commentaire substantiel sur le communiqué émis mardi par Air France et dans lequel le transporteur français réitérait son désir d'établir une liaison directe entre Toronto et Paris, pour pallier la stagnation du trafic aérien franco-canadien depuis 1972, et d'inaugurer des liaisons entre le Canada et les Antilles françaises. Bien que le Quai d'Orsay ait déjà transmis officiellement la requête française à Ottawa, Air France a choisi de se manifester publiquement quelques jours seulement avant la visite officielle à Paris du premier ministre Trudeau — sans doute pour profiter du climat politique favorable qui en résultera entre les deux capitales.

"Il n'est pas dans nos habitudes de négocier par la voie des journaux", de commenter néanmoins un fonctionnaire fédéral, en précisant qu'aucune position canadienne n'avait encore été arrêtée sur cette question et que, même lorsqu'une décision politique sera prise, la tactique interdira vraisemblablement à Ottawa de la dévoiler hors du cadre des négociations bilatérales.

"Vous remarquerez d'ailleurs que si Air France, qui est tout de même la demanderesse dans cette affaire, a dit très clairement ce qu'elle voulait obtenir, elle n'a soufflé mot de ce qu'elle est prête à offrir à Air Canada", de commenter avec quelque ironie le même fonctionnaire.

Nulle indiscretion officielle ne laisse donc percevoir quelle contrepartie le gouvernement canadien pourrait réclamer en échange des droits aériens à Toronto et des nouvelles liaisons antillaises qui seraient octroyés au transporteur français.

Ce qui est certain, c'est qu'une contrepartie sera exigée; et la France étant ce qu'elle est pour le Canada, il est facile de

spéculer sur les diverses formes que pourrait prendre cette contrepartie.

En premier lieu, Ottawa pourrait réclamer une liaison directe entre Montréal et Marseille ou Nice, afin qu'Air Canada puisse desservir le grand marché touristique estival de la Côte d'Azur.

En deuxième lieu, les autorités canadiennes pourraient réclamer la réciprocité ou des accords de coopération commerciale avec Air Canada (des "pools", en clair) sur les nouvelles lignes canado-antillaises, elles aussi à vocation surtout touristique.

En troisième lieu, dans la mesure où Ottawa souhaite que l'immigration française se développe, il pourrait réclamer des droits aériens dans d'autres villes où sont installés des consulats canadiens ou des bureaux québécois, comme Bordeaux, Lyon et Strasbourg (le gouvernement voulant installer un consulat dans cette dernière ville).

Enfin, les autorités canadiennes pourraient réclamer de nouvelles liaisons entre Vancouver et certaines destinations françaises du Pacifique, notamment Tahiti et la Réunion, vraisemblablement au profit de CP Air, cette fois.

Ouellet songe à élargir le mandat de la commission Plumptre

OTTAWA (d'après CP) — Le gouvernement songe à accroître les pouvoirs de la Commission de surveillance des prix alimentaires.

C'est du moins ce qu'a indiqué clairement hier le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, qui a déclaré à la presse, à sa sortie des Communes, qu'il envisageait "d'élargir le mandat" de la Commission, créée il y a un an.

Celle-ci possède actuellement le pouvoir de rendre compte des tendances des prix alimentaires, d'analyser les changements de prix et de recommander l'adoption de mesures concrètes aux gouvernements et aux entreprises lorsqu'elle estime que les majorations de prix ne sont pas justifiées.

M. Ouellet a fait ces déclarations à la suite des rumeurs selon lesquelles Mme Beryl Plumptre, présidente de la Commission, démissionnerait prochainement si les pouvoirs de la CSPSA étaient réduits.

En effet, dans le discours du trône, le gouvernement a retranché les passages faisant référence au pouvoir que possède la Commission de recommander une ligne de conduite au gouvernement. D'autre part, le discours annonçait que la Commission, qui devait en principe cesser d'exister cette année, serait maintenue.

Aux Communes, répondant à une question de M. James McGrath, député conservateur de Saint-Jean-Est, M. Ouellet a déclaré que le gouvernement ne songeait pas à restreindre le mandat de la Commission.

Un porte-parole du ministère a d'autre part expliqué que la suppression d'un passage dans le discours du trône n'indique nullement que le gouvernement se propose de limiter les pouvoirs de la Commission.

C'est plutôt par souci de concision que le programme législatif ne faisait pas état de ce pouvoir précis de recommander une ligne de conduite au gouvernement.

M. Ouellet s'est dit surpris d'apprendre que des rumeurs de cette nature circulaient à Ottawa. La Commission a joué un rôle très utile, a dit le ministre, et le gouvernement n'envisage pas d'en limiter la portée, bien au contraire.

Le député McGrath s'est dit heureux de constater que l'agence que préside Mme Plumptre a maintenant un défenseur au sein du Cabinet.

Le rapport Forbes

Le consommateur devrait pouvoir surveiller les offices de mise en marché

OTTAWA (PC) — Les offices de mise en marché provinciaux et fédéraux devraient être surveillés par les consommateurs, par le biais d'organismes spéciaux regroupant les défenseurs du consommateur, bien entraînés, compétents et suffisamment nombreux, selon le rapport Forbes, rendu public hier par le ministère de la Consommation et des Corporations.

Dans ce rapport de cent pages, tant réclamé par l'opposition et rédigé à l'intention du Conseil canadien de la consommation, le professeur J.D. Forbes et son équipe recommandent en outre une plus étroite collaboration entre les organismes provinciaux et fédéraux par l'entremise du Conseil national de commercialisation des produits de la ferme.

Le rapport rejette d'autre part l'utilisation de prix artificiellement gonflés pour augmenter le revenu du secteur agricole, car elle ne peut redistribuer les revenus au bénéfice des fermiers à faibles revenus, mais touche le plus durement les consommateurs les plus démunis.

Au lieu du système de fixation des prix, le rapport recommande un programme conjoint (fédéral provincial) viable de stabilisation du revenu pour les fermiers.

De plus, selon l'équipe Forbes, les offices de mise en marché devraient être reformés de justifier leurs agissements, d'informer le public et d'entendre les con-

sommateurs avant de prendre des décisions.

Enfin, une évaluation complète de l'effet pour les consommateurs, des tarifs, licences et contingents d'importations, devrait être entreprise, les tarifs d'exportation du grain augmentés et les subides au transport des aliments du bétail éliminés.

Outre ces recommandations générales, le rapport avance des recommandations spécifiques sur le lait et les produits laitiers, la volaille, les fruits et légumes, les porcs, la Commission canadienne du blé et le tabac.

Le rapport Forbes estime, en particulier, que "la pratique du maintien du prix de vente du lait nature, qui implique l'établissement de prix de détail minimum et qui existe dans plusieurs provinces, devrait être abandonnée" et que "les programmes de soutien du marché au moyen d'offres d'achat et les programmes de subides à l'exportation devraient être abandonnés, le soutien au secteur du lait industriel et de la crème étant fourni dans sa totalité par des subides directs".

D'autre part, l'intérêt du consommateur pourrait être protégé au sein des offices de mise en marché de la volaille en requérant "la représentation des citoyens aux audiences tenues pour la création de ces offices, une identification spécifique des droits des consommateurs dans la législation des offices et la représentation spécifique des intérêts du consommateur au sein de l'administration de l'office".

De plus, le gouvernement fédéral devrait intervenir pour éliminer les prohibitions ou restrictions sur le mouvement interprovincial des produits alimentaires, y compris la volaille, enlever aux offices la possibilité de restreindre les importations, abaisser graduellement les tarifs à l'importation et réexaminer la pratique d'exporter à des prix inférieurs au prix domestiques.

Boutique Oberson

VENTE DE SKI DE FOND

ENSEMBLE DE SKI DE FOND

Skis NORDIC ou ACTRA
Fixations TRAK
Bottes MUNARI PROMENADE
Bâtons JARVINEN
Frais d'installation

Prix de l'Ensemble **59⁹⁵**

Le prix des articles individuels serait 71.50

ENSEMBLE DE SKI DE FOND

Skis ARTIS SPRINT
Fixations TOPSI
Bâtons RED BAMBOO ou JARVINEN
Bottes MUNARI PROMENADE
Frais d'installation

Prix de l'Ensemble **69⁹⁵**

Le prix des articles individuels serait 87.50

Obtenez 20% de rabais sur un sac à dos avec l'achat d'un ENSEMBLE DE SKI DE FOND

<p>Skis sans-cire TRAK Prix Régulier 6000 En Vente 43⁹⁵</p>	<p>Fixations FINNGRIP Prix Régulier 1100 En Vente 7⁹⁵</p>	<p>Bottes ALFA Prix Régulier 45.00 En Vente 34⁹⁵</p>	<p>Vêtements de ski de fond TOW TIME pour les jeunes, En Vente 19⁹⁵</p>
<p>Bâtons en fibre de verre brun ARJON Prix Régulier 10.00 En Vente 6⁹⁵</p>	<p>33% de rabais sur tous les Ensembles de ski de fond de marques FALCON FLEAT et TERINT</p>	<p>Ensemble de cire TOKO Prix Régulier 5.00 En Vente 3.50</p>	<p>33% de rabais sur toutes bottes d'après ski de marques BLONDO et MUKLUKS</p>
<p>Bâtons en fibre de verre ARJON Prix Régulier 700 En Vente 5.50</p>	<p>ENSEMBLES DE SKI DE FOND</p>		

ENSEMBLES DE SKI DE FOND

Skis en fibre de verre KARHU
Fixations FINNGRIP
Bottes MUNARI RECORD
Bâtons en fibre de verre ARJON
Frais d'installation

Skis FISHER EUROPA
Fixations FINNGRIP
Bottes MUNARI RECORD
Bâtons en fibre de verre ARJON
Frais d'installation

Prix de l'Ensemble **99⁹⁵**

Le prix des articles individuels serait 124.50

Les bottes de ski sont incluses dans tous nos ensembles de ski de fond.

Boutique Oberson

"Le nom synonyme de qualité en équipement de sport."

632 CATHCART, MTL. 875-5628 A l'arrière de Birks au carré Phillips.

Ces prix sont valides jusqu'à ce que toute la marchandise soit écolée.

Nous acceptons... CHARGEX

VIVONS

LE DIMANCHE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

20 OCT. '74

Radio-Q. s'adresse à la Régie

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Pour la première fois, un radiodiffuseur s'adresse à la Régie des services publics du Québec pour qu'elle décide de l'emplacement d'une installation.

Il s'agit de Radio-Québec, dont le projet de diffusion sur ondes UHF d'ici trois mois à Montréal et à Québec rencontre un obstacle imprévu dans la capitale.

L'organisme étatique a déjà obtenu du CRTC, organisme fédéral, le permis de diffusion sur le canal 17 à Montréal, et le canal 15 à Québec. De même, Radio-Québec a obtenu de la ville de Montréal l'autorisation requise pour ses installations. Mais il en va tout autrement pour la ville de Québec, qui refuse le permis nécessaire à l'installation d'une antenne.

Chose curieuse, la ville a déjà permis, il y a quelques années, qu'une infrastructure évaluée à quelque \$250,000 soit mise en place sur le toit de la tour de 32 étages de la colline parlementaire (le fameux complexe G). Encore plus étrange, cette infrastructure ne peut servir qu'à une tour de télévision.

A deux reprises, la ville a refusé le permis requis pour compléter l'installation, alléguant des questions de précédent et d'esthétique.

Radio-Québec en appelle à la Régie. La loi qui régit cet organisme prévoit en effet ceci: "Nonobstant toute loi générale ou spéciale, la Régie a juridiction exclusive pour décider, sur l'ensemble du territoire du Québec, de l'emplacement et des conditions de raccordement des installations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise publique."

Dans sa requête, qui vient d'être présentée à la Régie et signifiée aux parties en cause, Radio-Québec signale que l'emplacement du complexe G a été choisi à la suite d'une étude menée par le ministère des Communications du Québec, notamment en raison de son contour de rayonnement maximum.

Si ce site devait être changé, il en résulterait des préjudices graves, sinon irréparables, tenant compte du fait que Radio-Québec veut entrer en ondes dès le 1er janvier 1975.

Répondant aux arguments de la ville de Québec, l'organisme d'Etat souligne que le précédent est déjà causé par l'installation d'une tour communautaire de 75 pieds sur un immeuble de 23 étages de la Grande-Allée. La tour de Radio-Québec aurait 85 pieds au-dessus des 32 étages de l'immeuble G.

Selon la requête, aucun règlement municipal n'en interdit l'érection, d'autant plus que la colline parlementaire de Québec ne serait pas affectée par les règlements municipaux.

En raison de son urgence, il semble bien que cette requête sera entendue dans les délais les plus brefs.

En effet, Radio-Québec a déjà placé commande pour les tours émettrices auprès du seul fabricant canadien, soit RCA Limitée, de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Se limitant au seul domaine éducatif, Radio-Québec diffusera au début aux mêmes heures que sur le câble à l'heure actuelle, soit environ 3 à 4 heures chaque soir, l'organisme se propose d'augmenter graduellement ses heures d'antenne par la suite, jusqu'à une programmation "normale" de 16 à 17 heures par jour. N'employant alors que la moitié environ des heures disponibles, Radio-Québec mettrait l'autre moitié à la disposition des institutions d'enseignement (ministères, universités, commissions scolaires) et des groupes communautaires. Mais pour cela, il faut d'abord résoudre le problème causé par la ville de Québec.

aujourd'hui

Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, poursuit sa tournée d'information aujourd'hui dans le comté de Matapédia.

Le "Colloque international sur le Moyen Nord" s'ouvrira aujourd'hui à Chicoutimi, sous les auspices de l'Université de Québec avec la collaboration de l'ACFAS. Il se poursuivra demain et samedi.

A 10h, les Dames auxiliaires de l'Hôpital Général de Montréal lancent leur vente annuelle "Early Bird", à Livingstone Hall, 1650, Cedar Avenue.

A 12h15, au Reine-Elizabeth, M. Michel Bédard, directeur général de "Mission Québec 78", sera le conférencier au Club Richelieu, Montréal.

A 13h, salle 14 de l'édifice Leacock, Université McGill, atelier sur "la mort aux yeux du monde", organisé par le Mouvement des étudiants chrétiens de l'Université McGill.

A 19h30, à la Maison Montmorency, Courville, près de Québec, ouverture du colloque sur "les Amérindiens". Le colloque se poursuivra demain et samedi.

A 20h, au 4380, avenue Maisonneuve ouest, rencontre avec Mme Brouria Mulsam, professeur de médecine à l'Université hébraïque de Jérusalem, sous les auspices de l'Association des Amitiés culturelles Français-Israël.

A 20h30, vernissage du peintre Marie-Anastasi, à la caisse populaire de Pontmain, 76, boul. Cartier, à Laval.

A 20h30, ouverture officielle du colloque sur la formation des maîtres, à l'Université de Sherbrooke. Le colloque se poursuivra demain et samedi.



Une partie de la forteresse de Louisbourg, restaurée à coût fort depuis 1961, a été endommagée par les flammes et la fumée dans la nuit de mardi à hier. Une enquête est en cours pour évaluer les dégâts, surtout dans la chapelle et dans une partie de l'aile dite des gouverneurs. C'est un gardien de nuit qui a donné l'alerte peu après avoir découvert de la fumée à proximité du "bastion du Roy". Réputée imprenable par les Français, la forteresse, construite entre 1720 et 1745, avait ultérieurement été démolie par les soldats britanniques. On croit que nombre de maisons du Cap-Breton ont été érigées avec des pierres provenant de la forteresse démolie, que le gouvernement canadien décidait de restaurer dans les années 60. (Téléphoto CP)

Choquette fait limogier deux amis de Saulnier

par Jean-Pierre Charbonneau

Deux autres détectives de la section de recherche sur le crime organisé de la police de la CUM ont été limogés de leurs postes, il y a quelques jours, cette fois par suite de décisions et de pressions exercées directement par le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette.

Les policiers, le lieutenant Lionel Lawrence et l'agent Gerald Craft, ont été renvoyés dans des postes de police après que le ministre de la Justice, en sa qualité de procureur général, les eut rayés de la liste des enquêteurs autorisés par la police de la CUM à faire de l'espionnage électronique.

L'affaire a débuté le 26 juin dernier, quand l'assistant-directeur-chef Paul Beaudry, officier commandant de la section de recherches sur la criminalité (SRC - crime organisé et anti-terroriste) de la police de la CUM a soumis au directeur René Daigneault la liste des 114 hommes qui devaient être autorisés à faire de l'écoute électronique. Le jour même, cette liste était approuvée par le directeur Daigneault qui la faisait parvenir au ministre de la Justice via son conseiller spécial, Me Paul-Emile l'Ecuyer.

Le 28 juin, le procureur général ratifiait la liste Beaudry-Daigneault en y rajoutant toutefois deux noms, ceux du lieutenant Lionel Lawrence et de l'agent Gerald Craft. Tous deux occupaient depuis plusieurs années des postes stratégiques au sein de la sous-section crime organisé du SRC.

Membre de cette section depuis 1967, le lieutenant Lawrence était responsable de la sous-unité laboratoire chargée entre autres de l'adaptation et de l'invention de dispositifs d'espionnage électronique; à ce titre, il supervisait l'installation de tous les projets techniques de la section crime organisé, sans compter un travail de collaboration avec la Gendarmerie royale, la Sûreté du Québec et différents autres corps policiers.

Attaché à la section depuis cinq ans et demi, l'agent Craft était à ses côtés particulièrement affecté à la sous-unité d'intelligence chargée des enquêtes spéciales sur les membres du monde interlope montréalais. Décrit comme un spécialiste de l'infiltration du milieu, l'agent Craft était également, depuis 1958, officier de liaison de la police municipale avec le service de l'immigration des États-Unis afin de surveiller les déplacements des caïds de la pègre.

Au début de juillet, les deux policiers apprennent de la bouche de leur supérieur immédiat, le capitaine-détective Laurent Tessier la décision du ministre de la Justice. Pourtant, ils se voient en même temps donner l'assurance de l'entière confiance de leurs supérieurs le directeur Daigneault, l'assistant-inspecteur-chef Beaudry et le capt. Tessier — à leur égard.

Aussi, le 9 juillet, les deux enquêteurs soumettent par écrit une demande d'entrevue avec le directeur Daigneault car, entre-temps, on leur a fait savoir que la décision de M. Choquette serait suivie de mutation.

Pendant près de deux mois, le lieutenant Lawrence et l'agent Craft tentent en vain d'obtenir un rendez-vous avec le directeur Daigneault pour recevoir des explications. Pendant ce temps, le capitaine Tessier et l'assistant-inspecteur-chef Beaudry leur disent à plusieurs reprises que pour le moment rien n'était changé et rien n'était définitif.

Finalement, le 29 août, les deux policiers rencontrent le directeur Daigneault. Celui-ci leur déclare que le ministre de la Justice lui a expliqué qu'il avait rayé leurs noms parce qu'il considérait qu'ils

nuisaient à la bonne administration du SRC. Le directeur Daigneault informe ses subalternes que le ministre lui avait indiqué à plusieurs reprises depuis un an et demi de se débarrasser d'eux.

Le directeur explique à ses hommes que, personnellement, il n'a rien à leur reprocher, qu'au contraire il n'a que des félicitations à leur faire. La preuve: pendant plus d'un an, il a résisté aux pressions du ministre de la Justice et il a même approuvé l'inscription de leurs deux noms sur la liste des agents de la paix à être autorisés à faire de l'espionnage électronique.

Naturellement, les deux policiers plaignent que le ministre n'a aucune raison valable de poser un tel geste. Cependant, ils proposent de le rencontrer personnellement. Cette idée convient au directeur Daigneault qui leur dit que tous les moyens sont bons pour provoquer cette rencontre. Et, s'il sent qu'une démarche personnelle de sa part ne donnerait pas grand-chose, M. Daigneault accepte d'en parler à Paul-Emile l'Ecuyer, devenu entre-temps le nouveau président du Conseil de sécurité de la CUM.

Le lendemain, les deux policiers rencontrent Me l'Ecuyer, à qui ils exposent leurs doléances, notamment le fait qu'au SRC, leur travail n'était pas de faire de l'écoute de conversations privées. Me l'Ecuyer promet de voir ce qu'il est possible de faire et leur souligne qu'ils peuvent en appeler des mutations au Conseil de sécurité qui a un droit de regard sur les décisions du directeur de la police quant à la gestion du personnel. Pour les encourager, le président du Conseil de sécurité déclare qu'il ne voit pas pourquoi ils seraient mutés du SRC s'ils ne font pas d'écoute.

Dans les jours qui suivent, Me l'Ecuyer rencontre le directeur Daigneault et l'AIC Beaudry. Par la suite, l'AIC Beaudry convoque les deux policiers pour le 5 septembre. A cette occasion, le commandant du SRC leur demande de choisir l'endroit où ils voudraient être mutés car il n'a plus rien à leur offrir. Il leur explique notamment qu'ils sont considérés par certains membres du Service canadien de renseignements criminels (GRC) et du Service ontarien de renseignements criminels comme des "security risks". Selon l'AIC Beaudry, ces services secrets refusent de collaborer avec le SRC de la CUM parce qu'ils y sont en poste.

Lors de cette rencontre, il est aussi question des problèmes que pose la mutation des deux policiers du SRC. N'étant pas membres de la Sûreté, ils devraient retourner à la Gendarmerie, sous les ordres du directeur adjoint André Guay. Or, ce dernier leur serait hostile parce qu'ils sont des amis et des collaborateurs de l'ex-directeur Jean-Jacques Saulnier.

La rencontre avec l'AIC Beaudry est suivie d'un autre entretien, le 5 septembre, avec Me l'Ecuyer. En bref, ce dernier leur déclare que le Conseil de sécurité pourra les entendre le 9 octobre et que d'ici là, des arrangements seront pris pour qu'aucune mutation ne soit faite.

La semaine dernière, à l'expiration du délai, le directeur Daigneault mutait les deux policiers. Depuis, ceux-ci se sont adressés aux représentants de la Fraternité des policiers qui, en vertu de la convention collective a demandé formellement des explications au directeur Daigneault, avant d'entreprendre quelque grief que ce soit. De plus, les deux policiers ont préparé un résumé de leur aventure depuis le début de l'été. Dans ce texte, on retrouve les nombreux appuis desquels se réclament les deux policiers qui se disent victimes de racontars et qui soutiennent qu'on ne peut leur reprocher

que "de trop vouloir". Toutefois, si l'on analyse le dossier des deux enquêteurs, on découvre un incident qui date de 1962 et qui pourrait bien être l'une des raisons "secrètes" pour lesquelles le ministre de la Justice a utilisé tous les moyens en son pouvoir pour faire limogier les deux hommes.

Le 18 octobre 1962, MM. Craft et Lawrence étaient en effet arrêtés en compagnie de leur supérieur, le lieutenant Jean-Jacques Saulnier de l'escouade de la moralité. Les trois policiers étaient accusés d'avoir illégalement espionné électroniquement la ligne téléphonique de M. Lucien Croteau, l'un des adversaires politiques du maire Jean Drapeau.

Traduits en Cour criminelle par suite d'une dénonciation de M. Croteau, les trois policiers devaient cependant voir la plainte rejetée le 11 avril 1963 quand, après de nombreuses remises et la convocation de plusieurs témoins, les avocats de Croteau et du ministre de la Justice déclarèrent qu'ils n'avaient pas de preuve à offrir.

Fait à signaler, le même jour, les trois policiers signaient des documents dans lesquels ils s'engageaient à ne prendre aucun recours contre Lucien Croteau. Celui-ci avait auparavant perdu ses élections et le maire Drapeau s'était installé en force à l'hôtel de ville. L'heure n'était donc plus aux affrontements directs mais aux négociations.

Rappelons qu'en 1971, le maire Drapeau a nommé Jean-Jacques Saulnier directeur de la police de Montréal et que cela avait été bien apprécié par les grands patrons de la Mafia locale. Or, depuis, le ministre de la Justice a déclaré qu'il avait toujours été opposé à cette nomination et qu'il avait tout fait pour éviter que M. Saulnier prenne la direction de la police de la CUM. Finalement, le départ de M. Saulnier avait été provoqué par une série d'articles du DEVOIR dans lequel on parlait entre autres du contrôle que M. Saulnier et ses amis semblaient exercer sur les services de renseignements et d'espionnage électronique de la police municipale.

Peut-être la récente décision de M. Choquette est-elle une nouvelle suite de l'affaire Saulnier.

Conflit réglé à Saint-Hilaire

QUEBEC — Les opérations de la Raffinerie de Sucre de Québec à Saint-Hilaire, qui risquaient, d'être perturbées par un conflit de travail, suivront leur cours normal puisqu'une entente de principe est intervenue en fin de semaine entre l'administration de la raffinerie et le Syndicat représentant les quelque 65 employés réguliers et 225 employés saisonniers de cette corporation.

C'est ce qu'a fait savoir hier, M. Oswald Parent, ministre de la Fonction publique, après qu'on lui eût annoncé le règlement de cette convention collective qui se négociait depuis près de six mois.

Les pneus à crampons

L'usage des pneus à crampons sur les routes du Québec est permis du 15 octobre au 15 avril, rappelle le ministère québécois des transports. L'interdiction de pneus à crampons vaut toujours pour les véhicules qui pèsent 5,000 livres et plus avant chargement.

L'autorisation vaut en autant que les quatre pneus d'une voiture sont munis de crampons.

Le monopole du sucre

L'accusateur aurait mis son silence à prix: \$750,000

par Guy Deshaies

Le fameux plaignant dans l'affaire du monopole du sucre, M. Robin Austin, a offert, en avril dernier, à ceux qu'il accusait d'empêcher la libre concurrence, de quitter le Canada et de s'abstenir de témoigner contre eux moyennant une somme de \$750,000.

Il avait transigé cette entente avec les dirigeants de la maison Tate and Lyle, de Londres, qui représentent les intérêts de Redpath Sugar, Atlantic Sugar et Saint Lawrence Sugar, les trois sociétés accusées d'avoir conspiré et fixé les prix du sucre au Canada contrairement à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

A la dernière minute, après avoir laissé croire à M. Austin qu'ils accepteraient de verser les \$750,000, MM. David et Henry Tate lui annonçaient que leur intention était de ne pas succomber à ce chantage.

C'est au cours du contre-interrogatoire

de M. Austin que les conversations tenues à Londres entre ce dernier et MM. David et Henry Tate ont été produites après que le procureur des compagnies accusées eût expliqué que ces conversations avaient été enregistrées.

La veille, M. Austin avait narré que ses efforts dans le but d'obtenir du sucre brut sur le marché mondial avaient abouti à l'échec parce que les trois compagnies accusées exerçaient des pressions sur les fournisseurs mondiaux aux fins d'empêcher la libre concurrence sur le marché canadien.

D'après la défense offerte, hier, il semble que M. Austin était prêt à vendre son témoignage pour la somme de \$750,000 ce qui n'invalide en rien la portée des accusations mais mine considérablement la crédibilité de ce témoin qui s'annonçait au début comme un hon-

Voir page 6: Le monopole

Samson est remis en liberté provisoire

L'ex-agent Robert Samson, de la Gendarmerie royale du Canada, a comparu, hier, en correctionnelle sous l'accusation d'avoir fabriqué une substance explosive et de l'avoir déposée, le 26 juillet dernier, devant la maison du président de Steirberg, rue Lazard, à Mont-Royal.

M. Samson a été remis en liberté provisoire, moyennant certaines conditions, dès après avoir nié sa culpabilité aux accusations portées contre lui en vertu des articles 79-1(c) et 80(a) du code pénal.

L'accusation d'avoir déposé une substance explosive dans le but de détruire des biens peut amener une peine maximale de 14 années de prison tandis que l'accusation d'avoir fabriqué une substance explosive dans un dessein illégal

peut valoir à son auteur une peine d'au plus cinq années d'emprisonnement.

Représenté par Mes Maurice Hébert et Frank Shoofey, l'agent Samson, a accepté les conditions suggérées par Me Fernand Côté, procureur de la Couronne, qui ne s'est pas opposé à la remise en liberté du prévenu du moins jusqu'à l'enquête préliminaire fixée au 12 novembre.

M. Samson devra remettre son passeport, demeurer chez sa mère à Verdun ne pas quitter les districts de Montréal et Terrebonne, s'abstenir de communiquer avec les témoins entendus à l'enquête du commissaire Delage sauf avec sa mère et son ami Fernand Barré, et enfin, il devra se rapporter tous les lundis à un officier de la CUM.



AVIS

L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

tiendra sa 54ième assemblée générale, dans le Grand Salon/Marquette/Jolliet, de l'Hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, les 4, 5 et 6 novembre, 1974.

Pour information, signalez:
935-2501

**19
oct.
20**

à Montréal

**GRAND
CONGRÈS
PROVINCIAL
DE TOUS LES
PARENTS
sur l'éducation**

sous la présidence d'honneur de
MGR. PAUL GRÉGOIRE

Archevêque de Montréal

CONFÉRENCIER:
M. MARCEL CLÉMENT

COLLÈGE MARIE VICTORIN
7000 Boulevard Marie-Victorin

ASSOCIATION DES PARENTS CATHOLIQUES DU QUÉBEC

INFO: (514) 526-0844, 331-2518

éditorial

La "filière" suédoise

On peut aisément soutenir que la Scandinavie est la région du monde avec laquelle les relations internationales du Canada sont les moins développées, compte tenu de la communauté d'intérêts et du potentiel de coopération que l'on découvre dès l'abord entre l'une et l'autre; et la Suède est le chef de file des pays scandinaves. Aussi faut-il espérer que MM. Olof Palme et Pierre Elliott Trudeau, lors des entretiens qu'ils auront aujourd'hui à Ottawa, sauront trouver le temps qu'il faut pour explorer les moyens de resserrer les liens et les échanges entre leurs deux pays, et cela en tous domaines: économie — définie le plus largement pour embrasser syndicats, coopératives et secteurs publics — sciences et techniques, affaires culturelles.

À la faveur des aléas monétaires internationaux, la Suède est devenue momentanément, l'été dernier, le pays le plus "riche" du monde, la valeur de son PNB par habitant ayant atteint \$6,500 (USA), soit huit pour cent de plus que celui des États-Unis. Ce "triomphe" statistique n'a guère d'importance, puisque le pays était depuis fort longtemps en tête du peloton, comme d'ailleurs le Canada. Mais la performance économique des Suédois devrait intéresser les Canadiens pour une raison plus fondamentale: à savoir qu'elle s'est organisée dans un cadre institutionnel assez différent de celui du Canada et que l'on peut sans difficulté qualifier de plus progressiste.

Ainsi, l'expansion de l'économie suédoise s'est poursuivie sans relâche, depuis 30 ans, malgré que 80 pour cent et plus des travailleurs du pays soient syndiqués, que les syndicats suédois se soient montrés fort exigeants au plan des salaires et des conditions de travail, que la fiscalité suédoise soit devenue de plus en plus onéreuse et la sécurité sociale de plus en plus généreuse, que les coopératives aient accaparé le cinquième de tout le commerce de détail suédois, que le gouvernement de Stockholm soit intervenu plus vigoureusement que tout autre pour maintenir la concurrence et protéger les consommateurs, et enfin que les entreprises suédoises aient maintenu leur autonomie technique, financière et managériale vis-à-vis de celles des autres grandes économies du globe (seulement 6 p.c. des capitaux industriels suédois sont sous la maîtrise d'étrangers).

Il sagit là de différences institutionnelles d'autant plus notables (encore qu'elles se soient quelque peu amincies récemment, suite à des initiatives fédérales et provinciales au Canada) que les deux pays ont beaucoup en commun au plan physique et politique: la latitude, le climat, le rapport population/territoire, la dotation en ressources, la position géo-stratégique — à la périphérie de grands ensembles, d'une part les États-Unis, d'autre part l'Europe des Neuf — la volonté d'autonomie vis-à-vis de ces ensembles, avec lesquels chaque pays a pourtant des relations très intenses, la vocation conséquente "d'adaptation par eclectisme" aux grands courants de civilisation que l'Histoire met en concurrence, enfin, la tentative conséquente d'une haute spécialisation dans l'innovation industrielle et sociale. Cela dit, sans perdre de vue les facteurs qui ont permis jusqu'ici à la Suède de mieux s'accomplir que le Canada: son ancienneté comme État, l'homogénéité socio-culturelle et le plus haut niveau d'éducation politique de sa population, ainsi que la plus grande fluidité (comparativement à l'Amérique du Nord) du continent auquel la Suède est rattachée, soit une Euro-

pe toujours fractionnée en une trentaine d'États dont la moitié sont d'une taille comparable à la sienne.

On voit donc tout l'intérêt que pourrait présenter pour les Canadiens un programme bien conçu et bien étoffé de coopération économique canado-suédois, planifié bien sûr par les gouvernements mais auquel participeraient tous les agents économiques. Il conviendrait, au départ, d'éviter l'écueil du "commercialisme", soit la réduction des relations économiques internationales aux échanges commerciaux du type conventionnel. Au contraire, la coopération économique canado-suédoise devrait reposer sur les postulats suivants:

1— De même que les États-Unis demeurent l'aire privilégiée d'export-import du Canada (même en prenant pour acquis la diversification que souhaite Ottawa), de même l'Europe de l'Ouest demeurera la région du monde où la Suède trouvera la plupart de ses clients et fournisseurs.

2— Nonobstant cette contrainte, qui reflète le poids inerte de la taille relative et du voisinage, le Canada et la Suède poursuivent une politique économique internationale "tous azimuts", entendent maintenir une structure d'encadrement multilatéral des échanges commerciaux, s'opposent à la "triangulation" du monde industrialisé (USA-CEE-Japon) ou à la variante quadrangulaire de cette structure (l'URSS faisant alors la partie carrée); et les deux gouvernements conviennent d'harmoniser en conséquence leur diplomatie économique.

3— C'est par des moyens inédits ou tout au moins inédites que les deux États peuvent le plus efficacement développer leurs rapports économiques bilatéraux, développement qui ne saurait avoir comme objectif premier ou comme mesure principale l'accroissement du commerce-marchandises. Ces moyens peuvent être regroupés sous le vocable de la coopération entrepreneuriale.

Ottawa et Stockholm pourraient convenir d'accorder réciproquement des avantages financiers et autres à celles de leurs entreprises nationales (c'est-à-dire à capitaux majoritairement canadiens ou suédois) qui négocient entre elles des accords formels de coopération industrielle, et cela pour les inciter à le faire. Nous suggérons ci-après quelques modalités concrètes de pareil programme, bien qu'il appartienne aux conseillers techniques des gouvernements de les définir; mais précisons d'abord la logique de cette initiative, vue dans la perspective canadienne.

Si elles veulent que leurs entreprises nationales se développent à une cadence satisfaisante tout en demeurant ou en devenant autonomes vis-à-vis des firmes multinationales des grandes puissances, les petites et moyennes entreprises industrielles doivent nécessairement inventer pour ces entreprises des structures nouvelles d'expansion et d'extension à l'échelle internationale. Ces pays — dont le Canada et la Suède — y parviendraient en rendant sélectif, chez eux (par incitation plutôt que la coercition) le processus d'intégration transfrontalière, verticale ou horizontale, des entreprises nationales. L'application, sur base bilatérale, de pareille sélectivité ou "discrimination" ne contreviendrait aucunement aux obligations internationales acceptées par le Canada ou la Suède (dans le cadre du GATT, de l'OCDE, d'ententes commerciales avec d'autres pays) puisque les relations fonctionnelles entre firmes ne sont encore régies par aucune convention internationale.

Un accord de coopération entrepreneuriale entre le Canada et la Suède pourrait donc en-

glober les activités suivantes:

● La mise en commun du fonds technologique (notamment les brevets) et du programme de recherche et de développement industriels des entreprises, le partenaire suédois d'une entreprise canadienne, par exemple, pouvant recevoir les subventions du gouvernement canadien à cette fin, selon des modalités qu'il conviendrait bien sûr de définir soigneusement.

● Le partage de l'activité manufacturière, soit selon les étapes de la production (divers éléments étant fabriqués de part et d'autre de l'Atlantique, pour être rassemblés en un point nommé avant la livraison du produit fini partout dans le monde), soit selon les aires de commercialisation (fabrication de produits complexes en Suède pour les marchés d'Europe, d'URSS, du Moyen-Orient et d'Afrique; fabrication des mêmes produits au Canada pour les marchés des États-Unis, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Océanie).

● La mise en commun, par des entreprises canadiennes et suédoises, des systèmes de distribution, de marketing et d'après-vente à l'échelle planétaire, peut-être par l'établissement d'une sorte de "DISC" multinationales par les entreprises des deux pays.

● L'établissement de nouvelles entreprises conjointes ayant au départ une dimension internationale: par exemple, une nouvelle chaîne d'hôtels par SAS et Air Canada, le lancement d'une nouvelle carte de crédit internationale (Banknor?) par un consortium canado-suédois d'institutions financières, la formation d'une nouvelle flotte marchande regroupant celles des armateurs des deux et même de tiers pays, la constitution d'un consortium d'ingénierie canado-scandinave et le reste.

Il conviendrait d'accorder une attention particulière, dans tout programme de coopération économique canado-suédois, au secteur coopératif qui est très puissant dans les deux pays bien qu'engagé dans des domaines différents — services financiers surtout au Canada, fabrication et commercialisation de produits de consommation en Suède. Parmi les projets conjoints que les gouvernements pourraient favoriser, du côté canadien, signalons l'expansion accélérée des magasins d'alimentation coopératifs, grâce au soutien technique et managérial de la grande "Kooperativa Forbundet" suédoise; la formation au Canada d'une chaîne de magasins coopératifs d'articles ménagers semblable à la chaîne "Domus" suédoise; l'établissement au Canada de stations-service automobiles, d'hôtels, de comptoirs-lunchs gérés selon la formule coopérative, comme il en existe en Suède.

On pourrait objecter que des accords de cette nature restreindraient la concurrence internationale; mais en vérité, un programme de coopération entrepreneuriale canado-suédois rendrait cette concurrence plus efficace, en permettant aux petites et moyennes entreprises des deux pays de mieux se défendre et donc de subsister comme "concurrents" autonomes face aux grandes firmes multinationales de tous pays. D'ailleurs, la Suède et le Canada devraient se déclarer disposés à "multilatéraliser" leur programme, en l'étendant à toute petite ou moyenne économie industrialisée comme l'Australie, la Norvège et l'Autriche et même, dans des conditions plus favorables pour elles, à des économies semi-industrialisées comme le Mexique qui peuvent difficilement se rattacher à des blocs régionaux. Ainsi pourrait apparaître une sorte de "communauté entrepreneuriale", qui transcenderait les grands courants du commerce mondial.

Claude LEMELIN

Le mot du silencieux

Permanence de la confusion

par ALBERT BRIE

Actuellement, au Québec, il existe une façon de dire "je n'aime pas l'hiver" qui vous fait suspecter d'entretenir des sentiments séparatistes. Il faut donc être d'une prudence maladroite comme la folie qui nous court sus. Par exemple, interdisez-vous de dire: "Je déteste la tarte à la citrouille", parce que la citrouille est un légume assez gros pour avoir été conscript par les fidèles de la fédéralité.

Ce mal qui répand la terreur nous vient d'avoir su raison garder trop parfaitement en matière politique. Tout est politisé, alors qu'il n'y a pas longtemps rien n'était. Nous payons la rançon de notre excès de raison par un débordement de sentimentalité.

Quand notre grand homme Laurier disait: "Les Canadiens français n'ont pas d'opinions, il n'ont que des sentiments", il se trompait royalement. On ne s'en étonnera pas. Sir Wilfrid était un homme borné, circulairement borné par tout ce qui était anglais.

Le Canadien français, n'en déplaise à la mémoire du p'tit gars de Saint-Lin, a toujours luté pour juguler ses sentiments. Il y parvenait à grand peine et d'une façon héroïque dans les moments de crise aiguë. Il n'y avait pas plus raisonneur que lui.

Il fallait être Anglais ou Laurier pour ne pas constater une évidence si hallucinante. La vérité m'incline à dire que la transparence d'une attitude collective raisonnable échappait à la perception de ceux qui n'étaient pas nous autres.

Bien plus tard, lorsque M. Gérard Filion a lâché — comme on lâche un vent libérateur — que "le Québec est une province plus bête que les autres", c'est à cette antique et vénérable raison canadienne-française qu'il s'en prenait.

Comment, un homme comme notre premier grand sauveur de la race malgré nous, a-t-il pu si lourdement se tromper? Il a été l'objet d'un mirage. Comme il voyait les Canadiens français traiter cavalièrement d'un sujet aussi grave et aussi primordial que l'ar-

gent, il en déduisait qu'il était léger, donc sentimental.

Il faut enfin expliquer que les Canadiens français ont vécu dans un système bardé de raisons. Il en étouffait même. Jean-Baptiste n'a jamais rien fait qui n'ait eu de justification rationnelle.

Il y a là la marque d'un pli clérical que Duplessis, en son temps, a su exploiter à fond. Il n'y a aucun homme politique qui ait été, comme lui, raisonnable. Il en était l'incarnation. Il avait le droit de dire: "Le mensonge et moi", "le diable et moi". Tout le monde suivait, sauf les sentimentaux et les brailleurs.

Quand, de temps à autre, on nous faisait cette question: "What does Quebec want?" Québec ne répondait rien. Ce silence était interprété de mille façons, abstraction faite de la bonne qui était: "On veut la paix!" C'était la voix silencieuse de la raison qui ne se manifestait pas. Tous les malentendus partent de cette confusion.

Il y a la confusion d'aujourd'hui. Le sentiment s'est emparé de tout, comme je l'ai dit. On n'entend plus le "non" si clair, le "oui" si vil et le "noui" si gris. Nous avons fait taire la voix cartésienne. Maintenant, on ne s'exprime pas autrement que par des "j'aime" ou "je n'aime pas". Et si, par aventure, vous n'employez pas ces mots-là, ne vous mettez pas en peine, on vous les prêtera.

Le mot le plus insignifiant, une fois prononcé, devient de la dynamite. Hier, un discours-fléuve ne portait même pas le plus infime message. Au contraire, il avait une puissance anesthésiante incalculable.

Nous sommes entrés dans l'ère du romantisme échevelé. Et si Laurier revenait, comme il dirait que nous avons des opinions, nous en avons épouvantablement trop. Et il s'en retournerait au ciel, visiblement échi, pleurant le bon temps où le Canadien français avait de bons petits sentiments rassurants.

lettres au DEVOIR

Une lutte contre le parti de l'inculture

Le Devoir n'ayant pas été publié jeudi le 10 octobre 1974, c'est par le jour que j'ai pris connaissance de l'appel lancé au public par les journalistes syndiqués du Devoir, au sujet du leadership de M. Claude Ryan.

Étant depuis quinze (15) ans un lecteur assidu du Devoir, je me sens concerné par cet appel. Voici donc ma position.

Pour celui qui suit d'un oeil attentif l'évolution de l'information au Québec depuis une quinzaine d'années, il est évident que nous assistons à l'heure actuelle, à une infiltration massive des médias par les tenants du gauchisme. La situation de l'information est devenue telle au Québec, qu'il est maintenant à peu près impossible d'obtenir une version objective des faits, au sujet de quelque problème que ce soit. Ceci vaut pour les conflits politiques, constitutionnels, économiques, culturels, syndicaux, religieux, etc.

Nous assistons, au Québec, à la domination du monde de l'information par ceux que Georges Sufferd, dans son livre pamphlet "Les intellectuels en chaise longue" (Plon), identifie comme étant les animateurs du Parti intellectuel.

Au Québec, comme partout dans le monde occidental, le Parti intellectuel fonde ses assises sur l'inculture. Il le fait au nom de la culture.

S'il convient de lancer un appel au public — comme l'ont fait les journalistes syndiqués du Devoir —

c'est pour que les Canadiens français se rendent compte que les idées, certes généreuses qui ont été à l'origine de la révolution tranquille et du mouvement indépendantiste, ont été trahies! En fait, elles sont devenues les mécanismes qui servent à propager une conception du monde et des choses, absolument étrangère à notre héritage chrétien et français.

Au Québec, de nos jours, si vous ne pensez pas exactement comme l'intelligentsia socialiste, athée, jousaisante et séparatiste, non seulement vous classez-on immédiatement parmi les "traîtres", mais on s'empresse, par le biais des syndicats gauchistes qui contrôlent la vie journalistique, de vous fermer les canaux de la communication. Quand on vous fait la grâce de les ouvrir, c'est pour déformer votre pensée, vous salir et démontrer qu'en milieu journalistique québécois, on est maintenant passé maître dans l'art de manier la malhonnêteté intellectuelle.

Dans le conflit actuel au Devoir, je ne peux qu'être solidaire de la position exprimée par monsieur Claude Ryan dans son éditorial du mercredi, 9 octobre dernier intitulé "Les clarifications nécessaires". Quand à son éditorial du vendredi 11 octobre intitulé "L'information au Devoir", cela m'apparaît comme étant la logique même.

Je ne peux en dire autant du "Point de vue des journalistes du Devoir" exprimé en page 4, le 11 octobre également. Il s'agit là de pure

démagogie et d'une grossière déformation de la réalité. Ceci peut être vérifié quotidiennement par tout lecteur du Devoir dont l'esprit n'est pas obnubilé par la hargne.

Le Devoir demeure un des seuls journaux, où on ne fait pas systématiquement l'apologie de toutes les positions gauchistes. Presque partout ailleurs, c'est la domination complète des "intellectuels en chaise longue". Le Devoir a toujours joué un rôle majeur dans notre vie nationale. Le peuple canadien-français a besoin, à ce temps-ci de sa difficile histoire, d'entendre un son de cloche libre du monolithisme et de l'intolérance de l'intelligentsia socialiste et séparatiste. Nous pouvons nous passer de ces néo-romantiques dont la méconnaissance et le mépris de notre histoire nationale, conduisent au rejet des valeurs authentiquement canadiennes-françaises (c'est-à-dire chrétiennes et françaises), sans lesquelles il ne peut y avoir d'avenir pour nous en Amérique du Nord.

Dieu merci que Le Devoir ait à sa tête un directeur qui sache résister au viol de conscience quotidien, pratiqué par la "mafia intellectuelle" qui pollue la vie journalistique québécoise. Le peuple canadien-français mérite qu'il y ait au moins un important média d'information, qui ne le trahisse point!

Jean-Marc BRUNET, n.d., président du Mouvement Naturaliste Social Montréal, le 15 octobre 1974.

Des dons mal orientés

Monsieur Ryan, Je l'avoue très humblement, la lecture de votre éditorial du 9 octobre m'a profondément troublé. Il y avait de quoi. Mon intention n'est toutefois pas de le commenter. D'autres l'ont fait et mieux que je ne saurais. Permettez-moi cependant d'illustrer par quelques citations tirées d'une lettre que vous adressez à M. Peter Newman en réponse à sa question: "What does Quebec want to be?" et qui parut dans le Maclean du mois de mai 1971, la conception du fédéralisme qui a déjà été votre. Vous y écrivez en autres choses ceci:

"M. Trudeau estime que c'est à l'intérieur du cadre fédéral actuel que le Québec doit chercher à résoudre ses problèmes nouveaux. Or, il commet à cet égard une erreur de perspective dangereuse. Et voici pourquoi: 1. Le cadre actuel du fédéralisme rend très difficile voire impossible l'expression claire et certaine de la volonté de l'une des deux nations in-

teressées (...)

2. Le cadre fédéral actuel réduit le Québec à la position ingrate de celui qui se voit sans cesse acculé au rôle d'éternel protestataire, de perpétuel quémendeur (...)

3. D'un simple point de vue numérique, le cadre actuel place le Québec dans la position inconfortable du partenaire obligé à négocier la plupart du temps seul contre dix (...)

4. J'ajouterais enfin que le cadre fédéral actuel est en train de faire la preuve par le vide de son impuissance à faciliter la solution de nos problèmes."

Cette lettre étant relativement récente — à peine trois ans — l'on peut donc affirmer que votre conception du fédéralisme s'est radicalement transformée en regard d'une position québécoise dans le cadre fédéral qui elle n'a relativement guère évolué. Ou si peu.

Ce qui m'amène logiquement à me poser la question de savoir ce qui a déterminé une telle évolution

mes socio-économiques; il invitait tous les membres du personnel à quitter le journal s'ils ne partageaient pas les options de l'institution. Il les invitait aussi à prendre les énormes risques de fonder un journal répondant à leurs aspirations. Personne alors n'a crié au scandale ni pensé à la dictature!

La Presse s'est alors réaffirmée fédéraliste et antimaoïste. Pourquoi toute cette tempête qui dure depuis quelques mois si ce n'est pour détruire "Le Devoir" au bénéfice du "Jour"? Il y a là une concentration évidente.

Ne lâchez point!

Cher Monsieur Ryan, Seulement un mot pour vous dire que j'ai trouvé votre éditorial du 9 octobre tout à fait pertinent et pour vous exprimer mon appui dans le malheureux différend qui vous oppose à l'équipe des rédacteurs. Que vous soyez l'objet d'attaques ne devrait pas trop surprendre. Vous contribuez à maintenir la tradition de liberté et d'indépendance du DEVOIR. Cela ne peut qu'incommoder certaines personnes. Ne lâchez pas!

Richard BASTIEN
Ottawa, le 10 décembre 1974.

C'est clair comme de l'eau de roche

Monsieur Ryan, Votre éditorial de mercredi 9 octobre "Les clarifications nécessaires", c'est clair comme de l'eau de roche, c'est très joli en plus.

Si ma mémoire est fidèle, Monsieur Vincent Prince, alors qu'il était éditorialiste en chef à La Presse, au lendemain de cette grève, a fait paraître deux éditoriaux pour bien clarifier l'attitude, les buts du journal, concernant la politique en général et les problè-

des de la pensée. A première vue, je n'en vois pas. En y grattant un peu cependant, je me dis que peut-être une telle radicalisation serait la conséquence de votre conception du rôle du journaliste qui, comme l'indiquent Laurent Laplante, "tient davantage à influencer sur la décision politique qu'à transmettre au public un maximum d'informations ou un supplément d'écoulement". Vous étiez fait l'homme grise du pouvoir tant à Québec qu'à Ottawa, vous ne pouvez plus, en restant logique avec vous-même, condamner un pouvoir qui voit son rôle essentiellement comme celui d'un garant du statut quo.

Maintenant que le Devoir s'engage sous votre direction dans la voie du fédéralisme inconditionnel, il peut sembler bien vain de relater et de l'expliquer l'évolution de votre conception du fédéralisme. Soyez assuré tout de même que j'étais fait l'homme grise de vos capacités de journaliste et que je continuerai à vous lire. Toutefois, étant assuré de votre collusion avec le pouvoir, vos propos ne pèseront guère lourd dans l'avenir sur ma conscience. Et dans un certain sens, veuillez me croire, j'en suis bien navré. Votre talent est unique de même que votre vigueur de pensée. Je ne peux cependant pas accepter ce que vous en faites.

Serge BROUSSEAU
St-Jean, le 10 octobre 1974.
P.S. Le Devoir et son directeur ne se sont jamais prononcés pour le "fédéralisme inconditionnel". J'ai seulement dit et répété qu'un journal ne peut pas en même temps et sous le même rapport défendre une chose et son contraire, c'est-à-dire le fédéralisme et la séparation du Québec. Cela ne veut aucunement dire que le choix d'aujourd'hui est inconditionnel ou éternel, mais qu'il apparaît comme le meilleur dans les circonstances d'aujourd'hui. C.R.

bloc-notes

L'inéluctable rendez-vous d'Israël avec les Palestiniens

L'Organisation pour la libération de la Palestine n'occupe pas encore la place d'Israël à l'ONU loin de là, et le statut d'observateur que l'Assemblée générale des Nations unies vient de reconnaître à l'OLP n'en fait même pas un membre à part entière de l'organisme international. L'OLP ne reconnaissant pas l'État d'Israël, la reconnaissance de l'un eut signifié l'expulsion de l'autre, comme la Chine populaire a éliminé la Chine de Formose.

Pour une partie de la Résistance palestinienne cette victoire diplomatique et politique considérable est peut-être un pas vers ce qu'elle appelle, dans une formule éminemment contestable, la "liquidation de l'État d'Israël". Ce développement très important de la situation au Proche-Orient est peut-être, au contraire, bien que la situation soit encore passionnée et confuse, l'annonce d'un règlement encore lointain mais possible du conflit, réglément qui ne se fasse sur les ruines d'aucun des deux peuples impliqués.

Israël a réagi vivement au vote largement majoritaire qui a favorisé l'OLP à l'ONU. Tel Aviv ne saurait pourtant réclamer qu'on applique aux Palestiniens une règle différente de celle dont a bénéficié l'Agence juive à l'ONU dans les jours qui précéderent la reconnaissance d'Israël. À l'époque, le monde arabe et le tiers-monde étaient étroitement prostrés, et l'ONU était l'affaire presque exclusive des alliés vainqueurs de l'Allemagne nazie. Les Grands, y compris l'Union soviétique et, à sa manière, la Chine, appuyèrent l'État juif, sous-estimant gravement l'injustice historique faite à la majorité arabe réduite à la dispersion dans des camps de réfugiés.

Les fondateurs d'Israël recoururent au "terrorisme" contre les Anglais puis contre les habitants arabes de la Palestine jusqu'à la victoire de 1948. S'il n'avait fallu alors que les nations disent non à Israël parce que plusieurs de ses dirigeants avaient du sang sur les

maines, jamais l'État juif n'aurait vu le jour. Le chef de l'Opposition à la Knesset, Menahim Begin lui-même, à son titre de commandant de l'Irgoun, une des armées clandestines juives, fut dans son temps responsable de pas mal de sang versé. Mais vient un temps où il faut passer outre au sang versé et parler avec les vrais interlocuteurs, qu'on ne choisit pas d'avance qu'ils ont à choisir leurs vis-à-vis.

Après avoir eu une attitude pour le moins conciliante avec le roi Hussein, qui n'a gardé ses mains immaculées ni à l'égard des Juifs ni à l'endroit des Palestiniens, les dirigeants israéliens devront, au lieu de voir en eux d'éternels assassins, négocier un jour ou l'autre avec les dirigeants de la résistance palestinienne. Cela apparaît à la majorité d'entre eux, à l'heure actuelle, du moins publiquement, comme une impossibilité, et la voix de ceux qui réclament qu'on reconnaisse les Palestiniens et la réalité politique qu'ils constituent n'est pas encore très forte en Israël: c'est cette voix malgré tout qui garde ouvertes les portes de l'avenir et de la paix. Elle devra prévaloir tôt ou tard si le Proche-Orient doit sortir du malheur éternel dans lequel il semble toujours emprisonné.

La mauvaise foi qu'Israël impute à l'OLP n'est pas à sens unique. Tel Aviv ne veut pas négocier sa perte avec ceux qui l'ont juré. À cet égard la résistance palestinienne reste divisée, malgré la ligne qu'Arafat a fait prévaloir et qu'il représente dans le monde arabe et auprès de ses alliés. Entre l'abolition pure et simple des institutions de l'État juif et le maintien du régime actuel où les Palestiniens n'ont aucun pouvoir politique stable, aucun territoire reconnu, un compromis historique est possible. Le compromis est difficile, en raison des intérêts des grandes puissances et de l'hostilité aveugle qui oppose les militants des deux camps, mais il est possible.

Les Palestiniens ne peuvent reconnaître un Israël qui nie leurs droits nationaux, qui les réduit à des apatrides à l'extérieur et à des sous-citoyens à l'intérieur de ses frontières. Mais ils doivent reconnaître aux Juifs un territoire et une organisation politique, qui garantisse à leur population cette protection qu'eux-mêmes réclament, avec raison, pour leur peuple.

L'acceptation par l'OLP de la voie diplomatique et politique est un grand pas en avant. La résistance n'aura plus à se rabattre sur le terrorisme local et international pour éviter d'être reléguée dans les oubliettes de la politique internationale. La violence, c'est quand la politique échoue. Il faut se réjouir de tout développement politique qui est de nature à dénouer 30 ans de refus et de confusion. Certes, toutes les organisations de la résistance palestinienne ne sont pas d'accord avec cette voie et il ne manquera pas de commandos, dans les mois et les années à venir, pour emprunter les chemins du désespoir.

Mais la violence ne sera plus la seule voie; elle ne sera plus la voie la plus sacrée, la plus proche de l'efficacité politique, au contraire.

Finalement, quand les grands auront trouvé leur intérêt au Proche-Orient, quand les régimes arabes auront retrouvé leurs territoires et leur dignité nationale, il restera deux peuples, face à face, comme en 1947, qui ont manqué leur rendez-vous d'alors, mais qui devront trouver et aménager pour l'avenir l'inéluctable coexistence pacifique qui est leur commun destin.

Changer les styles et niveaux de vie

Le Synode de Rome, à l'instar d'autres réunions internationales, n'a guère suscité d'attente dans la presse

des idées

des événements

des hommes

La participation dans les universités: mythe et réalités

2) Il faut trouver un terrain d'entente avant de détruire ce qu'il nous reste d'universitaire au Québec

Les universités doivent essayer de concilier deux tendances opposées qui sont à l'œuvre dans la plupart des grandes organisations: la poussée continue de la bureaucratiation, en dépit de la nécessité d'innover ou de conserver les traditions; la recherche d'une forme de gouvernement qui permet l'innovation et la rationalisation en plus de respecter les valeurs traditionnelles du milieu et de la profession universitaire.

Le phénomène de la bureaucratiation ainsi que les récompenses extrinsèques qu'offre la participation, sont en train d'étouffer la profession de professeur d'université. En effet, la prolifération des règles et des politiques fait oublier aux administrateurs et aux professeurs que la tâche première de l'université est le développement et la transmission des connaissances selon des critères de qualité très élevée. Le mandat de l'université est de connaître scientifiquement la société québécoise et de donner aux étudiants une formation digne des normes les plus hautes. Professeurs et administrateurs doivent consacrer leurs énergies à ces tâches nobles et non continuellement aux problèmes de gouvernement et de gestion de la pénurie de ressources matérielles.

Il y a quelques années, certains prédisaient la mort prochaine de la bureaucratie. Les contraintes économiques et les échecs des tentatives de participation nous ramènent vite à une réalité plus sobre. L'intervention de l'Etat qui veut affecter d'une façon rationnelle ses ressources, après les avoir dispensées avec largesse durant les an-

nées 60, et la montée des syndicats qui désirent protéger leurs membres et gérer le mythe des changements sont deux facteurs importants de bureaucratiation. Les syndicats créent des faisceaux de règles, par les conventions collectives, que les administrateurs heureux peuvent appliquer. A leur tour, devant les pressions de l'Etat ou en raison de leurs valeurs, les administrateurs établissent des règles pour gérer les universités selon des schémas plus rationnels.

Ainsi, les universités fonctionnent dans un climat où foisonnent de multiples règles qui relèguent au second plan la tâche fondamentale de l'enseignement et de la recherche. Lorsque les professeurs se définissent comme des salariés et non des professionnels et repoussent chez les administrateurs des décisions qui traditionnellement leur appartiennent en raison du modèle de cogestion prévu par les règlements généraux, il est normal que les administrateurs apprennent à devenir des "boss". Les prophéties se réalisent mais les étudiants et la science en subissent les frais. Ce cercle vicieux peut nous mener très loin car il se développe une "coterie" d'administrateurs qui se vantent de ne rien connaître des valeurs universitaires et de bien contrôler leurs "salariés".

Le pessimisme est bel et bien à l'ordre du jour. En effet, la centralisation et la bureaucratiation s'installent à l'université. Ces institutions doivent apprendre à gérer leurs fonds d'une manière plus serrée et réaliste et éviter les erreurs grossières de planification des années 60.

Une nouvelle période de sobriété s'impose en raison des décisions de l'Etat d'affecter économiquement ses ressources et de planifier la diversité du système universitaire par des mécanismes tels que le Conseil des Universités ou des réseaux multi-campus.

Les jours de l'université autonome sont limités. Il faut essayer d'inventer des modes de centralisation qui conserveront quand même le "Lehrfreiheit". Nous verrons bientôt l'apparition des systèmes intégrés de gestion et de planification. Il faudra prévoir des modes d'action pour les années 80 alors que la population étudiante universitaire baissera suite à la dénatalité. Il faudra aussi penser à la réjuvenation de nos corps professoraux et à l'engagement de jeunes docteurs dans une situation de surcroît de personnel. Nous verrons peut-être bientôt un regroupement des syndicats de professeurs qui traitera directement avec la Direction générale de l'enseignement supérieur.

La plupart des théories indiquent que les organisations bureaucratiques ont de la difficulté à innover, sauf en période de crise, car seuls les administrateurs proposent des solutions. Au contraire, l'organisation innovatrice est celle où les membres initient des solutions et les autorités acceptent de leur affecter des ressources. Si l'innovation est dirigée par le sommet de l'organisation, elle rencontrera des difficultés d'exécution. Dans les années prochaines, les universités devront réaliser des innovations dont l'effet sera d'économiser des ressources.

Deux modèles

Le choix d'une forme de gouvernement pour l'université est un problème complexe de design et de marchandage. Logiquement, il faut d'abord postuler les objectifs que la structure doit permettre de réaliser: innovation, rationalisation, autonomie des professeurs, critères de performance qualitative et quantitative, et respect de certaines valeurs. Evidemment, ces objectifs sont souvent incompatibles. En conséquence, la forme de gouvernement arrêtée par le marchandage privilégiera certains (et non d'autres) objectifs. Limitons-nous donc à l'analyse succincte de deux formes extrêmes: le modèle collégial et le modèle bureaucratique.

La tradition universitaire a conçu le modèle collégial qui est très près de la cogestion car l'autorité est partagée entre les professeurs et les administrateurs grâce à de multiples comités. Ce modèle permet aux professionnels que sont les professeurs de participer à la gestion des activités d'enseignement et de recherche et assure l'autonomie des membres du corps professoral. Evidemment, ce modèle ne favorise pas toujours la rationalisation mais encourage des jugements très sévères de la part des professionnels. Cette idéologie ancienne et révolutionnaire sert souvent d'argument aux syndicalistes universitaires car elle diminue l'autorité des administrateurs.

Les règlements généraux de l'Université du Québec décrivent assez bien ce modèle. Dans ce schéma, les administrateurs gèrent les ressources mais dépendent des professeurs pour



par ROGER-ÉMILE MILLER collaboration spéciale

assurer la qualité de l'enseignement et de la recherche. Ce modèle fait trop souvent l'hypothèse que la prise de décision sera consensuelle. La survie à travers le temps de ce mode de gouvernement n'est possible que si les deux parties connaissent bien leur rôle respectif et obéissent à des normes élevées. Ce système exige des comportements de "gentlemen" selon des règles du jeu stables et ne tolère qu'un montant limité de conflits.

Le schéma bureaucratique s'est implanté à l'université en raison de la croissance rapide en vue de servir des clientèles nouvelles. Il fallait gérer de grands ensembles. Si, à bien des égards, les universités sont des bureaucraties, la dimension professionnelle y domine toujours. La technologie est tellement dépendante des professionnels que les administrateurs ont de la difficulté à légitimer leur autorité. Les processus de décision ne peuvent se limiter à la hiérarchie et doivent entraîner une participation des professeurs aux problèmes qui les concernent.

Le syndicalisme à l'université

La syndicalisation à laquelle recourent les professeurs en vue de se protéger contre une bureaucratiation excessive et de tenter un retour vers le modèle collégial est un moyen à la fois fonctionnel et dysfonctionnel en vue d'une fin valable. Les syndicats peuvent assurer une certaine autonomie aux professeurs et leur permettre de participer à la formulation des politiques de l'institution dans une conception de l'autorité partagée. Toutefois, le recours au syndicalisme risque peut-être d'avoir des effets dysfonctionnels et de nous acheminer non au renforcement du modèle bureaucratique. Les administrateurs peuvent en effet aller chercher leur légitimité à l'extérieur de l'institution en faisant appel au droit de grève. Il faut examiner les conséquences

du syndicalisme sur la profession de professeur et sur les normes de qualité et de compétence.

Le syndicalisme militant se comprend très bien lorsqu'une organisation est au carrefour des trois facteurs: une structure complexe en vue de rendre des services multiples; les pressions de l'Etat pour une plus grande rationalisation et la volonté des administrateurs de contrôler les destinées de leur organisation. Dans la mesure où le syndicalisme permet de circonscrire l'autorité des administrateurs et assure l'autonomie professorale, il peut servir les fins des professeurs. Il faut toutefois se rappeler que l'autonomie commande des devoirs précis, notamment l'engagement envers un niveau de qualité et le choix d'une stratégie qui assure la survie de l'université à moyen et à long terme.

Les théories normatives de la participation et de la démocratie industrielle sont fondées sur l'hypothèse que tous les membres doivent participer à la gestion de leur institution. L'expérience des sciences politiques et administratives dans ce domaine doit nous faire réfléchir. Dans le milieu universitaire nord-américain, la vague participative a échoué. S'il y a quelques exemples de réussite spectaculaire, la majorité des cas montrent que peu de membres ont le temps de consacrer des énergies aux prises de décision et que la loi de Michels se fait rapidement sentir. Malheureusement, au Québec une trop grande proportion des participants soutient des satisfactions de la participation à la gestion. La participation institutionnelle doit être vue par les professeurs comme un sacrifice ou une carrière nouvelle. Sacrifice car cha-

un doit à son tour se détacher temporairement de sa fonction d'enseignement et de recherche pour représenter ses collègues. Carrière nouvelle, car il faut bien reconnaître que la productivité intellectuelle ne dure pas éternellement. Même dans la vision du modèle collégial, il faut mettre la pédale douce à la participation institutionnelle car elle consomme trop d'énergie aux dépens de l'enseignement et de la recherche.

Afin d'éviter de s'acheminer vers la gestion totalement bureaucratique, professeurs et administrateurs doivent adopter des styles de gestion nouveaux. Les administrateurs doivent essayer de retourner à leurs racines universitaires et gérer les ressources de façon à faciliter la réalisation de la tâche professionnelle du professeur. En contrepartie, les professeurs doivent assumer les devoirs qui incombent à un rôle professionnel. Ils doivent aussi éviter de consacrer leur temps à des activités non reliées à leur tâche. Il faut des leaderships administratifs et professoraux qui se donnent comme priorité non pas la bataille des règles ou des pouvoirs mais l'institutionnalisation des valeurs universitaires dans les limites de contraintes de ressources. Evidemment, cet équilibre proactif ne se réalisera pas dans l'harmonie. Toutefois, il faut éviter un niveau de conflit dont les effets pourraient être néfastes pour la stabilité de l'université et la profession de professeur. Il faut se rappeler que l'université est une institution d'abord normative et morale et ensuite utilitaire.

Les universités constituent en réalité des systèmes sociaux uniques et spécifiques par rapport aux autres types d'organisations de notre société. En effet, leurs buts sont multiples et

■ Professeur au département de sciences administratives de l'UQAM et professeur invité cet automne à la Alfred P. Sloan School of Management du Massachusetts Institute of Technology, M. Roger-Émile Miller complète aujourd'hui l'examen commencé hier du problème de la participation dans les universités. Sa conclusion: à égale distance des modèles extrêmes de la collégialité pure et de la centralisation, il faut rétablir le modèle de l'autorité partagée et adopter des styles de relations fondés sur la confiance mutuelle, le respect des autres et l'identification à l'université comme institution.

souvent conflictuels, leur technologie est imparfaite et se fonde sur l'utilisation d'un capital humain bien formé, et les critères par lesquels divers acteurs peuvent juger ses performances sont imprécis. De plus, en raison de la nature même des tâches de ses membres, il est normal de s'attendre à ce que ceux-ci soutirent des satisfactions réelles de la réalisation de leurs rôles d'enseignement et de recherche. En conséquence, même si les universités doivent gérer efficacement et avec prudence les fonds mis à leur disposition, elles diffèrent des entreprises industrielles à plusieurs égards, en particulier en ce qui a trait aux processus de prises de décision. Elles sont avant tout des organisations professionnelles caractérisées par des processus de décisions politiques.

(FIN)

La démocratie à l'université

par PETER CAWS

■ Ce texte est tiré de l'ouvrage "The Bankruptcy of Academic Policy", par Peter Caws, aux éditions Acropolis Books Ltd, Washington, 1972. Peter Caws est professeur de philosophie à Hunter College, New York.

... "L'université n'est pas une association fortuite d'agents libres, mais une association voulue d'agents responsables. Les formes de gouvernement qui conviennent dans les deux cas sont différentes. Dans une association fortuite d'agents libres — il peut s'agir d'une ville, d'un état, d'une nation — des buts communs se dégagent du gouvernement concret de l'association à commencer — pouvons-nous supposer — par les postulats démocratiques d'égalité. Ces postulats sont de mise lorsqu'il n'existe a priori aucune raison de supposer que des personnes privées devraient agir d'une manière plutôt que d'une autre, lorsque n'existe aucune voix divine, parlant directement ou par la médiation d'un roi, ni aucune nécessité historique transcendante, perçue directement ou exprimée par la médiation d'un parti.

Dans une association voulue d'agents responsables, d'autre part, la nature de la responsabilité prescrit certaines formes de conduite — pourvu à tout le moins qu'elle soit comprise — et le fait que l'association procède d'une volonté délibérée signifie que les personnes qui en font partie ne sont plus, dans un certain sens, des personnes privées mais sont déjà engagées à servir des fins communes. Cette distinction suffit à faire voir qu'une simple transposition de la théorie démocratique à l'institution universitaire ne saurait être appropriée. Elle pourrait être appropriée si l'université était autonome au sens fort du terme, mais même alors ce ne saurait être le cas que lorsqu'une confusion aurait surgi quant à la nature des fins ou des responsabilités..."

MBA secteur public, secteur privé: évolution et avenir
SYMPOSIUM 1974

OBJECTIFS: discussions sur l'orientation professionnelle des MBA oeuvrant au Québec.
présentation de l'Association MBA Québec, nouvellement créée.

ACTIVITES: conférenciers invités (dont M. Marshall McLuhan) et ateliers.

ENDROIT: Ecole des Hautes Etudes Commerciales 5255, avenue Decelles Montréal H3T 1V6

DATE: les 18 et 19 octobre 1974
pour de plus amples renseignements: (514) 343-4538

COURS DE LECTURE RAPIDE
Début lundi soir 21 OCTOBRE (dernier cours)
Renseignements: 681-4545
Centre de lecture rapide

Cours fondamental de fine cuisine
à compter du 21 octobre, une fois par semaine le jour ou le soir.
Vous apprendrez les recettes et la technique de base pour finement cuisiner, avec méthode et agrément tous les genres de repas.
Pour renseignements et prospectus, composez 843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107 permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

CHEZ BARDOT
TABLE D'HÔTE MENU TYPE
Hors d'oeuvre
Potage du jour
La Sole Caprice \$18.50 ou Les Cailles en Cocotte \$21.50 ou Le Steak Tyrolien \$23.50
Les Desserts
Le café
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, 1/2 btle par personne.
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
FACE AU MÉTRO • 381-1777

Le 22 octobre, un livre qu'il faudra lire à tout prix
POLICE ET POLITIQUE AU QUÉBEC
de Guy Tardif
préfacé par Guy Rocher
La PP était bien plus une patente politique pour fournir des "bouncers" pis des passeurs de télégraphes le jour des élections...

Quelque temps avant que je parte un type m'avait offert \$25,000 par mois pour laisser opérer 12 barbottes à M... et il a même dit que si j'avais des plaintes, je pouvais faire jusqu'à deux descentes truquées par mois...
500 pages grand format — \$13.95
Réservez votre exemplaire dès maintenant
L'AURORE
221 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 844-8764

Pour réaliser son schéma d'aménagement

La CUM veut introduire la notion "d'utilité publique"

par Bernard Descôteaux

La mise en oeuvre du schéma d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, qui doit être adopté d'ici 1976, tiendra à deux conditions: une réforme fiscale apportant les revenus nécessaires aux projets du schéma et la connaissance d'une nouvelle notion soit celle de l'utilité publique.

C'est le président de la Commission d'étude de schéma d'aménagement de la CUM, M. Fernand Allie, qui a apporté ces précisions en dévoilant le contenu du rapport préparé par sa commission. Ce rapport était déposé, hier soir, à la réunion des membres du conseil de la CUM qui seront appelés à l'adopter lors d'une assemblée ultérieure le 18 décembre.

Ce rapport contient 72 recommandations formulées à la suite d'audiences publiques tenues par la commission sur le projet de schéma d'aménagement qu'avait préparé le Service de planification de la CUM. En mai 73, ce service avait alors publié un document intitulé "Propositions pour l'aménagement du territoire". La loi créant la CUM obligeait cet organisme à tenir des audiences pour permet-

tre aux intéressés de faire des représentations.

Un comité avait été formé de MM. Sarto Desnoyers, maire de Dorval, S.M. Finlayson, maire de Hampstead, et Aimé Sauvé, Fernand Allie et John M. Parker, tous trois conseillers municipaux de Montréal. Près d'une trentaine d'organismes ou de corps publics (municipalités) ont présenté des mémoires à la commission présidée par M. Allie.

À la suite des audiences publiques et de l'étude des divers mémoires, les commissaires en sont venus à la conclusion que les propositions formulées à l'origine par le Service de planification doivent demeurer le document de base à partir duquel sera préparé le schéma d'aménagement qui devra être adopté par le conseil de la CUM avant le premier janvier 1976. La commission souhaite toutefois que ce service revienne et corrige ses propositions à la lumière des représentations recueillies au cours des audiences et des commentaires et recommandations formulés dans son rapport.

Faisant remarquer que tous, tant les ci-

toyens que les administrateurs publics, recherchent des mesures susceptibles d'améliorer le milieu de vie de la communauté, M. Allie a insisté cependant sur la nécessité de tenir compte dans les priorités à établir de la capacité de payer des contribuables. Selon lui, les diverses mesures contenues dans le futur schéma d'aménagement pourront représenter des milliards et des milliards de dollars au niveau de leur application, et il faut demeurer dans les limites du raisonnable.

Les commissaires ont dit avoir tenu compte du financement des programmes nouveaux tout au long de leur travail. Aussi réclament-ils des changements majeurs dans la fiscalité municipale.

Au chapitre des "considérations financières", les commissaires notent dans leur rapport qu'à moins "que la communauté ne soit déchargée de certaines dépenses, ou dotée de nouvelles sources de revenus, il lui sera impossible d'assumer de nouvelles responsabilités et de mener à bien de nouveaux programmes".

Les commissaires poursuivent en disant espérer "que l'avenir financier de la

Communauté sera bientôt mieux assuré et qu'on pourra passer des vœux aux prévisions, puis aux réalisations". M. Allie devait ajouter qu'il sera impossible à la CUM de progresser et même de subsister sans de nouveaux revenus.

De toute évidence la CUM ne pourra jamais mettre en application toutes les recommandations de son prochain schéma d'aménagement simultanément au cours des prochaines années en raison particulièrement de l'insuffisance des disponibilités financières. Aussi pour éviter de mettre en danger des projets à cause, par exemple, de la spéculation foncière, les commissaires proposent l'introduction d'une nouvelle notion, celle de l'utilité publique.

Il s'agit là d'une formule pratique d'intervention notamment en faveur de la conservation de certaines richesses et de la survie de certains établissements. La CUM et les municipalités pourraient recourir à cette mesure pour s'assurer un droit de préemption sur les propriétés qu'elles auraient l'intention d'acquérir pour des fins publiques. Ainsi les proprié-

taires d'un terrain déclaré d'utilité publique devraient, avant de le mettre en vente, l'offrir d'abord au corps public qui a fait la déclaration. Il s'agit, selon les commissaires d'un droit moins radical que l'homologation.

Sans une telle mesure, M. Allie croit que le schéma d'aménagement deviendrait inopérant. Il a signalé particulièrement le danger de la spéculation foncière que la déclaration d'utilité publique pourra éviter. Elle servirait aussi, a-t-il précisé, pour des terrains ou des édifices à garder disponibles pour des projets futurs. Les services juridiques de la CUM seront appelés au cours des prochains mois à préciser cette notion et à la faire reconnaître au plan législatif.

Au niveau d'un ordre de priorité des projets du schéma d'aménagement à appliquer, M. Allie a retenu la création des trois grands parcs métropolitains qui devront être aménagés à Rivière-des-Prairies, au Bois-de-Liesse et au Cap Saint-Jacques à l'extrémité ouest de l'île de Montréal.

Quant au schéma d'aménagement lui-même, M. Allie prévoit qu'il pourrait être

adopté en bloc. Il souligne toutefois qu'il devra avoir une portée réglementaire.

Enfin la commission d'étude fait plusieurs recommandations pouvant modifier les propositions originales du service d'urbanisme. On recommande plus particulièrement la création d'une instance d'aménagement qui aura juridiction à l'échelle de l'agglomération montréalaise tout entière. Il s'agirait toutefois d'une "conférence consultative" assumant la coordination des programmes d'aménagement. On recommande également de confier la planification des transports en commun pour toute l'agglomération montréalaise à un organisme distinct des organismes d'exploitation. La commission suggère aussi de partager entre les municipalités et la CUM les pouvoirs d'aménagement, mais de laisser à la CUM toutes les compétences à incidences inter-municipales. Par ailleurs la commission aborde des questions telles que la qualité de l'habitat, la sauvegarde du patrimoine, le transport en commun, les loisirs, l'assainissement de l'air et de l'eau, les réserves naturelles, l'usage de la bicyclette et les cours d'eau.

suites de la première page

ANDRÉ DESJARDINS

construction faisaient la grève pour négocier des augmentations de salaires malgré les tarifs fixés par les décrets dans le but de rattraper la hausse du coût de la vie. Grâce au silence des dirigeants de la CIC et aussi de M. Dansereau ce n'est que cinq jours après l'émission des chèques, soit après qu'ils eurent été encaissés, que les employeurs apprenaient ce que M. Desjardins avait révélé à M. Dansereau. M. Desjardins aurait déclaré que cette manoeuvre n'était qu'un emprunt des travailleurs sur leurs paies de vacances.

LA CUM

est à toutes fins utiles sous le contrôle du gouvernement québécois et du ministère de la Justice qui nomment quatre des sept membres siégeant à ce conseil, les maires de banlieue réclament que le gouvernement prenne à sa charge les coûts du Service de police et du Conseil de sécurité.

Le maire de Lachine, M. Guy Descary, a souligné que ses conseillers ont déjà résolu qu'ils refuseraient de payer leur quote-part de ce budget supplémentaire, ajoutant qu'ils demanderaient au gouvernement du Québec de faire du Conseil de sécurité un service provincial. Selon lui, l'application des règlements municipaux pourrait alors être confiée à des agents de la paix engagés par les municipalités.

Le maire Descary a aussi semblé recueillir l'approbation de ses collègues en déclarant qu'il faut remettre en cause la Communauté urbaine en envisageant dans leur ensemble tous les problèmes que pose l'existence de ce corps public. Cette opposition des maires de banlieue à ce budget supplémentaire a cristallisé encore plus leur opposition à la Ville de Montréal sur de nombreux sujets. Montréal pour sa part semble avoir une approche toute différente du problème suscité par ce budget supplémentaire.

Ainsi, quelques membres du comité exécutif de la CUM, mais membres du conseil municipal de Montréal, voulaient plutôt voir adopter ce budget pour ensuite faire des pressions auprès de Québec afin d'obtenir les subventions nécessaires pour éviter une hausse des taxes. Le conseiller Lynch-Staunton a même proposé de reprendre les démarches auprès de Québec afin d'obtenir les amendements nécessaires à la Loi de la CUM pour donner à la Communauté urbaine le contrôle du Conseil de sécurité et du Service de police.

Mais les maires de banlieue ont prêté

faire sentir plus vivement leur opposition à ce budget. Et il semble que plusieurs municipalités envisagent de refuser de verser leur quote-part qui normalement devrait être payable d'ici le 16 novembre. Dans ce cas, en plus de Lachine, il y aurait Montréal-Nord, Pointe-aux-Trembles et LaSalle. Ce refus de payer pourrait entraîner également l'imposition de la tutelle de la Commission municipale du Québec sur l'administration de ces municipalités.

LE JUGE CLICHE

blessures corporelles et de mutilation. "Si vous voulez des indices supplémentaires, je peux vous dire que certains ont été hospitalisés pendant six mois à Val d'Or". M. Cliche a précisé qu'il sera aussi question des cours "de cassages de jambes" que donnait le prédécesseur d'Yvon Duhamel, l'agent d'affaires du local 791 des opérateurs de machinerie lourde (FTQ), un certain William Saint-Onge. Le juge Cliche a d'ailleurs demandé aux journalistes de faire jusqu'à sa comparution prochaine les antécédents de ce personnage qui aurait fait en son temps la pluie et le beau temps sur le chantier LG-2.

"On se penchera ensuite sur les contributions aux loists du local 144", des plombiers de la FTQ-Construction, a précisé le président de la commission. "Une semaine entière de chèques, leur provenance et leur destination", a-t-il ajouté en suggérant à Me Décarie de contacter sans délai ses "clients du 144 et du 791".

La requête de Me Décarie, présentée au

la météo

Un système centré sur le lac Winnipeg se déplace rapidement vers les grands lacs. Il influencera le sud et le nord ouest plus tôt en journée. Son passage donnera quelques averses. À l'arrière de ce système on s'attend à une amélioration des conditions météorologiques. Les températures continueront d'être sous la normale.

• Régions de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie: nuageux, possibilités d'averses de neige. Maximum près de 40. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

• Régions Outaouais, Montréal Québec/Trois-Rivières, Laurentides: éclaircies suivies de nébulosité croissante et averses en fin de journée. Maximum 45 à 50. Aperçu pour vendredi: dégageant.

• Région Cantons de l'Est: nuageux avec averses. Maximum près de 45. Aperçu pour vendredi: dégageant.

• Région du Lac-St-Jean: nuageux, possibilités d'averses de pluie ou de neige. Maximum 45. Aperçu pour vendredi: dégageant.

• Régions Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau: nuageux et quelques averses. Maximum 40 à 45. Aperçu pour vendredi: dégageant.

• Région de Sept-Îles: nuageux et quelques averses. Maximum près de 40. Aperçu pour vendredi: dégageant.

nom de la FTQ et du Conseil provincial des métiers de la construction (plus connu sous le nom de FTQ-Construction), faisant état de quatre exigences:

● Permettre au procureur de la FTQ de "contre-interroger tous les témoins";
● Permettre aux requérants de "faire toute preuve au temps désigné par les commissaires en vue de compléter ou de parfaire ou même, le cas échéant, rétablir toute preuve préalablement recueillie" par les commissaires;

● Divulguer aux représentants de la FTQ toutes les informations recueillies par la commission qui pourraient affecter les droits de la requérante;

● Et finalement, de permettre aux procureurs de la FTQ d'avoir copie de toutes les dépositions recueillies à huis clos qui toucheraient leurs clients.

La FTQ qui exige en somme des droits de défense équivalents à ceux qu'elle aurait devant une cour de type criminel, a souligné un membre de la commission, veut par ce moyen contrer les atteintes qui pourraient être faites à sa "réputation". Le commissaire Brian Mulroney a pour sa part fait valoir à ce sujet que toutes les personnes devraient être rendues responsables de leurs actes.

Par contre, les commissaires se sont entendus avec Me Décarie, à la reprise des audiences hier après-midi, pour remettre la décision de la commission au début de la semaine prochaine. Le procureur de la FTQ a notamment fait valoir qu'à la suite de consultations prévues pour aujourd'hui avec ses clients, il pourrait amender, vendredi matin, ou même retirer la demande introduite par ses clients.

La requête de la FTQ devait donner une idée de la précision de l'enquête menée jusqu'à présent par les commissaires. En argumentant sur la nécessité de compléter les dépositions des témoins par un contre-interrogatoire, Me Décarie devait se référer au témoignage "incomplet" d'un représentant de la SEBJ, entendu la veille. Le témoin avait alors affirmé qu'un des délégués de chantier de la FTQ-Construction à LG-2 gagnait au-delà de \$50,000 par année.

Le procureur de la FTQ a alors déclaré que cet arrangement entre le délégué Maurice Dupuis et la compagnie Spino Construction s'était fait à l'insu de la FTQ-Construction et du local 791 en particulier.

"Qu'est-ce qui s'est passé au meeting du Skyline Hotel, à Montréal, en mars 74, entre Robert Meloche et les deux représentants de la compagnie Spino Construction qui arrivaient en droite ligne de LG-2?", a répliqué avec vigueur le juge Cliche, laissant entendre par là que cet arrangement avait été négocié au sommet entre les représentants des deux parties. Dans la salle d'audience le directeur du local 791, M. Robert Meloche, a accusé le coup sans broncher.

M. Meloche devait dire par la suite que, lors de cette réunion, la compagnie Spino avait accepté de verser l'équivalent de 84 heures de paye au délégué Dupuis, soit ce que touchent la plupart des employés du chantier. Plus tard, devait-il dire, la compagnie a ajouté sept fois trois heures de plus parce que ce délégué avait accepté de s'occuper des équipes de nuit en plus de l'équipe de jour. L'employeur, a-t-il expliqué faisait ainsi une aubaine en évitant d'avoir à payer un autre délégué de chantier à plein temps.

procureur Jean Dutil que c'était là un document de Duhamel, dicté par ce dernier, et où celui-ci défend sa propre intégrité et son honnêteté, d'après les termes utilisés dans la requête de la FTQ-Construction. M. Hamel a ensuite produit un rapport confidentiel que le président de la SEBJ, M. Peter Boyd, a fait parvenir au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, au cours de la fin de semaine qui a suivi le saccage des chantiers. Il a aussi déposé le rapport des évaluateurs qui ont constaté le lendemain les dommages causés au chantier. Ses propos ont été corroborés par le caporal Jean Chalais, de la Sûreté du Québec, qui a produit une série de photos d'une netteté parfaite prises alors que les bâtiments flambaient. Expert en incendies criminels, le caporal Chalais a trouvé dans ces photographies des indices de la nature criminelle du saccage.

Plus précis encore devait être le témoignage d'un ouvrier du Lac-Saint-Jean, M. Maurice Lavoie. Celui-ci a même produit une photographie où il a identifié Duhamel au volant de l'immense "bulldozer" utilisé par ce dernier pour renverser les génératrices, privant par son geste le chantier d'eau et d'électricité. M. Lavoie qui a témoigné à huis clos devant le commissaire aux incendies, Cyrille Delage, n'a pas exigé le huis clos devant la commission.

Lorsque le 791 eut vent de cette affaire entre son délégué et la compagnie Spino, a dit M. Meloche, il a obligé la compagnie à embaucher un deuxième délégué, ce qui a mis fin au seul cas connu de "salaire à \$50,000 à la baie James". M. Meloche a dit qu'il avait les "slip" de paie de ses délégués et qu'il était en mesure de démolir "les affirmations générales" qui pleuvent devant la commission et qui s'inspirent finalement de cas très particuliers.

MAURICE BELLEMARE

comme moi fait élire un député au Québec dans une élection partielle contre le Parti libéral de Trudeau, je les regarderai de plus près", promet M. Bellemare.

Entre-temps, le chef de l'Union nationale sera au rendez-vous à l'hôtel Windsor où, rappelle-t-il avec fierté, Maurice Duplessis avait jadis rencontré le premier ministre canadien Louis Saint-Laurent pour parvenir à lui arracher d'importants gains en faveur de l'autonomie provinciale.

Cette délégalion que recevra cet apremidi M. Bellemare est composée notamment du président de l'Association progressiste-conservatrice du Québec, M. Claude Dupras, du directeur général de la dernière campagne électorale au Québec, M. Lévis Larocque, du député de Brémessisqui au Communisme, M. Heward Grafftye, de M. Julien et du notaire Jacques Blanchard, de Québec.

Formé le 21 septembre dernier, ce comité spécial a reçu du conseil provincial de l'APCQ, la mission impossible de convaincre M. Bellemare d'envisager sérieusement plusieurs hypothèses dont la plus importante prévoit la transformation de l'Union nationale en un nouveau parti conservateur provincial.

Les conclusions de l'ultime sommet du Windsor seront soumises dimanche à la réflexion des membres du conseil national de l'Union nationale. Prévu depuis des semaines, ces assises importantes du parti porteront essentiellement sur des problèmes de régie interne.

Dans un premier temps, M. Bellemare rendra compte du mandat intérimaire qui lui était confié le 30 mars dernier et il sollicitera un renouvellement à la tête du parti. Après un bref rappel de la tournée des régions, et de l'élection partielle de Johnson, les militants de l'UN tenteront de réorganiser les structures de réorganisation et de financement du parti. Enfin, ils définiront les lignes de force de l'orientation politique de l'UN pour les prochains six mois.

ROBERT BURNS

bégeois. Ainsi, l'ancien ministre des Affaires municipales sous le gouvernement de Daniel Johnson, M. Robert Lussier, a fait savoir qu'il briguera les suffrages des congressistes pour l'un des postes de conseiller au sein du conseil exécutif national. Il aurait, croit-on, succombé à l'invitation insistante de M. René Lévesque, soucieux de se ménager le plus d'appui possible et de s'assurer pour le prochain terme une majorité au sein de l'exécutif contre les énergies contestataires que Robert Burns se propose de canaliser et d'animer.

Le conseil exécutif est composé de 11 membres, soit: le président du parti, le vice-président, le trésorier, le conseiller

au programme, deux conseillers de classe "A" et cinq conseillers de classe "B". Tout militant peut postuler l'un des postes de conseillers classe "A" tandis que les députés ne sont pas éligibles aux cinq postes de conseillers classe "B" présentement occupés par Thé Gagné, Claude Morin, Marc-André Bédard, Isabelle Fecteau et Rose Gélinas. Les postes de vice-président, trésorier et conseiller au programme sont occupés par Camille Laurin, Pierre Renaud et Gilbert Paquette.

LA RÉGIE

J. Ronald Tennet, soulignent que, même sans le règlement en vigueur depuis le 1er novembre 1973, ils en viendraient à "la conclusion qu'il est contraire à l'intérêt public d'accroître la propriété et le contrôle par des non-résidents du Québec d'une entreprise de câblodistribution du Québec". "Le contenu de la notion d'intérêt public impliquait même à cette époque une prise de conscience des droits collectifs des Québécois, et particulièrement des droits des abonnés et usagers québécois du service de la câblodistribution."

Le contrôle de Laurentian est présentement partagé entre Cable TV (siège social à Montréal où elle exploite une entreprise de câblodistribution) et Bushnell, entreprise ontarienne.

Le président de Bushnell a fait savoir que si la vente était approuvée par la Régie, l'entreprise prendrait des mesures pour que l'organisation, la propriété et le contrôle de Laurentian soient conformes à la réglementation québécoise. Pourquoi ne l'avoir pas fait avant? demandent les régisseurs. Pourquoi faut-il d'abord un blanc-seing de la Régie?

Les régisseurs sont d'avis qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'approuver la vente projetée. Il n'est pas question d'em pêcher Cable TV de vendre les actions qu'elle détient dans Laurentian; il suffit que l'acheteur soit un propriétaire conforme à l'intérêt public et, depuis l'an dernier, au règlement sur la câblodistribution.

Ce règlement stipule qu'une majorité des membres du conseil d'administration et tous les membres de la direction d'une entreprise publique de câblodistribution doivent être résidents du Québec, que le siège social doit être situé au Québec et la raison sociale de langue française.

LE JUGE SIRICA

attentivement à la santé de M. Nixon. Aussi, le procureur a pressé le juge Sirica d'envoyer une équipe de médecins en Californie car Richard Nixon n'est pas un témoin de peu d'importance: "Il a été formellement accusé d'avoir participé à la conspiration dont doivent répondre devant ce tribunal les cinq accusés et il faut s'attendre à ce qu'il essaie d'éviter de venir témoigner ici".

Puis l'audition des témoins a commencé avec la déposition de l'ancien conseiller juridique de la Maison-Blanche, John Dean, qui fut le premier à impliquer le président et ses principaux collaborateurs dans la tentative d'étouffement de l'affaire Watergate. John Dean, après avoir plaidé coupable, a été condamné et purge maintenant une peine minimum de 20 mois de prison.

Dean a témoigné que dans les jours fiévreux qui ont suivi le cambriolage de l'immeuble du Watergate, il expliqua en détail à Ehrlichman les implications des membres du comité pour la réélection du président Nixon dans cet incident. Ehrlichman, qui se trouve au banc des accusés, est poursuivi pour parjure, pour avoir déclaré que la seule chose qu'il savait du cambriolage, il l'avait lu dans les journaux!

Le procureur spécial adjoint James Neal a interrogé Dean sur la phase préparatoire de l'affaire Watergate, en commençant par les réunions tenues à la Maison-Blanche par le procureur général John Mitchell et son conseiller Jeb Stuart Magruder, lors desquelles fut mis au point, selon Dean, un plan d'espionnage politique.

En outre, Dean a déclaré qu'il a introduit G. Gordon Liddy auprès de John Mitchell en novembre 1971. Plus tard, Liddy passa au comité de réélection et, en janvier 1972, il présenta dans le bureau de Mitchell et en présence de Dean un plan précis d'espionnage politique. Dean a déjà décrit ces réunions lors de son témoignage devant la commission Ervin et, hier, il n'y a rien ajouté de neuf.

Dean a précisé que le plan de Liddy, qui prévoyait même l'emploi de prostituées pour compromettre des candidats démocrates devait coûter initialement un million de dollars. Mitchell l'aurait trouvé trop "grandiose et onéreux". Une semaine plus tard, Liddy présenta un plan de 500,000 dollars, prévoyant l'école électronique des quartiers généraux de la convention démocrate à Miami.

LE MONOPOLE

Suite de la page 3

nête homme d'affaires soucieux d'ouvrir une raffinerie de sucre à Montréal. C'est un peu avant que le juge Charles Cliche rende sa décision au terme de l'enquête préliminaire qu'il avait instruite sur les accusations portées contre les trois magnats du sucre que M. Austin entama des pourparlers avec les représentants des accusés pour obtenir \$750,000 en échange de quoi il promettait de quitter le Canada pour une période d'au moins deux ans et de s'abstenir de témoigner contre ceux qui l'auraient illégalement empêché de se lancer dans les affaires sur le marché du sucre à Montréal.

Le procès, qui s'instruit en cour du Banc de la Reine mais devant un juge sans jury, tel que le prévoit la loi sur les coalitions, se poursuit aujourd'hui sous la présidence du juge Kenneth McKay.

BLOCS-NOTE

suite de la page 4

contrôle que les évêques envisagent pour le Canada est un exemple de la nécessaire "politique" qui doit suivre les principes et les déclarations. Au moment où des producteurs en colère gaspillent des ressources alimentaires, un effort de conscience et de créativité politique doit être fourni par tous. On chicanera ici ou là l'épiscopat d'avoir interpellé les citoyens "canadiens" et "notre" gouvernement en parlant d'Ottawa, mais, en face des urgences internationales qui nous sollicitent, on ne saurait douter qu'il faudra "mettre en oeuvre une nouvelle politique historique centrée sur ces enjeux décisifs et cela, jusqu'à ce qu'il y ait une modification profonde des styles et niveaux de vie et des rapports sociaux."

On aura noté l'expression visant "les styles et niveaux de vie" qui revient dans la déclaration. Elle remet en question non seulement les orientations économiques prédominantes actuellement, les gaspillages qu'elles engendrent, mais même ce que la plupart tiendront pour de saines habitudes sociales. Mgr Power remet en question la suralimentation, invite à "substituer d'autres nourritures à la viande" et ajoute à la traditionnelle générosité envers ceux qui sont dans le besoin, la nécessité de "nouveaux programmes éducatifs visant à changer les styles de vie."

On peut bien penser que les appels à de plus justes accords économiques avec les pays pauvres, à une économie d'auto-développement, à une stratégie mondiale "plus juste" des sols et des mers, au désarmement international, trouveront peu d'oreilles attentives.

Mais il est un premier domaine où le pouvoir de l'épiscopat est considérable, c'est dans ses "propres façons de vivre et d'agir". Ici comme dans trop de pays, l'Église a été riche avec les riches et pauvre avec les pauvres. Mgr Power lui propose, là où ce n'est pas encore fait, de s'identifier d'abord aux pauvres. Il y a là une puissance considérable de transformation sociale et économique dans un pays comme le nôtre où l'Église hérite d'un patrimoine matériel et culturel formidable.

Le recyclage des biens d'Église à lui seul et sa force d'entraînement dans la communauté des croyants d'abord et dans la société ensuite ne saurait être surestimés. Mais, aussi longtemps qu'un changement "radical" dans cette direction n'aura pas été loyalement et vigoureusement mis à l'épreuve, nul ne saurait le tenir pour peu d'apport dans la situation actuelle.

Le saccage de LG-2

Le chef de chantier donne sa version

par Gilles Francoeur

Le chef du chantier LG-2 à la Baie James, M. Laurent Hamel, a déposé une série de documents hier devant la commission Cliche qui laisse entendre que les représentants de la FTQ-Construction ont d'abord voulu se protéger eux-mêmes et conserver leurs prérogatives face à l'administration en recourant au débrayage qui devait se terminer par le saccage des dortoirs, des génératrices et des citernes renfermant ces produits pétroliers, le 21 mars dernier.

C'est ainsi qu'un document écrit de la main même d'Yvon Duhamel, la veille du saccage, exigeait d'abord le renvoi de Dave Alexander, le responsable de l'administration, M. Alexander est un Américain qui aurait déclaré dans un journal de Val d'Or que les Canadiens-français étaient en quelque sorte des "bons-à-rien". Immédiatement sous cette exigence, qui avait échauffé les esprits par la publicité faite autour de l'incident, suit celle du retour de William "Bill" Saint-Onge. Celui-ci, un délégué de chantier chez Bédard, Girard et Chéko, avait été renvoyé pour avoir fracturé la mâchoire de William Marquis, un représentant de la CSN.

L'incident s'était produit devant de nombreux témoins.

La même lettre demande aussi l'accès libre à des locaux destinés aux assemblées mensuelles ou hebdomadaires du syndicat.

Le même jour, le chef du chantier reçoit une autre visite en force d'une soixantaine de travailleurs qui envahissent littéralement son bureau et qui forcent son secrétaire à écrire sur du papier de la SEBJ une nouvelle version de ces exigences.

Au moment de cette nouvelle occupation, les travailleurs du chantier sont pour la plupart en grève.

La nouvelle version des demandes formulées par les représentants de la FTQ-Construction souligne en plus la nécessité d'un "dialogue plus sain" avec les représentants de la FTQ et l'assurance qu'aucune mesure de représaille n'interviendra contre les travailleurs et plus précisément contre l'agent d'affaires, Yvon Duhamel, condamné depuis dix ans de prison pour son rôle dans le saccage du chantier.

Cette dernière exigence a fait dire au

DÉCÈS

COTÉ, Jean-Marie. A Québec, le 14 octobre 1974 à l'âge de 47 ans, est décédé, M. Jean-Marie Côté, fils de feu Omerine Rioux et de feu Omer Côté. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Marcelle et Berthe, son frère Gaspard (époux de Colette Dupont) ses neveux Martin et Sébastien, et plusieurs parents. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Giguère & Tomassa Inc. NO 8999 rue Hochelaga à 1 heure 30, pour se rendre à l'église St-Justin où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

IN MEMORIAM
Dr. Claude Hébert
Décédé le 25 avril 1974. Une messe souvenir sera célébrée le 19 octobre à 9:30 heures en la chapelle du cimetière de Côte-des-Neiges. Les membres de la famille assisteront.

La réunion du Luxembourg laisse l'Ottawa perplexé

par Claude Lemelin

OTTAWA — Les milieux diplomatiques canadiens refusaient encore d'interpréter ou de commenter, hier soir, les vagues informations concernant les relations économiques Canada-CEE qui sont émises la veille de Luxembourg après la réunion du Conseil des ministres de la Communauté européenne.

Les dépêches d'agences rapportaient en effet que la CEE a exprimé sa volonté de "resserrer ses relations mutuelles avec le Canada d'une manière qui reste à négocier", mais des rumeurs inquiétantes pour Ottawa tendaient à atténuer la portée de cette prise de position, déjà pourtant fort ambiguë.

Or, c'était la première fois que le Conseil des ministres se penchait sur le dossier canadien depuis qu'Ottawa, dans un aide-mémoire daté du 20 avril 1974, lui proposait la négociation d'un traité commercial comportant des clauses de consultations périodiques et de coopération économique. Au surplus, la prise de position des Neuf survient quelques jours à peine avant que le premier ministre Trudeau ne lance à Paris "l'offensive européenne" promise depuis longtemps par son gouvernement.

La CEE a-t-elle décidé, oui ou non, d'ouvrir des négociations formelles avec le Canada? Le vague des déclarations faites mardi à Luxembourg visait-il surtout à réserver à la France, qui occupe présentement le fauteuil présidentiel et qui accueillera lundi prochain M. Trudeau, le privilège d'annoncer la bonne nouvelle à celui-ci? Ou faut-il plutôt ajouter foi aux propos attribués à certains "eurocrates" de Bruxelles, selon lesquels ce ne serait là que des "phrases" pour consommation canadienne et que la CEE n'a encore rien décidé du tout concernant l'encadrement de ses relations futures avec le Canada?

N'y aurait-il vraiment qu'un "malentendu" derrière les rumeurs — démenties par le Foreign Office — selon lesquelles la Grande-Bretagne aurait félicité l'ardeur des autres Etats membres envers le Canada, afin de préserver ses rapports privilégiés avec son ancien Dominion et aussi pour faire plaisir à Washington, qui verrait d'un mauvais oeil le Canada se rapprocher de l'Europe et tenter par des actions concrètes de diversifier ses relations économiques internationales, jusqu'ici orientées fort commodément surtout vers les Etats-Unis?

Autant de bruits que la Maison Pearson refuse de commenter, avant d'avoir pris connaissance et fait la synthèse des analyses de ses ambassades européennes.

Entre-temps, la diplomatie canadienne laisse entendre que le sens des délibérations de Luxembourg ne fait que confirmer l'opportunité de ses démarches auprès de la Communauté et de sa volonté d'établir avec celle-ci des rapports contractuels.

Car le schéma d'organisation politique de l'Europe avancé par le ministre français Jean Sauvagnargues laisse entrevoir un déboîement qui pourrait accroître bientôt le poids politique de Bruxelles. Ce schéma comporte trois volets: l'amélioration des institutions européennes, la relance des activités proprement communautaires et le progrès de la coopération

politique entre les Neuf. Les détails du schéma restent secrets, mais on parle d'un retour du Conseil des ministres à la majorité simple comme règle décisionnelle (comme le souhaitait récemment le président Giscard d'Estaing), de la délégation par le Conseil de ses tâches de gestion à la Commission de Bruxelles et même de la préparation de l'élection du Parlement européen au suffrage universel. On aurait aussi repris les discussions sur le plan d'ouverture d'intégration financière partielle des Neuf, sur une politique communautaire de l'énergie et sur une relance de la politique de développement régional.

De plus, les décisions communautaires concernant les relations commerciales avec les pays de l'Est (à commencer par l'Allemagne) intéressent au plus haut point les diplomates canadiens, puisqu'elles semblent étoffer à première vue le dossier des "précédents" qu'Ottawa pourra évoquer à l'appui de ses propres propositions commerciales. Signalons que le Conseil des ministres a autorisé des hauts fonc-

tionnaires de la Communauté (mais pas le président François Ortoli la "tête" politique de la Commission) à entamer des discussions exploratoires avec des représentants du Comecon, le "marché commun" du bloc soviétique, mais sans préjudice de ce que les pays de l'Est pourraient proposer bilatéralement à la Communauté. De plus, la Commission a été autorisée à soumettre bilatéralement à l'URSS et autres pays de l'est un projet d'accord commercial-type comportant, signalait-on, des clauses de coopération économique.

A ce propos, diverses sources canadiennes ont répété avec insistance, ces derniers jours, que malgré les propositions qu'il a soumises à la Commission de Bruxelles, le gouvernement canadien accorde nettement la priorité, jusqu'à nouvel ordre, au développement de ses relations bilatérales avec les Etats-membres de la CEE. "Le gouvernement s'efforce d'équilibrer notre désir d'établir des liens avec l'ensemble de la Communauté avec celui de raffermir nos relations bilatérales avec les divers membres", déclarait

notamment M. Trudeau, mardi dernier aux Communautés.

Les diplomates canadiens insistent aussi beaucoup sur le caractère principalement politique des visées canadiennes en Europe, principal point d'ancrage, avec le Japon, de la "tierce option" stratégique d'un Canada qui tente de relativiser ses relations économiques avec les Etats-Unis. Enfin, Ottawa semble mettre moins l'accent, depuis quelques jours, sur le traité commercial qui est l'objet principal de l'aide-mémoire canadien d'avril dernier, en parlant plutôt de sa volonté d'établir des "rapports contractuels" avec la Communauté, en signalant que les propositions avancées par le Canada ne constituent rien d'autre qu'un point de départ, une base possible de discussions.

Ce léger affaiblissement des positions d'Ottawa cherche vraisemblablement à calmer certaines appréhensions françaises, en prévision des entretiens que M. Trudeau aura à Paris avec le président Giscard d'Estaing et le premier ministre Jacques Chirac.

aux 4 coins du monde

À Rio, c'est tout un carnaval

RIO DE JANEIRO (AFP) — Les quatre millions d'habitants de Rio de Janeiro seront vaccinés contre la méningite avant le prochain Carnaval afin d'éviter une aggravation, à cette occasion, de l'épidémie qui sévit au Brésil, dit-on mercredi les services de santé de la ville. Les grands rassemblements auxquels donne lieu le Carnaval de Rio inégalement en effet les autorités car l'épidémie, bien que moins grave qu'à Sao Paulo, a pris de l'ampleur au cours des dernières semaines. A Sao Paulo, 14 personnes sont mortes de la maladie dans la seule journée de mardi. Le nombre des cas de méningite a néanmoins tendance à baisser depuis le début de l'année, selon une estimation du ministère de la Santé.

La pension de Martha Mitchell

NEW YORK (AFP) — Martha Mitchell, épouse de l'ancien ministre de la Justice, M. John Mitchell, dont elle vit séparée, s'est vue hier accorder une pension alimentaire de 1,000 dollars par semaine, un tiers de ce qu'elle avait demandé, par un tribunal de New York. L'avocat de son mari, inculpé dans l'affaire du Watergate et dont le procès se déroule actuellement à Washington, avait soutenu que M. Mitchell avait bien des revenus de \$5,281 par semaine mais il faisait face à des frais de \$2,744. Cela ne lui laissait que \$2,536 par semaine pour ses dépenses personnelles. Au cours d'une audience le mois dernier, l'avocat de Mme Mitchell avait déclaré que sa cliente était obligée de faire des "petits travaux" parce qu'elle manquait d'argent. Au contraire, avait affirmé l'avocat de M. Mitchell, Mme Mitchell vit dans un palais aussi somptueux que le Taj Mahal.

La peste, puisqu'il...

WINDHOEK (Namibie), (AFP) — Quatre personnes ont succombé à une épidémie de peste bubonique qui s'est déclarée récemment dans le district Ovambo, au nord de la Namibie, a annoncé à Windhoek un porte-parole des services sanitaires. Le porte-parole a précisé qu'il s'agissait de trois enfants et d'un adulte et que tout était fait pour enrayer cette épidémie, qui risquait cependant de se prolonger quelques semaines, selon quelques mois. Toutes les personnes venant de la zone affectée où s'y rendant sont soumises à des examens médicaux. Selon le porte-parole, les autorités ont maintenant la situation en main et les habitants ont pris toutes mesures préventives contre la maladie.

Pour comprendre le fascisme

FRANCFORT (AP) — Une exposition d'oeuvres nazies, baptisée "L'art dans le troisième Reich" documents d'asservissements — "L'art est ouverte mardi à Francfort, et a aussitôt suscité de vives controverses. L'exposition, comprenant une quarantaine de toiles, de sculptures et d'affiches, était organisée par la Société d'art de Francfort, dans le but de "donner une base à la compréhension du fascisme". De bruyantes discussions ont eu lieu parmi les quelques centaines de visiteurs, qui ont parfois utilisé des mégaphones pour mieux se faire entendre. Les ardoisiers ont affirmé notamment que cette manifestation contribuait à "glorifier le nazisme", et que ce que la Société d'art dépeint comme une époque révolue existe toujours en fait. La législation allemande interdit toute présentation d'oeuvres d'art et d'emblèmes nazis, qui pourrait contribuer à glorifier le régime hitlérien.

MONTROSE

ESCOMPTÉS EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES ARION

IMPORTATIONS FRANÇAISES PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER 7.98

- 30 A 051 - CHANTS À LA COUR DE CHARLES-QUINT - Miranda, soprano - Instruments anciens.
- 30 A 060 - JACQUES LASRY - Chronophage - Structures, soprano Larry Bostel.
- 30 A 064 - RÉCITAL DE GUITARE - Oeuvres de Villa-Lobos - Rodrigo - Falla - Ponce, guitare.
- 30 A 066 - CHANT GREGORIEN I - Moines de l'abbaye de Kergonan.
- 30 A 067 - MOZART - Lièdes - Petite cantate allemande - A.M. Miranda, soprano.
- 30 A 070 - MUS POUR FLÛTE À BEC - Moyen-Âge ou XVIII siècle - Instruments anciens de Paris.
- 30 A 071 - ART DE LA FLÛTE - Oeuvres de C.P.E. Bach - Debussy - soprano, instruments anciens de Paris.
- 30 A 074 - RAMAÛL - Tambourin - Villageoise - Triomphe - L'Épiphane - Houdoubaud, clavessin.
- 30 A 078 - PRESTIGE DU VIOLONCELLE - Musique de J.C.H. Bach - Vivaldi - Albini - Les musiciens de Paris.
- 30 A 082 - MUS. DE HARE - Anne Chollon (jus des oeuvres du XVIII siècle).
- 30 A 085 - BOURNE MERRY - Cosmographie (Musique électro-accoustique).
- 30 A 094 - TOURNEMENT - 7 chorals - poèmes - Delvalle, orgue.
- 30 A 096 - CHANTS À LA COUR DE FRANÇOIS - Miranda, soprano, instruments anciens de Paris.
- 30 A 100 - MUS. MACCONIQUE DU XVIII SIÈCLE - Mozart - Beethoven - Girouët - Les musiciens de Paris.
- 30 A 102 - N. BERNIER - Motets pour tous les temps - A.M. Miranda, soprano.
- 30 A 105 - BALLIF - Bloc Notes - Pièces détachées - Paste - Martin, piano.
- 30 A 108 - LISZT - Prélude et fugue sur Bach - BRAHMS, Prélude op. 2, Liszt, violoncelle/piano - Poulenc, Auric, Jolivet.
- 30 A 109 - BOCCERINI - Quintette/da major - Saxtorf, Prélude op. 2, Chopin.
- 30 A 111 - BETHOVEN - Sonate op. 17 - SCHUMANN, Adagio et allegro - Bartolozzi, cor - Joy, piano.
- 30 A 112 - WIENER - Concerto accordéon/orchestre - Conc. piano/forté.
- 30 A 113 - DUOS D'AMOUR - Green Sues - ALBINONI, Adagio arioso - VIVALDI, Presto in la - Bourdin, flûte - Challan, harpe.
- 30 A 114 - MUS. ESPAGNOLE DU XVIII SIÈCLE - Oeuvres de Corelli - Lorrain - Ruz-Pipo, piano.
- 30 A 115 - BENEDETTO MARCELLO - Conc. à Cinq - Conc. hautbois - Conc. cordes/cavallini - Musiciens de Paris.
- 30 A 116 - BAGOIN - Ronde bachique - Bergères - Tendre Suite - Houdoubaud, clav.
- 30 A 122 - DUKAS - Grande sonate pour piano - Françoise Thiel.
- 30 A 128 - SCHUMANN - Bunte Balade - Chants de l'aube - Noveltte - Martin, piano.

VENTE DE DISQUES

DISQUES ARION

IMPORTATIONS FRANÇAISES PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER 7.98

- 30 A 129 - DEBUSSY - Sonate - BRITTEN, Sonate en ut - Meunier, violoncelle - Ivallid, piano.
- 30 A 132 - SCHUBERT - Lièdes - Reinemann, baryton - Ivallid, piano.
- 30 A 134 - CHANT GREGORIEN II - Moines de l'abbaye de Kergonan.
- 30 A 137 - MESSIAEN - Thème et variations - SATIE: Choses vues à droite et à gauche - Bonaldi, violon - Billier, piano.
- 30 A 139 - DUPRE - Carillon - Tournemire - Carillon - Widor.
- 30 A 140 - LECLAIR - Concertos violon/orchestre - Jordy, violon.
- 30 A 141 - DARASSE, organiste - Oeuvres de Nivers et de la begue.
- 30 A 142 - MESSAS AVANT VATICAN II - Messes à la ville, à la campagne - Ens. polyph. Montparnasse.
- 30 A 144 - HAYDN - Sonates et fantaisie pour piano - Dussek.
- 30 A 146 - HANDEL - Lesaria et suites de clavecin - Wood.
- 30 A 148 - C.P.E. BACH - Conc. clavessin - Govers.
- 30 A 150 - MUSIQUE FRANÇAISE POUR CARILLON.
- 30 A 152 - MUSIQUE POUR INSTRUMENTS ANCIENS - Harpe ancienne, viole à roue, clavessin à maillet.
- 34 100 - MUSIQUE FRANÇAISE POUR CARILLON.
- 37 161 - VITALI - Chaconne - CORELLI Sonate d'église - Jordy, violon - DEVALLE, orgue.
- 37 166 - DIVIENNE - Sonates flûte/clav. Houdoubaud/Brebot.
- 37 165 - MUSIQUE VIOLON/PIANO - Debussis - Britten - Sabotier.
- 37 168 - BALLIF - Musique chorale - Ens. Muzerelle.
- 37 169 - MUSIQUE DU TEMPS DE PROUST - St-Saens - Faure - Ravel.
- 37 172 - MUS. ESPAGNOLE - Granados - Monald - Blanc, violon - Ruiz-Pipo, piano.
- 37 173 - MUS. TCHÈQUE - Smetana - Dvorak - Martini - Elphage, violon - Martin, piano.
- 37 178 - SWEELINK - Mus. d'orgue - Thy, orgue.
- 37 187 - ROUSSEAU - Sonates piano forte - Houdoubaud.
- 37 182 - MOZART - Sonates hammer/clavier/flûte.
- 37 187 - J.J. ROUSSEAU - Devin du village.
- 38 100 - SCHUMANN - Album à la jeunesse - Thiel, piano.
- 38 106 - GABRIELLI - Sonate et canzoni pour 5 Sorchetes.
- 38 166 - GILLES - 3 motets.
- 38 208 - JODIT/WERNER - Tchaïkovski, Sibeliy, Grieg.
- 38 209 - ROSELINE PIRETTELLI - Joseph Bechta, Duo concertant pour violon et violoncelle.
- 38 210 - JACQUES FEUILLE - Chansons liégeois de la Renaissance.
- 38 213 - MICHEL KERGOAN - Chant Gregorien Vol. 3.
- 38 214 - MARC A. CHARPENTIER - Messe en sol mineur.
- ALBUMS DE 2 DISQUES - SUDES, \$1.98 Spécial \$1.88.
- 230 A 001 - SCHUMANN - Album à la jeunesse - Thiel, piano.
- 230 A 002 - FRESCOBALDI - Intégrale des Fiori Musicali.

MONTROSE

ESCOMPTÉS EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES NONESUCH

12" MICROSILOON - STEREO PRIX SUGGERE DU MANUFACTURIER 3.98 PRIX MONTROSE

- H71001 - CLAUDE LE JEUNE: Chansons.
- H71003 - HANDEL: Duetto in D, Op. 2.
- H71006 - HINDEMITT: Str. Op. 2, MALIPEIRO: Rigueti e strambotto.
- H71007 - RAUEL/DEBUSSY: Str. Op. 2.
- H71010 - MASTERPIECES OF THE EARLY FRENCH & ITALIAN RENAISSANCE.
- H71027 - PURCELL: Sonata for Viola, Suites: Pieces for Harpsichord.
- H71030 - IBERL/GLAZOUNOV/VILLA-LOBOS: Works for Saxophone, Ch. Orch.
- H71031 - HAYDN: Sym. No. 31 (Hornsignal), No. 19, No. 45 (Piano).
- H71032 - HAYDN: Sym. No. 49 (La Passione), No. 44 (Trauer), Arranged Overture.
- H71033 - SCHUTZ: Motets for Clar & Oboe, Ukulele.
- H71034 - C.P.E. BACH: 8 Sonates for Flute & Harpsichord.
- H71035 - MOZART: String Quartets, K. 575 & K. 499.
- H71046 - MOZART: Divertimento in B flat for Flute & Str., K. 287.
- H71050 - SHOSTAKOVICH/R. STRAUSS: Sonatas for Cello & Piano.
- H71052 - VIVALDI/A. SCARLATTI/TELMANN/GEMIANINI: Concerti Grossi.
- H71060 - BACH: Motets, BWV 227, 229, 226.
- H71062 - SCHUTZ: Motets for continuo, sacred (1625).
- H71064 - BAROQUE MUSIC FOR RECORDERS.
- H71065 - TELMANN: Chamber Music with Recorder.
- H71070 - VIVALDI: The Four Seasons.
- H71071 - HAYDN/BOCCERINI: Cello Concertos.
- H71072 - MOZART: String Quartets, K. 575 & K. 499.
- H71073 - LITURGICAL MUSIC FROM THE RUSSIAN CATHEDRAL.
- H71074 - MOZART: Clarinet, K. 622, Sinf. Concertante, K. 284.
- H71076 - J. STAMITZ: Sym. in A, MOZART: Divertimento in D, K. 136.
- H71081 - CHORAL SONGS OF THE ROMANTIC ERA.
- H71083 - HAYDN: Sym. No. 26 (Lamentatione), No. 12, No. 83 (La Poole).
- H71084 - ISAAC: Missa carminum, DESPREZ: Ave Christe/LASSO: Motets.
- H71085 - TRIO SONATAS OF THE LATE BAROQUE.
- H71087 - BACH: The Well-Tempered Clavier, Part I, C. (Single).
- H71088 - BIVALDI: 2 Cantatas, 2 Sonatas.
- H71090 - ROSSINI: The Italian Oboe Concerto.
- H71092 - MONTEVERDI: Il Combattimento di Tancredi e Clorinda.
- H71093 - STRAVINSKY: The Fire of Spring, 4 Studies for Orch. (Book 1), Concerto.
- H71094 - A. SCARLATTI: 16 Sonatas for Harpsichord.
- H71095 - RENAISSANCE CHORAL MUSIC FOR CHRISTMAS.
- H71097 - RENAISSANCE VOCAL MUSIC.
- H71100 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 1 (Hansen, organ).
- H71103 - CALDARA: Cantata, Madrigal, Cantata, Canon.
- H71105 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 2 (Hansen, organ).
- H71108 - BAZZI: 3 Woodwind Quintets.
- H71110 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 3 (Hansen, organ).
- H71113 - BEHWALD: Piano Quartets, Nos. 1 & 2.
- H71114 - QUARTET MUSIC OF THE 17th & 18th CENTURIES.
- H71115 - THE DOVE DESCENDING (Cantata Singers).
- H71117 - LUTHER: ITALIAN PSALM CHORD MUSIC.
- H71120 - IN A MEDIEVAL GARDEN.
- H71122 - HANDEL: Water Music (complete) (Boulet, cond.).
- H71123 - SCHUTZ: Die Schematas, Musicae, DANES, SCHEIN: 2 Suites.
- H71131 - HAYDN: Sym. No. 35, No. 43 (Mercury), No. 80.
- H71133 - STRAVINSKY: Les Noces, Pribaoutk, etc. (Boulet, cond.).
- H71134 - MONTEVERDI: Magnificat (Soprano).
- H71136 - BACH: Cantatas, BWV 199 & 200.
- H71137 - BACH: Lute Music, BWV 999, 999, 1000, 1000, 1007.
- H71138 - DEMANTHON: St. John Passion, Prophecy.
- H71139 - BRUCKNER: Sym. No. 7 in E (Schubert, cond.).
- H71142 - SCHUBERT: The Four Seasons.
- H71141 - A BOUQUET OF OLD VIENNA DANCES.
- H71143 - BAROQUE FANTASIES & SONATAS FOR BRASS.
- H71144 - BATTLE MUSIC (Jenkins, cond.).
- H71147 - BACH: Hunting Cantatas, BWV 208.
- H71148 - VIRTUOSO WIND CONCERTOS.
- H71150 - HINDEMITT: Die Schematas, Martinelli, Vin Sonata, Duet.
- H71150 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 4 (Robert, organ).
- H71151 - GENI: The Enchanted Forest, LOCATELLI: Il pianto di Anzico (Jenkins, cond.).
- H71152 - BETHOVEN: The Ninth Quartet, Op. 18, Nos. 5 & 6.
- H71153 - ANZICO MUSIC (Jenkins, cond.).
- H71154 - HAYDN: The Last Seven Words of Christ (Orch. version).
- H71155 - MOZART: The Magic Flute, Concerto for Piano & Cello, Op. 19, KODALY: Sonata, Op. 4 (Shapiro, cello, Wild, Piano).
- H71156 - STOCKHAUSEN FOR KINGS - Kraus: Sym. in C minor, BWV 1024.
- H71157 - STOCKHAUSEN: Moments (Arroyo, arr.).
- H71158 - FAURE Requiem.
- H71160 - SCHUTZ: Symphonie sacre: Concertos from Book I (Jenkins, cond.).
- H71161 - MUSIC FOR THE CLASSIC GUITAR (Presti & Loggioni).
- H71162 - G.B. SAMMARTINI: 5 Symphonies (Jenkins, cond.).
- H71163 - BOSSINI: Sins of My Old Age (piano excerpt).
- H71165 - J.C. BACH: 2 Sinfonias, Sinfonia concertante in C.
- H71167 - BACH: Silver Apples of the Moon, for String between Phobos and Pan.
- H71168 - HAYDN: Sym. No. 77, No. 81.
- H71169 - IVES: Piano Sonata No. 1 (Lee, piano).
- H71170 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 5 (Hansen, organ).
- H71171 - VOICES OF THE MIDDLE AGES.
- H71172 - BIBER: Six Sonatas for 2 Flts, Strings & Continuo.
- H71173 - BACH: The Well-Tempered Clavier, Part II, No. 24.
- H71174 - SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon, for Electronic Music Synthesizer.
- H71175 - BARTOK: Music for Piano (Lee, piano).
- H71176 - BACH: Partita for Harpsichord (Fuller, harpsichord).
- H71177 - SHOSTAKOVICH: Italian Madrigals.
- H71178 - FAURE: Ballade for Piano & Orch. Op. 19/Pellias et Melba (Leschetizky).
- H71180 - C.P.E. BACH: 4 Sym., Wo 183.
- H71181 - THE PLAY OF HEROD - A 12th Cen. Christmas Drama.
- H71182 - TELMANN: Cantata, Macher die Tore weg; BACH: Cantata BWV 151.
- H71183 - BOZZETI: Sym. in C, Jeux d'enfants, Petite Overture (Munch, cond.).
- H71184 - SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41 - WERNER: String Quartet, Op. 28 - STRAVINSKY: 3 Pieces, Concerto for Str. Q.
- H71187 - BACH: Cantata BWV 206.
- H71188 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 6 (Hansen, organ).
- H71189 - DEBUSSY: Iberia/ALBINZI: Suite from Iberia (Munch, cond.).
- H71191 - HAYDN: Sym. No. 90, No. 91.
- H71193 - WERNER: The Curious Musical Instrument Calendar.
- H71195 - FIELD: Nocturnes for Piano (Lee, piano).
- H71200 - SCHUBERT: Symphonies sacres: Concertos from Book II (1647).
- H71198 - RUDIN: Tragedia, for Electronic Music Synthesizer.
- H71199 - GABRIELI: Music for Voices, Instruments & Electronic Sounds.
- H71200 - YANKER ORGAN MUSIC (Eliason, organ).
- H71201 - BACH: Partita for Harpsichord (Fuller, harpsichord); CAPRICIO for Violin & Orch. Da natura sonora (Fass, cond.).
- H71202 - GAGE: Cello for Prepared Piano & Ch. Orch. FOSS: Baroque Variations (Fass, cond.).
- H71203 - SIBELIUS: 4 Legends from "The Kalevala," Vol. 2 (Fass, cond.).
- H71205 - R. STRAUSS: Sonata in B flat for Violin & Pno. Op. 18; RESPIGHI: Sonata in B minor for Violin & Pno.
- H71206 - BACH: Cantata BWV 215.
- H71208 - SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon, for Electronic Music Synthesizer.
- H71209 - IVES: Song; OBERG: 4 Songs from the Japanese; SCHUBMANN: Chench'i (Naxos, arr.).
- H71210 - WIDOR: Organ Syrr. No. 5 in F minor, Op. 42, No. 1 (Eliason, organ).
- H71211 - SCHUBERT: Die scho ne Mullerin, D. 795 (Wunderlich, vocal).
- H71212 - STRAVINSKY: Music for Piano (Lee, piano).
- H71214 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 7 (Hansen organ).
- H71215 - DEBUSSY: Missa Ave Maria, 4 Motets.
- H71218 - BERWALD: Italian Madrigals.
- H71222 - AMERICAN BRASS MUSIC (American Brass Quintet).
- H71223 - BERG: Music for Instruments & Electronics Sounds.
- H71224 - GAGE & HILLER: HPSCHD, for Harpsichord & Tapes.
- JOHNSTON: String Quartet No. 2.
- H71225 - WOURNIEN: Time's Encumbrance, for Synthesized & Processed Synthesized Sound (Pulitzer Prize Winner, 1970).

MONTROSE

ESCOMPTÉS EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

DISQUES NONESUCH

12" MICROSILOON - STEREO PRIX SUGGERE DU MANUFACTURIER 3.98 PRIX MONTROSE

- H71226 - BACH: Cantata BWV 213.
- H71227 - MANDOLIN MUSIC by Beethoven & Hummel.
- H71228 - GYPSY SONGS by Brahms & Schumann.
- H71229 - THE BAROQUE LUTE.
- H71230 - SCHUBERT: Sym. No. 1 in D, D. 82, No. 2 in B flat, D. 125.
- H71231 - SALZMAN: The Nude Paper Sermon, for Actor, Remains several Church Sermons.
- H71232 - A NONESUCH CHRISTMAS from the Baroque, Renaissance, and Middle Ages.
- H71233 - SPANISH MUSIC FOR THE CLASSIC GUITAR: Works by Albeniz, Falla, Granados, Ni-Cunell, Orban, Rodrigo.
- H71234 - CARTER: Sonata for Flute, oboe, cello & harpsichord, sonata for oboe & piano.
- H71235 - SCHUTZ: Psalmen Davids, 1619 (5 Concertos for Soloists, Chorus & Instrument).
- H71236 - NELSON: Sym. No. 5, Op. 50, Soga Drum, Op. 39 (Hansen, cond.).
- H71237 - THE CONTEMPORARY CONTRABASS, New American Music by Roger Chaffin, Johannes.
- H71238 - BARCEL: Sonatas for violin & continuo, Op. 1.
- H71239 - HANDEL: Concerto for Viola & Orchestra HINDEMITT: Die Schematas, Musicae, DANES, SCHEIN: 2 Suites.
- H71240 - MAHLER: Symphonie No. 1 in D Major (Hansen, cond.).
- H71241 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 8 (Works by J.S. Bach).
- H71242 - PRAETORIUS: Chorus Music (Eliason, cond.).
- H71243 - BACH: Cantata BWV 249a.
- H71244 - MOZART: String Quartets, Nos. 1, 134, No. 27, K. 199.
- H71245 - COMPUTER MUSIC by Ransford, Vercoe, Dodge.
- H71246 - KINAKI: Electro-Acoustic Music.
- H71247 - BUSONI: Concertos (Moser, Concert).
- H71248 - JOPLIN: Piano Rags (Riklin, piano).
- H71249 - CARTER: String Quartets, Nos. 1 & 2.
- H71250 - SCHUBERT: Master Works for Organ, Vol. 9 (Works by J.S. Bach).
- H71251 - BRUCKNER: Annus II. symphonie/Valse/Menuet.
- H71252 - MENDELSSOHN: Sym. No. 3, Op. 56 ("Scott").
- H71253 - CRUMB: Ancient Voices of Children.
- H71254 - BACH: Cantatas, BWV 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 4

Les détenus prennent des otages et mettent le feu

Emeutes dans les prisons d'Ulster

BELFAST (d'après l'AFP) — Cent détenus retranchés dans les combles de la prison d'Armagh, en Irlande du Nord détiennent depuis hier quatre otages: le gouverneur de la prison et trois gardiennes, tandis que des manifestations s'étendaient à toute la province en signe de protestation contre les détentions sans procès de suspects. Par les fenêtres aux vitres brisées, le long des murs gris de la prison, deux draps ont été dé-

ployés, avec des inscriptions tracées de rouge à lèvres: "Prison en morceaux" et "Gouverneur prisonnier".

En début d'après-midi, les véhicules de l'armée ont pénétré dans l'enceinte de la prison, tandis que des centaines de personnes se massaient autour du bâtiment. Plusieurs des habitants du quartier ont déclaré avoir entendu des explosions et

senti l'odeur des gaz lacrymogènes, mais les porte-parole de l'armée britannique observent depuis le début des événements un mutisme total.

La révolte des femmes d'Armagh a suivi celle des détenus de la prison de Maze, l'ancien camp de Long Kesh, maintenant aux trois quarts détruit par des incendies allumés mardi soir par les mutins. Beaucoup des manifestantes d'Armagh ont, à Long Kesh, un mari, un

frère ou un ami et leur principale revendication est de pouvoir prendre contact avec le Sinn Féin provisoire, la branche politique de l'Ira, afin d'avoir des nouvelles de leurs parents prisonniers là-bas.

Aux journalistes rassemblés au-delà du mur d'enceinte, elles ont crié qu'elles avaient de la nourriture et qu'elles ne céderaient pas jusqu'à ce qu'elles aient l'assurance que leurs pa-

rents et amis détenus à Maze sont en bonne santé. Elles exigent notamment que le Sinn Féin provisoire, et la Croix Rouge internationale puissent se rendre à Maze et juger la situation.

Les rumeurs les plus alarmistes sur le bilan exact des incidents de la prison de Maze ont couru d'ailleurs en Irlande du Nord, et le secrétaire d'Etat, M. Merlyn Rees a lui-même démenti qu'il y ait eu plusieurs morts ou blessés graves. Selon les chiffres officiels, il y a eu neuf prisonniers hospitalisés, et 31 blessés — généralement légers — parmi les forces de sécurité (16 soldats et 15 gardiens).

Sur les cent-trente petites huttes où étaient enfermés les prisonniers, une seule est restée intacte. Toutes les autres sont réduites en cendre après l'incendie gigantesque qui a embrasé le camp.

Aux flammes de Maze, ont répondu pendant toute la journée d'hier les incendies allumés par des manifestants dans les rues de Belfast, en soutien des revendications des prisonniers. De nombreux véhicules ont été volés et incendiés tandis que les soldats faisaient usage de leurs fusils à balles en caoutchouc contre la foule des manifestants.

A Londonderry, 400 personnes ont défilé dans le centre de la ville où la circulation avait été interdite et où tous les bureaux étaient fermés. Hier soir,

certaines informations faisaient état d'incidents à Strabane, dans l'ouest de la province, sur la frontière.

En outre, les troupes britanniques ont été appelées en renfort à la suite d'incidents à la prison de Magilligan, dans le comté de Londonderry, a annoncé le quartier général de l'armée.

Selon les premières informations, un incendie s'est déclaré dans la cuisine et l'infirmerie d'une section de la prison où sont incarcérés des prisonniers du mouvement républicain irlandais.

Entourée de fils barbelés, de tours de garde équipées de mitrailleuses et placées sous la surveillance vigilante des patrouilles de l'armée et de la police, la prison du Maze abrite environ 1,500 prisonniers, dont quelque 600 sont détenus ou internés pour activités terroristes.

Le mois dernier, des détenus républicains avaient menacé de "réduire le camp en cendres" après avoir affirmé que les prisonniers étaient brutalisés par l'armée et, depuis quatre semaines, détenus catholiques et protestants protestent ensemble contre l'alimentation et les conditions générales de détention. A la suite de l'émeute, le Parti social-démocrate et travailliste SDLP, à majorité catholique, et le Parti de l'alliance ont renouvelé leurs demandes en faveur de la fin des mesures d'internement.

Kissinger craint que le problème palestinien remette tout en question

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger est encouragé par les perspectives ouvertes par la tournée qu'il vient d'effectuer au Proche-Orient et en Afrique du Nord, mais se rend compte que le problème palestinien peut encore tout remettre en question.

La satisfaction prudente manifestée par le secrétaire d'Etat à la fin de son voyage et dont il rendra compte ce matin seulement au président Ford, se fonde sur trois observations:

- 1) tous ses interlocuteurs, y compris les gouvernements arabes "radicaux" comme ceux de Syrie et d'Algérie, reconnaissent que seuls les États-Unis sont en mesure de faciliter le règlement progressif du conflit israélo-arabe;
- 2) personne n'a manifesté d'opposition ouverte à la formule de négociation "étape par étape" avec Israël mise au point au cours du voyage, et que le président égyptien Anouar Sa-

date soumettra au sommet arabe du 26 octobre, à Rabat; 3) il y a maintenant quelque chance que les pays producteurs de pétrole ne décident pas d'augmenter les prix à la prochaine réunion de l'OPEP, au mois de décembre.

Dans ce contexte, un retrait de cinquante kilomètres dans le Sinaï et de six kilomètres au Golan, seraient les concessions qu'Israël consentirait en échange d'une déclaration de non-belligérance par l'Égypte et la Syrie, croit savoir, de "source diplomatique arabe" le quotidien Al Safir (pro-libyen).

Au cours de ses entretiens avec le président Hafez Assad, M. Kissinger aurait souligné qu'"un retrait de six kilomètres au Golan constitue le maximum qu'Israël puisse consentir actuellement et à l'avenir". Le secrétaire d'Etat aurait fait valoir que ce retrait restituerait aux Syriens des "collines imprenables", de même que les Égypt-

tiens redeviendraient maîtres des "cols" du Sinaï après le retrait proposé de cinquante kilomètres.

Quant à la déclaration de non-belligérance par l'Égypte et la Syrie, à défaut d'une déclaration séparée en bonne et due forme, Israël se contenterait d'une disposition dans le même sens incluse dans les éventuels accords sur les retraits partiels, aurait précisé M. Kissinger.

En principe, M. Kissinger retournera au Proche-Orient pendant la première semaine de novembre, à la suite du voyage qui va le mener à Moscou, en Asie du Sud et en Europe de l'Est.

Bien que le secrétaire d'Etat n'ait pas fait de confidences sur la substance des entretiens qu'il vient d'avoir, on s'oriente aussi vers un accord de désengagement entre Israël et la Jordanie.

C'est là qu'intervient le préalable palestinien. Israël est apparemment prêt à faire au roi Hussein des concessions sur la

Cisjordanie, mais il n'est absolument pas prêt à négocier avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Si les chefs d'États arabes réunis à Rabat décident que seule l'OLP, déjà reconnue comme représentant du peuple palestinien, peut négocier l'évacuation de la Cisjordanie par les Israéliens, le "scénario" patientiel élaboré par M. Kissinger s'écroulera. Si l'éviction du roi Hussein au profit de l'OLP venait arrêter le mouvement, on reconnaît, à Washington, que la reprise des hostilités redeviendrait une sérieuse possibilité.

Heath défie son propre parti

LONDRES (AFP) — L'impitoyable bataille pour le leadership qui fait rage au sein du Parti conservateur depuis la défaite électorale du 10 octobre s'est amplifiée hier au lendemain de l'allocation télévisée par laquelle M. Edward Heath a clairement laissé entendre qu'il n'entendait pas abdiquer, au moins dans l'immédiat.

Au cours d'une intervention qui n'avait duré que quelques minutes, M. Heath s'était arrangé pour mentionner à quatre reprises qu'il était toujours le chef de l'opposition et du Parti conservateur.

Cette insistance très remarquée, qui n'est certainement pas due au hasard, a provoqué un très vif mécontentement parmi les très nombreux députés du rang, décidés à se donner un nouveau chef. Leur inquiétude a été renforcée par le fait qu'à aucun moment M. Heath n'a fait allusion à son possible départ. Connaissant son obstination notoire, ils redoutent qu'il veuille s'accrocher coûte que coûte à la tête du parti.

Ces craintes, qui semblent partagées par la majorité des députés conservateurs, ont été abondamment exprimées hier au cours d'une réunion de la commission de politique générale du Parti Tory. De toutes les provinces, ils sont venus avec le même message: "Heath a été un handicap le 10 octobre, beaucoup d'électeurs n'ont pas voté pour nous uniquement à cause de lui, par conséquent il doit partir".

En fait, Edward Heath n'a

pas non plus dit qu'il était décidé à demeurer indéfiniment en place. Certains spécialistes ont même déduit de ses propos, selon lesquels il se juge responsable de l'unité de son parti, qu'il s'efforcera volontiers s'il devait être un facteur de division. Mais il a donné l'impression qu'il voudrait rester maître de l'heure de son éventuel retrait.

Aussi les pressions grandissantes qui s'exercent contre sa personne ont-elles pour but de lui démontrer qu'il est bel et bien un facteur de division du parti et par conséquent qu'il lui faut se hâter de s'en aller.

Toutefois, il semble que le sort de M. Heath ne sera pas tranché avant la rentrée parlementaire le 29 octobre. Il faudra sans doute attendre l'élection, le 7 novembre, des nouveaux dirigeants du comité 1922, l'organisation des députés conservateurs du rang, et deux jours plus tard celle des membres de l'exécutif du parti.

Si ces deux consultations voyaient le triomphe des adversaires de l'actuel leader, on imagine mal qu'il refuse de s'incliner. L'élection de son successeur par le groupe parlementaire aurait alors lieu avant la fin de novembre.

Rockefeller n'a qu'à répliquer aux accusations par la presse

WASHINGTON (AFP) — Le président de la commission des règlements du Sénat, M. Howard Cannon, a refusé hier de donner satisfaction à M. Nelson Rockefeller, qui avait demandé d'être entendu immédiatement par cette commission pour s'expliquer sur les révélations assombrissant ses perspectives d'accès à la vice-présidence.

Le sénateur Cannon a annoncé que l'enquête de sa commission sur les déclarations fiscales de l'ancien gouverneur de New York et d'autres aspects de son dossier ne permettent pas d'envisager une déposition de M. Rockefeller avant que le Congrès, qui doit suspendre ses travaux pour les élections législatives, se réunisse à nouveau à la mi-novembre.

Se disant "indigné" par la publicité faite autour des révélations sur ses largesses envers des protégés politiques et sur la publication d'un livre diffamatoire contre son adversaire démocrate Arthur Goldberg, M. Rockefeller avait demandé de s'expliquer sans délai devant la commission judiciaire de la Chambre des représentants. Il se plaignait du "procès" que lui faisait la presse et de la lenteur

mise par le Congrès dans la procédure devant aboutir à la confirmation de sa nomination comme vice-président, annoncée par le président Ford il y a

Un voyage en Turquie que bloque le Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger a l'intention de se rendre à Ankara pour reprendre les négociations concernant la question de Chypre aussitôt que la situation actuelle aura été éclaircie au Congrès, a déclaré hier le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, qui a ajouté que M. Kissinger pourrait ensuite se rendre à Athènes.

Le président Ford avait mis lundi son veto à une mesure suspendant immédiatement l'aide militaire américaine à la Turquie en faisant ressortir qu'une telle mesure empêcherait les États-Unis de contribuer au rétablissement de la paix à Chypre.

Après avoir confirmé le veto de M. Ford, la Chambre des représentants, qui a voté à plusieurs reprises la suspension de l'aide militaire à la Turquie tant que des progrès substantiels n'auront pas été faits dans le règlement du problème de Chypre, a accepté de retarder l'entrée en vigueur de cette mesure jusqu'au 10 décembre, comme l'avait demandé le gouvernement.

Mais la Chambre a modifié le texte du compromis pour stipuler que l'aide sera immédiatement suspendue si la Turquie envoie à nouveau le matériel militaire à ses troupes d'occupation à Chypre. Le gouvernement refuse d'accepter cette restriction.

Boston: la police a occupé les écoles

BOSTON (AFP) — Des centaines de policiers ont été envoyés hier pour maintenir l'ordre dans le lycée de Hyde Park dans le quartier irlandais de la ville où neuf personnes, y compris deux élèves et un instituteur, ont été blessés mardi au cours d'émeutes raciales.

"Nous ne pouvons permettre à cette ville de devenir un autre Détroit où il a fallu que des douzaines de civils soient tués par la police et la garde nationale avant que les troupes fédérales interviennent pour maintenir l'ordre," a déclaré le maire de la ville, M. Kevin White.

Les troupes de la garde nationale, formée essentiellement de réservistes, sont en état d'alerte dans leurs casernes à Boston mais le maire, ne semble pas avoir une très grande confiance dans les éléments qu'il a à sa disposition.

"Ils sont probablement ineptes, incompetents, mal équipés sans discipline et peu entraînés," a-t-il déclaré. Boston est depuis environ quatre semaines en proie à une vive agitation en raison de l'opposition d'une minorité de la population blanche de la ville en général d'origine irlandaise au système de "busing", visant à assurer l'intégration raciale dans les écoles primaires en transportant par autobus des écoliers d'une partie de la ville à l'autre.

Le gouverneur de l'Etat de Massachusetts, M. Francis Sargent avait demandé mardi au président Ford l'envoi de troupes fédérales à Boston pour maintenir l'ordre dans la ville mais jusqu'à maintenant le président n'a donné aucune suite à l'initiative du gouverneur. Toutefois, le Pentagone a annoncé hier que des éléments de la 82ème division aéroportée à Fort Bragg (Caroline du Nord) ont été placés en état d'alerte.

Ces éléments ont reçu l'ordre du Pentagone de se tenir prêts à intervenir à Boston. Le porte-parole du département de la Défense William Beecher a précisé qu'il s'agit là d'une "mesure prise purement à titre de précaution". Pour le moment on ne s'attend pas à ce que ces unités de parachutistes soient effectivement appelées à rétablir l'ordre à Boston.

Pourquoi fumer des C.D.A.?

notre cigarette à nous

Un produit de La Société des Tabacs Laurentiens Inc.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Val d'Or. On y court, on y vole...

Chez Nordair, s'il y a des gens payés pour savoir que le temps n'est pas à perdre, ce sont bien ceux qui doivent établir les horaires. Ils ont travaillé dur pour préparer l'horaire de nos vols entre Montréal et Val d'Or. Il fallait des heures de départ et d'arrivée "bien placées" et, entre les deux, des vols rapides. En effet: qui a moins de temps à perdre en déplacements qu'un passager?

Comparez-le à d'autres, l'horaire de Nordair est pensé en fonction de l'efficacité.

Il s'en cache des heures d'analyses et d'études derrière les heures qui y sont inscrites!

Nous n'hésitons jamais à mettre le temps qu'il faut pour vous en faire gagner.

MATINÉE	DÉPARTS	ARRIVÉES
Lundi et mercredi	8h30	9h35
	10h	10h55
Mardi et jeudi	8h15	9h40
	10h	10h55
Vendredi	7h30	8h25
	8h30	9h35
Samedi	8h15	9h35
Dimanche	10h	11h05
APRÈS-MIDI		
Vendredi	15h	16h25
SOIRÉE		
Dimanche	18h30	19h55

NORDAIR

Montréal - Val d'Or - Matagami - Fort George - La Grande - Poste de la Baleine - Fort Chimo - Bale Déception - Asbestos Hill - Pittsburgh - Ottawa - Hamilton - Péninsule du Niagara - Windsor - 112 localités dans l'Arctique.

On fait des pieds et des ailes pour vous.

Les gens qui ont de l'argent et du goût ne gaspillent pas, ils achètent un rye de 10 ans au prix d'un de 6 ans:

Pierre

Wiser's DE LUXE Canadian Whisky

Dix ans d'âge 10 Years Old Whisky Canadien

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ SOUS LA SURVEILLANCE DU GOUVERNEMENT CANADIEN. DISTILLED, AGED AND BOTTLED UNDER CANADIAN GOVERNMENT SUPERVISION.

LA DISTILLERIE WISER'S LIMITEE, BELLEVILLE, CANADA

Servez du savoureux arrêtez de gaspiller!

Wiser's en donne plus.

DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ PAR LA DISTILLERIE WISER LIMITEE, BELLEVILLE

262 B 25 OZ \$ 7.20
262 C 40 OZ \$ 11.00

Aspects de la politique étrangère suédoise

Le nouveau contexte international instauré par la détente

par OLOF PALME

■ Le premier ministre de Suède, M. Olof Palme, arrive à Ottawa pour effectuer une visite officielle de cinq jours au Canada qui le conduira aussi à Winnipeg, Victoria et Vancouver. On trouvera ci-dessous de larges extraits d'une allocution prononcée par le premier ministre Olof Palme à l'occasion du congrès des Sociaux-démocrates suédois, le 4 août 1974 où il dénonce la course aux armements qui ne cesse de s'accroître dans le monde. M. Palme s'inspire des travaux de l'Institut international de recherche pour la paix et sur les conflits de Stockholm (SIPRI) fondé en 1966 par le Parlement suédois.

Cette année, la Suède célèbre un anniversaire hors pair: nous connaissons la paix depuis 160 ans.

Cet anniversaire, nous ne le célébrons pas au son de fanfares claironnantes. Il n'autorise pas non plus une manifestation d'autosatisfaction. Nous voyons plutôt un motif d'humilité et de gratitude, sachant que cette longue période a épargné à notre peuple les terribles souffrances de la guerre et lui a permis de construire une société pacifique. Et franchement, le maintien de cette paix ne tient vraiment pas à quelque supériorité morale du peuple suédois. Elle est le résultat d'un heureux concours de circonstances et de coïncidences et d'une politique de sagesse dans certaines situations, certes, mais la chance y est aussi pour une bonne part.

Le fait d'avoir échappé aux épreuves de la guerre pendant plus d'un siècle et demi constitue pour notre peuple un singulier privilège. A quel point il l'est, c'est ce que nous rappelle constamment le monde extérieur dont les messages parlent constamment de guerre et de destruction, de souffrances et de mort.

Les puissances prépondérantes disposent aujourd'hui d'un système programmé d'annihilation des adversaires. Les missiles intercontinentaux, pointés préalablement sur leurs cibles, sont prêts à être lancés de leurs rampes ou de leurs sous-marins. On a élaboré des systèmes défensifs de missiles antimissiles ABM pour parer aux incursions des engins balistiques en les abattant en cours de vol. On est en train de développer des systèmes offensifs d'engins multiples dirigés à la rentrée dans l'espace, les MIRV, un essaim de têtes atomiques porté par chaque missile, ce qui multiplie les points de frappe possibles. Et on parle d'agents de destruction plus dévastateurs encore et de stratégies encore plus ingénieusement étudiées.

Cependant, les grandes puissances ne peuvent ni l'une ni l'autre anéantir leur adversaire en prenant l'initiative d'une attaque par surprise. Elles doivent faire entrer en ligne de compte une contre-attaque d'une effroyable violence. Vu la précision mortelle avec laquelle on agit en cette matière, on a parfois évalué les effets d'une première contre-attaque à l'annihilation d'un quart de la population de l'adversaire et de la moitié de sa production industrielle.

C'est ce qu'on a désigné par l'expression "destruction mutuelle garantie" (Mutual Assured Destruction) dont le sigle

anglais MAD (dément) est parfaitement adéquat. C'est là le fondement des concepts de parité et d'équilibre des forces. Concepts qui sont à leur tour le point de départ de la détente dans l'optique de la politique de sécurité. Pour citer Oppenheimer: "les grandes puissances sont comme deux scorpions enfermés dans une bouteille. Chacun peut tuer l'autre, mais au prix de sa propre vie."

La situation actuelle doit en effet être un cauchemar constant pour les grandes puissances. Ces énumérations des moyens de destruction modernes doivent apparaître à la plupart des gens comme des fantasmagories terrifiantes qu'on peut difficilement situer dans la réalité. Pour les dirigeants des grandes puissances, ce sont des réalités qu'ils manient quotidiennement. Ils consacrent d'énormes ressources à la course aux armements pour se créer un rempart de sécurité.

Mais plus ils gagnent en force, moins ils sont en sécurité et se sentent à l'abri. Ils craignent perpétuellement que l'adversaire ne prenne momentanément de l'avance, qu'une innovation technique ne renverse la situation du jour au lendemain. Ils sont harcelés par des travaux de développement forcés dont le poids économique est insensé. Ils sont continuellement confrontés au risque d'une erreur d'exécution ou de jugement ou à celui d'un accident qui déclencherait le mécanisme de la destruction mutuelle garantie.

Le nouveau mode de relations qui s'est progressivement institué entre les deux superpuissances repose sur ce que l'une et l'autre reconnaissent qu'il faut empêcher à tout prix qu'une guerre nucléaire n'éclate entre elles. Cela marque, en soi, un succès de la raison, si tant est que l'on puisse parler de raison dans ces contextes. On a vu foisonner les doctrines stratégiques qui précisent les qualités de force, de précision et d'invulnérabilité des armes nucléaires requises pour que se maintienne l'équilibre de la terreur et pour que ces puissances ne cèdent ni l'une ni l'autre à la tentation ou à la crainte qui les pousseraient à frapper la première. Il y a là une sorte de jeu où l'on avance des théories plus ou moins spéculatives qui, nous l'avons vu, peuvent toutes être invoquées pour accroître encore les arsenaux déjà si dévastateurs des deux parties. Dans un instant de franc-parler, au cours d'une conférence de presse tenue à Moscou il n'y a pas longtemps, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déclaré qu'en Union soviétique

comme aux Etats-Unis, on avait quelques ennemis des militaires quand il s'agissait d'établir un accord.

On est toutefois convenu de qualifier la situation des armements, telle qu'elle se présente aujourd'hui, comme comportant une parité ou un équilibre. Et, tout bien considéré, gardons-nous de sous-estimer les résultats obtenus: l'accord sur la cessation des expériences nucléaires et le télétype rouge, l'Accord sur l'espace extratmosphérique, l'Accord sur les SALT, de 1972, et les sommets de 1973 et 1974. Le désarmement n'est pas encore réalisé, mais on a fixé des plafonds qui limitent l'escalade des armements dans certains secteurs. Et les négociations se poursuivent dans différents domaines. Il n'y a aucune raison de mettre en doute la volonté qu'ont les grandes puissances d'arriver à conclure des accords qui enrayent l'éventualité d'une guerre nucléaire entre elles.

Mais la menace mortelle subsiste. Ce ne sont toutefois pas uniquement les désaccords — d'ordre stratégique, idéologique et économique — entre les deux grandes puissances qui menacent la paix. La contestation ferme en bien des points du globe. Il y a la lutte contre le colonialisme, l'oppression et les dictatures, les efforts de peuples qui aspirent à se délivrer d'opresseurs étrangers et de maîtres nationaux. Il y a les antagonismes fonciers de nations qui s'affrontent dans une seule et même région. Il y a la pauvreté et les souffrances, et les fossés qui ne cessent de s'approfondir entre différentes parties du monde et qui, à la longue, constituent la plus grande menace contre la paix. Les grandes puissances sont affectées d'une façon ou d'une autre par toutes les crises qui peuvent éclater en différents points du globe. Pour les grandes puissances, la conscience des risques que cela comporte doit elle aussi tenir du cauchemar.

L'implication politique de la détente est que Washington et Moscou semblent être d'accord pour reconnaître les intérêts de la partie adverse et les respecter, quant à l'essentiel, et pour suivre attentivement toutes les crises dont les ultimes conséquences risqueraient d'aboutir à une guerre nucléaire. Cela, c'est ce qu'il faut éviter à tout prix. On ne veut pas laisser ce genre de crises "échapper à tout contrôle", selon l'expression devenue courante, on veut pouvoir intervenir sous une forme ou sous une autre pour avoir la situation en main: "sous contrôle". L'emploi de ces termes est déjà révélateur, il implique la prétention à une prérogative qui concerne à un haut degré les intérêts d'autres Etats et en particulier ceux des petits Etats. En simplifiant un peu, disons que les grandes puissances se réclament du raisonnement suivant: afin d'empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire qui serait un désastre général, les grandes puissances ont le droit et presque le devoir d'intervenir si l'ampli-

fication d'un conflit local menace d'en faire une conflagration mondiale. Le télétype rouge est une manifestation concrète de cet intérêt commun. Elles semblent avoir la conviction quelque peu paradoxale que les arsenaux d'armes nucléaires donnent aux grandes puissances le droit d'intervenir dans l'intérêt de la paix mondiale.

Il peut être intéressant, précisément au point de vue de la politique de détente, de considérer quelques-unes des crises internationales de ces dernières années.

En l'espace d'un an à peine, deux crises se sont abattues sur l'est du bassin méditerranéen: l'action arabe dirigée contre les régions occupées par Israël, en octobre 1973 et, tout récemment, le coup de force tenté à Chypre qui a déclenché l'action militaire turque, il n'y a que quelques semaines. Ces deux crises s'inscrivent dans des contextes historiques et factuels tout à fait différents, mais ils ont un trait commun. Il s'agit dans les deux cas d'Etats qui veulent protéger ou reconquérir des régions où se trouvent des populations qui appartiennent, ethniquement, ou du fait de leur religion, à leurs propres peuples. Les Etats arabes désespéraient de jamais pouvoir récupérer par des moyens politiques les territoires occupés par Israël pendant la guerre de juin 1967. Ils optèrent pour l'emploi

de la force armée. La Turquie considérait que la minorité turque était mortellement menacée par le coup de force sur Chypre dont Athènes était l'instigateur. Ils eurent recours aux armes.

Dans les deux cas, les Etats concernés ont pris des initiatives militaires, en désespoir de cause, se voyant confrontés à des situations qu'ils jugeaient profondément injustes et dangereuses pour leur propre sécurité. Dans leur optique, ils n'avaient pas le choix.

Cela ne saurait naturellement pas justifier le recours à la force armée. Quelle que soit la situation, nous devons respecter l'interdiction de recourir à la force par-delà les frontières qu'énonce la Charte de l'ONU. Il ne faut laisser inexploitées aucune des voies qui permettraient de négocier un accord pacifique.

Mais comment les Etats concernés ont-ils raisonné? L'Egypte et la Syrie avaient, de toute évidence, tiré la conclusion que, dans le climat de détente qui régnait, elles ne pouvaient pas être activement soutenues par les grandes puissances pour réaliser la modification du statu quo qu'impliqueraient la restitution des territoires occupés. Cela motivait en partie le recours aux armes pour lequel elles optèrent. Quelle que fût la fortune des armes, elles pouvaient escompter que les superpuissances réagiraient promptement et efficacement pour en-

rayer une extension du conflit et s'attacheraient enfin sérieusement à chercher comment résoudre le problème politique de la restitution des territoires. Elles pouvaient alors insister sur l'argument que tant que ce problème ne serait pas résolu, un risque latent d'éruptions de violence subsisterait et que, de ce fait, la détente se trouverait menacée.

Que cela soit exactement ou non ce que ces Etats avaient calculé, toujours est-il que le mécanisme de la détente a fonctionné selon ce modèle.

Une conférence sur la paix à établir entre Israël et ses voisins arabes s'est enfin ouverte et un processus qui peut déboucher sur un avenir où les peuples si durement éprouvés du Proche-Orient connaîtraient la paix s'est engagé, quand bien même les problèmes les plus ardues restent à résoudre.

Quant à ce point névralgique — militairement et politiquement — qu'est l'est du bassin méditerranéen, les superpuissances ont considéré de même que leur intérêt primordial était d'éviter un conflit ouvert et de longue durée. La crise de Chypre n'avait pas plus tôt éclaté qu'elles prenaient directement contact l'une avec l'autre. Le télétype rouge a dû être abondamment utilisé, n'en doutons pas. Nous ne savons pas exactement ce dont on a discuté, mais nous pouvons supposer sans craindre de nous tromper qu'on

était d'accord, d'un bout à l'autre des entretiens, pour ne pas permettre que la situation, à Chypre et autour de l'île, évolue de façon à ébranler l'équilibre et à faire naître des risques d'extension du conflit. Cette concordance de vues a constitué un préalable grâce auquel le Conseil de sécurité a pu dès le deuxième jour de l'action turque, adopter à l'unanimité une résolution sur le cessez-le-feu et sur l'ouverture de négociations. Et c'est cette concordance qui a amené la Turquie et la Grèce à accepter dans les vingt-quatre heures la demande de cessez-le-feu qui leur était adressée.

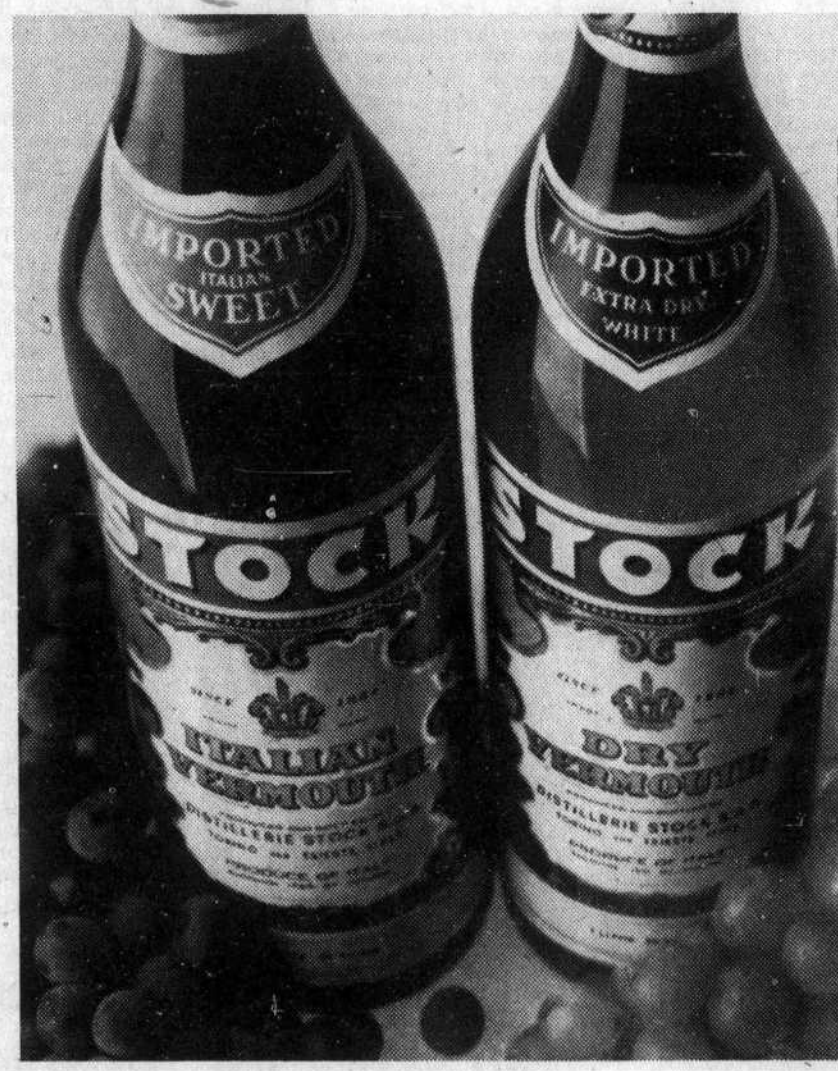
D'autres accords internationaux se sont réalisés depuis: l'accord de Genève, et la décision du Conseil de sécurité permettant à des forces de l'ONU de séparer les forces des parties au conflit.

En Suède, quelques observateurs ont fait la réflexion que la crise de Chypre montrait à quel point la détente est fragile. Si la guerre peut éclater dans le sud de l'Europe, a-t-on dit, elle peut tout aussi bien éclater dans l'Europe du nord. Et de conclure qu'il nous faut accroître notre armement. Ce raisonnement repose sur une fausse interprétation, si tant est qu'il ne relève pas seulement d'une tactique visant à critiquer notre politique de défense. La détente ne comporte naturellement pas une garantie contre les crises et les guerres locales. Elle n'a pas



M. Olof Palme, premier ministre de Suède.

pu empêcher la Turquie d'avoir recours aux armes et peut-être a-t-elle même été l'un des motifs de l'action arabe dans la crise du Proche-Orient de l'an dernier. Mais l'important, c'est qu'en raison de la détente, de puissantes forces sont immédiatement entrées en action pour limiter et localiser le conflit. On a dû engager des négociations destinées à éliminer les causes de nouveaux conflits. C'est ainsi qu'a joué la détente et on peut dire que, dans cette mesure, elle a eu un effet positif.



Vermouth Stock une tradition italienne

Stock — c'est le vermouth doux rouge ou blanc sec importé d'Italie. Essayez-le comme vous l'aimez... il est magnifico.

<p>Martini Stock 1 once de London Dry Gin Schenley 1/2 once de Vermouth sec Stock 1 souçon d'orange bitters (Pourquoi pas dans un martini?) Remuer avec des glaçons et filtrer dans un verre à Martini glacé.</p>	<p>Manhattan Stock 1 once de "Tradition" Rye Whisky Schenley 1/2 once de Vermouth italien Stock 1 souçon de bitters (Angostura) Verser sur des glaçons et garnir d'une cerise.</p>
<p>"Moitié-moitié" Stock 1 once de Vermouth sec Stock 1 once de Vermouth italien Stock Verser sur des glaçons, ajouter un souçon d'orange bitters et remuer.</p>	<p>Stock "sur glace" 1 once de Vermouth italien Stock Verser sur des glaçons et ajouter un zeste de citron.</p>

STOCK — IMPORTÉ D'ITALIE
Distribution au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée
S.A.Q. 558E (Sec) \$2.45/S.A.Q. 558D (Rouge) \$2.45

LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE IDÉAL

LA FOURNAISE DE LUXAIR À AIR CHAUD, UN SYSTÈME COMPLET OFFRANT UNE FLEXIBILITÉ FANTASTIQUE

- CHAUFFAGE • CLIMATISATION
- HUMIDIFICATION • FILTRATION
- VENTILATION • ZONAGE FACILE

ÉLECTRICITÉ, HUILE OU GAZ

Remplissez et retournez le coupon ci-dessous ou téléphonez chez CHAUFFAGE DE LUXE. L'entrepreneur en chauffage de votre région peut également vous fournir plus de détails.

Je désire obtenir plus de renseignements sur la fournaise De Luxair.

Nom

Adresse

Ville Tél.

CHAUFFAGE De Luxe HEATING CORPORATION
700, Place Trans-Canada, Longueuil • 527-9141
2580, rue Dalton, Parc Colbert, Ste-Foy • 656-0832

UNE RÉALITÉ LA TECHNIQUE

Seul "CUISINE TECNA" peut exécuter des cuisines dont les nouveautés d'équipements intérieurs et la finition extérieure en font les plus modernes et les plus belles cuisines d'aujourd'hui.

Cuisine de classe techniquement parfaite et d'une exceptionnelle beauté.

TECNA
Technique Internationale de la Cuisine

661-3931

1er fabricant de meubles modulaires d'une technique d'avant garde
Recherchons concessionnaires et dépositaires

Un référendum à l'issue incertaine, dimanche en Suisse

Pendant trois ans, des travailleurs immigrés à expulser, au rythme de cinq cents par jour

par GILBERT GRAND

Pour la deuxième fois en quatre ans, l'arme la plus démocratique et la plus vantée, à juste titre d'ailleurs, du système politique helvétique: le référendum, plonge la Suisse dans un débat douloureux et passionnel sur la xénophobie.

demandé au peuple "d'éviter de céder à des mouvements passionnels et de peser mûrement tous les éléments entrant en considération".

Les adversaires de cette initiative quasi-suicidaire pour les pays ont beau jeu d'opposer des arguments rationnels ou humanitaires: la Suisse qui compte à peine cent chômeurs, n'a aucune réserve de main-d'œuvre et le départ des étrangers paralyserait des industries entières et des services essentiels que les Suisses ne veulent plus assurer.

Le projet de l'AN devrait être rejeté par une large majorité d'électeurs. Mais en privé, les autorités ne cachent pas leur appréhension. C'est que les manifestations xénophobes ne sont pas une nouveauté en Suisse: en 1970, à l'initiative de l'Action nationale, dirigée alors par James Schwarzenbach, un référendum sur "l'emprise étrangère", dont les exigences étaient moins draconiennes que celui de cette année, n'avait été repoussé que par 54% du corps électoral.

La crise économique mondiale: en septembre, l'indice des prix à la consommation avait grimpé de 1.6%, soit une hausse depuis janvier de 10.6%. De nombreuses entreprises annoncent des restrictions de personnel et beaucoup de gens craignent de perdre leur emploi dans un avenir très rapproché. C'est sur cette clientèle que compte M. Valentin Oehen qui annonce que 300.000 emplois seront supprimés dans les trois années qui viennent.

mais dans ces pays, l'électorat est rarement appelé à se prononcer par référendum sur des questions aussi épineuses. Un trop important taux d'abstentions dimanche risque donc de faire basculer la Suisse dans l'intolérance.

GENEVE (AFP) — Au 1er janvier 1974, le nombre des étrangers en Suisse s'élevait à 1,052,000 personnes, ainsi réparties: ITALIENS: 551,800 (52,4 pour cent); ESPAGNOLS: 119,100 (11,3 pour cent); ALLEMANDS: 111,400 (10,6 pour cent); FRANÇAIS: 53,000 (5,0 pour cent); AUTRICHIENS: 43,000 (4,1 pour cent); YUGOSLAVES: 31,600 (3,0 pour cent); AUTRES: 142,600 (13,6 pour cent).

CEE La crise de l'Europe verte

par FRANÇOIS HUOT correspondant particulier du Devoir

"Un géant économique, mais un nain politique". Telle est l'opinion qu'avaient de l'Allemagne beaucoup d'Européens, habitués de voir la France prendre la majorité des initiatives en matière de politique européenne.

La position allemande ne relève pas du "coup de pied" ni du "coup de poing" mais tout simplement d'une ferme volonté de réviser la politique agricole commune dont les principaux défauts sont à ses yeux d'être très coûteux et de conduire à des déséquilibres de marchés.

Le système des montants compensatoires s'est cependant compliqué avec la flottaison de plusieurs monnaies. En effet la variation d'un monnaie au jour le jour a rendu extrêmement complexe la détermination des montants compensatoires et occasionné la fraude et la spéculation sur les marges de variation.

Le système n'est pas seulement complexe, il conduit aussi à provoquer des différences de prix qu'il était justement censé supprimer. Ces distorsions de prix qu'il était justement censé supprimer sont apparues à la suite de variations dans les prix agricoles des pays tiers.

Le 2 octobre cependant l'Allemagne fédérale acceptait l'augmentation de 5% des prix agricoles après avoir obtenu en contrepartie que "le Conseil invite la Commission à établir (...) un inventaire complet de la politique agricole commune, en fonction notamment des objectifs de l'article 39 du Traité de Rome."

De tels objectifs dominent des progrès dans des domaines différents tels la politique commerciale, la politique des structures agricoles, la politique sociale, le développement régional, l'harmonisation des politiques nationales, les transports, la fiscalité et la politique monétaire.

Le 2 octobre cependant l'Allemagne fédérale acceptait l'augmentation de 5% des prix agricoles après avoir obtenu en contrepartie que "le Conseil invite la Commission à établir (...) un inventaire complet de la politique agricole commune, en fonction notamment des objectifs de l'article 39 du Traité de Rome."

Le 2 octobre cependant l'Allemagne fédérale acceptait l'augmentation de 5% des prix agricoles après avoir obtenu en contrepartie que "le Conseil invite la Commission à établir (...) un inventaire complet de la politique agricole commune, en fonction notamment des objectifs de l'article 39 du Traité de Rome."

Il apparaît immédiatement que les mesures proposées par le chef de l'AN, M. Valentin Oehen, sont scandaleusement brutales, aberrantes et inhumaines. En effet, afin de lutter "pour que la Suisse garde sa souveraineté et sa souveraineté", le 1er janvier 1978, le nombre d'étrangers en Suisse n'excède pas le demi-million, ce qui limiterait à 12% leur pourcentage dans cha que canton, à l'exception de celui de Genève, où il pourrait être de 23% au lieu de 53% actuellement. De plus, le nombre des travailleurs saisonniers (c'est-à-dire ceux qui travaillent dix mois en Suisse sans amener leur famille) serait ramené de 195.000 à 150.000 et celui des travailleurs frontaliers de 98.000 à 70.000. En outre, les naturalisations ne devraient pas dépasser 4.000 par an.

Une Québécoise vaut mieux que deux C.D.A. L'Économiste. Un produit de La Société des Tabacs Laurentiens Inc. Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS! LE DEVOIR une source de documentation indispensable. DURÉE CANADA ÉTATS-UNIS. ABONNEMENT SCOLAIRE: 7 MOIS \$25.00 \$29.00, 8 MOIS \$28.00 \$33.00, 9 MOIS \$31.00 \$36.00, 10 MOIS \$34.00 \$39.00. MODE DE PAIEMENT: chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR.

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, Québec. Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du. NOM. ADRESSE.

CONSTRUISEZ DONC CES MAGNIFIQUES ET RÉALISEZ DES ÉCONOMIES APPRÉCIABLES. COLONIAL TIMES CLOCK COMPANY. Dept. DN 3 - 500 Weber St. N. - Waterloo, Ont. N2J 3Z6

Participation française "improbable" à l'agence autonome de l'énergie

PARIS, (AFP) — Le gouvernement français ne s'est pas encore prononcé sur sa participation à l'Agence autonome de l'énergie, créée à l'initiative des douze pour assurer la répartition du pétrole dans l'éventualité d'une pénurie, et son porte-parole, M. André Rossi, a déclaré hier à l'issue du conseil des ministres que cette participation était "improbable".

Le ministre français des Affaires étrangères a ajouté qu'il était nécessaire pour l'Europe d'entrer dans l'application d'une politique énergétique commune.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue. Joliette et Repentigny. Excellentes routes disponibles. 844-3361

Anjou QUÉBEC La Boucherie Charcuterie française de Montréal "Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE". Boeuf, Veau, Agneau Frais de l'Ouest Canadien. Volailles. * CHARCUTERIE FINE * Fabrication Maison Exclusive... DES PRIX RAISONNABLES. LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4086. 807, rue Laurier. Métro: Station Laurier

ANGLAIS - ESPAGNOL COURS DE CONVERSATION PROGRAMMES POUR TOUS NIVEAUX ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL OU EN GROUPE DE 4 À 8 ÉLÈVES DÉBUT DES COURS: AUTOMNE '74 LPS Étape F. Place Bonaventure 878-2821

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger. Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois. SCOTCH WHISKY HILL THOMSON & CO. LTD. 24 CÉL. BIRMINGHAM SCOTLAND FONDÉ FUSIONNÉ 1789. DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ EN ÉCOSSE.

La "Grande marche hors-la-loi-22" veut joie et ordre

par Jacques Bouchard

QUEBEC (PC) — Un imposant service d'ordre a été mis sur pied afin d'éviter tout affrontement entre les manifestants qui défilent devant le parlement, samedi, pour protester contre la loi 22, et les militants libéraux qui assisteront, pratiquement en même temps, à un spectacle-bénéfice du parti qui se déroulera au Grand Théâtre de Québec, situé à proximité de la Colline parlementaire.

C'est ce qu'ont fait savoir hier, au cours d'une conférence de presse, les responsables du regroupement régional de la Capitale nationale contre la loi 22, une section du Mouvement du Québec Français (MQF) qui est à l'origine de cette "marche" que l'on veut symbolique.

Cette conférence de presse s'est déroulée au siège social de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) et était dirigée par M. André Gaulin, professeur à l'Université Laval, Jean-Guy Baril, étudiant à cette même université et chargé de la mobilisation de ses confrères, et d'une femme qui a voulu garder l'anonymat, étant à l'emploi du gouvernement provincial et subissant présentement des pressions de la part de son employeur en raison de ses activités personnelles.

Bien que les organisateurs de cette manifestation veulent que celle-ci se déroule dans "la joie et l'ordre", rien n'est moins sûr... En effet, un porte-parole du MQF a confié que des personnes ont avisé les responsables qu'elles ne participeraient pas à la manifestation mais qu'elles se rendraient directement devant le Grand Théâtre.

Par ailleurs, la femme anonyme compte beaucoup sur l'ignorance des gens face à la réunion des libéraux pour éviter toute violence et elle a même ajouté "que des ordres formels ont été donnés afin d'éviter de publier ça".

En invitant la presse à ne pas parler de la réunion libérale, elle devait ajouter que s'il se passait quelque chose ce serait "l'oeuvre des provocateurs parmi les manifestants", en basant son affirmation sur le fait qu'elle avait une grande expérience de ce genre de démonstration populaire.

Mais selon M. Gaulin, toujours s'il devait se passer quelque chose, cela pourrait vouloir dire au contraire qu'il y a des signes d'exaspération au sein de la population face à l'administration libérale.

"Même s'il y a quelques vitres brisées, il ne faudrait cependant pas que la population retienne cela plus que les vitres cassées au cours du Carnaval", de dire M. Gaulin.

Interrogé à savoir si la date de la marche a été choisie intentionnellement pour

coïncider avec le spectacle du parti ministériel, les organisateurs ont affirmé que non.

On mentionne que la manifestation aurait dû normalement avoir lieu la fin de semaine suivante, mais qu'ils ont dû changer d'idée car il leur était impossible alors de louer le Colisée. Ils affirment avoir appris la tenue de cette soirée libérale il y a quelques jours seulement. C'est la police municipale qui leur a mis la puce à l'oreille en leur demandant si les manifestants allaient passer devant le Grand Théâtre.

Les manifestants, qui viendront des quatre coins du Québec et d'aussi loin que Rouyn-Noranda, seront escortés, au fur et à mesure du regroupement, par un service d'ordre de quelque 1.200 personnes jusqu'aux entrées de la ville, à des endroits déterminés d'avance.

Toutes les mesures, aux dires des responsables, auront été prises pour éviter les ennuis avec les policiers en cours de route, et les "tacots" qui pourraient attirer l'attention des officiers policiers seront éliminés des colonnes qui convergeront vers la Vieille Capitale.

Afin d'éviter aussi des retards inutiles, comme cela se produit à chaque manifestation, les gens qui emprunteront le transport en commun ne seront pas à bord d'autobus scolaires mais de véhicules nolisés à la compagnie "Voyageur".

Des ordres ont aussi été donnés à ceux qui s'occuperont de la sécurité pour fouiller toutes les personnes qui paraîtront suspectes.

Après les regroupements aux entrées de la ville, quatre colonnes se dirigeront à quelques rues de l'Assemblée nationale, sous la direction du quartier général du MQF installé, depuis vendredi, dans les locaux prêtés pour la circonstance par la CEQ.

Comme les autorités des parcs fédéraux ont refusé d'accorder la permission de stationner les véhicules sur les plaines d'Abraham, de mentionner les responsables, les autobus seront regroupés à quelques rues du Parlement et ceux qui auront leur propre véhicule seront obligés d'emprunter les stationnements à péage du centre ville.

C'est donc vers les 17 heures que les manifestants commenceront véritablement leur marche sur les édifices gouvernementaux.

Aucun discours n'est prévu et les organisateurs feront en sorte que la foule ne s'immobilise pas.

Le CPQ et la Fédération des avocats heurtent de plein fouet le rapport Gauvin

QUEBEC (Le Devoir) — Le rapport du comité d'étude sur l'assurance automobile a été battu en brèche, hier, par le Conseil du patronat et par la Fédération des avocats du Québec.

Présentant leur mémoire devant la commission parlementaire qui poursuit l'étude du rapport Gauvin, les deux organismes ont fait valoir leur opposition à certaines des principales recommandations, à tout le moins à certaines implications du rapport.

Ainsi, le Conseil du patronat du Québec se dit confiant que l'entreprise privée peut elle-même réaliser les réformes majeures proposées par le comité Gauvin et s'oppose donc à ce que l'industrie de l'assurance-automobile soit confiée à une régie.

Le CPQ juge excessive quelques-unes des 60 conditions posées par le comité Gauvin à la survie d'un régime privé d'assurance automobile.

Selon la confédération patronale, une régie étatique ne coûterait pas moins cher qu'un régime d'entreprise privée. L'établissement de l'assurance automobile risque même, dit-elle, de nuire à la réalisation de certaines réformes proposées par le comité Gauvin, sans compter qu'elle présente un certain nombre d'inconvénients

sérieux pour l'ensemble de l'économie. Les primes collectées par les compagnies d'assurance constituent en effet une source de financement accessible au secteur privé et le transfert de cette industrie au secteur public impliquerait l'appropriation par l'Etat de l'épargne correspondante.

Pour sa part, la Fédération des avocats du Québec insiste sur la "nécessité sociale" de ces professionnels. Elle dénonce les structures monopolistiques proposées par le comité Gauvin — qu'elles soient privées ou étatiques — en ce qu'elles bannissent de façon systématique tout intermédiaire, au premier chef les avocats.

Selon le mémoire présenté par Me François Chapados, cette situation ne saurait déboucher que sur "l'immense solitude des citoyens" face à des structures immenses.

La FAQ met de l'avant une série de mesures qui, sans changer le régime actuel, feraient baisser les primes de 30 à 35 pour cent.

Elle demande le maintien de la notion de responsabilité, pour empêcher que le citoyen prudent paie pour les carences des autres, de même que le maintien du droit de recours du citoyen devant les

tribunaux de droit commun, avec plein droit de représentation. Le gouvernement doit en conséquence respecter le champ d'exercice de la profession d'avocat et le libre choix de l'avocat par le citoyen.

Concernant la tarification, la FAQ presse l'Etat d'agir auprès des compagnies privées, "tâche qui exige plus de courage politique que la simple exclusion de professionnels, tels les avocats et les courtiers, de moindre importance économique."

Si l'Etat veut envahir le champ de l'assurance, conclut le mémoire, qu'il le fasse ouvertement et procède au préalable à un véritable référendum.

Reprenant pour leur compte des remarques du rapport Gauvin, quant à eux, les administrateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile s'en prennent à l'inaction du gouvernement, en dépit de leurs démarches répétées.

Depuis 1968, ils ont fait des représentations visant à améliorer l'efficacité du Fonds comme mécanisme de compensation et pour assurer une plus grande équité dans la répartition de ce fardeau économique.

Le Fonds d'indemnisation est une corporation publique sans but lucratif, créée en 1961. Au 30 juin dernier, il avait payé des indemnités totales de \$52.5 millions. Il est administré par neuf personnes qui ne touchent aucune rémunération pour leurs services. La loi initiale n'a pas été retouchée, ce que les administrateurs déplorent vivement.

La négligence du gouvernement à apporter les correctifs requis, l'augmentation du nombre des véhicules non-assurés et l'iniquité croissante du mode de financement du Fonds, amènent le Fonds, le 28 juin 1973, à aviser le Ministre des Transports et le Surintendant des Assurances de son intention de cesser ses activités le 31 décembre 1973. Le Fonds, dans un esprit de totale coopération, décida de continuer ses opérations malgré cet avis de cessation de ses opérations. Toutefois, le Fonds regrette d'avoir constaté, une fois de plus, qu'aucun correctif n'a été apporté par le gouvernement depuis la fin de décembre dernier, malgré la promesse de réexaminer, dans les plus courts délais, le fonctionnement et le financement du Fonds d'indemnisation.

Le rapport Gauvin souligne que les différentes possibilités de réforme envisa-

gées par le comité entraîneraient nécessairement des changements majeurs quant au rôle du Fonds. Le Fonds d'indemnisation partage cette opinion mais désire réitérer qu'il serait néanmoins nécessaire de réviser immédiatement certaines modalités de fonctionnement du Fonds.

Le rapport Gauvin souligne également le caractère inéquitable du mode actuel de financement du Fonds. Les administrateurs du Fonds le reconnaissent volontiers et rappellent leur désir plusieurs fois exprimé d'y remédier. Ils désirent cependant rappeler que ce développement n'avait été ni prévu ni désiré lors de la création du Fonds. L'opinion courante en 1960, à l'époque de la création du Fonds, était à l'effet qu'un Fonds d'indemnisation ne saurait entraîner des déboursés considérables s'il allait de pair avec une législation incitant les automobilistes à s'assurer. L'augmentation rapide de l'assurance automobile et l'existence d'un fort pourcentage de non-assurés devaient renverser très tôt les prévisions initiales.

Pour sa part, le Club automobile du Québec accueille avec grande satisfaction la proposition d'un régime d'assurance sans égard à la responsabilité, mais il suggère une simplification du mécanisme d'appel des décisions de l'assureur par l'assuré.

Le Club automobile du Québec, qui endosse dans l'ensemble le régime d'assurance automobile proposé par le Comité, invite le gouvernement à appliquer immédiatement les recommandations du Comité qui portent sur la sécurité routière.

Le Comité dénonce lui-même les insuffisances notoire en matière de sécurité routière et le Club Automobile du Québec ne voit pas pourquoi les palabres qui risquent de durer à propos du régime d'assurance proposé retarderaient la mise en application des mesures proposées pour accroître la sécurité routière, notamment l'imposition du port de la ceinture de sécurité, la révision des juridictions de chaque niveau de gouvernement, la création d'un Conseil de sécurité routière, la réévaluation du système de points et de l'attribution des permis de conduire.

Le Club Automobile propose d'autre part que le Conseil de sécurité proposé soit financé, en même temps que par un pourcentage des primes, par une partie des amendes imposées, pour que le coût en soit assumé partiellement par ceux qui commettent des infractions.

Le RCM en tournée des "petites patries"

Alors que le Parti civique attendra le 23 octobre, jour des mises en candidature, pour entreprendre activement sa campagne électorale, le Rassemblement des citoyens de Montréal pour sa part commence aujourd'hui une tournée des "petites patries" se lançant ainsi pour de bon dans la lutte électorale.

Cette tournée des "petites patries" durera trois jours et sera menée par le candidat à la mairie du RCM, M. Jacques Couture. Le leader doit rencontrer les citoyens, les militants et les candidats locaux du parti dans la majorité des 19 districts électoraux de Montréal. Aujourd'hui, M. Couture se rend dans Saint-Jacques, dans Papineau, et dans Saint-Henri où il participe à la convention pour le choix des candidats aux postes de conseillers de ce district.

Vendredi, le candidat à la mairie visitera les districts de Notre-Dame-de-Grâce, Snowdon, Villerey, Saint-Edouard et Rosemont. Samedi, il sera dans Saguenay, l'Acadie, Ahuntsic, Saint-Michel,

Marie-Victorin, Maisonneuve, Mercier et Rivière-des-Prairies. Pour conclure cette tournée de trois jours, M. Couture rencontrera les journalistes pour présenter un "dossier-comparaison".

Quant au Parti civique du maire Jean Drapeau, il semble qu'aucune activité électorale ne viendra marquer la présente campagne électorale avant le 23 octobre. D'une part, le maire Drapeau sera absent de Montréal au cours des prochains jours pour participer à Vienne à la rencontre du Comité international olympique. D'autre part, on affirme au comité central du Parti civique qu'il est préférable d'attendre la clôture des mises en candidature avant de se lancer dans l'action électorale comme tel afin d'être en mesure de connaître exactement les forces en présence.

L'anesthésie à l'ordre du jour des dentistes

La réunion du bureau de l'Ordre des dentistes du Québec, qui doit se tenir demain et samedi à Montréal sous la direction du Dr Charles-E. Gosselin, de Sherbrooke, aura notamment à son ordre du jour la question des patients dont l'anesthésie se pratique dans les cabinets privés de dentistes.

C'est ce qu'a confirmé hier le registraire de l'Ordre qui n'a pas voulu commenter les dépêches faisant état d'un troisième décès, en un an, de patients anesthésiés, pour extraction de dents, en dehors des cliniques hospitalières.

La Loi des dentistes, sanctionnée le 6 juillet 1973, donne au Bureau de l'Ordre la responsabilité de "donner son avis au ministre des affaires sociales sur la qualité des soins dentaires fournis dans les établissements et sur les normes à suivre pour relever le niveau de la

lité de ces soins".

On peut s'attendre à un communiqué officiel, au début de la semaine prochaine, de l'Ordre des dentistes qui aura voulu se renseigner sur toutes circonstances atténuantes, sur le degré de formation des anesthésistes et sur l'avis de l'Ordre des médecins et des institutions hospitalières.

Mardi, à Montréal-Nord, André Bonin avait rendez-vous chez le dentiste Pierre Gladu. Des policiers mandatés au bureau du médecin transportèrent d'urgence M. Bonin, âgé de 21 ans, à l'hôpital Fleury où l'on constata le décès du patient. Cet incident suit de quelques semaines la mort du jeune Benoît Bertrand, âgé de 10 ans, dans des circonstances similaires. En 1973, une dame de Saint-Joseph du Lac mourait à l'hôpital du Sacré-Coeur quelques jours après l'extraction de plusieurs dents.

en bref

Le drapeau de l'ONU

Pour inaugurer la semaine de l'ONU (Organisation des Nations unies), l'association canadienne pour l'ONU a prévu vendredi midi (18 octobre) une cérémonie de levée du drapeau. Parmi les invités se trouvera le Dr Assad Koteite, secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, seul organisme de l'ONU ayant son siège au Canada.

Colloque sur l'énergie à l'Un. de Windsor

L'université de Windsor (Ontario) recevra, les 14 et 15 novembre, une vingtaine d'universitaires et d'hommes politiques canadiens et américains dont les discussions porteront sur la crise énergétique. La préoccupation de ce séminaire est de déterminer quelles seront les conséquences, pour les relations canado-américaines, d'un nouvel équilibre quant à la production et à la répartition de l'énergie dans le monde.

MBA 74

Un symposium MBA 74 réunira, vendredi et samedi, à l'école des HEC, quelques centaines de détenteurs de maîtrise en administration des affaires. Au nombre des invités: Marshall McLuhan et Jean-Luc Pépin. Ces journées se tiennent sous le thème "MBA, secteur public, secteur privé, évolution et avenir".

Ce mouvement étudiant en sera

Le regroupement étudiant Québec Français tient à faire savoir qu'il participera activement le samedi, 19 octobre, à la manifestation destinée à protester contre la loi 22. Ce mouvement, né au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a des adhérents à Trois-Rivières, à Laval, à Matane et à Granby.

Réunion d'anciennes

Dimanche prochain (20 octobre) se tiendra la réunion annuelle des anciennes des couvents des Soeurs des Saints Noms de Jésus-Marie. La rencontre se tient au 1420, boul. Mont-Royal: messe suivie d'un banquet. Renseignements: 626-3981 ou 388-4084.

MacDonald Royal

Sur le campus MacDonald de l'université McGill se tient, à compter de vendredi, un "MacDonald Royal" sur l'avenir des ressources renouvelables, sur les sciences biologiques et agricoles. On se renseigne à: 457-5784. Sortie 26 de la route transcanadienne.

Colloque des auxiliaires d'hôpitaux

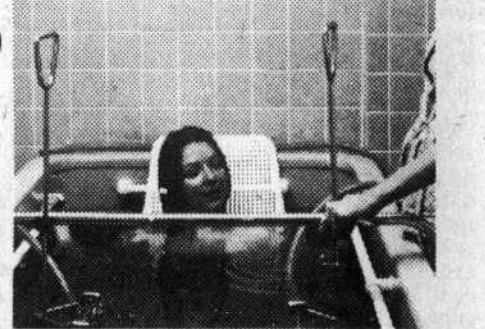
L'Association des auxiliaires d'hôpitaux de la province de Québec tiendra, le 24 octobre, au Jewish General Hospital, son colloque d'automne. Renseignements: 342-3111, poste 435.

Tous les soins médicaux esthétiques européens à l'Estérel

L'Estérel, un hôtel de villégiature déjà célèbre pour sa cuisine, son hospitalité et son site enchanteur, s'est maintenant doté d'une station médico-esthétique des plus modernes.

Examen médical et établissement de régimes individuels sous la direction du Dr Guy Colpron, assisté de spécialistes médicaux et paramédicaux. • Equipement moderne, comprenant parafongo et traitements par ultrasons, pour réduire le poids, détendre les muscles, calmer la fatigue nerveuse et soulager les problèmes de respiration et de circulation. • Ambiance calme et luxueuse au coeur des Laurentides, à une heure de route, au nord de Montréal. • Régimes alimentaires prescrits individuellement: vous pouvez maigrir tout en savourant une cuisine de choix. Vous pouvez profiter de l'expérience des spécialistes et des nombreuses facilités de L'Estérel. Pour de plus amples renseignements, appelez à 866-3594, aujourd'hui. Ou écrivez à l'hôtel L'Estérel, C.P. 38, Ville de L'Estérel, Qué.

L'ESTÉREL, STATION MÉDICO-ESTHÉTIQUE.



CITÉ ÉLECTRONIQUE

VOUS POUVEZ FAIRE DE LA TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ CHEZ VOUS...

IL EN COUTE PEU pour LOUER une CAMÉRA DE TÉLÉVISION qui se branche directement sur votre téléviseur. C'EST FACILE. Un seul câble réunit la caméra aux bornes de l'antenne de votre téléviseur. En quelques minutes vous apprenez à utiliser efficacement la caméra.

RÉALISEZ VOS PROPRES PROGRAMMES DE TÉLÉVISION

- à l'occasion de réunions de famille.
- lors de congrès et séminaires.
- pour la formation du personnel dans l'industrie et le commerce.
- au collège et à l'université.

TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ

Montréal 526-5546
Trois-Rivières 375-4779
Québec 529-5793
Sherbrooke 569-9908
Drummondville 478-4616

POSTEZ IMMÉDIATEMENT CITÉ ÉLECTRONIQUE. Sans obligation de ma part, je désire recevoir plus d'informations sur:

- La caméra de télévision offerte en location.
- Le magnétoscope à cassette.

NOM
RUE
VILLE CODE POSTAL

CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES DE CITÉ ÉLECTRONIQUE. SIÈGE SOCIAL: 3185, HOCHELAGA, MTL

Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD TRADITIONS ET QUALITÉ
WINE CELLAR CAVES À VIN PASSEPORT GASTRONOMIQUE
1175 MACKAY

<p>LES HÛTRES MALPÈQUE À LEUR MEILLEUR!</p> <p>Menu prix fixe et à la Carte Réceptions-Salons particuliers Danse vendredi et samedi soirs</p> <p>STATIONNEMENT GRATUIT — RÉSERVATIONS 866-9741</p>	<p>DÉJEUNER D'AFFAIRES (Potage, dessert et café compris)</p> <p>L'Omelette au lard \$2.35 La Salade de Thon \$2.60 La Salade de Crabe d'Alaska \$2.75 Le Cabillaud Sauce Hollandaise \$3.35 Les Crabes gratinés en Avocado \$4.20 Le Tournedos Rossini \$4.35 Les Queues de Homard à l'Américaine \$4.50 <small>(ce menu change tous les jours)</small></p>
---	--

Une liqueur ensorcelante

Cointreau nature
À déguster lentement dans un verre ballon.

Cointreau sur glace
Cubes de glace
2 onces de Cointreau dans un petit verre sans pied.

Side car
¼ de Cointreau
¼ de cognac
¼ de jus de citron
Shaker et glace
Servir frappé

Faites venir notre brochure "12 Bonnes Idées".
Cointreau, Suite 1400, 1 Westmount Square, Montréal 216, Québec.

La recherche sur la santé est malade **2**

Il est urgent que le Québec définisse ses propres priorités

par GILLES PROVOST

Les recherches sur la santé menées au Québec, avec les lacunes graves que les études les plus récentes y ont décelées, prouvent avec éloquence que le gouvernement québécois doit de toute urgence se donner une politique de recherche en ce domaine et qu'il doit cesser de faire aveuglément confiance aux initiatives des chercheurs ou à la générosité d'Ottawa.

Telle est la grande conclusion qui se dégage du rapport publié au début de 1974 par un comité que le ministre des Affaires sociales du Québec avait chargé de faire le point sur l'effort de recherche québécois dans tout le domaine des Affaires sociales, y compris la santé et la médecine.

Ce comité présidé par M. Louis-Philippe Bonneau a certes reconnu la valeur indéniable des recherches fondamentales et cliniques dans le domaine biomédical mais il a aussi mis en évidence une alarmante pénurie de travaux valables dans les secteurs de la recherche consacrés aux autres aspects du système de la santé.

Dans une entrevue accordée récemment au DEVOIR, M. Bonneau a souligné qu'il est inconcevable de ne consacrer que \$200,000 à la recherche de nouveaux moyens pour améliorer le rendement du système hospitalier alors que le système actuel est l'objet de critiques nombreuses et qu'il accapare un budget annuel de l'ordre de \$2 milliards.

Et encore, souligne-t-il, les recherches en cours présentent souvent extrêmement limitées et ne touchent même pas aux problèmes essentiels.

On n'a qu'à comparer les résultats obtenus au Canada avec ceux qui sont couramment atteints dans des pays socialis-

tes qui ont davantage mis l'accent sur l'organisation des services de santé pour constater que ce domaine est tout aussi important que la simple compétence médicale, souligne M. Bonneau.

Par exemple, rappelle-t-il, le taux de mortalité de bébés canadiens à la naissance était de 19 pour 1,000 au Canada en 1970 alors qu'il n'était que de 12 ou 13 pour mille en Suède et dans les Pays-Bas. Pour rejoindre ces derniers, il aurait fallu sauver chaque année la vie de plus de 3,000 enfants supplémentaires au Canada.

De tels décalages ne peuvent s'expliquer par une technologie médicale plus avancée, souligne encore M. Bonneau. Il faut plutôt chercher du côté de l'organisation des services de santé et des mécanismes de prévention ou d'éducation populaire mis sur pied dans ces pays.

Pour s'orienter dans une voie semblable, il est essentiel de multiplier les études en épidémiologie, souligne le rapport Bonneau. Il faut découvrir comment

l'incidence et la gravité des maladies est liée à l'éloignement des hôpitaux, au nombre de médecins disponibles, à l'occupation professionnelle des personnes impliquées, à leur niveau de vie, à la pollution de l'environnement, etc.

Ce domaine, souligne-t-il, est extrêmement négligé au Québec et il est essentiel de former des chercheurs qualifiés, même si ce n'était que pour pouvoir ensuite devenir plus compétitifs pour obtenir les fonds de recherche disponibles à Ottawa.

Au sein de l'épidémiologie, le rapport Bonneau mentionnait plusieurs domaines où la recherche était particulièrement déficiente: au premier rang vient la médecine du travail, c'est-à-dire cette branche de la médecine qui se préoccupe de la santé du personnel dans le milieu du travail et de l'adaptation des emplois aux aptitudes physiologiques des travailleurs.

A part une tentative récente du côté de l'Université du Québec à Trois-Rivières, cette discipline est pratiquement absente au Québec. Les tâches sont pourtant énormes: étude des dangers des polluants industriels sur la santé des travailleurs, effets du bruit, de la chaleur, du stress, repérage des groupes de travailleurs les plus exposés aux accidents de travail, étude sur l'efficacité des mesures de prévention, etc.

La mise en marche d'un tel programme se heurte pourtant à des résistances énormes de la part du gouvernement, des employeurs et même des syndicats. Les employeurs, notamment, ne tiennent nullement à ce qu'on publie des informations

sur les dangers inhérents à leur entreprise. Les syndicats, de leur côté, voudraient bien obtenir de telles données en période de négociation collective mais le travailleur individuel n'est nullement intéressé à perdre un emploi très rémunérateur sous prétexte que sa santé commence à être affectée.

Un tel contexte, on le comprend aisément, n'est guère propice aux recherches scientifiques désintéressées et cela explique facilement l'absence complète de toute norme de travail basée sur la santé même des travailleurs. Ces difficultés n'enlèvent pourtant rien à l'importance du sujet.

De même, on chercherait en vain au Québec des programmes de recherche très poussés sur les conséquences de la pollution sur l'état de santé de la population en général.

Dans beaucoup de cas, d'ailleurs, les recherches épidémiologiques débordent de plus en plus largement dans le domaine des sciences sociales. C'est particulièrement évident quand on considère la santé mentale qui est aussi fort négligée au Québec. A cet égard, il devient essentiel de considérer le contexte de l'individu, son milieu social et familial, son milieu culturel, les effets du changement technologique, etc.

Même si on leur a accordé peu d'attention jusqu'à maintenant, les sciences sociales sont aussi appelées à jouer un rôle de plus en plus important à mesure que l'Etat tente d'organiser un système de santé efficace.

Les difficultés rencontrées à la suite de la loi 65 sur la réorganisation des services de santé illustre dramatiquement la nécessité de mieux étudier tous les facteurs sociaux et psychologiques inhérents à une telle réforme avant de la mettre en marche. On chercherait pourtant en vain les travaux de recherche québécois sur les contraintes provenant des mentalités et des intérêts des gens en place dans le cadre d'une telle réforme.

Dans ce domaine, il devient donc extrêmement urgent de multiplier les essais-pilotes et les évaluations scientifiques des expériences menées à petite échelle avant de sauter à des réformes d'envergure.

Une enquête effectuée en 1971 par l'Association canadienne des hôpitaux, les institutions québécoises sont particulièrement déficientes à cet égard parce qu'elles n'étaient responsables que de 2% des innovations introduites dans les hôpitaux canadiens cette année-là. De plus, ces hôpitaux québécois n'étaient responsables que de deux études sur 165 qui avaient permis une évaluation approfondie d'une méthode de traitement.

Ce n'est pas tout de dire que l'on doit évaluer scientifiquement la valeur des institutions actuelles et des techniques utilisées: une telle évaluation ne peut pas être simplement économique parce que la santé d'une population n'est pas réductible en termes monétaires. Pourtant, il n'y a pratiquement pas de recherches sur les indicateurs sociaux qui permettraient

d'évaluer l'état de santé d'une population ou l'efficacité des services de santé.

Si on reste dans le domaine de la planification, toute une foule d'autres problèmes devraient être étudiés en profondeur. Dans quels cas, par exemple, vaut-il mieux miser sur la prévention et dans quels autres vaut-il mieux miser plutôt sur le traitement? A quel moment doit-on mettre en place un système de dépistage systématique de certaines maladies et à quel moment doit-on plutôt attendre que les symptômes alertent le patient?

A vrai dire, ce domaine de recherche scientifique est tellement nouveau que les questions à étudier sont innombrables. Il faudrait aussi étudier scientifiquement, par exemple, les avantages respectifs de la centralisation ou de la dissémination de certains services pour que la population y ait facilement accès sans attendre inutilement. Il faudrait aussi étudier la meilleure façon d'utiliser le personnel médical disponible au sein des institutions hospitalières depuis que la majorité des services ont été centralisés dans les hôpitaux.

Selon le Rapport Bonneau, l'épidémiologie et la recherche sur l'administration des soins ne sont pas les deux seuls secteurs trop négligés au Québec. On y insiste par exemple sur le peu d'attention accordée aux problèmes de réhabilitation dans notre société, alors que de plus en plus de gens sont maintenant "guéris" tout en restant handicapés pour la vie.

Comment aider ces personnes à se réinsérer dans la société et à y jouer un rôle utile? Comment permettre aux handicapés physiques de surmonter leur handicap le plus rapidement possible et avec le moins de problèmes psychologiques? Ces laissons pour compte dans le système actuel constituent un fardeau important pour la société alors qu'ils pourraient souvent jouer un rôle extrêmement valable si on leur en donnait vraiment les moyens. Pour cela, il faudra pourtant accorder plus d'importance à la réadaptation, aussi bien au niveau de la recherche que de l'organisation publique.

Le comité dirigé par M. Bonneau a aussi décelé des carences au niveau de la recherche clinique, c'est-à-dire celle qui porte directement sur le traitement des patients.

Les lacunes les plus criantes toucheraient les maladies mentales ou psychologiques et à toutes les affections qui empêchent un individu (ou un groupe d'individus) de fonctionner normalement en société.

Il est particulièrement important d'évaluer scientifiquement les méthodes utilisées pour le diagnostic et pour le traitement de ces problèmes. Pour l'instant, on ignore encore bien souvent quels traitements sont les plus indiqués pour telle ou telle clientèle, ou en quoi le succès et l'échec des traitements dépend du traitement lui-même et des particularités de la clientèle, dit le rapport.

La même pénurie d'évaluation scientifique se retrouve aussi dans la recherche

clinique bio-médicale comme le ministre des Affaires Sociales, M. Claude Forget, l'a souligné publiquement à plusieurs reprises au cours des derniers mois.

Selon le rapport Bonneau, pourtant, la recherche clinique bio-médicale est loin de souffrir du même sous-développement qu'on a constaté dans les domaines mentionnés jusqu'à maintenant même si on peut déplorer une pénurie de travaux en gériatrie, en chirurgie dentaire, en pharmacologie ou en sciences infirmières.

Même dans la recherche bio-médicale pourtant, les chercheurs ont trop souvent calqué leurs priorités sur celles des États-Unis ou de l'étranger sans accorder suffisamment d'attention aux problèmes typiquement québécois, déplore M. Bonneau dans l'entrevue qu'il a accordée au DEVOIR. Il a souligné par exemple le cas des rhumes et des autres maladies apparentées qui ont une importance particulière dans un pays nordique comme le nôtre. "Si un laboratoire trouvait un remède vraiment efficace contre le rhume de cerveau, il sauverait des \$ millions au pays chaque année mais, malheureusement, personne ne s'intéresse vraiment à un tel sujet trop prosaïque".

Considérant que l'administration des soins de santé relève d'abord du Québec, M. Bonneau estime qu'il est temps que notre province détermine des priorités qui correspondent à ses besoins. "Le Québec ne peut compter sur Ottawa pour résoudre les problèmes du Québec", conclut-il.

Dans le domaine de la santé, on ne traite pas des citoyens du monde mais des personnes enracinées dans une société particulière avec un climat et des conditions de vie très particulières et il faut absolument que la recherche sur la santé soit axée sur les besoins de cette population, estime M. Bonneau.

Jusqu'à maintenant, c'est plutôt Ottawa qui a défini les priorités de la recherche canadienne dans le domaine de la santé, en suivant d'ailleurs le plus souvent les priorités des chercheurs et des médecins qui étaient surtout intéressés à la recherche biologique et directement médicale.

Depuis quelques mois, pourtant, le Québec a affirmé son intention de prendre sa destinée en main à cet égard et il a embolté le pas aux grandes priorités nouvelles proposées par le rapport Bonneau, en paroles tout au moins.

Le premier geste concret est venu lors de la création du Conseil de recherches en santé du Québec, le mois dernier. Ce conseil sera justement chargé de financer de façon plus cohérente l'ensemble des recherches sur la santé et de proposer une politique de recherche au gouvernement québécois dans ce domaine.

Malheureusement, comme le souligne M. Bonneau, ce premier pas est encore bien timide et c'est finalement par l'ampleur des moyens financiers qu'il consacrerà à ces recherches que le Québec affirmera vraiment sa volonté d'aller de l'avant. (à suivre)

Le conseil des sciences propose un système intégré et voué à l'efficacité

En s'inspirant fortement du rapport Castonguay-Nepveu sur la réorganisation des services de santé du Québec, le Conseil des sciences du Canada a publié hier un rapport dans lequel il recommande formellement de réorganiser tous les services canadiens de protection de la santé pour en faire un seul système cohérent qui laisse moins de place au gaspillage.

Ce système de santé intégré (et voué à l'efficacité avant tout) engloberait la prévention et l'éducation sanitaire aussi bien que la mise en place d'un réseau complet d'institutions hospitalières ou sanitaires spécialisées.

Malheureusement, le rapport survole extrêmement rapidement les difficultés constitutionnelles, politiques et psychologiques inhérentes à un projet aussi grandiose et on y cherche en vain une définition claire des rôles du gouvernement fédéral et des autorités provinciales dans un tel système unifié. La piètre qualité de la traduction française n'aide d'ailleurs pas à clarifier les passages obscurs du document.

La toile de fond de ce rapport est sans conteste l'augmentation vertigineuse du

coût des soins médicaux au Canada, coûts qui ont doublé de 1965 à 1971 passant de \$3.2 milliards à \$6.6 milliards. Elles représentent maintenant plus de 7% du Produit National Brut. Les tableaux inclus dans ce document indiquent d'ailleurs que les Québécois consacrent en moyenne 7.75% de leur revenu aux services médicaux et aux médicaments alors que la moyenne n'est que de 7% pour l'ensemble du Canada, de 6% en Colombie-Britannique et de 6.5% en Ontario.

Le conseil des sciences déplore aussi les problèmes causés par le mode de rémunération actuel du personnel médical mais il ne fait aucune proposition concrète à cet égard. En même temps, il déplore le gaspillage engendré par les ententes fédérales-provinciales actuelles qui incite les citoyens à délaissier des services peu dispendieux mais non subventionnés et à obtenir plutôt des soins inutilement sophistiqués qui, eux, sont subventionnés.

Préoccupé par la contribution que la recherche scientifique peut apporter à la mise en place d'un tel système unifié, le

Conseil des sciences recommande qu'on intensifie considérablement la recherche sur la gestion des hôpitaux, sur l'équilibre à établir entre les divers types d'institutions, sur la meilleure façon d'utiliser le personnel spécialisé déjà disponible, etc.

On mise aussi sur la recherche pour augmenter l'efficacité des méthodes actuelles et futures de protection de la santé, de développement physique et mental, de prévention des accidents, etc. Ces recherches devraient aussi porter sur les moyens d'éduquer vraiment le public sur les règles d'hygiène ou sur la sécurité au volant.

Au total, on recommande au gouvernement canadien de consacrer d'ici 1979 jusqu'à \$60 millions par année pour de tels travaux, en plus des \$60 millions qui devraient être consacrés à la recherche biomédicale, en prévoyant une croissance "normale".

Finalement, le conseil mise énormément sur l'informatique dont l'utilisation, dit-il, devrait être généralisée dans les hôpitaux. On propose un fichier médical centralisé sur ordinateur.

Une fuite en avant, disent les critiques

Le rapport du Conseil des sciences du Canada, sur les services de santé et la recherche, a été l'objet d'un grand nombre de critiques hier, lors d'un colloque qui a suivi sa publication officielle à l'Université de Montréal.

Plusieurs participants à ce colloque ont reproché à ce document de ne pas tenir suffisamment compte des problèmes humains, syndicaux et politiques qui rendent fort difficile l'implantation d'un système vraiment unifié pour promouvoir la santé au Canada. Claire Dutrisac, éditorialiste à La Presse, a notamment signalé les nombreux conflits d'intérêt qui se déroulent sur le dos du malade pendant que les divers groupes impliqués dans les soins de santé se disputent leur part du gâteau.

Mme Dutrisac a aussi évoqué la crainte que lui inspire un système trop mécanique et trop basé sur l'efficacité dans un domaine où les relations humaines et la compréhension sont essentielles. D'autres participants, comme M. Vincent Matthews du département de médecine sociale de l'Université de Saskatchewan, ont aussi abondé dans la même veine en insistant sur le fait que beaucoup de soins très importants ne visent qu'à reconforter

le patient sans le guérir et sans même améliorer son état physique.

Pour sa part, M. Jean Rochon, du département de médecine sociale de Laval a regretté qu'on ait surtout présenté ce que la science devrait pouvoir faire dans l'avenir sans parler de ce qu'on sait déjà et que l'on n'applique pas, faute de courage politique et de pression sociale. A ses yeux, l'attitude du conseil des sciences est une fuite en avant pour ne pas considérer les problèmes immédiats et urgents.

Tous les autres conférenciers ont d'ailleurs affirmé qu'on doit d'abord appliquer les solutions déjà disponibles avant de s'attaquer à des tâches aussi ambitieuses que celle que propose le Conseil des Sciences.

M. Rochon a aussi émis l'hypothèse que le système de santé actuel, axé comme il l'est sur le traitement des maladies peut difficilement prendre en charge les tâches de prévention et d'éducation populaire. (La profession de médecin ne sera-t-elle pas d'autant plus rentable que la population sera plus malade?) A ses yeux, il est donc urgent de trouver d'autres leviers qui permettront de corriger l'inertie actuelle. Dans la même veine, Claire Dutrisac a souligné que les méde-

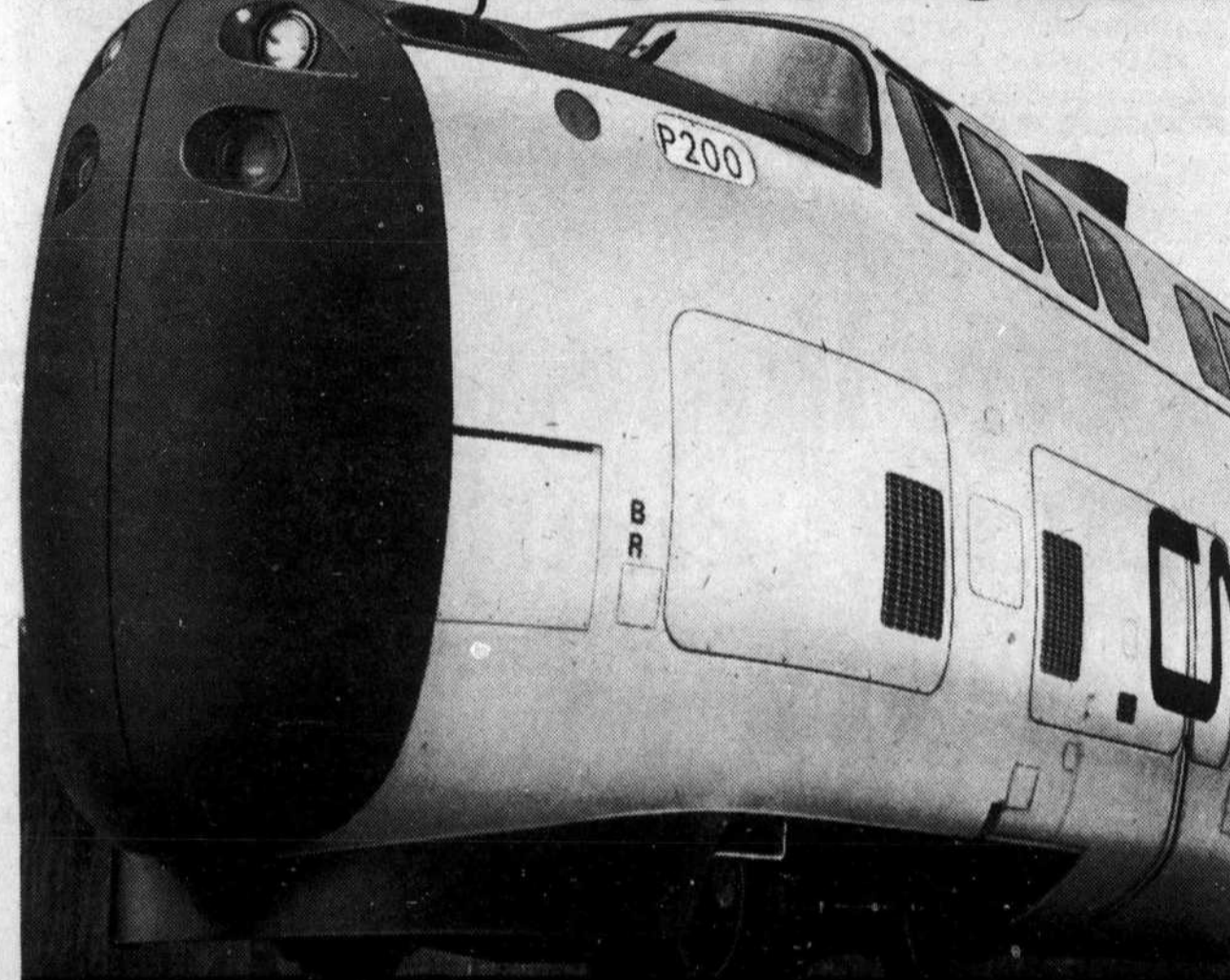
cins québécois luttent présentement pour privilégier les soins curatifs aux dépens de la tâche de prévention qui devait être assumée par les Centres locaux de services communautaires (CLSC).

Une représentante de l'Association des infirmières du Canada s'est dite d'accord avec les orientations du rapport mais elle a déploré qu'on ait à peine effleuré la santé mentale, les problèmes d'accessibilité ainsi que les moyens de mieux utiliser le personnel médical disponible. L'Association a aussi déploré que le point de vue du client soit complètement absent de ce rapport rédigé par des technocrates.

L'Association médicale canadienne, elle, s'est dite en accord avec les grandes orientations du rapport tout en jetant les hauts cris parce qu'aucun médecin en exercice n'a siégé sur le comité responsable de l'élaboration du rapport.

Finalement, plusieurs participants se sont dits insatisfaits des formules proposées pour le financement de la recherche en santé au Canada, soit parce que l'on morcèle les organismes responsables, soit parce que les ingérences politiques y seront trop fortes soit parce que ces organismes donneront lieu à des querelles fédérales-provinciales sur les priorités de la recherche.

OTTAWA, NOUS VOILÀ!



Le Turbo vers Ottawa. Confortable et fiable en tout temps. Départ à 8h15 du matin de Montréal, à 8h36 de Dorval (où le stationnement est gratuit), arrivée à Ottawa à 10h14. Aucun supplément: \$5.75 l'aller simple en voiture coach les jours de tarif rouge. Prenez place... Détendez-vous. Ou bien allez prendre le petit déjeuner. Le Turbo vers Ottawa. Et vous y voilà!

Nouveau service Turbo vers Ottawa en 1h59 min. Départ à 8h15 du matin, sauf le dimanche.



VIVONS

LE DIMANCHE
DE LA PROPAGATION
DE LA FOI

20 OCT. '74

Le panier à provisions — par René Rowan

Depuis le 1er octobre, le coût de la pinte de lait, dans la région de Montréal, a augmenté de six cents, passant de 40 à 46 cents, ce qui ne manquera pas d'entraîner, de la part du consommateur, un "boycottage forcé". Si nous nous fions à notre petite enquête-maison — c'est-à-dire une dizaine de personnes interrogées hier au téléphone — c'est déjà commencé.

"Comment voulez-vous qu'il en soit autrement, commente cette mère de famille de quatre adolescents, âgés de 12 à 18 ans, et dont le mari gagne à peine \$10.000 par année. Si je voulais donner à ma famille la ration de lait recommandée par le Guide alimentaire canadien — 32 onces liquides par jour pour chaque adolescent, plus 12 onces pour chaque adulte — cela voudrait dire presque quatre pintes de lait par jour, ce que je ne pouvais déjà pas me permettre.

Avant les augmentations de mercredi et du 1er octobre, j'achetais au comptoir l'équivalent de 21 pintes de lait par semaine dans l'emballage le plus économique de trois pintes de lait partiellement écrémé (2%). Devant les dernières augmentations représen-

tant \$1.26 par semaine, je me vois forcée de couper mes approvisionnements de lait à 18 pintes par semaine", affirme cette femme qui dispose pour nourrir sa famille d'un budget alimentaire de \$48.00 par semaine avec lequel elle doit se livrer à de véritables prodiges d'ingéniosité pour arriver à joindre les deux bouts.

L'augmentation de trois cents la pinte entrée en vigueur mercredi était prévisible depuis le moment où le gouvernement fédéral décidait, en septembre dernier, de supprimer la subvention de cinq cents la pinte accordée aux consommateurs un an auparavant.

De ces cinq cents de subvention, il en reste deux que le gouvernement retirera le 4 janvier prochain, entraînant du même coup une nouvelle augmentation de deux cents la pinte.

Au début du mois d'octobre, le premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau, déclarait que malgré les recommandations de la commission Plumptre, la décision du gouvernement de supprimer cette subvention était irrévocable.

La directrice du Montreal Diet Dispensary, Mme Agnes Higgins, regrette d'autant plus ce geste que l'on consomme

tant, dit-elle, une diminution constante de la consommation du lait dans les couches défavorisées à mesure que les prix augmentent.

Comparaison en janvier dernier devant la commission Plumptre, Mme Higgins avait alors insisté sur le fait que le lait, denrée unique qui ne trouve pas de substitut étant l'aliment le plus riche en calcium, et le pain, aliment essentiel à cause de ses valeurs nutritives comparativement à son coût, devraient être subventionnés par le gouvernement de façon à en maintenir les prix le plus bas possible.

Citant l'exemple d'une famille de trois enfants de 6, 10 et 12 ans qui se conformerait aux normes du guide alimentaire canadien en ce qui concerne le lait et le pain, cela représenterait par jour, aux nouveaux prix en vigueur hier, \$1.08, soit 37% de la somme quotidienne de \$2.95 calculée indispensable par le Montreal Diet Dispensary pour nourrir trois enfants de cet âge.

D'autre part, le lait et le pain, pris en quantité requise, fournissent 72% de valeurs nutritives nécessaires pour être en bonne santé. Le lait, à lui seul, fournit la moitié des protéines, pres-

que tout le calcium et une grande part des autres valeurs nutritives nécessaires aux enfants en croissance.

Il est donc indispensable, affirme de nouveau Mme Higgins, que le gouvernement rouvre le dossier du lait et accorde les subventions qui s'imposent si on veut garder la population en bonne santé. Dans les conditions actuelles, plusieurs familles ne peuvent plus se procurer le lait dont elles ont besoin.

Une autre solution au problème serait la disparition complète de la livraison du lait à domicile, nous dit la directrice du Montreal Diet Dispensary. Cette livraison est devenue un véritable luxe dont on peut se passer. Ceux qui insistent pour avoir le lait à leur porte tous les matins, devraient payer beaucoup plus cher qu'actuellement. Aujourd'hui, les supermarchés qui font entrer la livraison à domicile, imposent à leurs clients une charge supplémentaire de 75 cents à \$1.

Autrefois, dit-elle, on ne disposait pas de moyens de conserver le lait plusieurs jours. Aujourd'hui, le lait en emballage de plastique se conserve au moins une semaine au réfrigérateur.

Les dépanneurs se sont multipliés et il est possible d'acheter du lait à toute heure du jour. Si la mère de famille ne peut elle-même sortir pour aller acheter du lait, le père, en rentrant de son travail, peut le faire à sa place. Selon Mme Higgins, la livraison à domicile ne peut plus se justifier et ceux qui insistent pour la maintenir devraient en assumer les frais, comme pour tout autre service de luxe. Ce n'est pas à l'ensemble de la population de le faire.

Mme Higgins tient d'autre part à souligner qu'elle comprend la situation des producteurs de lait qui ont droit eux aussi de vivre décemment. Il appartient au gouvernement et aux laitiers de prendre leurs responsabilités, insiste-t-elle.

L'huile de chauffage. Un lecteur nous a confié sa surprise, hier, en recevant son premier compte d'huile de chauffage pour la saison qui débute.

Le fuel numéro 1 pour brûleur à vaporisation qui coûtait le printemps dernier 39.4 cents le gallon, coûte aujourd'hui 44.8 cents. Pendant la saison d'hiver 1971-72, ce même fuel ne coûtait que 26.2 cents le gallon.

Méliez-vous de soeur Berthe...

C'est l'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) qui vous le dit.

Dans un communiqué à la presse, l'IPIC reproche au volume "Les conserves", publié récemment par Soeur Berthe Sansregret, de conseiller l'utilisation exclusive du "bain d'eau bouillante" qui est, aux yeux de l'Institut, une méthode peu sûre, encombrante et très longue. De plus, la texture des aliments ainsi conservés, risque de s'altérer grandement sous l'effet de la cuisson prolongée.

Les conséquences d'une telle mise en conserve, précise l'IPIC, peuvent être graves: les bactéries se développant dans les conserves mal stérilisées peuvent en effet provoquer le botulisme, maladie qui attaque le système nerveux et qui provoque la mort par insuffisance cardiaque ou respiratoire en moins d'une semaine après l'ingestion.

Selon l'Institut, 75% des cas de botulisme signalés depuis 100 ans au Canada sont dus à des conserves domestiques. Donc attention!

La culture en serre dans le Grand Nord est au programme

Québec vise l'autosuffisance en produits alimentaires

par Fernand Bourret

Le Québec vise loin, mais vise haut en matière d'alimentation et d'autosuffisance du Québec en produits alimentaires.

C'est ce que nous avons particulièrement noté au cours d'une entrevue avec le Dr Marc-J. Trudel, de la faculté Laval, au cours du "colloque sur les serres maraîchères" qui s'est déroulé mardi et hier à l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe.

Ce colloque, qui avait été organisé conjointement par le ministère de l'Agriculture du Québec et l'Université Laval, avait pour but d'informer les producteurs maraîchers du Québec des possibilités grandissantes qui leur sont offertes par la culture des légumes en serre.

Les quelque 400 personnes inscrites à ce colloque, qui a duré deux jours, en ont eu pour leur argent.

Le Dr Trudel leur a dit que le Québec voulait en venir à l'autosuffisance dans les principaux secteurs de l'alimentation et que même le gouvernement provincial songeait à la culture en serre dans le Grand Nord québécois.

Un conseiller en horticulture du ministère de l'Agriculture du Québec, M. Frédéric Trudel, que l'on a présenté comme l'un

des grands spécialistes de la culture maraîchère au Québec, a fortement encouragé l'utilisation des serres pendant douze mois par année, tandis que d'autres conférenciers, tels MM. Don Moore, gérant du plan conjoint des produits maraîchers de l'Ontario, J.P. Giannini, ingénieur en chef d'agronomie, groupement d'Aix-en-Provence, du ministère de l'Agriculture de France, et Léon-J. Marquis, du département d'économie rurale de l'Université Laval, ont fait état de la rentabilité de la culture en serre, selon la grosseur des entreprises.

Selon le Dr Trudel, le Québec ne réussit à se suffire à lui-même que dans une proportion de 10 à 12 pour cent, alors qu'il vise à une autosuffisance totale dans le secteur de la production en serre.

A l'heure actuelle, a-t-il dit au DEVOIR, les besoins du Québec sont comblés par l'Ontario, l'Ohio et même par des importations aussi lointaines que la Hollande, en ce qui concerne la tomate.

Le Dr Trudel entrevoit cependant une amélioration rapide de cette situation. En 1960, dit-il, il n'y avait que 25 producteurs de légumes en serre alors que leur nombre atteint présentement

quelque 250. Il a noté que cette hausse ne s'est produite qu'au cours des trois ou quatre dernières années.

En 1960, une superficie équivalente à seulement cinq acres était cultivée en serre alors qu'elle atteint aujourd'hui environ 50 acres (43.560 p.c. à l'acre).

Les producteurs de légumes en serre sont concentrés dans un rayon de 50 milles de Montréal pour une proportion de 70 pour cent, le reste étant distribué à travers le Québec, au Lac-Saint-Jean, en Abitibi, en Gaspésie et ailleurs. La tomate de serre représente environ 60 pour cent de la production de serre totale, le concombre de 20 à 25 pour cent, le reste se partageant entre la laitue et les autres légumes.

Enfin, le Dr Trudel a mentionné au DEVOIR que les principaux problèmes à résoudre sont ceux du financement, de la main-d'œuvre et de l'information technique.

Présentement, le gouvernement provincial ne fournit aucune aide à la production des légumes en serre; l'Office du crédit agricole boude cette production. La main-d'œuvre est rare et difficile à obtenir tandis que l'information technique consti-

tue le seul apport du ministère de l'Agriculture, via des subventions à la recherche dans les universités.

Outre plusieurs communications de caractère technique sur les structures de serre, l'équipement de la serre maraîchère, la fertilisation des sols, la protection contre les maladies et les insectes, des travaux sur l'utilisation des serres pendant 12 mois par année ainsi que la rentabilité des serres selon la grosseur de l'entreprise, de même que sur la mise en marché, ont particulièrement retenu l'attention.

M. Frédéric Trudel, agronome et expert-conseil du ministère de l'Agriculture, a démontré aux participants qu'il est possible d'obtenir des productions à l'année longue dans

des serres convenablement équipées.

Par exemple il est possible d'obtenir deux récoltes de tomates par année, l'une au printemps, l'autre l'automne. On peut aussi varier les productions: une récolte de tomates et une récolte de laitue; une récolte de laitue, une récolte de tomates et une récolte de laitue; ou bien encore une récolte de laitue, une récolte de concombres et une récolte de tomates. On peut aussi utiliser les serres à longueur d'année avec des récoltes de fleurs annuelles et de tomates.

M. Don Moore, directeur du plan conjoint des producteurs maraîchers de l'Ontario, a particulièrement retenu l'attention des participants en faisant état de plusieurs études sur la rentabilité des exploitations, selon leur grosseur, leur superficie.

Au début, soit vers les années 1960, les exploitations étaient complémentaires ou familiales.

Aujourd'hui, à cause de la hausse des coûts et de la difficulté de se procurer de la main-d'œuvre saisonnière, les producteurs ont dû agrandir leur exploitation.

En 1965, dit-il, 50 pour cent des exploitations se faisaient sur un demi-acre alors qu'en 1974, ces exploitations ne comptent plus que pour 30 pour cent. En 1965, les superficies de deux acres et plus ne comptaient que pour sept pour cent de la superficie totale alors qu'en 1974, elles comptent pour 20 pour cent.

Les exploitations, dit-il, ont été obligées de s'agrandir ou de disparaître, par suite de la

hausse des coûts, dont principalement celui du chauffage des serres. L'huile de chauffage nécessaire ne coûtait que 13c le gallon en 1970 alors que ce prix atteint présentement plus de 30 cents le gallon.

Il a de plus révélé que le prix de revient par pied carré de serre s'établissait à environ \$1.33 pour une superficie de serre de moins d'une acre et de \$1.20 par pied carré pour une superficie de plus d'une acre.

Le porte-parole français, M. J.-P. Giannini, qui a fait état de nombreuses statistiques sur la production de la CEE, sur la libéralisation des échanges, sur l'avènement de la plasticulture, sur les moyens de transport, a finalement mis sur le dos de la crise du pétrole les difficultés auxquelles se trouvent aux pri-

ses les producteurs en serres maraîchères.

"La production française, dit-il, a atteint un palier, en raison de la crise de l'énergie pétrolière. Les entreprises ayant fait des investissements importants depuis quelques années, se trouvent en position délicate (...) les entreprises artisanales semblant mieux armées pour supporter le choc."

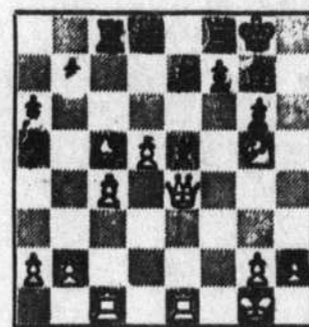
En cela, il rejoignait les conclusions du représentant de l'Ontario, bien que ce dernier eût recommandé l'abandon de la production artisanale au profit de la production industrielle.

Il faut noter cependant, que les producteurs ontariens ont de plus en plus recours au chauffage de leurs serres par le gaz naturel, dont les prix sont devenus assez stables.

les échecs

Les tactiques de l'avance centrale

par Léo Williams



Position après le 19e coup des blancs: 19.Dxe4!

G. Garcia — E. Jiminez
Défense est-indienne

Ce qui tracasse le débutant non encore familier avec les traités théoriques élémentaires est l'affrontement entre les diverses structures de pions, avec les implications particulières qui se rattachent à chaque formation. En effet, le déplacement des pièces sur l'échiquier, et surtout les cases qu'elles peuvent franchir, est déterminé par l'emplacement des pions, ce qui fait de ces humbles soldats, dans un sens limité, l'élément le plus important de la partie.

Malheureusement, il n'y a que peu de principes généraux dans ce domaine vaste; et, au fil des semaines, nous avons étudié de nombreuses permutations dans la structure des pions, avec presque autant de plans différents.

On aperçoit quand même deux tendances contraires: les confrontations classiques où les pions s'affrontent directement et où la période de chaque joueur se trouve dans la même région de l'échiquier (situation fréquente dans la partie espagnole, le gambit de dame, etc.), et, de l'autre côté de la médaille, les débuts modernes où chaque adversaire amène une contrebalance dans le jeu en opérant chacun sur un territoire particulier. La partie de cette semaine, disputée dans le championnat de Cuba, illumine cette deuxième catégorie en ce qui concerne une action centrale pour contraindre un contre-joueur sur le flanc.

Dans la défense est-indienne, les noirs choisissent un système assez rare par 6...Fg4, dont le but est d'exercer un peu de pression sur la case d4. Par 8...Cg6, les noirs préparent Fxf3, suivi de e7-e5 et Cc8-d4. Les blancs avancent d5, coup qui ouvre la diagonale a1-h8 au Fg7. Pour leur part, les noirs placent leur cavalier à e5, annonçant ainsi leur intention de lancer une offensive sur l'aile dame. Sur leur dixième coup, les blancs peuvent essayer 10.Cd2 pour contraindre la menace Fxf3, mais 10...Fxe2 11.Dxe2 c6 semble donner assez de contre-jeu aux noirs. Par 10.Tc1, les blancs menacent b2-b4, et se protègent contre un éventuel Fxc3, et sont prêts à répondre à 10...Fxf3 par 11.gxf3 avec la mobilisation subéquent du pion f.

Mais après le coup raisonnable 10...c5, les blancs répliquent par 11.Cg5!, échangeant les fous blancs et préparant l'avance du pion-f. Dans la lutte pour la case e5, les noirs trébuchent par 12...a6, aggravaient le danger. Il fallait jouer 12...h6 13.Ch3 a6, mais il est facile de comprendre pourquoi les noirs voulaient éviter ce coup affaiblissant l'aile roi. Par 13.Tb8, les noirs sont prêts à avancer b7-b5, et les blancs doivent trouver une façon de percer immédiatement, avant que les noirs prennent l'avantage. Par 14.e5! et 15.f5!, les blancs dévoilent un brillant sacrifice positionnel, comportant les éléments suivants: la faiblesse du pion c5, l'impossibilité

pour un cavalier noir de se servir de la case e5, et l'attaque sur l'aile roi qui s'annonce par D2-h4. Possible est 15...h6!71, mais après 16.Ce4 b6 17.d6! exd6 18.Cd5 gxf5 19.Txf5, les noirs sont étouffés par leur propres pions de plus.

Dans la suite du texte, les noirs renoncent à leur pion c5, pensant à le reprendre après 17...Tc8 18.b4 b6 19.bxa5 bxc5, et le pion a5 tombera. 18.Cce4 Cxe4 19.Cxe4 semblait impossible à cause de 19...f5. Les blancs par contre, préparent la surprise 19.Dxe4!, quand 19...Tc5 20.Dh4 suivi de Dh7 gagne. Par 20.Fe3, les blancs renouvellent la menace b2-b4, gagnant le Ca5, et les noirs, en faisant la case de retraite par b7-b5, permettent 21.Ce6! fxe6? 22.Dxg6éch Fg7 23.Fh6, ou 22.Rh8 23.Tf3 suivi de Th3 etc. L'autre possibilité 20...Fxf3 aurait cédé le pion e5 face à la menace b2-b4. Avant d'abandonner, les noirs font encore une faute par 24.Fg7 permettant 25.Dxg6, mais leur position était perdue de toute façon, surtout avec l'avance imminente du pion-c des blancs.

- | | | |
|-----|-------|------|
| 1. | c4 | Cf6 |
| 2. | Cc3 | g6 |
| 3. | e4 | d6 |
| 4. | d4 | Fg7 |
| 5. | Fe2 | 0-0 |
| 6. | Cf3 | Fg4 |
| 7. | 0-0 | Cf6 |
| 8. | Fe3 | Cc6 |
| 9. | d5 | Ca5 |
| 10. | Tc1 | c5 |
| 11. | Cg5! | Fxe2 |
| 12. | Dxe2 | a6 |
| 13. | f4 | Tb8 |
| 14. | e5! | dxg6 |
| 15. | f5! | Cf6 |
| 16. | fxg6 | hxg6 |
| 17. | Fxc5! | Tc8 |
| 18. | Cce4 | Cxe4 |
| 19. | Dxe4! | Ff6 |
| 20. | Fe3 | b5 |
| 21. | Ce6! | Dd7 |
| 22. | b3 | bxc4 |
| 23. | Cxf8 | Rxf8 |
| 24. | bxc4 | Fg7? |
| 25. | Dxg6 | |

Les noirs abandonnent.

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN

Maharaja

2124 rue DRUMMOND

REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES TOUS LES JOURS 1.30

844-5702

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphrémagog

Tous les sports de saison

Réervations: (819) 843-6521

Au Bouillon

SALLE À MANGER

BAR-TERRASSE

5414 Gatineau

Montréal

Tél.: 733-2125

RESTAURACJA POLSKA

Licence complète

Pierogi, choux farcis, Nalesniki, Krokiety, Barszcz, Zupa Szczawiowa et autres plats traditionnels de la Pologne.

OUVERT 7 jours

461, St-Sulpice

Tél.: 861-2915

Tel. 523-2858

681-3236

Le Cocher

Diners d'hommes d'affaires

Au Piano, tous les soirs, Georges Klein

4897, Berr

Sud Boul. St-Joseph

"Le Sabayon"

LA MAISON DE ZORBA

Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DURLANDA

SOUPER-CLUB

DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS

DINERS D'AFFAIRES

SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.

666 ouest, Sherbrooke

(coin University)

Promenade des Magasins

RÉS.: 288-0373

288-3872

Chez Son Père

5316, avenue du Parc, 272-8224

Déjeuners d'affaires

du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.

Diners de 6 P.M. à Minuit

Tous les jours, sauf le dimanche

Salons particuliers sans frais

DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE

Tous les jours à partir de 9:00 P.M.

Fermé le lundi

Quand on a les moyens



Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

Bravo, Bravissimo!

C'est l'admiration générale pour cette inspiration du passé de l'Italie où l'art le disputait à la richesse. Eaton a su retrouver cette splendeur dans ces meubles et objets en bois doré et blanc. Ils sont non seulement utiles, ils sont des éléments du décor et font entrer l'art dans la maison. Ce sont d'excellentes idées-cadeaux. Viva cette renaissance italienne à la Boutique du Cadeau chez Eaton Centre-ville seulement. *Rayon 218*

Achat en personne seulement

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Porte-revues. 15" x 8" x 17". | 25.00 |
| 2. Commode à 2 tiroirs. 24" x 12" x 26". | 125.00 |
| 3. Desserte sur roulettes. 27" x 18" x 27". | 150.00 |
| 4. Table gigogne composée de 3 tables encastrables dont la plus grande est de 14" x 21" x 23". | 85.00
l'ens. |
| 5. Jardinière sur pied. 27" x 10". | 35.00 |
| 6. Corbeille à papier. 10" x 11" x 4". | 12.00 |

destination eaton

où l'art est toujours présent selon la tradition Eaton



MONTREAL
677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval

MAGASIN-ENTREPÔT
4505 Hickmore

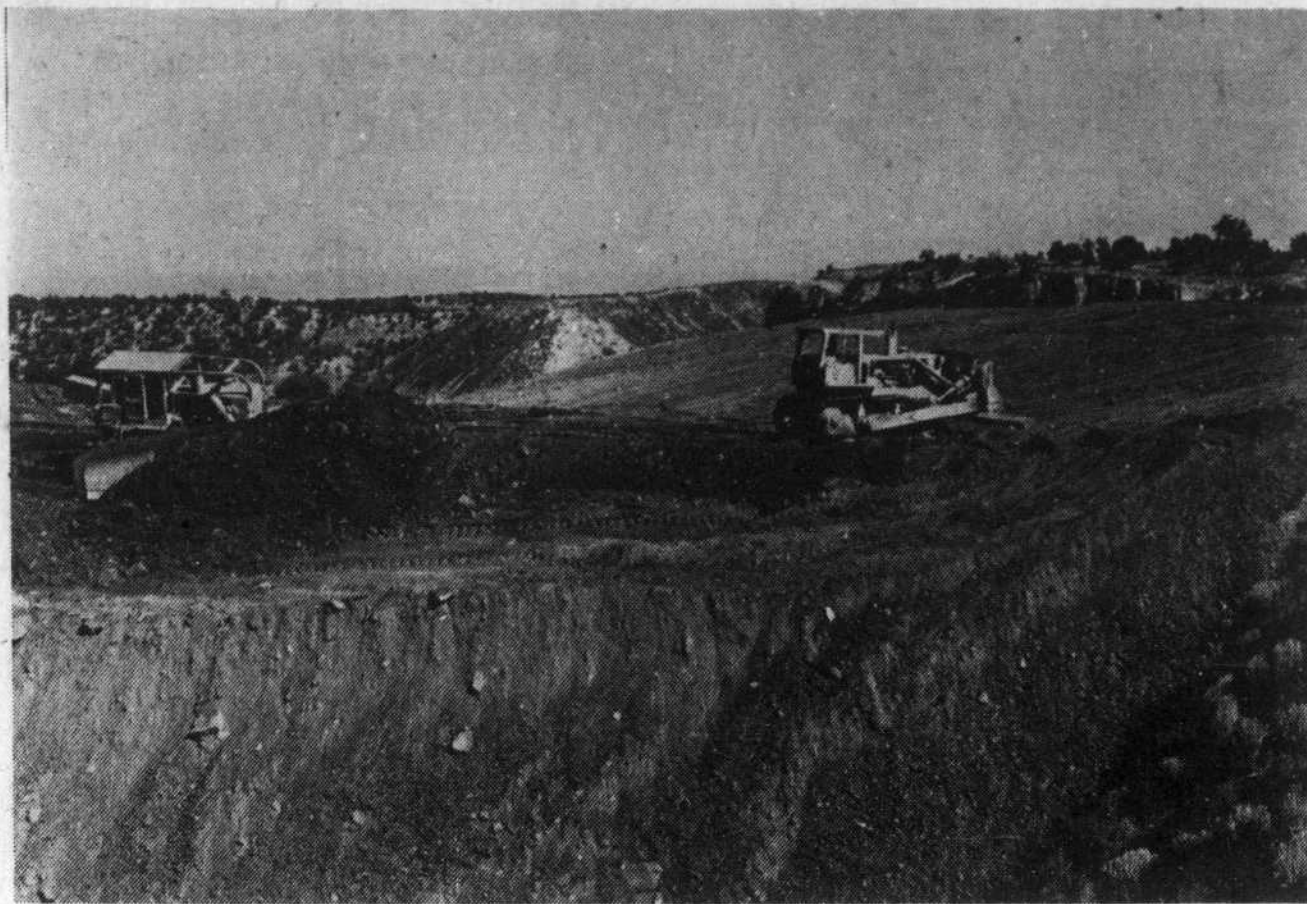
LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE-COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30. 842-9211

EATON



L'Amérique assoiffée d'énergie 3

par
JEAN-V. DUFRESNE

A l'horizon, à peine visible, un mastodonte de 1,800 tonnes met à nu des veines de charbon enfouies 300 pieds sous terre. Le ravin artificiel creusé par l'exploitation à ciel ouvert sera comblé par des niveleuses (à gauche) équipées de lames de 40 pieds de longueur. La même technique sera utilisée pour épandre les scories schisteuses. Puis, on sèmera. Ci-haut, deux botanistes de Gulf Oil examinent les nouveaux broustages à chevreuil. Mais on s'interroge: les nouvelles cultures résisteront-elles comme les anciennes à une grave sécheresse?



Les schistes du Colorado... des chevreuils et des hommes

GRAND JUNCTION — (Colorado) — Un nom qui évoque un mauvais western, au cœur des montagnes du Colorado dont les cimes grandioses recèlent les schistes bitumineux parmi les plus riches du globe. Une tonne de cette ardoise alourdie d'une substance goudronneuse et malodorante contient l'équivalent de 30 barils de pétrole.

Mais la partie est loin d'être gagnée. A une vingtaine de milles de Rengely, dans le Rio Blanco County, au centre d'une vaste région semi-désertique qui s'étend sur 16,000 milles carrés, débordant à la fois sur le Colorado, l'Utah et le Wyoming, où broute un incroyable troupeau de 60,000 chevreuils migrants, Gulf Oil signait en mars dernier le bail le plus coûteux de son histoire.

Pour 5,000 acres du domaine public, elle verserait sur 20 ans un loyer de \$210 millions — \$40,000 l'acre — s'associant pour l'affaire avec la rivale Standard Oil d'Indiana.

Mais tandis que nos hôtes débattaient des chiffres — l'usine d'extraction coûtera \$800 millions pour une production de 50,000 barils par jour — la Colony Development Operation, grand leader américain dans les schistes bitumineux, annonçait dramatiquement que l'inflation, l'absence d'une politique nationale de l'énergie mais aussi des difficultés de financement à court terme l'obligeaient à abandonner la

partie. La nouvelle fut accueillie avec enthousiasme par le Colorado Open Space Council, qui croise le fer avec toutes les entreprises qui songent à égratigner le paysage sacré de Mountain West, ainsi qu'on désigne toute cette vaste et imprenable région.

Derrière cette décision, comme derrière l'enthousiasme insistant de Gulf Oil, qui entend toujours mener son entreprise à terme, se profile l'une des controverses les plus révélatrices de la crise du pétrole: jusqu'où peut aller l'Amérique dans sa recherche obsessionnelle pour de nouvelles sources d'énergie?

A Hayden, toujours dans le Colorado, nous avons observé le balancement régulier d'une immense grue de 1,800 tonnes qui arrache 50 tonnes de terre à chaque coup de pelle pour exhumer une veine de charbon cristallin prisonnière sous 300 pieds de sédimentations rocheuses. L'entreprise devait avant la tombée des neiges remplir cette énorme cicatrice, niveler ses contours dans une sorte de jardinage titanesque, et y planter des graines qui ne s'achètent pas chez Perron, mais qu'on a dû récolter à la main dans les plaines sauvages où broute le sacré "mule deer", sorte de mannequin cervidé qui fait un mois sur deux la première page des magazines — de chasse et de pêche, entre l'ours polaire et le bœuf de montagne. La réfection des sols après l'extraction en surface — le notoire "strip

mining" qui a enlaidi à jamais les Apalaches, dans les années trente — semble donner des résultats inespérés.

A vrai dire, des botanistes occupés à produire des pousses de broustages appétissantes pour le chevreuil ont vu leurs efforts réduits à néant par les gentilles bêtes. On avait oublié de clôturer le petit pâturage-laboratoire. Mais la preuve était faite, l'herbe était bonne.

Mais le "strip mining" est une opération enfantine à comparer à l'extraction des schistes bitumineux. A un ingénieur à qui nous demandions ce qu'il ferait d'un plateau haut de 800 pieds sous lequel il avait avisé une veine schisteuse particulièrement riche — l'érosion naturelle dans ce coin de pays permet souvent de déceler le minerai à vue — il nous répondit le plus simplement du monde: "Nous allons le mettre de côté".

Rien de moins qu'une corniche, qui s'étend sur presque un mille, prolongeant les horizons les plus saisissants, qu'on fera basculer dans le vide, car ainsi se débarasseront-ils des scories rocheuses, en remplissant les canyons, à moins d'étendre ces déchets en surface, à perte de vue. Les scories d'une usine produisant un million de barils par jour couvraient, en 20 ans, une superficie de 20 milles sur 20.

Après les dépotoirs urbains, rien ne préoccupe davantage les associations vouées à la sau-

garde du milieu naturel que l'exploitation des schistes. Celles-ci espèrent seulement qu'en dernière analyse, cette source d'énergie sera abandonnée car si on atteint jamais l'objectif d'un million de barils par jour proposé par le ministère de l'Intérieur, la population des trois comtés schisteux, déjà estimée à 147,000 en 1967, devra s'accroître de 160,000 âmes de plus. On devine l'impact socio-économique: disette de logements, mauvaises écoles, criminalité, abandon des ranchs et quoi encore.

En effet, sans minimiser l'apport économique d'une telle exploitation, les experts ne sont pas sûrs que les retombées compenseront les désavantages d'une immigration aussi massive. D'abord, le Mountain West constitue une région particulièrement sensible aux inversions climatiques qui retiennent prisonniers les polluants, ainsi qu'en témoignent les ciels de Denver, assez semblables parfois à ceux de Los Angeles, qui est devenue une ville irrespirable. En outre, les trois Etats où débordent les terres mises à la

disposition des exploitants par le gouvernement souffrent déjà d'une sérieuse disette d'eau fraîche, et l'extraction du bitume schisteux en réclame des volumes effarants. Or, les schistes sont extrêmement salins, de sorte que l'eau ne peut être viduée dans le Colorado, le fleuve le plus important de tout ce bassin. Et le seul fait de tirer de l'eau fraîche de ce fleuve, augmentera fatalement son taux de salinité naturelle.

Pire encore, la nature des schistes, à cause de leur solidité, autorise le creusage de

vastes galeries souterraines, d'où le risque d'infiltrations salines qu'il faudra pomper sans interruption pour les tenir à sec. Mais où jeter l'eau? Sûrement pas dans le Colorado. De la même manière, les schistes sont à haute teneur en sel et les étendre, puis les fertiliser pour le broustage, c'est aussitôt les exposer au peu de pluie qu'il tombe dans cette région, mais assez pour que le sel en solution regagne le fleuve après avoir affecté les pâturages voisins.

Aux Etats-Unis, on a surnommé cette controverse, "le

grand débat du sel" et il n'est pas terminé. Avant d'abandonner la partie, Colony avait subventionné une centaine d'études sur l'environnement au coût de \$3 millions. En signant son bail, Gulf Oil s'est engagée, elle, à entreprendre une étude écologique d'une durée de deux ans, et à assurer une surveillance constante du milieu naturel pour toute la durée du bail. Ce n'est qu'après avoir pu recenser l'Etat des 5,000 acres que le ministère consentira à louer des superficies additionnelles. Le

Voir page 21: Les schistes

Devancez le long et rude hiver 1978. Partez en beauté dans une robuste Renault 1975.



La gamme des nouvelles Renault 1975 est arrivée! Des voitures ayant une robustesse que vous apprécierez durant tous les prochains hivers (et bien des étés aussi).

En plus de leurs qualités de base propres à Renault — traction avant, confort total, économie de consommation, les nouvelles Renault 75 offrent des améliorations et des nouveautés qui en font des voitures solides, fiables et économiques à l'entretien.

Certaines améliorations sont visibles, comme les nouvelles teintes harmonisées avec les nouveaux intérieurs en similicuir ayant l'apparence et le grain du véritable cuir.

D'autres ne sont pas visibles: Ce sont toutes les améliorations techniques que nous avons apportées à nos Renault 12 et nos coupés 15 et 17, qui en rendent le fonctionnement plus sûr et plus durable dans toutes conditions, au point que l'inspection périodique n'est plus nécessaire que tous les 9,000 milles. Ce sont aussi les améliorations apportées pour protéger la

carrosserie contre les attaques de la rouille.

La Renault conserve sa réputation de sécurité et de confort en 75! Non seulement par ses sièges baquets enveloppants et inclinables mais aussi par sa traction avant qui vous assure une tenue de route et une sécurité parfaites en tout temps (surtout en hiver pour surmonter facilement les difficultés que peuvent causer la pluie, la neige ou la boue). Et cette année encore Renault vous offre en équipement standard ce que la plupart des autres marques vous vendent en option. Par exemple, 4 vitesses synchronisées, 4 portes, les pneus Michelin* à carcasse métallique, vitres arrière latérales descendantes, dégivreur de vitre arrière, chauffage à grande capacité, suspension à grand débattement pour vous assurer un confort maximum.

Les preuves sont faites! La Renault est non seulement la voiture la plus vendue en France mais est devenue en 1974 la plus populaire des importées dans les principaux pays producteurs

d'automobile en Europe, comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie.

Venez voir les nouveaux modèles Renault 1975 chez l'un des concessionnaires Renault sans tarder. Votre seul problème sera de choisir entre la Renault 12, sedan ou station wagon, les coupés 15, les coupés sport 17, les Gordini dont le coupé 2+2 convertible à ouverture électrique équipé en plus d'un second toit rigide amovible.

La Renault 1975. Une voiture dont vous serez encore fier en 1978.



Faites l'essai des nouvelles Renault 1975. Maintenant.

*Urfiroyal sur Renault 12 de base et 12L

DERNIERS 10 JOURS

NOUS REGRETTONS DE NE POUVOIR PROLONGER NOTRE VENTE APRES LE SAMEDI 26 OCTOBRE. HÂTEZ-VOUS DONC DE PROFITER DE NOS REDUCTIONS INTERESSANTES DURANT NOTRE FAMEUSE VENTE DE COMPLETS FAITS SUR MESURES POUR LES 10 PROCHAINS JOURS.

VENTE DE COMPLETS FAITS SUR MESURE

RÉG. \$185 et \$195

EPARGNEZ jusqu'à \$47 **\$148** 2 ans \$290

PANTALONS <small>de \$42.50</small> FAITS SUR MESURE	GILETS <small>de \$32.50</small> FAITS SUR MESURE
--	---

ET... NOUS NE SIGNONS QUE DES VETEMENTS QUI VOUS VONT A LA PERFECTION

- LE CARREFOUR LAVAL
- 388 O. STE CATHERINE
- LES GALERIES D'AMJOU
- FAIRVIEW, PTE CLAIRE
- 960 O. STE CATHERINE

À l'Aurore, un "gobe-sous" sur la crise d'octobre

par Pierre Vallières

Les Éditions de l'Aurore célèbrent hier le quatrième anniversaire de la proclamation de la Loi des mesures de guerre en lançant un court ouvrage de Jean Provencher "La grande peur d'octobre '70".

Comme on sait, la crise d'octobre 1970 a inspiré déjà bon nombre d'ouvrages. Quatre ans après ces événements d'une extrême importance politique, on est en droit d'attendre un approfondissement de l'origine, du développement et des prolongements divers de cette crise. Au lieu de cela, l'ouvrage fort mince de Jean Provencher nous offre un "digest" des principales déclarations publiques que nos hommes politiques ont faites à l'époque, dans le climat de surchauffe et de démagogie galopante que l'on sait. Ce "di-

gest" de déclarations publiques ne s'accompagne d'aucune analyse et ne tient aucun compte des faits révélés dans les mois et les années qui ont suivi la crise d'octobre.

Si on le compare aux livres des Lacoursière, Golden, Haggart, Laurendeau (Marc), la dernière pointe de Jean Provencher n'a absolument aucune valeur. Ce n'est pas en alignant des dizaines de déclarations "on the spot" — déclarations destinées davantage à créer un climat de peur qu'à dévoiler la mécanique réelle de cette crise — que l'on peut espérer répondre aux nombreuses interrogations qui subsistent dans l'esprit du public quant aux causes véritables des événements d'octobre 1970, événements qu'il faut situer dans une série d'autres

faits s'échelonnant des premières années de la "révolution tranquille" à aujourd'hui. Tout au plus, avec un tel livre, lancé à grand renfort de publicité un 16 octobre, peut-on espérer attraper suffisamment de n'importe quels lecteurs pour faire rapidement une poignée de dollars.

Le signe de piastre n'a pas de couleur politique et se dispense facilement d'esprit critique. Il est dommage que Jean Provencher, historien, ait tombé dans le piège des livres rédigés à la hâte pour profiter des événements plutôt que pour les expliquer. Après sa biographie lénifiante de René Lévesque (aux Éditions La Presse), voici qu'il nous garroche les miettes verbales et verbeuses de la démagogie octobriste.

Jean Provencher n'a cure de

situer ces miettes dans leur contexte et laisse de côté la majorité des acteurs de la crise qui n'avaient pas le titre de ministres au moment des fameux événements. Et quant aux ministres, il ne retient d'eux qu'une anthologie de la démagogie canadienne en temps de crise... intérieure. En guise de hors-d'œuvre, quelques commentaires de René Lévesque tirés de ses chroniques du Journal de Montréal.

Pour tenir tout cela ensemble, un tissu de lieux communs, d'affirmations superficielles et de clichés archi-connus. Aucun rappel des "révélations" du Toronto Star et de Last Post, par exemple, sur l'infiltration policière au sein des groupes subversifs ou définis comme tels par le pouvoir. La mort, encore mystérieuse, de Pierre Laporte doit se contenter de la courte explication suivante: "la gaffe du FLQ" (page 92). Jean Provencher n'a rien d'autre à dire là-dessus. L'opposition ou la polarisation FLQ-Ottawa ne fut que celle de "deux entités" (page 10). Etc.

Un historien a-t-il le droit d'attacher son nom et sa profession à un récit aussi insignifiant d'événements cruciaux comme ceux d'octobre 1970? A-t-il le droit de se prêter à une aussi évidente entreprise de gobe-sous, même si elle est commandée par les très progressistes Éditions de l'Aurore?

Les directeurs de cette maison d'édition devraient faire attention de ne pas prendre leurs lecteurs pour des imbéciles. C'était déjà assez du scénario de "Bingo".

M. Provencher prétend en introduction avoir reconstitué "la véritable trame des événements d'octobre, du moins, précise-t-il, le véritable comportement des gouvernements d'Ottawa, de Québec et de Montréal". Il n'a réussi qu'un mauvais collage des bulletins de nouvelles du canal 10 durant la crise. Une crise qui, pour notre historien, "n'était qu'un fait d'éclat d'une poignée de révoltés". Une façon comme une autre de réduire au

néant une vérité historique moins limpide que les résumés quotidiens des bulletins de nouvelles. On a déjà ainsi, pendant plus d'un siècle, réduit les événements de 1837-38 à la révolte de quelques folles têtes-à-Papineau.

Il est grand temps que Jean Provencher redevienne historien s'il ne veut pas être définitivement catalogué comme fustiste et "money maker". Au moment où l'historiographie se porte si mal au Québec, il serait désastreux que ceux qui font profession de l'écrire perdent leur crédibilité, au même titre que les politiciens ont perdu la leur depuis longtemps.

Holst et Mozart à l'OSM

par Gilles Potvin

Si la présence du nom de Gustav Holst et de son œuvre symphonique la mieux connue, "The Planets", faisait figure de nouveautés au deuxième programme de l'Orchestre symphonique de Montréal, salle Wilfrid-Pelletier, mardi (avec reprise mercredi), il convient de rappeler qu'il en était tout autrement, ici même à Montréal, il y a une quarantaine d'années. Au début des années 30, le Montreal Orchestra était dirigé par Douglas Clarke, un élève de Holst, et les œuvres de son maître faisaient, dit-on, les délices de l'auditoire largement anglo-saxon du His Majesty's. Holst lui-même vint diriger des extraits de "The Planets" en 1932 et Clarke repréentait souvent son extrait le plus célèbre, "Jupiter", pour le plus grand plaisir de ses abonnés.

Zubin Mehta, qui revenait au pupitre de l'OSM, avait choisi de présenter intégralement l'œuvre, en sept parties, la dernière, "Neptune" faisant appel à un chœur féminin en coulisse. Mehta a donné récemment sur disques une exécution flamboyante de l'œuvre de Holst avec son orchestre de Los Angeles et il n'a pas voulu sans doute que l'Orchestre symphonique de Montréal se situe en audessous de la puissance sonore déployée par l'orchestre américain. "The Planets" réunit un effectif imposant, dont six cors, deux tubas, orgue et une percussion augmentée, et Mehta a pris fermement en main tout ce monde, dès le début, pour arriver à produire une véritable orgie sonore qui s'est achevée en douceur, par un murmure des voix.

Il est indéniable que Holst possède des connaissances solides et un métier de l'orchestration assez magistral, car tout ce qu'il écrit "sonne" admirablement, quel que soit l'instrument ou les instruments employés. De là à le comparer à Berlioz, comme le suggère l'annotateur du programme, il y a cependant une marge. Le musicien anglais obtient certes des effets, parfois étonnants, mais ce sont avant tout des effets cumulatifs, obtenus par l'addition graduelle de voix instrumentales, un peu à la manière d'un Respighi. Il ne possède pas ce génie des timbres que l'on ne cesse d'admirer chez Berlioz ou chez Stravinsky, lequel arrive à établir une parfaite correspondance entre le timbre d'un instrument et le caractère de la mélodie. De plus, une œuvre comme "The Planets" comporte tellement de choses banales et redites à profusion que son intérêt, sur le plan musical, reste limité. On en est donc réduit à admirer l'œuvre pour sa griserie instrumentale ou encore, comme c'était le cas mardi soir, à se féliciter d'une exécution absolument étonnante de la part d'un orchestre en pleine forme, dirigé par un chef bien résolu à ne pas manquer la moindre occasion de le faire tonner au maximum.

ou à en tirer les sonorités les plus chantoyantes.

Pour ce qui est de la satisfaction musicale pure, il fallait se reporter à la première moitié du programme alors que Mehta a dirigé un orchestre réduit dans une exécution quasi parfaite de l'enjouée Symphonie no 34, en do majeur, de Mozart. Au début, Mehta a annoncé de son pupitre qu'il dirigerait l'œuvre à la mémoire de son collègue et ami Josef Krips, décédé à Ge-

neve samedi dernier. A ce sujet, on lira dans nos pages de samedi prochain, un rappel de l'éminente carrière internationale de Krips et de sa longue et fructueuse association avec notre orchestre.

Zubin Mehta avait ouvert le programme par une exécution hautement dramatique de l'ouverture "Ruy Blas" de Mendelssohn, dont l'atmosphère dramatique et les accents annoncent Verdi.

pour une grande salle s'adapte agréablement à la petite scène du Patriote. Certains numéros moins réussis, comme une ennuyeuse duchesse de Langeais, ont disparu. Les moments d'attente, pendant les changements de costumes, ont diminué et le spectacle, bien rodé depuis sa première d'il y a six mois, suit un rythme bien meilleur.

En conclusion, je peux dire

Jean-Guy Moreau au Patriote

(Par Y.T.) — Lundi dernier, Jean-Guy Moreau a inauguré une série de spectacles qui se prolongera jusqu'au trois novembre au Patriote. Comme ce spectacle est le même que celui qu'il a présenté au théâtre Maisonneuve au printemps, je ne recommencerais pas ma critique.

Il est intéressant de noter que la plaque tournante, les bandes sonores et les éclairages conçus

que j'ai été ravi de retrouver Sol et Patof, Pierre Calvé, Georges Dor, Charlebois et une vingtaine d'autres vedettes du monde du spectacle. Les imitations de Jean-Guy Moreau sont extrêmement intéressantes par leur humour et leur sens critique.

Un spectacle à voir ou à revoir... Jean-Guy Moreau est le meilleur critique de variétés que je connaisse.

pour une grande salle s'adapte agréablement à la petite scène du Patriote. Certains numéros moins réussis, comme une ennuyeuse duchesse de Langeais, ont disparu. Les moments d'attente, pendant les changements de costumes, ont diminué et le spectacle, bien rodé depuis sa première d'il y a six mois, suit un rythme bien meilleur.

En conclusion, je peux dire

ORCHESTRE TZIGANE

RAJKO

DANSEURS, CHANTEURS & MUSICIENS DE HONGRIE

28-29-30 NOVEMBRE - 20H30

Billets: \$7.00 \$6.00 \$5.00 \$4.00. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke & commandes postales avec enveloppe-retour affranchie, chèque, mandat. Demi-tarif sur billets \$6 (28 nov.): étudiants & Age d'Or.

CCA CHARGEEX 932-2234

THÉÂTRE MAISONNEUVE

3e SEMAINE

Les Films Mutuels présentent

LES ORDRES

POUR TOUS

un film de Michel Brault

Jean Lapointe
Hélène Loiselle
Guy Provost
Claude Gauthier
Louise Forestier

produit par les Productions Prisma

Laissez-Passer non Valables

Cinéma RIVOLI

1411 VILLI PARIS 856-2644 ST-DENIS & BELANGER, 277-3125

Le CHARIOT LAVAL VERSAILLES

Longueuil, 874-8838 Centre-ville, 588-8208 7265 Sherbrooke E, 351-7800

PLACE VILLE MARIE: 1.00, 2.00, 3.00
MONTREAL: 1.00, 2.00, 3.00, 4.00
MONTREAL: 1.00, 2.00, 3.00, 4.00
MONTREAL: 1.00, 2.00, 3.00, 4.00
MONTREAL: 1.00, 2.00, 3.00, 4.00

ils avaient l'amour au fond du coeur

14 ANS

Michel Costom présente

Jean Duceppe Denise Filiatrault

dans un film de **Richard Martin**

avec Yvon Dufour, Luce Guilbault, Andrée Lachapelle, Yves Lévesque, Gérard Poirier, Louise Portal, Robert Maltais et Catherine Bégin

musique de Claude Léveillé

une production Richard Hellman

Les Beaux Dimanches

présenté par Marcel Dubé

FLEUR DE LYS 858 St-Catherine, 288-3303
JEAN-TALON 4255 Jean Talon, 725-7000

CINEMA DE PARIS 898 St-Catherine, 861-2996
MAISONNEUVE 3001 St-Denis, 528-2174

LES PRODUCTIONS BEAU BEC PRÉSENTENT

EN SPECTACLE OUTREMONT

au cinéma 1248 Bernard 277-4145

FELIX LECLERC	LES SÉGUIN
25.26 oct. 8h. \$2.50	25.26 oct. 10h30 \$2.50
OCTOBRE	JEAN-GUY MOREAU
31 oct. 7h30 \$2.50	14 dec. 7h30 10h \$2.50

billets EN VENTE au cinéma et à L'ALTERNATIF

octobre

à toi, pour toujours, ta marie-lou

de **Michel Tremblay**

mise en scène **André Brassard**

decor **Guy Neveu**

costumes **François Laplante**

avec **Béatrice Picard, Gilles Pelletier, GINETTE MORIN, Dorothee Berryman**

au gesu - 866-1964

la nouvelle cie théâtrale

LA MONTAGNE SACRÉE

de **a. Jodorowsky**

18 ANS

"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gaves d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents, avec, de surcroît, un brio de génie."

"Un sens prodigieux du décor et de la composition; on s'émerveille devant cette profusion de formes et de couleurs."

"La mise en scène, une merveille."

"Un feu d'artifice vraiment fastueux."

"Nous éblouis par la richesse de ses inventions visuelles."

"La Montagne Sacrée, film splendide et parfaitement blasphématoire. À voir avec un rire rageur."

"Une œuvre à voir, à admirer."

SALLE EISENSTEIN

MONTREAL MAIN

UN FILM DE FRANK VITALE AVEC ALLAN ROZO MOYLE ET STEVE LACK

À mi-chemin entre Warhol et Cassavetes.

tnm 861-0563

à l'affiche jusqu'au 2 nov.

UBU

d'alfred jarry

luce marcel guilbeault sabourin

mise en scène jean-pierre rontard

Malicia

18 ANS

CREMAZIE

SALVATORE SAMPERI

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210 7.30 - 9.30

JEAN-PAUL BELMONDO JAQUELINE BISSET

"LE MAGNIFIQUE"

le DAUPHIN 7.20 - 9.20

DE PHILIPPE DE BROCA

DÈS DEMAIN

Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.

Emmanuelle

Un film de JUST JAECKIN

18 ANS

A cause de l'immense intérêt que soulève le film "Emmanuelle" des représentations spéciales sont ajoutées pour accommoder le plus grand nombre de cinéphiles.

Toute la semaine: 12.00 - 1.45 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30 - 11.30

LAISSEZ-PASSER ET CARTES D'AGE DOR NON VALABLES!

BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

VILLERAY ST-DENIS, JARRY 388-5577

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Aviz : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion terminée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE GÉNÉRALE, femme d'un certain âge pour femme seule, petite maison, devra loger. Outremont \$60. par semaine. Tél: après 5 p.m. 737-3306. 21-10-74

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaîne. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES À VENDRE

CHOIX CONSIDÉRABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetez également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél: 435-4350. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

BARCLAY: 2½, non meublé, à sous-louer, libre 1er novembre. \$97.00. Tél: 739-0803 23-10-74

VERDUN: magnifique "penthouse", 3 chambres, salon, dinette, cuisine, hall, 2 baignoires, vue admirable, piscine intérieure, terrasse, ascenseur, près commodités. Aussi 4½, 3½, 3½. Tél: 272-0351 ou 766-0470. 1-11-74

CENTRE-VILLE: Gratte-ciel, grand 1½, près métro, piscine. \$128. Électricité comprise. Immédiate. Tél: 842-5818. J.N.O.

AUTOS À VENDRE

CITROËN SM, 1972, vitesses manuelles, air climatisé, \$7.450. Acheteurs sérieux seulement. Visible sur rendez-vous. Téléphonez entre 9 et 4 p.m. à Mme P. Laliberté, 1-800-463-2848, sans frais d'appel ou 529-4521 Québec. 31-10-74.

CAUSE DÉPART Europe, Peugeot 504, station, 1972, automatique, 32.000 milles, parfaite condition. Hiver '73 dans le sud. \$2.750. Tél: soir 737-0680 23-10-74

FORD LTD. "Broughm" 1971, \$1.600 ou meilleure offre. Tél: Jimmy 284-0226 18-10-74

RENAULT 16TS, 1971, parfaite condition. \$1.400. Tél: jour 344-4772, soir 489-2049 21-10-74

FORT CHAMBLY AUTO INC., 2575 Bourgogne, Chambly, vente de liquidation Fiat, modèles en stock au prix coûtant. Tél: 658-6623 19-10-74

AUTOS À VENDRE

FORT CHAMBLY AUTO INC., 2575 Bourgogne, Chambly, dépositaire Volvo. Vente-Service. Voyez le seul concessionnaire sans vendeur au Canada. Transigez directement avec les patrons. Tél: 658-6623 19-10-74

CHAMBRES À LOUER

PRES DU METRO Sherbrooke, atrayante chambre confortable, pour une personne distinguée. Atmosphère paisible. Pas de cuisine. Tél: 523-3751. 18-10-74

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, 5½, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: jusqu'au 21 décembre et après 18 janvier. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

ST-DONAT: 3 chambres à coucher, salon, cuisine, foyer, pour maison de ski. Tél: 486-0423 19-10-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavaois, 5½, flanc montagne, cheminée pierre, réduit auto (aussi saison ou semaine ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

COMMERCES DEMANDÉS

PARTICULIER cherche librairie agréée du distributeur exclusif de livres. Intéressé par représentation, liquidation ou association. Toute offre acceptée. M. José, 277-0233 entre 9 et midi. 21-10-74

EDUCATION

COMÉDIEN BRITANNIQUE

Agréé de langues et littérature anglaise, expérience théâtrale multidisciplinaire. cherche emploi temps complet ou partiel. Tél: 738-8332 21-10-74

ENCAN

VENTE À L'ENCHÈRE 206 acres
En grande partie cultivables, ruisseau et excellentes sources, vaste grange récemment recouverte et partiellement renouée. Tél: 738-8332 21-10-74

DOIT ÊTRE VENDU PAR ENCAN PUBLIC

au: Bureau d'enregistrement de Knowlton mercredi, 23 octobre à 2:00 P.M. 21-10-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

SECRETÉAIRE

La Commission de la Capitale nationale recherche une personne d'expérience pour être secrétaire dans la Direction d'urbanisme (Québec). Les candidat(e)s doivent avoir une bonne connaissance de la sténodactylographie française et aptitudes manifestes à exécuter les travaux de bureau suite à plusieurs années d'expérience. La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les candidats qui ne répondent pas aux exigences doivent indiquer par écrit qu'ils sont disposés à suivre, aux frais de l'État immédiatement après leur nomination conditionnelle et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze (12) mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Traitement jusqu'à \$8462, selon les qualités et l'expérience. Veuillez adresser vos demandes avant le 24 octobre 1974 à:

Mlle S. Puffer
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 9K5 18-10-74

MAISONS À LOUER

PIERREFONDS: joli split-level, libre le 15 janvier 1975. Tél: 626-7845. 25-10-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Occasion pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellentes chances de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. Pour entrevue, veuillez appeler à 658-6172. 19-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.p.i.L. les lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE
Triplex pierre et brique en excellente condition. Bon revenu. Investissement sûr. Seulement: \$35.000. (M.L.S.) Muriel Létourneau 655-9400 ou 655-5747.
BOUCHERVILLE
Bungalow pierre et brique. Deux bachelors, vue magnifique sur le fleuve. Terrain paysagé. Ne pas manquer. (Exclusif) Muriel Létourneau, 655-9400 ou 655-5747. 18-10-74

FARNHAM: fonctionnel, bungalow, 6 pièces, 4 chambres, sous-sol fini, système air chaud, garage et terrain ombragé, bas prix. Hypothèque basse. Photo M.L.S. Roland Arsenault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE! Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et plâtrerie intérieures. Redresseurs planchers, fondation, tuyauterie. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

RÉNOVATION

Les Entreprises Verdi Enrg.
• cuisine
• salle de bain
• sous-sol
• bureau
Demande: M. Freuchet
Tél: 688-4511
933-8253 21-10-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETÉAIRE d'expérience demandée pour bureau dentaire dans quartier Côte-des-Neiges. Tél: 342-1706 18-10-74

Vous êtes capable d'assurer un poste de:

SECRETÉAIRE DE DIRECTION ASSISTANTE DE PRODUCTION?

- Vous possédez parfaitement le français...
- Vous êtes experte en sténo...
- Vous écrivez et parlez convenablement l'anglais...
- Vous avez des connaissances approfondies dans les domaines de la radio et de la télévision...
- Vous connaissez le milieu professionnel correspondant...
- Une Société de production internationale de radio et télévision à Montréal a besoin de vous.

Envoyez curriculum vitae, photo et prétentions à:
DOSSIER 236, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 19-10-74

Hôpital Notre-Dame de Lourdes

1870, Boul. Pie IX recherche
• INFIRMIÈRES AUTORISÉES et
• GARDES-MALADES AUXILIAIRES
S'adresser à:
527-4595, poste 32 (entre 9 a.m. et 3 p.m.) 8-10-74

FERMES À VENDRE

ST-CESAIRE: A 35 minutes de Montréal, jolie ferme 135 arpents, roulier complet 50 têtes, récolte incluse. Surcrent de 32 arpents sur le sommet du Mont Yamaska. Prix pour vente rapide. (Photo M.L.S.) C. Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

GARDIENNES

ON DEMANDE gardienne pour garder chez-elle garçon 3 ans avec d'autres enfants. Ridgewood et environs. Tél: 737-3418 (après 17 heures) 18-10-74

GARDIENNES

GARDIENNE demandée, affectueuse et responsable, du lundi au vendredi de 8 à 17 heures, pour Etienne, 9 mois, quartier Côte-des-Neiges. Tél: 733-4088 le soir. 22-10-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

PERSONNES AGÉES, retraitées, ayant désir de vivre expérience enrichissante, votre concours nous est précieux. Tél: 645-3143, 2 à 4 p.m. tous les jours. 18-10-74

LOGEMENTS À LOUER

COTE STE-CATHERINE: près Côte-des-Neiges, haut duplex, 8 pièces, résidentiel, très ensoleillé. Grande pièce panoramique sur terrasse privée. Studio, 1½ salle de bain, cheminée. Cuisine, réfrigérateur et sècheuse. Garage disponible. Tél: 733-0309. 19-10-74

MAISONS À LOUER

PIERREFONDS: joli split-level, libre le 15 janvier 1975. Tél: 626-7845. 25-10-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Occasion pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellentes chances de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. Pour entrevue, veuillez appeler à 658-6172. 19-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.p.i.L. les lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE
Triplex pierre et brique en excellente condition. Bon revenu. Investissement sûr. Seulement: \$35.000. (M.L.S.) Muriel Létourneau 655-9400 ou 655-5747.
BOUCHERVILLE
Bungalow pierre et brique. Deux bachelors, vue magnifique sur le fleuve. Terrain paysagé. Ne pas manquer. (Exclusif) Muriel Létourneau, 655-9400 ou 655-5747. 18-10-74

FARNHAM: fonctionnel, bungalow, 6 pièces, 4 chambres, sous-sol fini, système air chaud, garage et terrain ombragé, bas prix. Hypothèque basse. Photo M.L.S. Roland Arsenault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY
Près pont Papineau
BUNGALOW, 4 chambres à coucher, salle à manger, bain romain en marbre. Tapis partout. Piscine chauffée. Sous-sol fini. \$60.000. Pas d'agent.
Tél: 663-5027 32-10-74

VIEUX LONGUEUIL

"Cottage exclusif"
De Normandie - St-Charles, 7½ belles pièces.
"Vous serez séduits par le charme et la qualité de cette demeure"
Terrain 225 pieds de profondeur. Site unique. On demande: \$65.000 M.L.S.

IMMEUBLES GUEYMARD

courtiers
677-5216 19-10-74

AUBAINE...

N.D.G.
Prix vraiment attirant pour acheteur sérieux qui apprécie une résidence impeccable. Grand Boulevard, entre Fielding et chemin Côte St-Luc, seulement des cottages sur ce coin, près du nouveau métro, centres d'achats. Joli jardin, garage, tapis partout, salle à manger. Taxes très basses. C'est un très bon placement pour l'avenir. Une exclusivité de Jean Albert, bureau 487-3365, tél: 739-8234.
IMMEUBLES WESTGATE courtiers 18-10-74

DEUX-MONTAGNES: Bungalow prêt à être habité, 5 pièces, tapis, terrain 50' x 104', près des centres, gare. Prix: \$17.900. Particulier. Tél: 332-2378 19-10-74

GREENFIELD PARK: Propriétaire muté. Doit vendre impeccable split-level, 4 chambres à coucher, grand salon, salle à diner et cuisine, salle de jeux au sous-sol. Terrain clôturé, garage. Cette maison solidement construite est située dans un secteur établi près des écoles, centres d'achats, et autobus. Colette Sirard, 655-5870 ou 681-3940. Immeubles Lakeland, courtiers 18-10-74

BOUCHERVILLE: bungalow brique, entrée split, 8 pièces, 4 chambres, salle à diner, foyer, garage, près de toutes commodités, conditions inespérées. Il faut voir. M.L.S. Pour informations: Lucette Phillips, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ST-JEAN: Espaces verts. Coin tranquille, ce qui vous faut pour la famille. 3 chambres (photo M.L.S.) Nicole Montigny, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

BOUCHERVILLE: bungalow pierre-brique, joli 5 pièces, foyer de pierre au salon, sous-sol fini, garage, terrain superbe. Voir M.L.S./Jacqueline Brassard, 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

COTE-DES-NEIGES: Lacombe — 5½, 6½, 2½, hypothèque incroyablement réduite. Bon revenu. Nouvellement redécouverte et peinte. Près Université de Montréal. M.L.S. Robert Sulla, 735-5791 ou 481-7525. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Environ cent. — Fleuve de la Provence orientale.
- Instrument de musique. — Défait grave.
- Ensemble des phénomènes de la vie mentale. — Ce que la morale prescrit de faire.
- Refuserons à quelqu'un la possession ou la jouissance de... Ce qui est dû à quelqu'un.
- Maladie de la peau. — Se dit d'un vent qui souffle périodiquement du nord sur la Méditerranée.
- Officier d'administration qui représente la couronne dans chaque comté d'Angleterre. — Lave à l'eau claire.
- Connu. — Elancé. — Métal précieux.
- Me rendrai. — Rayon — Intersection espagnole.
- Relative à l'océane.
- Fait apparaître l'irisation. — Clairsemé.
- Être ouvert. — Partie d'une église. — Sert à lier.
- Belle-fille. — Arracher.

Verticalement

- Pitié.
- Egratignure, éraflure. — Brome.

avec LE PETIT ROBERT...

PAS DE PROBLÈME

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-JEAN: Bungalow qui fera l'orgueil de monsieur et la fierté de madame. Quartier très huppé. Seulement \$38.000. (photo M.L.S.) C. Larivière 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-JEAN BAPTISTE: Maison de ferme, 6 pièces, hangars, 4 arpents de belle terre à jardin, 28 miles de Montréal (photo M.L.S.) J. L. Dallaire, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

LONGUEUIL
Centre médical réputé
• Revenu: \$60.172.
• Potentiel à développer.
• Compliant requis: \$125.000.
• Solde facile.
IMMEUBLES GUEYMARD courtiers 677-5216 19-10-74

TERRAINS À VENDRE

TERRAIN SUR COIN DE RUE, 47' x 69', centre nord, idéal pour construction commerciale ou domiciliaire. \$18.000. Bon placement. Photo M.L.S. Manon Bruneau, 254-6083 ou 254-0166. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ST-JEAN-BERVILLE, LACOLLE: Terrains de toutes dimensions dans région, secteur commercial et résidentiel. Faites votre choix. C'est le bon temps à bon prix (photo M.L.S.) R. Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ST-JEAN-BERVILLE, LACOLLE: Terrains de toutes dimensions dans région, secteur commercial et résidentiel. Faites votre choix. C'est le bon temps à bon prix (photo M.L.S.) R. Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ST-JEAN-BERVILLE, LACOLLE: Terrains de toutes dimensions dans région, secteur commercial et résidentiel. Faites votre choix. C'est le bon temps à bon prix (photo M.L.S.) R. Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ST-JEAN-BERVILLE, LACOLLE: Terrains de toutes dimensions dans région, secteur commercial et résidentiel. Faites votre choix. C'est le bon temps à bon prix (photo M.L.S.) R. Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

ST-JEAN-BERVILLE, LACOLLE: Terrains de toutes dimensions dans région, secteur commercial et résidentiel. Faites votre choix. C'est le bon temps à bon prix (photo M.L.S.) R. Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 18-10-74

SERVICES DIVERS

MANQUE DE CONFIANCE: dépression, angoisse, problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Trambay, psychothérapeute. Sur rendez-vous seulement 279-7730 18-10-74

VÊTEMENTS

3 douillettes, très propres, 2 pantalons grandeur 16 ans, 3 robes grandeur 16 et 18 ans. Tél: 376-2903 21-10-74

Le handball aux JO

La participation du Québec dépassera largement 30%

par André Tardif

Lorsqu'une discipline sportive réussit, en 10 ans à peine, à recruter 5.000 cotissants et 100.000 participants, une telle croissance peut vraiment être qualifiée de phénoménale.

Le phénomène est encore plus remarquable si l'on considère que ces chiffres ne s'appliquent qu'au Québec seulement, le reste du Canada ne comptant que 10.000 joueurs tout au plus.

Il s'agit évidemment du handball dit olympique, que les plus de 25 ans ne connaissent à peu près pas pour ne avoir vécu à l'école un sport à 99 pour cent scolaire.

A quoi attribuer cet engouement des Québécois pour le handball?
"C'est un sport qui ressemble étrangement au hockey, en ce sens qu'on y dénombre le même nombre de joueurs à la fois sur le plancher et qu'on compte dans un filet, à la différence qu'on lance un ballon au lieu d'une rondelle. C'est également un sport très robuste."

Lui-même initié fort jeune à la discipline, Jacques Goulet, récent diplômé en éducation physique de l'Université du Québec à Montréal et directeur technique à temps plein, depuis mai dernier, de la Fédération québécoise de handball, est fort bien placé pour en parler.

"Un peu comme au hockey, un joueur de handball doit être rapide, résistant, puissant et fort. Saviez-vous qu'un ballon propulsé par un expert peut atteindre une vitesse de 90 milles à l'heure? C'est presque la vitesse d'un lancer de Bobby Hull, par exemple."

Le Montréalais Denis Dufort en sait d'ailleurs quelque chose. Atteint à la poitrine par un de ces puissants lancers il y a deux ans, Dufort subit une perforation au poumon et dut prendre une année de repos. Il est revenu au jeu par la suite et a repris son poste de premier gardien de l'équipe nationale.

Equipes noyauté

Evidemment qu'avec un tel niveau de participation, l'un des plus forts parmi les quelque 55 pays représentés au sein de la Fédération internationale, le Québec noyaute fortement les deux équipes nationales.

"L'équipe féminine compte 13 Québécoises sur 14 joueuses, précise Goulet. Quant à l'équipe masculine, elle sera sélectionnée, en fin de semaine à Laprairie à l'occasion d'un stage de trois jours, et nous avons bon espoir que 10 Québécois en feront partie."

"C'est quand même bien, dit-il sans une certaine ironie, face à l'objectif d'une participation nationale à 30% tel que déterminé par Mission Québec 76."

Le handball est en effet au programme des Jeux olympiques de Montréal. Sport d'origine européenne et implanté depuis au moins 50 ans, il avait fait une première présence aux Jeux de Berlin en 1936. Mais il fut abandonné jusqu'en 1972 lorsqu'il réapparut aux Jeux de Munich, pour les hommes seulement. Le handball féminin sera admis pour la première fois aux Jeux de Montréal.

L'équipe nationale féminine, qui n'en est en somme qu'à ses premiers balbutiements, subit actuellement un véritable test à l'occasion d'une tournée de matches hors-concours contre l'équipe de Varde, l'une des 10 meilleures équipes du Danemark.

"Le 5e match de la série doit avoir lieu demain soir, à la polyvalente Armand-Racicot de Saint-Jean, dit Goulet. Nos joueuses, même si elles n'ont remporté qu'une seule victoire jusqu'ici, nous ont vraiment surpris. Après avoir gagné le match d'ouverture 15-14, elles ont été vaincues 12-10, 12-10 et 13-12, soit des défaites très respectables face à une équipe qui existe quand même depuis plus de 40 ans."

football

Ligue Canadienne
Samedi
 Saskatchewan à C-Britannique
Dimanche
 Montréal à Ottawa
 Toronto à Calgary
 Edmonton à Winnipeg

Ligue Nationale
Lundi
 Detroit 17, San Francisco 13
Dimanche
 N.-Orléans à Atlanta
 N.-Angleterre à Buffalo
 Philadelphie à Dallas
 Baltimore à Jets NY
 Cleveland à Pittsburg
 Giants NY à Washington

Ligue Mondiale
Hier soir
 Charlotte 27, Chicago 0
 Shreveport 30, Philadelphie 25
 Memphis à Portland
 Philadelphie à Californie du S.

Ce soir
 Hawaïens à Chicago

LIGUE CANADIENNE

Section Est	pj				n	bp	bc	pts
	g	p	n	bp				
MONTREAL	13	7	4	2	282	234	16	
OTTAWA	14	7	7	0	241	216	14	
HAMILTON	14	6	8	0	242	270	12	
TORONTO	13	5	7	1	220	256	11	
Section Ouest								
COLOMBIE-BR	13	8	5	0	270	229	16	
EDMONTON	13	7	5	1	282	222	15	
WINNIPEG	13	7	6	0	218	268	14	
SASKATCHEWAN	14	7	7	0	264	266	14	
CALGARY	13	4	9	0	213	259	8	

hockey

Ligue Nationale
Mardi
 Islanders NY 6, Montréal 3
 Los Angeles 1, Washington 1
 Vancouver 6, St-Louis 4

Hier soir
 Californie 5, Rangers NY 5
 Detroit 4, Atlanta 2
 Los Angeles 1, Toronto 1
 Chicago 4, Boston 0
 Vancouver 1, Minnesota 1

Ce soir
 Boston à Philadelphie
 Montréal à St-Louis
 Chicago à Washington
 Californie à Buffalo

Demain
 Kansas City à Atlanta

Association Mondiale
Mardi
 Winnipeg 6, Vancouver 2
 Toronto 6, N.-Angleterre 2

Hier soir
 Houston à Vancouver
 San Diego à Phoenix

Ce soir
 Michigan à Indianapolis

Ligue Américaine
Hier soir
 Hershey à Richmond
 N.-Ecosse à Syracuse
 Springfield à Virginie

Ligue Majeure du Québec
Mardi
 Trois-Rivières 6, Sorel 2
Hier soir
 Hull 6, Laval 5
Ce soir
 Sherbrooke à Cornwall

LIGUE NATIONALE

Section I	pj				n	bp	bc	pts
	g	p	n	bp				
ISLANDERS NY	3	2	0	1	17	10	5	
PHILADELPHIE	3	2	1	0	12	8	4	
RANGERS NY	3	1	1	1	14	15	3	
ATLANTA	4	1	2	1	9	13	3	
Section II								
ST-LOUIS	3	1	1	1	13	13	3	
VANCOUVER	3	1	1	1	12	12	3	
MINNESOTA	2	1	1	0	8	4	2	
CHICAGO	3	1	2	0	8	6	2	
KANSAS CITY	3	0	3	0	6	15	0	
Section III								
LOS ANGELES	5	2	0	3	15	10	7	
DETROIT	4	3	1	0	15	13	6	
PITTSBURGH	2	2	0	0	11	4	4	
MONTREAL	3	0	1	2	12	15	2	
WASHINGTON	3	0	2	1	4	13	1	
Section IV								
TORONTO	4	2	0	2	16	8	6	
CALIFORNIE	4	1	1	2	11	12	4	
BUFFALO	3	1	2	0	11	15	2	
BOSTON	3	0	2	1	7	15	1	

Oakland bat facilement les Dodgers 5-2

OAKLAND (Le Devoir) — Les Athlétiques d'Oakland, déjà champions du monde deux fois d'affilée, semblaient destinés, après le match d'hier soir, à facilement gagner une troisième Série Mondiale consécutive. A la suite d'un triomphe de 5-2 contre les Dodgers de Los Angeles, les A's ont maintenant une avance de 3-1 dans la série et une seule autre victoire, qui pourrait survenir dès ce soir, leur permettra d'encaisser encore une fois le championnat mondial du baseball.

C'est à la 6^e manche, alors qu'ils profitèrent de trois buts sur balles et d'une erreur du lanceur Andy Messersmith, que les champions de la ligue Américaine exécutèrent une poussée de 4 points qui devait définitivement effacer une faible avance de 2-1 que Los Angeles détenait depuis la 4^e reprise.

Oakland marqua un premier point à la 3^e manche alors que

le lanceur gaucher Ken Holtzman frappa un impressionnant circuit au champ gauche. C'était son 4^e coup sûr en trois séries finales pour le championnat mondial, les trois autres ayant été des doubles, et seulement son 3^e circuit en 9 saisons dans les ligues majeures.

Los Angeles passa en avant 2-1 à la 4^e manche lorsque Steve Garvey, après un retrait, frappa un simple. Holtzman donna ensuite un "BB" à Joe Ferguson, son premier du match, avant de retirer Ron Cey sur 3 prises. Mais Bill Russell frappa alors un triple au champ centre-droit bon pour deux points, les seuls des Dodgers.

Après avoir laissé deux coureurs sur les sentiers à la 5^e reprise, Oakland compta 4 points décisifs à la 6^e manche grâce à seulement deux coups sûrs. Bill North commença en recevant un "BB" de Messersmith et avança au 2^e but lorsque celui-ci lança mal au air but en tentant de le retirer avec un lancer surprise. Sal

Bando, qui n'avait pas encore eu un "cs" en 11 précédentes présences au marbre depuis le début de la série, suivit avec un simple-ballon au champ droit sur lequel North compta facilement. Reggie Jackson recut un autre but gratuit de Messersmith, Bando et Jackson avançant ensuite d'un but chacun sur le coup retenu sacrifice de Joe Rudi. On donna alors un "bb" intentionnel à Claudel Washington en espérant que le frappeur suivant, Ray Fosse, frappe dans un double-jeu. Mais le gérant Alvin Dark remplaça Fosse par Jim Holt et celui-ci frappa un simple au champ droit bon pour deux autres points, Washington avançant au 2^e but sur le coup avant de compter sur un roulant jeu facultatif de Dick Green qui fut

ensuite et à son tour retiré sur un autre jeu facultatif mettant fin à la remontée victorieuse des A's.

Les Dodgers auraient pu prendre une avance 3-1 qui aurait peut-être influencé le match à la 1^{ère} moitié de cette 6^e manche que Jimmy Wynn commença avec un double. Mais le gérant Walter Alston ne commanda pas de coup retenu sacrifice au frappeur suivant Garvey, qui fut retiré sur un roulant au 3^e but comme Ferguson et Cey après lui... Mike Marshall a encore été excellent en relève... la partie se termina par un bel arrêt de Green sur un dur roulant du frappeur d'occasion Von Joshua qui tourna en double-jeu final pour les Dodgers... cela fait maintenant 18 parties de Série Mondiale, consécutives, où les lanceurs partants n'ont pas terminé... ce soir, Don Sutton tentera de sauver la cause du Los Angeles contre le gaucher Vida Blue... Anita Bryant a chanté l'hymne national américain pendant que Connie Mack Jr lançait la 1^{ère} balle symbolique... c'était la 15^e victoire contre seulement 5 défaites de Holtzman contre les Dodgers depuis qu'il est dans les ligues majeures... on sait qu'il lança durant 6 ans avec les Cubs de Chicago dans la ligue Nationale avant de passer au Oakland, en échange du voltigeur Rick Monday à la fin de la saison 1971... c'était aussi sa 4^e victoire contre un seul échec en Série Mondiale... il a commencé 8 matches dans cette série automnale mais n'en a pas fini un seul.

Los Angeles toujours invaincu

TORONTO (d'après PC) — Un but de Bill Flett réussit lors d'un jeu de puissance avec moins de trois minutes à jouer dans la rencontre à permis aux Maple Leafs de Toronto de s'en tirer avec un match nul face aux Kings de Los Angeles, hier soir.

Les Kings avaient pris une avance de 1-0 à 17:41 de la 1^{re} période et Rogation Vachon voguait allègrement vers son premier blanchissage de la jeune saison lorsque Flett le surprit avec un lancer bas.

Le but des Kings a été le résultat d'un retour que Dunc Wilson a laissé rebondir devant lui après avoir arrêté un lancer à bout portant de Tommy Williams.

Les deux équipes sont toujours invaincues, les Leafs ayant un dossier de deux victoires et une nulle tandis que les Kings ont à leur dossier deux victoires et deux nuls.

A New York, Steve Vickers a fait dévier un tir de Bill Fairbairn derrière le gardien Gilles Meloche à 1:18 de la fin du match, hier soir, permettant aux Rangers de New York d'arracher un verdict nul de 5-5 aux Golden Seals de la Californie.

Les Seals avaient pris les devants 5-4 environ une minute plus tôt grâce à un but de Al Macanas.

Le défenseur Brad Park, des Rangers, et John Stewart, des Seals, ont marqué chacun un but en première période, Peter Stenkowski a touché la cible pour New York au début de la période médiane mais les Seals ont riposté avec des filets de Joey Johnston, Stan Weir et Stewart.

Un but de Jean Ratelle, à 8:30, a réduit l'avance des Seals à 4-3 tandis que Dave Rolfe a profité d'un avantage numérique pour créer dans la 8^e minute de jeu du dernier vingt une égalité de 4-4.

A Detroit, Mickey Redmond a enfilé deux buts et les Red Wings de Detroit ont triomphé des Flames d'Atlanta 4-2.

3^e période
 2—Toronto Flett (2e), McKenny, Keon 17:01
 Pun.: Turnbull T 14:21, Barry LA 15:39.

Lancers par:
 Los Angeles 19 5 6 — 21
 Toronto 15 15 8 — 38
 Gardiens: Los Angeles, Vachon, Toronto, Wilson. A—16:32.

Rangers 5, Golden Seals 5

1^{re} période
 1—NY Rangers, Park (2e) 5:08
 2—Californie, Stewart (2e), Patey, Neilson 9:02
 Pun.: Stewart C 4:31, Irving R 7:03, Lavender C 14:27, 15:26, Traczak R 18:40, Weir C 17:13.

2^e période
 3—NY Rangers, Stenkowski (1er), Marote, Soling 4:28
 4—Californie, Johnston (1er), McAnney 4:37
 5—Californie, Weir (4e), Gilbertson, McAdam 5:55
 6—Californie, Stewart (3e), King, B. Stewart 6:45
 7—NY Rangers, Ratelle (1er), Marote, Fairban 8:30
 Pun.: Park R mineure, majeure, Patey C majeure, Sandersen R mauvaise conduite, 2:11, Marotte R 14:29, Stenkowski R 17:00.

3^e période
 8—NY Rangers, Rolfe (1er), Park 7:12
 9—Californie, MacAdam (1er) 7:34
 10—NY Rangers, Vickers (1er) 18:42
 Pun.: Huston C 5:44, Frij C mauvaise conduite 18:42.

Lancers par:
 Californie 6 10 4—20
 New York 14 8 7—29
 Gardiens: Californie, Meloche, New York, Giacomini. Assistance: 17,500.

Red Wings 4, Flames 2

1^{re} période
 1—Detroit, Redmond (3e) 1:42
 Dionne
 2—Atlanta, Hextall (2e) 8:40
 Graves, Lemieux 8:40
 Pun.: Bergman D 5:36, Price A 12:15, Grant D 13:05, Detroit, banc servi par Lockheed 16:52.

2^e période
 3—Atlanta, Blalows (1er), Bennett 5:43
 4—Detroit, Redmond (4e), Hogaboam, Hamel 12:20
 5—Detroit, Lockheed (3e), Dionne 19:29
 Pun.: Watson D 1:20, Watson D 4:33, Lysiak A 10:40, Quinn A 11:19, Lysiak A 16:28, Hogaboam D 17:15, Bergman D 19:56, Lysiak A 19:56.

3^e période
 6—Detroit, Libett (3e), Dionne 19:59
 Pun.: Nowak D 17:36.

Lancers par:
 Atlanta 8 13 12—33
 Detroit 8 14 8—30
 Gardiens: Atlanta, Bouchard, Detroit, Rutherford. A—11,106.

Canucks 1, North Stars 1

1^{re} période
 1—VANCOUVER, Lever (3e) 2:04
 Boudrias, Ververgert
 Pun.: Martineau V 9:15, Reid M 14:05.

2^e période
 Aucun but.
 Pun.: Dayley V 3:54, Robitaille V 5:09, Boucha M 5:33, Kearns V 9:42.



YOGOURT YEAGER! Le receveur Steve Yeager, des Dodgers de Los Angeles, arrive au 2^e but casquette au vent et les verres sur le bout du nez à la 3^e manche de la partie d'hier soir à Oakland après avoir frappé un double qui, toutefois, se révéla inutile. Le joueur des A's est Dick Green, une vedette à la défensive, et l'arbitre Ron Luciano. (Téléphoto PA)

Mauch renouvelle son contrat

Les Expos de Montréal avaient pris l'habitude, depuis quelques années, d'annoncer, une semaine ou deux avant que ne se termine le calendrier de la Ligue nationale, que le gérant Gene Mauch avait été réembauché pour une autre saison.

Cette année toutefois, rien n'avait transpiré au sujet de Mauch, au point où plusieurs amateurs commençaient à se demander si, face à une véritable manne de jeunes joueurs prometteurs, la direction n'avait pas jugé bon de le remplacer par un pilote plus jeune et plus à la page.

Mais le président John McHale, d'Oakland où il assiste actuellement à la Série mondiale du baseball, a révélé hier que Mauch avait signé son tradi-

tionnel contrat pour une saison additionnelle, soit jusqu'à la saison 1976 inclusivement, et ce, avec une augmentation de salaire.

Mauch a été le premier et seul gérant des Expos depuis 1968, année de leur admission dans la LN, après avoir dirigé les Phillies de Philadelphie durant 8½ saisons.

LORD KILLANIN, président du Comité international olympique, tout en se refusant à toute déclaration officielle à son arrivée hier à Vienne pour la 75^e session du CIO, a néanmoins indiqué que la nouvelle règle d'admission — la fameuse règle 26 — dont le texte doit être adopté la semaine prochaine, sera applicable pour les Jeux de 1976, d'été à Montréal et d'hiver à Innsbruck. "Nous aurons encore le temps d'apporter quelques retouches à la nouvelle rédaction d'ici les Jeux, mais en principe, elle devrait être votée telle qu'elle est actuellement, c'est-à-dire avec quelques légers changements par rapport au texte original", a déclaré lord Killanin.

L'IRAN poserait sa candidature pour les Jeux de 1984, et selon un porte-parole du gouvernement de Téhéran, son pays aurait les meilleures chances d'être choisi. L'Iran aurait songé à poser sa candidature pour les Jeux de 1980 puis décidé de laisser Moscou et Los Angeles se faire la concurrence.

Les nouveaux tarifs Pre-Pac vous font économiser

sur vos envois d'une seule pièce de 50 lb ou moins en port payé.

- Service de porte à porte entre établissements commerciaux.
- Assurance gratuite de \$50 et protection supplémentaire à raison de 30¢ par \$100 jusqu'à un maximum de \$250.

Vous pouvez également profiter de tarifs tout aussi avantageux à destination d'autres régions du Canada desservies par les Messageries CN. Pour obtenir tous les détails, communiquez avec le service des ventes des Messageries CN en composant 877-4324.

Messageries CN
 Pour le ramassage, composer 877-4400

Livraison le lendemain à Toronto

Poids (lb)	Nombre d'envois ramassés en une fois				
	1-2	3	4	5-9	10 ou plus
1-5	450	425	325	275	260
6-10	475	450	350	300	275
11-15	475	450	400	325	300
16-25	475	450	425	350	325
26-35	525	525	450	400	375
36-50	550	550	525	450	440

Coût en cents par paquet



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI

Professeurs au cours élémentaire et secondaire

Temps plein et temps partiel
ÉDUCATION PHYSIQUE

Exigences :
Brevet d'enseignement spécialisé de préférence.

Traitement :
Conforme à la scolarité et à l'expérience d'après les normes de la Convention collective des enseignants.

Les personnes intéressées sont priées de faire leur demande le plus tôt possible en composant 525-3611, poste 295.

Ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT ATTACHÉS DE RECHERCHES \$13382 - 20655

(Selon l'expérience et les qualifications)

La Bibliothèque du Parlement recherche des candidats pour combler plusieurs postes d'attachés de recherches. Les fonctions consistent essentiellement à préparer des études à l'intention des sénateurs, des députés, des comités et des délégations parlementaires. Des postes sont disponibles dans les disciplines suivantes :

DROIT
Un avocat ayant de l'expérience en droit commun et un autre ayant de l'expérience en droit.

ÉCONOMIE
Un économiste capable de rédiger des documents dans les deux langues officielles.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE
Un poste pour scientifique, économiste ou spécialiste en environnement ayant de l'expérience dans les ressources renouvelables ou non renouvelables telles que l'agriculture, les mines, les pêcheries, etc.

QUALIFICATIONS
Une maîtrise dans une discipline appropriée OU l'équivalence telle que l'admission au barreau accompagnée d'une expérience appropriée.

Les demandes d'emploi accompagnées d'un curriculum vitae et des noms et adresses de trois répondants doivent être adressées au :

Directeur de l'administration et du personnel,
Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, Ontario,
K1A 0A9

et nous parvenir au plus tard le 8 novembre 1974.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

OFFRE D'EMPLOI SERVICE DES ÉTUDES

ORTHOPHONISTE-AUDIOLOGISTE (2 postes à l'école Lucien-Pagé)

Fonctions :
— Déterminer les services professionnels requis par des enfants fréquentant une école spécialisée pour les sourds.
— Aider et conseiller l'éducateur quant au genre d'activités susceptibles de faciliter l'assimilation du programme scolaire par l'enfant, etc.

Exigences :
— Être détenteur d'un M.A. en orthophonie-audiologie.
— Être membre de la Société d'Orthophonie et d'Audiologie.

Traitement :
— Jusqu'à un maximum de \$14,718, selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande le plus tôt possible, au :

Directeur de l'emploi,
La Commission des Écoles Catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 3B3

ANIMATEUR PÉDAGOGIQUE EN CATÉCHÈSE À LA RÉGION III

Fonctions :
— Organiser et animer des rencontres pédagogiques avec les enseignants; susciter des échanges entre professeurs d'une ou de plusieurs écoles.
— Planifier son travail avec le coordonnateur et le conseiller régional en éducation chrétienne dont il partage les objectifs régionaux.
— Collaborer étroitement avec tous les agents d'éducation à l'intégration de l'enseignement religieux et de la pastorale.
— Diffuser les programmes institutionnels et assister les enseignants dans leur démarche pédagogique.
— Orienter les professeurs dans le choix du matériel didactique et les conseiller dans leur perfectionnement.

Exigences :
— Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée (minimum de 16 ans de scolarité).
— Posséder de l'expérience à l'élémentaire.
— Avoir de la facilité dans l'animation des équipes de travail et dans les contacts interpersonnels.
— Connaître l'ensemble des programmes et instruments de travail utilisés à l'élémentaire.

Traitement :
— Salaire d'enseignant plus un supplément de \$1,000.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 22 octobre 1974, au :

Directeur de l'emploi,
La Commission des Écoles Catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal H1X 3B3

Carrières et Professions

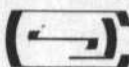
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF OFFRE D'EMPLOI

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE

Pour enseigner les cours POL. 940 et POL. 943. Charge pleine (12 heures). A compter de janvier 1975 et pour ce semestre seulement.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante :

Secrétariat du Collégial,
Collège Jean-de-Brébeuf,
3200, chemin Sainte-Catherine,
Montréal H3T 1C1



Collège Saint-Jean-sur-Richelieu COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège St-Jean-sur-Richelieu requiert les services de professeurs à temps plein ou à temps partiel en mathématiques, pour l'enseignement des cours suivants :

- Initiation aux méthodes de mathématiques appliquées.
- Calcul différentiel et intégral II.
- Mathématiques 090.

Entrée en fonction :
Novembre 1974.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 24 octobre 1974 à :

M. Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310,
St-Jean, Qué. J3B 5J4



LA COMMISSION SCOLAIRE sainte-croix SCHOOL BOARD

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Poste :
Responsable de l'aide personnelle dans les services d'aide personnelle et d'animation communautaire. (SEAPAC)

Qualifications :
Il s'agit d'un professionnel, soit un conseiller en orientation, un travailleur social, un psychologue ou une profession qui ressemble à celles-ci. Diplôme universitaire d'au moins 16 années de scolarité ou l'équivalent.

Expérience :
Expérience dans le secteur de l'Éducation des adultes ou un domaine connexe.

Fonction :
Sous l'autorité du responsable de SEAPAC, le responsable de l'aide personnelle planifie, organise, coordonne et dirige les activités psycho-sociales de son secteur. Il pratique le counseling individuel ou de groupe, et réfère les clients à des spécialistes. Il répond aux besoins collectifs de la communauté.

Rémunération : Selon la politique administrative et salariale.
Toute personne intéressée et répondant aux exigences est priée d'envoyer sa demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae avant le 18 octobre 1974 au :

Service du personnel
Commission scolaire Sainte-Croix
1100 Côte Vertu,
Saint-Laurent, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL

OFFRE D'EMPLOI

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

- Directeur des services du personnel**
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.
Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service pour toute question de gestion du personnel.
- Secrétaire général**
Sous l'autorité du directeur général, il organise et coordonne des activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission scolaire et, en particulier, pour les commissaires réunis en conseil d'administration et pour le directeur général.
Il est responsable des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.
- Le titulaire du poste de secrétaire général et directeur des services du personnel fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
• Diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration
• Huit années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 de cadre ou l'équivalent.

N.B. 1. À titre exceptionnel, seront prises en considération les candidatures de personnes qui ne possèdent pas la formation académique requise pour l'exercice d'une fonction mais qui possèdent une expérience pertinente à ladite fonction et supérieure aux critères minimum.

2. À titre exceptionnel, seront prises en considération les candidatures de personnes dont la formation répond aux exigences de critères d'admissibilité et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité.

TRAIEMENT:
Dans une échelle de traitements se situant entre \$13,395, et \$21,592, annuellement.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae complet (incluant copies des attestations d'études et relevés de notes) à l'adresse suivante :

OFFRE D'EMPLOI: SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL
La Commission scolaire de Sorel
105 rue du Prince
Sorel, Qué. J3P 4J9

Date limite du concours: Mercredi, le 23 octobre 1974, 17 heures.



CENTRE HOSPITALIER DE CHARLEVOIX (500 lits)

recherche

- une (1) diététicienne
- une (1) technicienne en bibliothéconomie
- un (1) éducateur physique
- sept (7) éducateurs(trices) spécialisés(es)
- un (1) chef de service de réadaptation (physiothérapeute)

Faire parvenir curriculum vitae au :
Service du personnel,
Centre hospitalier de Charlevoix,
Baie St-Paul, Cté Charlevoix, Qué.

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

offre d'emploi Conseiller en formation sur mesure à l'éducation des adultes

(Option relations humaines)

- FONCTION**
- Recherche les besoins de formation sur mesure en relations humaines.
 - Anime les sessions de diagnostic des besoins de formation.
 - Dirige les sessions de formation en relations humaines.
 - Rédige un rapport des sessions de formation.

EXIGENCES
• Diplôme universitaire en psychologie
• Maîtrise de préférence
• Expérience en psychologie industrielle souhaitable.

TRAIEMENT
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 octobre 1974 au :

Bureau du Personnel,
Cégep Bois-de-Boulogne,
10555, Bois-de-Boulogne,
Montréal H4N 1L3

AGENT DE PERSONNEL (2 postes) Montréal et Longueuil

Société centrale d'hypothèques et de logement / Central Mortgage and Housing Corporation

FONCTION
Le titulaire se verra confier les tâches suivantes :
— la responsabilité de la sélection et de l'embauche du personnel; la responsabilité de tous les aspects administratifs liés à la gestion de personnel;
— la responsabilité des services administratifs du bureau concerné incluant entre autres, la préparation des budgets et la supervision de la comptabilité.

QUALIFICATIONS
Les candidat(e)s devront posséder les qualités personnelles nécessaires, avoir une bonne connaissance des théories, techniques et pratiques dans la gestion de personnel; posséder un diplôme universitaire en administration ou en relations industrielles et avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine.
La connaissance du français est essentielle, mais la connaissance des deux langues officielles est souhaitable.

TRAIEMENT
Selon les qualifications et l'expérience. Avantages sociaux intéressants.
Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae doivent être acheminées avant le 26 octobre 1974 au :

Service du personnel,
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement,
Bureau de district,
2350, Chemin Manella,
Ville Mont-Royal, Qué.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

ANALYSTE DE SYSTÈMES (Services Scolaires)

Fonctions :
— Assurer le fonctionnement efficace d'un système intégré relatif à la tenue des dossiers scolaires (admission, inscription, relevés de notes, horaires). Préparer et établir une marche à suivre détaillée visant à créer une banque de données complètes sur tous les étudiants.

Conditions de candidature :
— très bonne instruction générale (diplôme universitaire, de préférence).
— plusieurs années d'expérience en analyse de systèmes
— bonne connaissance des ordinateurs et des problèmes de programmation.
— esprit analytique et de synthèse; aptitude à s'exprimer avec clarté et précision
— connaissance du français et de l'anglais

Traitement :
À fixer selon la formation et l'expérience

AGENT DE RECRUTEMENT

Le service du personnel recherche un agent de recrutement qui sera responsable d'assurer un service efficace auprès des facultés, écoles et services de l'université.

Compétences requises :
— 15 ans de scolarité ou l'équivalent.
— 2 ans d'expérience dans le domaine du recrutement.
— Aptitude à travailler en collaboration et à entretenir de bons rapports avec le personnel enseignant et le personnel administratif.
— Aptitude pour la supervision et le travail administratif.
— Bilingue (français — anglais).

Ces concours se terminent le 26 octobre 1974.

Veuillez soumettre votre demande par écrit à :

M. Jean-Guy Bourbonnais
Chef, Embauchage
Service du personnel
110 rue Wilbrod
Ottawa, Ontario
K1N 6N5

Voir autres Maisons d'enseignement en page 21

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Sous l'autorité du directeur général, assume la responsabilité de l'administration des soins infirmiers, des salles d'opération et du service central de stérilisation.

Exigences académiques:
Détenir un baccalauréat en sciences infirmières d'une université reconnue, de préférence maîtrise en administration.

Expérience:
Un minimum de 5 années à un poste administratif au service des soins infirmiers.

Endroit:
Un hôpital général de 136 lits dans les Cantons de l'Est, à 40 milles de Montréal. (Centre hospitalier sous-régional avec expansion autorisée à 300 lits, actuellement en voie de réalisation, dont la fin des travaux d'agrandissement est prévue pour décembre 1975).

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Faire parvenir curriculum vitae avant le 1er novembre 1974 au :

Directeur général,
Hôpital général de Shefford,
205, boul. Leclerc,
Granby J2G 1T7

COLLEGE BOIS-DE-BOULOGNE

offre d'emploi Conseiller en formation sur mesure à l'éducation des adultes

(Option administration).

- FONCTION**
- Recherche les besoins de formation sur mesure dans les entreprises.
 - Anime les sessions de diagnostic des besoins de formation.
 - Rédige un rapport des sessions de formation.

EXIGENCES
• Diplôme universitaire en administration.
• Aptitudes pour l'animation de groupes.
• Expérience pertinente

TRAIEMENT
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 octobre 1974 au :

Bureau du Personnel,
Cégep Bois-de-Boulogne,
10555, Bois-de-Boulogne,
Montréal H4N 1L3.



CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU Collège d'enseignement général et professionnel

Le Collège d'enseignement général et professionnel André Laurendeau (service de l'éducation aux adultes) a un **urgent** besoin de :

QUATRE (4) PROFESSEURS à temps plein (ou à temps partiel) EN TECHNIQUES INFIRMIÈRES

pouvant oeuvrer dans l'un ou l'autre des programmes suivants :
• 180-901-71 Concepts de la santé et de la maladie
• 180-902-71 Soins infirmiers obstétricaux et pédiatriques
• 180-903-71 Soins infirmiers médico-chirurgicaux et psychiatriques

Traitement :
Selon les normes du ministère de l'Éducation.
Durée :
Postes disponibles pour un an seulement.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 octobre 1974 à l'adresse suivante :

Service du personnel,
Cégep André Laurendeau,
382, avenue Lafleur,
LaSalle H8R 3V8
Tél. : 383-1771



Commission Scolaire Champlain

CONCOURS P-0274

OFFRE D'EMPLOI

La Commission Scolaire Champlain requiert les services

D'UN CONSEILLER EN MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

1. Nature du travail :
Le Conseiller Pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la Commission et de sa clientèle particulièrement en mathématiques et dans les sciences de la nature; il doit également conseiller les personnes concernées par ces questions.

2. Qualifications requises :
a) Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre (ou Brevet d'enseignement du Québec).
b) Seize ans de scolarité avec spécialisation en mathématiques et connaissances pertinentes des sciences de la nature.
c) Trois années d'expérience dans l'enseignement à l'élémentaire.
d) Connaissance des lois scolaires du Québec.

3. Rémunération :
Au 1er juillet 1974 : \$9,192.00 à \$17,116.00 selon la P.A.S. du ministère de l'Éducation du Québec.

4. Date d'inscription :
Faire parvenir curriculum vitae avant le 25 octobre 1974, en mentionnant le numéro du concours, à :

Commission Scolaire Champlain,
Monsieur le Directeur Général,
17, boulevard Gréber, C.P. 8,
Pointe-Gatineau, J8T — 3P3.

TRAVAILLEUR SOCIAL PSYCHIATRIQUE SUPERVISEUR

Responsabilités sont : consultant à un personnel nombreux préposé aux unités psychiatriques (externes et internes), administration, enseignement, prise en charge de cas sélectionnés.

Qualifications : M.S.W. plus longue expérience dans une agence multidisciplinaire et expérience en thérapie familiale du couple et individuelles essentielles. L'expérience en recherche ou en thérapie du groupe et/ou l'organisation communautaire seront pris en considération. La connaissance et l'usage courant des 2 langues officielles sont désirables.

**Officier de recrutement
Hôpital Général d'Ottawa
58, rue Bruyère
Ottawa, Ontario K1N 5C8**

UNIVERSITY OF CALGARY

Nous cherchons un assistant temporaire pour la formation des professeurs de français (seconde langue)

- Parfaite connaissance du français
- Expérience dans l'enseignement des langues
- Connaissances en linguistique et en éducation

Adresser les candidatures à

**J. Pâquet
Dept. of Curriculum and Instruction
Faculty of Education
University of Calgary
Calgary, Alberta**

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 20



**Fonction publique
Canada**

**Public Service
Canada**

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

TRADUCTEURS ANGLAIS/FRANÇAIS OU FRANÇAIS/ANGLAIS
SECRETARIAT D'ÉTAT

Traitement de \$7,440 à \$18,229

Le Bureau des traductions a besoin de plusieurs traducteurs, surtout à Ottawa. Un examen écrit de trois heures permettra d'évaluer vos aptitudes. Cet examen comprend un test de connaissance de la langue de départ, une rédaction dans la langue d'arrivée et une courte traduction. Les candidats qui réussiront cet examen seront convoqués ultérieurement à une entrevue.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme universitaire OU formation générale et antécédents indiquant des aptitudes pour la traduction.

N.B.: Les titulaires d'un diplôme universitaire en traduction ainsi que les membres agréés de la S.T.Q. et de l'A.T.I.O. sont dispensés de l'examen écrit.

Pour vous inscrire, utilisez la formule "Demande d'emploi" (PSC 367-4110) que vous pouvez obtenir dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada. Envoyez votre formule complétée à l'adresse suivante: **ADMINISTRATION DU PERSONNEL, BUREAU DES TRADUCTIONS, IMMEUBLE SIR RICHARD SCOTT, PIÈCE 620, 191 OUEST, RUE LAURIER, OTTAWA, ONTARIO K1A 0M5.**

Référence à rappeler: Toutes les personnes ne faisant pas partie de la Fonction publique numéro du concours: 75-480(10)

Pour les employés de la Fonction publique, numéro de concours: 75-SEC-CCID-1(10). Ces derniers doivent également ajouter après le numéro de concours le mois correspondant à la période pendant laquelle leur demande est présentée.

Si vous désirez des informations supplémentaires, vous pouvez vous adresser au Bureau de traduction de:

**BUREAU DE TRADUCTION
SECRETARIAT D'ÉTAT
1260 EST SUR STE-CATHERINE, 2e ÉTAGE
MONTREAL, P.Q.
TEL.: 283-5743**

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

NOMINATIONS A LA BANQUE ROYALE



B.J. McGill



J.C. McMillan



H.E. Wyatt

La Banque Royale du Canada a désigné trois de ses cadres supérieurs à de nouveaux postes de la Direction générale. Il s'agit de M. B.J. McGill, actuellement vice-président et directeur général — Division internationale, qui devient vice-président principal et directeur général — Division internationale; M. J.C. McMillan, présentement vice-président et directeur général — Administration, qui est nommé au poste de vice-président principal et directeur général — Services bancaires aux entreprises, Canada; et M. H.E. Wyatt, actuellement vice-président et directeur général — Régions canadiennes, qui accède au poste de vice-président principal et directeur général — Division Canada. Ces nominations s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle répartition des responsabilités au sein de la Banque Royale; elles prendront effet à compter du 1er novembre.

Centre d'intégration

déclaré d'intérêt public recherche

ÉDUCATEURS ENSEIGNANTS

(hommes de préférence)

Exigences:

Brevet d'enseignement, spécialisation pour enfants inadaptés et possibilité de se spécialiser pour enfants ayant des troubles de lecture par des stages de formation.

Salaires:

Selon qualification au barème des commissions scolaires.

Adresser curriculum vitae détaillé et photo à:

**10142, Boul. St-Laurent,
Montréal H3L 2N7**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre hospitalier de soins prolongés - 288 lits

Défi du poste:

- Posséder une formation et une expérience administrative, humaine et adéquate.
- Dynamique - Apte au travail en équipe.
- Sensibilisé aux besoins particuliers des malades chroniques.
- Dans le cadre de la loi, appliquer les directives du Conseil d'administration avec un souci constant d'humanité à l'égard des usagers.

Adresser curriculum vitae avant le 15 novembre 1974 à:

**M. Jean-Claude Leclerc,
Centre hospitalier St-Charles Borromée,
66 est, boul. Dorchester,
Montréal, Qué. H2X 1N3**

L'avenir se planifie chez United Aircraft

United Aircraft du Canada est à l'avant-garde de la technologie des turbines à gaz. Cette réputation internationale, nous la devons à nos succès répétés dans la construction et le perfectionnement des moteurs, à nos capacités en recherche et développement et à notre habileté à recruter les esprits les plus brillants, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de notre organisation: génie, production, administration et finance.

Aujourd'hui, nous sommes à la recherche de gens doués que le défi stimule. Des gens qui pourront se développer avec nous, tout en nous aidant à garder notre position de leader dans le monde excitant de demain.

Si vous êtes de ceux-là, nous sommes prêts à vous donner toutes les chances et tout l'encouragement que vous méritez. Avec un salaire et des bénéfices que peu de compagnies peuvent vous accorder.

DANS LES SERVICES FINANCIERS

Comptable: comptable agréé avec expérience en gestion financière. Capable d'assumer des responsabilités supérieures.

Évaluateur d'état financier: MBA, avec expérience dans l'évaluation de projets, pour appliquer des techniques d'analyse avancée de possibilités d'investissement.

Vérificateur comptable, fabrication: comptable agréé avec expérience à l'échelle nationale. Devra exécuter des tâches spéciales pour les cadres supérieurs. Possibilités d'avancement rapide.

Vérificateur interne: comptable agréé. Sera chargé d'études et de tâches spéciales. Personne ayant de l'initiative. Douée pour les relations interpersonnelles.

Comptables en prix de revient: RIA ou étudiants achevant leur cours. Avec expérience du milieu industriel. De préférence, avec expérience de la détermination du prix de revient des produits et des méthodes standard.

Analyste en prix de revient: étudiant de 3e ou 4e année RIA et/ou CGA, avec expérience de la vérification et de l'analyse du programme de prix de revient.

Toute demande de renseignements recevra une attention spéciale et une réponse rapide et confidentielle. Envoyez votre curriculum vitae à: Carrières dans les services financiers, United Aircraft du Canada Limitée, 1000, boul. Marie-Victorin, Longueuil, Qué.



Vous avez un avenir chez nous.

Mont Wright

Une explosion marque le début de l'exploitation

2,000,000 de tonnes de roc ont été broyées en moins d'une seconde dans une gigantesque explosion hier à 11h55. Le sommet du Mont-Wright, situé à quelque 500 milles au nord-est de la ville de Québec, a été abaissé de 150 pieds par 1,800,000 livres de TNT, marquant le début de cette exploitation minière par la compagnie Québec Cartier.

L'explosion a été vue par les centaines de travailleurs du moulin, quelques invités accompagnant le président de la compagnie, M. L. J. Patterson, M. J. E. Gilbert, sous-ministre des richesses naturelles du Québec, des journalistes et les équipes de réseaux de télévision de Radio-Canada, de TVA et de CTV.

La spectaculaire explosion fait partie des préparatifs en

vue de la mise en production de la mine de Mont-Wright par la Compagnie minière Québec Cartier, l'été prochain. La construction d'un broyeur et concentrateur est déjà très avancée à Mont-Wright ou le minerai brut sera raffiné à 66-0/0. La mine et les aménagements connexes emploieront 1,300 personnes. Dès sa mise en marche, le moulin exigera d'être alimenté à raison de 2,500,000 tonnes de minerai brut par mois. L'explosion d'aujourd'hui fait partie des bancs de production.

Les conditions météorologiques étaient idéales, réduisant au minimum le bruit, les vibrations sismiques et les ondes de choc propagées par l'air. La puissance de l'explosion a été à peine ressentie depuis la plateforme d'observation située à

9,000 pieds de distance de la montagne.

C'était une explosion contrôlée, 258 trous avaient été forés et bourrés d'explosifs. Ils ont sauté par groupe de sept à un intervalle de 25 millisecondes. L'explosion a donc duré neuf dixièmes de seconde.

Deux bancs de travail ont été ainsi constitués, à 2,840 pieds et à 2,880 pieds, hier matin encore, le Mont-Wright s'élevait à 2,992 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le gisement du Mont-Wright est long de 4 milles, large de 4,000 pieds et profond de 1,000 pieds. Cette montagne fait partie de la tranchée géologique Québec-Labrador qui s'étend du Lac Jeannine aux régions nordiques de la péninsule de l'Un-gava.

Les schistes du Colorado...

Suite de la page 15

baill strict: toutes les surfaces minées, tous les déchets schisteux étendus doivent être recouverts et rendus à la nature dans des conditions comparables au milieu environnant. Mais les associations populaires jalouses d'un paysage encore vierge, inquiètes pour la survie de ces chevreuils dans une région soudainement peuplée, bruyante et poussiéreuse, malgré toutes les précautions, demeurent sceptiques. Et il y a Aspen, à 50 milles de là, dont on se demande si sa réputation un peu snob de haut sanctuaire neigeux, l'une des plus excitantes stations de ski en Amérique, ne sera pas affectée par l'invasion des cols-bleus.

Hormis les problèmes que posent l'extraction et la vidange des schistes, et bien sûr l'approvisionnement en eau dans une région principalement agricole et de broutage sauvage, l'extraction du "kerogen" prisonnier du schiste — il s'agit à vrai dire d'une substance semblable à une huile à l'état solide, et non de pétrole proprement dit — ne soulève pas de problèmes difficiles.

Ayant extrait le schiste, soit en surface, soit en galerie, les ardoises sont concassées puis chauffées à 900° F. dans une sorte de fournaise dans laquelle les gaz schisteux sont eux-mêmes acheminés en guise de carburant. Le "kerogen" est alors vaporisé et récupéré dans des capteurs. Le procédé a été mis au point par la firme Parah, de Denver, dont les recherches bénéficient de l'appui de 17 compagnies, parmi lesquelles Gulf Oil. Le procédé est continu, simple, il s'adapte facilement aux normes de l'environnement, mais on pourrait d'ici 20 ans le remplacer par une technique révolutionnaire: une cheminée naturelle de schistes concassés sous terre par l'effet d'une légère détonation nucléaire. On obtiendrait alors une fournaise "in situ" et l'extraction du "kerogen" serait obtenue par l'injection de gaz brûlants, ou de vapeurs surchauffées.

En attendant, les botanistes regardent pousser les nouveaux broutages, certains, enthousiastes, d'autres moins. La précipitation est faible dans les montagnes, et combien d'années faudra-t-il sustenter les pousses par l'irrigation artificielle? Et si une sécheresse frappait la région? Les conditions réalisées en "laboratoire" se retrouveront-elles en milieu naturel? Et à quel prix, la récolte des graines, et l'ensemencement?

Les réserves schisteuses américaines exprimées en barils s'élevaient à 2,000 milliards d'unités. On estime les schistes les plus généreux à 150 millions de barils. Dans les meilleures conditions, on pourra extraire six milliards de barils jusqu'à 1985.

Mais en voulant résorber une crise énergétique, on court aussi le risque d'en aggraver une autre. Le nord-ouest du Colorado où sont situées la plupart des formations schisteuses est constitué de vastes pâturages. A vrai dire, 90% de l'eau consommée dans cet Etat alimente les installations agricoles, et l'agriculture du Colorado représente une production de \$1 milliard annuellement. L'Amérique manque peut-être de pétrole. Mais d'autres continents manquent de protéines.

Rien n'indique que les trois Etats affectés feront jamais l'objet d'une exploitation aussi intensive, et l'inquiétude vient surtout de ce que le bail consenti à Gulf Oil est un "prototype". Or, ayant pris conscience des dégâts causés par le "strip mining" dans les Apalaches, les conservacionnistes, nombreux et bien armés, entendent poser le problème avant le premier coup de pioche, et déterminer eux aussi les règles du jeu. Tous les arguments, même les plus académiques, sont parfaitement de mise.

Dans cette guerre, les grandes entreprises comme Gulf Oil se sentent un peu isolées. Elles pouvaient jadis compter sur l'appui inconditionnel des politiciens pour faire accélérer leurs grands projets. Mais il existe un phénomène nouveau aux Etats-Unis, qu'il serait intéressant de voir se répéter au Canada même. Les hommes publics les plus différents découvrent que l'écologie, électoralement parlant, c'est un placement de père de famille, comme la maternité. Mais le plus édifant, dans tout ce débat, c'est que les Américains, avec leurs vastes espaces, commencent à se prendre pour des Suisses. Et c'est réconfortant.

dividendes

- Atlantic Richfield Co.; 62 1-2 cents US, le 14 déc. aux actionnaires inscrits le 8 nov.
- Banque de Montréal; 24 cents, le 2 déc. aux actionnaires inscrits le 31 oct.
- Corporate Foods; 68 3-8; priv. à \$2.75, série A, le 2 janv. 1975 aux actionnaires inscrits le 19 déc. 1974.
- Johnson and Johnson; 20 cents, le 11 déc. aux actionnaires inscrits le 22 nov.
- Banque Royale du Canada; 29 cents, hausse de deux cents, le 2 déc. aux actionnaires inscrits le 31 oct.
- Royal Trust Co.; classe A, 22 1-2 cents, classe B, 19 13 cents, le 8 nov. aux actionnaires inscrits le 23 oct.

L'EXCELLENCE,

Compagnie d'assurance-vie ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie aura lieu au Cercle de la Place d'Armes Inc. 215, rue Saint-Jacques, suite 811, Montréal, jeudi, le 31 octobre 1974, à seize heures, aux fins de recevoir et d'adopter s'il y a lieu les états financiers de la Compagnie au 31 décembre 1973, de procéder à l'élection des administrateurs ainsi qu'à la nomination des vérificateurs et de discuter de toute autre question pouvant légalement être soumise à l'assemblée.

Gérald TREMBLAY, secrétaire

LABRADOR MINING AND EXPLORATION COMPANY LIMITED
DIVIDENDE NO 53

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende régulier de quarante-cinq cents (\$0.45) par action a été déclaré sur le capital-actions de la Compagnie, payable le 22 novembre 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1er novembre 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL
W.F. WHITE
Trésorier

Toronto, Ontario
4 octobre 1974

DIVIDENDE D' ACTIONS ORDINAIRES

IL A ÉTÉ RÉSOLU qu'un dividende de un dollar par action a été déclaré sur les actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair de Dominion Dairies Limited pour le trimestre se terminant le 28 septembre 1974, payable le 29 octobre 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 octobre 1974.

Les économistes manquent de réalisme . . .

par Michel Nadeau

Les économistes québécois ont apporté jusqu'à maintenant une contribution assez faible aux débats publics et à la vie des entreprises en raison du cantonnement de leurs théories dans des champs abstraits et du manque de souplesse qu'ils ont affichée dans la formulation de solutions aux problèmes immédiats qui leur sont posés.

Tel est le jugement qu'ont prononcé à l'égard des économistes les participants à un colloque sur le progrès des sciences économiques chez les francophones organisé par le département des sciences économiques de l'université de Montréal à l'occasion de son vingtième anniversaire.

Ne cachant pas son scepticisme quant à la valeur de l'im-

port limité des économistes aux grands débats de l'heure. "A la plupart des économistes québécois, il semble manquer une connaissance sérieuse de la vie réelle des entreprises et une compréhension par l'intérieur des grands mécanismes de décisions économiques et financières".

De plus, M. Ryan s'en est pris aux économistes qui s'offusquent lorsque une personne qui ne fait pas partie de la confrérie ose intervenir dans les débats comportant des dimensions économiques. "Il peut très bien arriver qu'en matière économique, le diagnostic ou le jugement du citoyen ordinaire et de l'homme d'expérience même s'il n'est pas enrobé dans un jargon scienti-

fique, soit plus proche de la réalité que les élucubrations de plusieurs théoriciens coupés de contacts immédiats avec la réalité" d'ajouter le directeur du DEVOIR.

Finalement, M. Ryan a formulé le vœu qu'un plus grand nombre d'économistes poursuivent des travaux approfondis qui leur permettront de faire au Québec une place dans la communauté internationale des "scholars".

Pour sa part, M. Jacques Parizeau, directeur de l'Institut d'économie appliquée de l'École des Hautes études commerciales a fustigé les économistes qui se confinent à l'élabo- ration de modèles "esthétiquement remarquables" et qui continuent d'affiner des

analyses qui ne seront jamais utilisées.

"Le développement des modèles économiques n'a pas beaucoup amélioré l'éventail des solutions aux problèmes actuels a souligné l'ex-conseiller du gouvernement du Québec. De l'avis de M. Parizeau, les économistes devraient mettre beaucoup plus de temps à étudier le fonctionnement des institutions et la mécanique gouvernementale.

Enfin, le professeur a souhaité que l'enseignement de l'économie soit davantage axé sur la méthodologie de la recherche afin de permettre aux diplômés de trouver rapidement des solutions qui tiennent compte de la réalité politique et économique.

Le président du Conseil du patronat, M. Charles Perrault — présenté de façon humoristique par l'animateur des débats, M. André Raynaud, comme étant un des rares membres du Conseil économique du Canada qui se donne encore la peine de lire les documents périodiques publiés par cet organisme a pour sa part déploré la faible utilisation que fait l'entreprise privée des économistes.

"Les entreprises américaines font une place beaucoup plus grande aux économistes. Au Québec, mis à part le secteur des banques et des richesses naturelles, les hommes d'affaires n'ont pas montré d'intérêt pour les techniciens de ce genre.

M. Perrault a expliqué cette absence de l'économiste dans les firmes par deux facteurs principaux: le gouvernement fédéral offre des salaires beaucoup plus élevés que les compagnies aux diplômés de sciences économiques et l'économiste, étant un spécialiste, est souvent condamné à une fonction "staff" donc à une évolution dans les structures de l'entreprise beaucoup plus lente que le généraliste.

Au cours de la période de question, différents participants au colloque ont exprimé le vœu d'une plus grande collaboration entre les universités et la fonction publique dans le choix des travaux de recherches des étudiants, le sujet des thèses etc.

et Québec les ignore

Les quelque cent cinquante économistes à l'emploi du gouvernement du Québec devraient songer à se regrouper afin de reprendre la place qu'ils occupaient dans l'administration québécoise au moment de la révolution tranquille.

Parlant à l'Université de Montréal au colloque sur le progrès des sciences économiques chez les francophones, M. Jean-Paul Vézina, professeur à l'École des Hautes études commerciales a lancé hier l'idée d'un regroupement des économistes travaillant dans les différents ministères "afin de reprendre la place qui leur revient dans le processus décisionnel, place qu'ils ont perdue depuis 1966."

M. Vézina qui était jusqu'à tout récemment directeur général de la recherche et de la planification au ministère de l'Industrie et du Commerce a rappelé les étapes de la percée des économistes dans la fonction publique québécoise sous le gouvernement Lesage.

Alors qu'avant 1960, le premier ministre et ses ministres entretenaient une bien piètre opinion sur les professionnels de la statistique, la période 1960-1966 a permis à une tournée de jeunes économistes de faire leurs preuves dans des projets de grande importance tels la nationalisation de l'électricité, la

mise sur pied d'organismes publics et parapublics, la réforme du système d'éducation, la modification des rapports Québec-Ottawa etc.

En raison de la volonté politique du gouvernement à cette époque, le Québec pouvait prêter largement dans les réservoirs des ministères fédéraux, bon nombre d'économistes de valeur.

Or, depuis 1966, devant les frustrations vécues par plusieurs à la suite du dépôt de leurs travaux sur les tablettes, l'exil vers Ottawa a repris.

Aussi, les économistes devraient se réunir plus fréquemment, selon M. Vézina, afin d'échanger leurs points de vue. Il semble que l'Association canadienne de sciences économiques, beaucoup trop sclérosée, ne serait pas le forum dont ont besoin les économistes québécois.

M. Vézina a rappelé l'importance du climat qui doit exister entre l'économiste et l'homme politique. Il a dit regretter que, par exemple, la formulation d'un titre à la "une" d'un grand quotidien "Des experts blâment le gouvernement Bourassa" sapent la confiance mutuelle qui doit exister dans les rapports entre les fonctionnaires et les hommes politiques.

Les propositions du président Ford augmenteraient le niveau d'inflation

par Bogdan Kipling

WASHINGTON — Les Canadiens qui croient que le gouvernement fédéral devrait imiter la stratégie anti-inflationniste du président Ford des Etats-Unis feraient mieux d'y songer sérieusement avant d'accepter une telle proposition, car déjà la campagne amorcée par le président Ford se trouve en difficulté, tandis que des économistes expriment l'avis que les mesures proposées par le président américain ne feraient qu'augmenter les pressions inflationnistes et le chômage — deux maux qu'elles devaient combattre.

Le Dr Gerard Adams, un économiste de l'Université de Pennsylvanie, a soumis le plan Ford à l'ordinateur économique de Wharton, l'un des meilleurs aux Etats-Unis. Les résultats s'avèrent décourageants et même les économistes les plus optimistes lui accordent peu de chance de succès.

L'analyse Wharton arrive à la conclusion qu'avec le plan Ford, l'inflation atteindrait un niveau de 9.7 pour cent et le chômage 6.7 pour cent en 1975. Sans les mesures proposées par le président américain, le niveau de l'inflation s'établirait à 9.59 pour cent et celui du chômage à 6.2 pour cent.

Les différences sont minimes, mais elles démontrent une faiblesse dans la méthode du gouvernement américain d'attaquer le problème de l'inflation. "On a persuadé le président que tout le problème consistait à équilibrer le budget", a dit le Dr Adams lors d'une entrevue,

alors qu'on a ignoré plusieurs autres aspects de l'économie".

Il a dit que les conseillers économiques du président devraient s'inquiéter de l'aspect négatif du programme qu'ils ont proposé.

Le président du conseil des avisés économiques du président Ford, Alan Greenspan, semble être le stratège de la campagne du président, mais les grandes lignes de ce plan ont reçu la bénédiction du Secrétaire au Trésor, William Simon, le principal porte-parole de l'administration sur les problèmes économiques.

Le Dr Adams a prétendu que les prix vont augmenter en vertu du programme Ford parce que le niveau plus élevé de chômage qui va en découler va entraîner une baisse de la productivité. L'analyse de l'ordinateur confirme cette conclusion.

On utilise les modèles économiques pour prévoir le comportement de l'activité économique et ses implications. Par exemple, si Ottawa décide de

diminuer les dépenses fédérales et de réduire la masse monétaire, on utilisera un modèle économétrique pour analyser l'impact de ces mesures sur les emplois, les mises en chantier, les prix aux consommateurs ainsi que les conséquences qui en découlent.

Deux professeurs d'Harvard, Otto Eckstein et Edward W. Green, ont également soumis le plan Ford à l'analyse de l'ordinateur de Data Resources Inc.

A cause de leurs hypothèses différentes, leurs conclusions semblent plus optimistes, mais la conclusion générale qui se dégage de leur analyse se trouve éloignée des espoirs de M. Ford.

En supposant que le plan Ford soit mis en application, les deux économistes présentent une inflation de 9.2 pour cent en 1975 comparativement à 9.4 cette année, si rien n'intervient dans le comportement de l'économie.

Mais cette légère amélioration est fondée sur une baisse du prix des aliments. Les deux

économistes d'Harvard estiment que le récent veto de M. Ford sur les ventes massives de céréales à l'Union soviétique "constitue un point tournant de la politique d'exportation des produits agricoles aux Etats-Unis". Ce qui pourrait signifier que la hausse des prix de gros l'année prochaine serait de 1.9 pour cent inférieure à celle qu'elle serait, sans le veto du président.

Le chômage, cependant, augmenterait à 6.5 pour cent, soit un dixième de un pour cent de plus qu'il ne serait sans les efforts de M. Ford.

Plus encore, les experts de l'Université de la Pennsylvanie et ceux d'Harvard sont d'accord pour prédire une croissance économique réelle d'un pour cent l'année prochaine.

Ceci n'est pas suffisant pour absorber la main-d'œuvre nouvelle qui fait son entrée sur le marché du travail ou pour encourager les chômeurs actuels à se chercher du travail.

(Financial Times News Service)

Les principales compagnies de cuivre des Etats-Unis annoncent une baisse du prix de leur cuivre de 6%. Cette mesure prend force immédiatement et signifie pour Phelps Dodge,

Anaconda, Kennecott et Magna Copper, une réduction de 4 cents, de 79 à 75 cents la livre de cuivre.

Cette baisse du prix du cuivre des producteurs américains est la deuxième en moins de un mois, après une réduction de 85 à 79 cents la livre décidée au milieu du mois de décembre.

Cette seconde baisse du prix du cuivre US laisse cependant encore un écart de 5 cents entre le prix du cuivre sur Londres, livre outre-Atlantique: environ 65 cents plus 5 cents de frais de transport.

Compte tenu de l'augmentation généralisée des coûts de production, occasionnée par l'augmentation importante des salaires dans les dernières conventions collectives et l'accroissement du prix des installations de traitement du minerai équipées de matériel anti-pollution, cette baisse se fera cruellement sentir sur les revenus et profits des cuprifères.

Les producteurs canadiens, Noranda, Cominco, Texas-gulf, Sheritt Gordon, Falconbridge en tête, qui écoulent une bonne partie de leur production sur le marché américain, ne pourront

pas résister très longtemps à cette baisse des producteurs américains. Comme ils l'ont déjà fait en septembre suite à la première baisse, ils devront aligner leur prix de vente sur le nouveau prix US: 75 cents la livre.

Ce réajustement du prix américain du cuivre survient quelques jours seulement après la dénonciation par le vice-président de la Amax, Jean Vuilleque, et le président de la Rio Tinto, Sir Val Duncan, du système de mise à prix du London Metal Exchange. Ces deux mandarins du monde minier ont présenté comme désuet parce que trop volatile, le marché de Londres, qui serait trop ouvert à la spéculation et aux changements trop brusques.

Il est bon de rappeler qu'en moins de 2 ans, le prix de la livre de cuivre sur Londres est passé de quelque 50 cents à plus de \$1.50... pour revenir depuis quelques mois à entre 60 et 65 cents. Tandis que pendant cette même période, le prix des producteurs nord-américains est passé de 50 cents à 85 cents, pour redescendre depuis hier à 75 cents.

Baisse du prix du cuivre

par Jacques Forget


"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"

— LOCATION —

Automobiles et Camions

688-9200 Gaby Colpron 332-9756

LOCATION À LONG TERME 



LES MEILLEURS FRUITS DE MER

MOBBY DICK'S

BAR - LOUNGE

C'EST MAINTENANT LA SAISON DES

HUÎTRES MALPÈQUE

Le Pavillon de l'Atlantique

1454 A rue PEEL, MONTRÉAL

Réervations 849-1368

Tous les jours, à compter de midi
Dimanches, à compter de 5 heures.

MONTRÉAL CHICAGO

ALLER RETOUR

AVEC AIR FRANCE? VOL QUOTIDIEN EN

AVEC PLAISIR! B 747

départ: 14h40
retour: 17h30

ON A VOTRE VOYAGE.



COLLOQUE

STRATÉGIE D'INNOVATION & DESIGN

à l'École des Hautes Études Commerciales

le vendredi 25 octobre 1974, de 9 à 17 hres

Les principaux thèmes discutés seront:

- La liaison croissante entre le succès d'une organisation et sa capacité à innover
- Le design comme outil d'innovation
- Les mécanismes d'une stratégie d'innovation

Conférenciers invités:

- Paul Schmitt, directeur général, Le Creuset fonte émaillée président, Association Harmonic (France)
- Denis Smits, directeur général, Superseal Corp.

Un dépliant explicatif peut être obtenu en composant: (514) 343-4319



Logic "Mains libres"



Companion 2 "Mains libres"

Les nouveaux appareils "Mains libres".

Une communication supérieure. Une apparence sobre.

Vous pouvez maintenant tenir une conférence au téléphone sans avoir à élever la voix... tout en gardant les mains libres. La communication sera chaque fois claire et nette, au cours d'un appel local ou d'une conférence par l'interurbain.

L'appareil Logic "Mains libres" peut être branché directement au nouveau téléphone Logic 10. Le Companion 2 peut être accouplé à n'importe quel autre téléphone.

On peut obtenir les nouveaux appareils "Mains libres" à un prix très abordable. Seulement \$9.00 par mois, plus les frais d'installation.

Si vous voulez en savoir plus au sujet de nos nouveaux appareils "Mains libres", appelez le bureau d'affaires ou votre spécialiste en communications.

Un monde de communications à votre service.

Un monde de communications à votre service.

* Marques déposées de la Cie Northern Electric Ltd.

Bell Canada

L'Américain aura à se priver en attendant l'hypothétique baisse

WASHINGTON (AFP) — Les dirigeants américains ont réaffirmé hier la nécessité de réduire la consommation de produits pétroliers aux États-Unis, en attendant une hypothétique baisse des prix du pétrole. Plusieurs responsables économiques de l'administration ont déposé mercredi devant la sous-commission d'enquête sénatoriale du sénateur Henry Jackson (démocrate, Etat de Washington).

"Il n'y a pas d'autre choix qu'une réduction de la consommation", a assuré le président des conseillers économiques de la Maison-Blanche, M. Alan Greenspan.

Le directeur de l'administration fédérale de l'Énergie, M. John Sawhill, a déclaré pour sa part: "ce qu'il faut c'est la démonstration que ce pays peut réduire sa consommation immédiatement". Si les États-Unis réduisent le 1,5 million de barils par jour leur consommation qui est actuellement de 16,1 millions, et que cet exemple est suivi par les autres grands pays consommateurs, "nous pourrions assister à une baisse des prix de l'OPEP", a dit M. Sawhill, qui estime cependant qu'une telle coordination est "peu certaine".

Le secrétaire à l'intérieur M. Rogers Morton a indiqué pour

sa part que l'administration attendrait 3 à 4 mois pour décider des restrictions obligatoires sur la consommation, si les économies volontaires demandées se révèlent insuffisantes ou inexistantes.

Le président Ford a fixé comme objectif de réduire d'un million de barils par jour la consommation de produits pétroliers des États-Unis l'année prochaine, et d'autant les importations américaines de pétrole. La Maison-Blanche espère que ces réductions pourront être réalisées par des économies volontaires, ce dont doutent les experts.

La conversion au charbon d'ici 1980 et 140 centrales électriques américaines fonctionnant actuellement au fuel, suggérée la semaine dernière par le président Ford, est aussi jugée "peu réaliste" par les milieux d'affaires et certains spécialistes de l'administration.

Malgré la promesse faite pendant le weekend au secrétaire d'Etat Henry Kissinger par le roi Fayçal d'Arabie Saoudite, d'essayer d'obtenir une baisse des prix du pétrole au sein de l'OPEP, les dirigeants américains s'attendent au mieux à une stabilité des prix au cours des prochains mois.

Pétrole Vers un prix unique?

PARIS — (AFP) — Le calcul des prix du pétrole brut, véritable "casse-tête" pour les experts pourrait être grandement simplifié à l'avenir, si une proposition en ce sens de l'Iran, est adoptée par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Selon la proposition iranienne qui sera soumise la semaine prochaine à la commission économique de l'OPEP, le nouveau mode de calcul aboutirait pour chaque type de pétrole brut à un prix de base unique, qui se substituerait "au panache" actuellement en vigueur entre les prix des brut "concession" et "participation". Selon un journal de Téhéran le "Kayhan", l'Iran proposerait un prix de 9,84 dollars par baril d'"arabe léger" (pétrole de référence pour le golfe persique).

Ce prix de 9,84 dollars par baril (qui comprend le coût de production de 0,10 dollars) est conforme au coût d'accès moyen des grandes compagnies internationales pour le pétrole du golfe persique depuis la réunion de l'OPEP tenue à Vienne à la mi-septembre. Si la proposition iranienne est adoptée, il s'en suivra donc un maintien — et une confirmation — du revenu global des pays producteurs de pétrole, auxquels ces pays restent très attachés. Par contre selon le Kayhan, l'adoption d'un prix unique pour le pétrole, devrait réduire le coût de l'approvisionnement des pays consommateurs en limitant le bénéfice des compagnies.

La dernière conférence de l'OPEP avait fait un premier pas dans le sens de l'adoption d'un prix unique du pétrole en réduisant l'écart existant entre les prix du pétrole "concession" et du pétrole "participation". Avant la réunion de Vienne, ces prix étaient respectivement de 7,20 et 10,85 dollars par baril, mais lors de la conférence seul le prix du pétrole concession a été augmenté pour atteindre le niveau de 8,50 dollars.

La mise en oeuvre d'un tel système de prix ne pourrait cependant être immédiate pour les pays producteurs qui négocient actuellement des accords de participation avec les compagnies pétrolières. C'est notamment le cas de l'Arabie saoudite qui envisage de prendre le contrôle à 100% de l'Aramco, principale société productrice de pétrole en Arabie saoudite. Pour l'Iran, par contre qui détient le contrôle absolu de la totalité de sa production, l'application du nouveau système serait quasi-automatique.

Certains milieux pétroliers considèrent l'initiative iranienne comme une idée "rationnelle et normale" comportant en outre l'avantage d'être neutre au niveau des prix.

20 secondes ...et la réponse est là!



20 secondes, en effet. Tel est le délai moyen nécessaire à l'appareil de repérage Miracode II de Kodak pour vous fournir la réponse.

Si vous recevez un appel d'un client s'inquiétant d'une commande en retard, vous voulez sans aucun doute le rassurer tout de suite sur le cheminement de sa commande, sans trop prendre de votre temps (et du sien).

C'est dans ces circonstances que l'appareil de repérage Miracode II et les microfilms Kodak font toute la différence. Insérez un magasin à film dans l'appareil, pressez deux ou trois boutons et, en quelques secondes, le document désiré est projeté sur l'écran.

La rapidité exceptionnelle de cette opération "question-réponse" repose sur une méthode vraiment unique qui, grâce à l'emploi de techniques électroniques et de systèmes de codage des plus perfectionnés, permet de microfilmer et classer les documents au fur et à mesure où ils sont reçus. Au repérage, les documents identifiés électroniquement sont aussitôt reproduits sur l'écran.

Evidemment, cette méthode vous évite bien des recherches. Mais le plus beau, c'est que votre diligence ne manquera pas d'impressionner le client!

Les produits Miracode II ne sont que quelques-uns des nombreux produits Kodak de microfilmage qui peuvent aider une entreprise comme la vôtre à améliorer son traitement de l'information.



Et chaque fois que l'on utilise des produits Kodak de microfilmage, il est bon de se sentir appuyé par un vaste réseau de service comme celui de Kodak. Spécialistes en analyse de systèmes, en service, en gestion de l'information, tous sont là, prêts à assurer le bon fonctionnement de votre installation. Grâce à ces professionnels, vous avez la garantie que votre investissement donnera tout le rendement que vous en attendez.

MIRACODE est une marque de commerce de Kodak Canada Ltée.

Tout ce que vous devriez savoir...

Kodak Canada Ltée, Division des Systèmes de micro-information
2, Place du Commerce, Ile des Soeurs, Montréal, Québec H3E 1A1
(514) 761-3481

- Veuillez m'envoyer plus de renseignements sur les appareils Miracode II.
- Demandez à un de vos représentants de communiquer avec nous.

Nom _____

Compagnie _____ Titre _____

Adresse _____ Ville _____

Prov. _____ Code Postal _____

Pour un meilleur traitement de l'information



Pan Am et TWA se partagent le marché

NEW YORK, (AFP) — Les sociétés Pan Am et TWA, les deux compagnies d'aviation américaines les plus importantes desservant les lignes internationales, seraient parvenues à un accord de principe pour cesser de se faire concurrence et partager le marché.

Des porte-parole des deux compagnies ont déclaré à New York que les négociateurs se réuniraient à nouveau dans l'espoir de conclure un arrangement permanent. L'accord toutefois, sera sujet à l'approbation

du président Gerald Ford et de l'administration de l'aviation civile.

Les modalités prévoient que les deux compagnies qui sont déficitaires abandonneront certains secteurs où les places disponibles sont trop nombreuses

par rapport au volume estimé de passagers.

D'après les plans envisagés, le Pan Am abandonnerait ses services sur la France et la plupart de ses vols sur le Portugal, l'Espagne et le Maroc donnant ainsi un quasi monopole à la TWA.

Avis important aux détenteurs de droits de souscription d'Investissements Canadien Pacifique Limitée

Les détenteurs de ces droits de souscription sont habilités à faire l'acquisition d'actions ordinaires de la Compagnie, à raison de \$14 l'action.

Les droits de souscription afférents à ces warrants expirent à la fermeture des bureaux le 1^{er} novembre 1974. Après cette date, les warrants seront nuls et sans valeur.

Les détenteurs de warrants désirant exercer leurs droits de souscription doivent s'assurer que leurs warrants de même que le prix des actions sont remis à Montreal Trust Company à l'un de ses bureaux de transfert de titres à Montréal, Toronto, Winnipeg,

Regina, Calgary ou Vancouver le 1^{er} novembre 1974 avant la fermeture des bureaux dans chacune de ces villes.

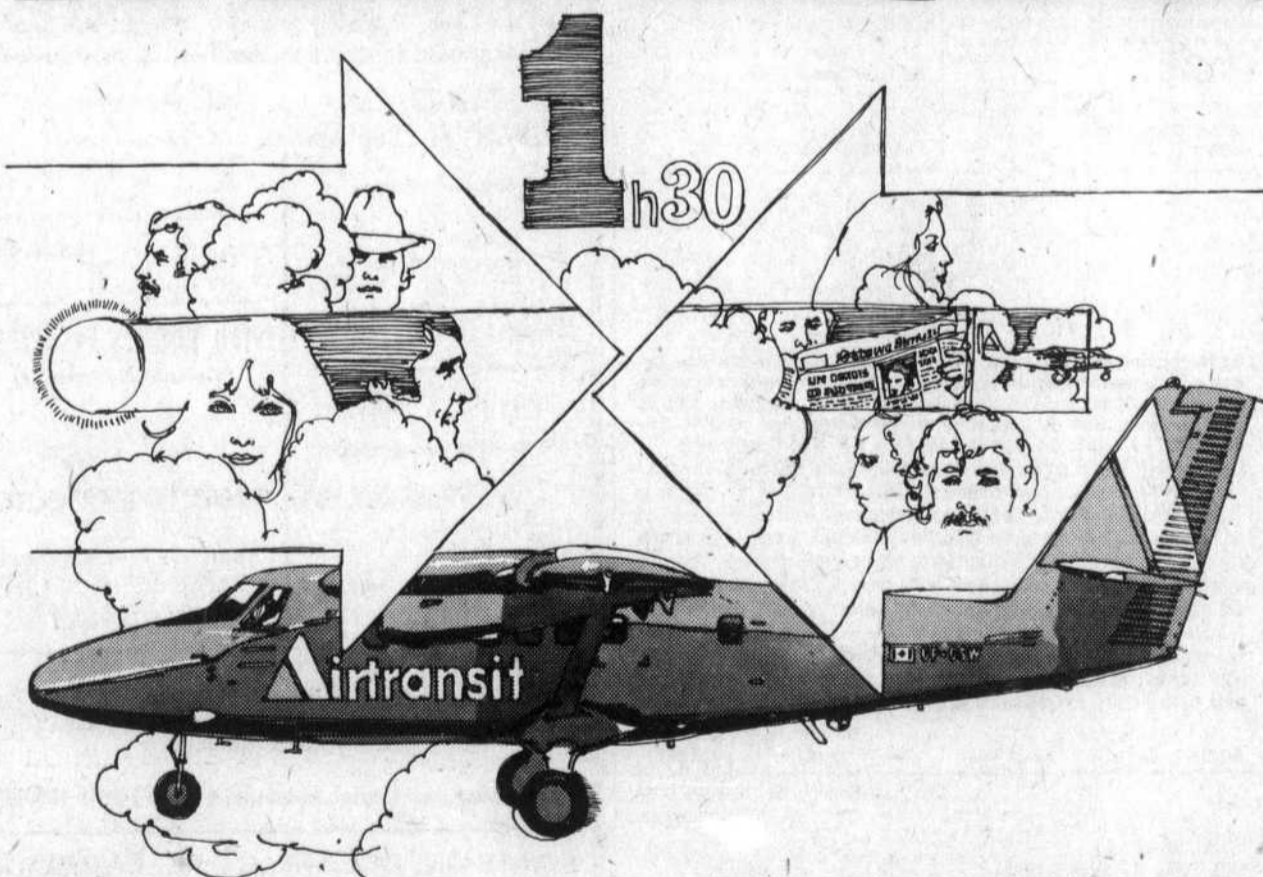
Si vous utilisez le service postal, nous vous suggérons de recommander les documents et de les poster suffisamment tôt avant le 1^{er} novembre 1974 pour qu'ils parviennent à temps à Montreal Trust Company.

Tous les détenteurs de warrants peuvent exercer leurs droits de souscription sauf ceux résidant aux États-Unis ou dans les territoires ou possessions qui en dépendent.

INVESTISSEMENTS CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE

Le secrétaire, G.S. MacLean
Montréal, Québec,
le 17 octobre 1974

NOUS PRENONS DE L'ENVERGURE!



L'Horaire Montréal/Ottawa et Ottawa/Montréal

Lundi au vendredi			
D	A	D	A
0730	0815	1130	1215
0800	0845	1200	1245
0830	0915	1230	1315
0900	0945	1300	1345
0930	1015	1330	1415
1000	1045	1400	1445
1030	1115	1430	1515
1100	1145		

Samedi, dimanche et jours fériés			
D	A	D	A
0800	0845	1200	1245
1000	1045	1400	1445

Nous avons doublé le nombre de nos vols, le premier départ est à 7:30 a.m. et les départs subséquents, à toutes les demi-heures, jusqu'à 10:00 p.m. en soirée, sauf pendant les fins de semaine.

Ce nouvel horaire nous permet de transporter plus de passagers plus rapidement. Tant mieux! Si vos affaires sont bonnes, les nôtres le seront aussi. Jetez un coup d'oeil sur ce nouvel horaire amélioré et profitez de son assouplissement.

Réservez maintenant! Vos sièges seront retenus jusqu'à cinq minutes avant l'heure du décollage. Communiquez avec votre agent de voyages ou avec notre représentant. Pour réserver: Montréal 874-2770, Ottawa 231-7300. Pour annuler votre réservation: Montréal 874-8856, Ottawa 231-4640. Renseignements pour les arrivées et les départs: Montréal 874-8829, Ottawa 231-4632.

Les Tarifs

Un passage simple, de centre-ville à centre-ville, ne coûte que **\$20.00**

Airtransit



CONGRÈS RÉUNIONS SOCIALES RÉUNIONS D'AFFAIRES

Au cœur de Québec

Nos salles de réceptions peuvent accommoder jusqu'à 300 personnes. Vaste stationnement gratuit.

Hôtel Paul Baillargeon

638 Ouest, St-Vallier
Québec 529-3787
Classe AAAA+ +11 par le Guide des Hôtels du Québec

La Banque Mercantile du Canada

Dividendes nos. 16 et 17

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de douze cents et demi par action pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1974 et un dividende supplémentaire de vingt-cinq cents par action pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 1974 sur le capital-actions versé de la Banque sont déclarés, tous les deux payables le ou après le vendredi 25 novembre 1974 aux actionnaires inscrits le 31 octobre 1974 à la clôture des affaires. Les actions souscrites mais non entièrement payées à la clôture des affaires le 31 octobre 1974 prendront part à ces dividendes dans une proportion égale à celle du montant total alors payé quant à ces actions sur le prix de souscriptions de ces actions.

Par ordre du Conseil d'administration.
Le secrétaire
G. S. LYNCH
Montréal, le 7 octobre 1974

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE**

No 500-02-104-308-741
ANDREW BUSHYNSKY, Gentilhomme, actuellement hospitalisé et demeurant au 555 ouest Boulevard Goun, dans la ville et le district de Montréal. Demander-requérant

-vs-
GUERARD GUERIN, actuellement d'adresse inconnue

Défendeur-intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur-intimé, GUERARD GUERIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur-requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation de corps, qu'elle sollicite contre vous.

St-Laurent le 9 octobre, 1974.
Descoteaux, Rosen & Lavender,
procureurs du demandeur-requérant
AVIS Simon Descoteaux
696 Boul. Ste-Croix
Ville St-Laurent.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

greffe des divorces
division de MONTREAL
NO. 500-12-044825-747

ANDRZEJ KRZESZ, résident dans la province de Québec et présentement domicilié au 3475 Montclair, Cité et District de Montréal

-vs-
HANNA FIGIEL, présentement de lieux inconnus

Requérant

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée HANNA FIGIEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

greffe des divorces
division de MONTREAL
NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

greffe des divorces
division de MONTREAL
NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

greffe des divorces
division de MONTREAL
NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

AVIS

AVIS est par les présentes donné conformément aux dispositions de l'article 15710 du Code Civil de la Province de Québec, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec, le 7 octobre 1974, sous le numéro 71273, une cession-transport en vertu de laquelle Jean-Paul Lacharité cède et transporte toutes créances et réclamations présentes ou futures à Sun Oil Company Limited.

MONTREAL, le 10 octobre 1974
SUN OIL COMPANY LIMITED.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE**

greffe des divorces
division de MONTREAL
NO. 500-05-012547-749

Hypermarché Laval Inc., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans le District de Montréal, au 1 Westmount Square, Westmount, Demanderesse -vs- Robert Besnier & Jovette Besnier faisant tous deux affaires sous la raison sociale de In Haute Coiffure et Boutique, Défendeurs. La Défenderesse Jovette Besnier est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de la Déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal. Montréal ce 11e jour d'octobre 1974. Phillips & Vineberg, 1 Place Ville-Marie, Suite 900, Montréal, Québec, Procureurs de la Demanderesse.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 12-045 840-745

DAME JULIE MARIN, épouse commune en biens de JEAN-CLAUDE MOREL, résidant et domicilié au 7475 La Jeunesse app. 3, Montréal, district de Montréal.

-vs-
JEAN-CLAUDE MOREL, de lieux inconnus, intimé

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-CLAUDE MOREL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC**

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 octobre 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CLARICE HOSIERY MILLS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le huitième jour d'octobre 1974, sous le numéro 2555120. Ce 11ème jour d'octobre, 1974.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE**

NO. 500-05-013591-746

KASLIA PANTIC, surveillant, des cité et district de Montréal, et y résidant à 2250 rue Guy, appartement 407,

-vs-
demanderesse
PAUL WELLS, camionneur, autrefois de la ville de Brockton, état du Massachusetts, un des états unis d'Amérique et autrefois y résidant à 188 rue Perkins, présentement de lieux inconnus, et autres défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PAUL WELLS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 2 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE, P.A.C.S.M.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 12-045 840-745

DAME JULIE MARIN, épouse commune en biens de JEAN-CLAUDE MOREL, résidant et domicilié au 7475 La Jeunesse app. 3, Montréal, district de Montréal.

-vs-
JEAN-CLAUDE MOREL, de lieux inconnus, intimé

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JEAN-CLAUDE MOREL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 12-045870-742

LISE LEDOUX

-vs-
GIOVANNI ORSINI

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GIOVANNI ORSINI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 9 octobre 1974
(S) ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-05-012547-749

Hypermarché Laval Inc., corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans le District de Montréal, au 1 Westmount Square, Westmount, Demanderesse -vs- Robert Besnier & Jovette Besnier faisant tous deux affaires sous la raison sociale de In Haute Coiffure et Boutique, Défendeurs. La Défenderesse Jovette Besnier est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de la Déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal. Montréal ce 11e jour d'octobre 1974. Phillips & Vineberg, 1 Place Ville-Marie, Suite 900, Montréal, Québec, Procureurs de la Demanderesse.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-12-045214-743

DAME TERESA LIM POPE, ménagère, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.

-vs-
BYRON H. POPE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BYRON H. POPE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montreal, ce 10 octobre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire-adjoint

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC**

AVIS est donné que METROPOLITAIN SUD (1967) INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial concernant le transfert des permis de la compagnie de Transport Provincial et de la compagnie Métropolitain Provincial Inc. pour lui reconnaître le droit de donner les services suivants, donnés par ses auteurs depuis plus de 20 ans:
Montréal-Laprairie-Candiac-Côte Ste-Catherine-Delton-St-Constant-St-Rémi;
Montréal-Laprairie-Candiac-Delton-St-Constant-St-Rémi-St-Christophe.

Toute personne intéressée qui désire s'opposer à la présente demande doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec dans les quatre jours de la première des trois publications du présent avis.

ME PIERRE SAINT-PIERRE
Procureur de la requérante.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE**

NO. 500-05-014296-741

JEAN-PIERRE SIMON

-vs-
DAME BERTHA ALICIA LANDA BIGEAR

Intimée

AVIS

Par ordre de la Cour, l'intimée est avisée que la Requête du Requérant pour la garde des enfants sera présentée pour adjudication devant la Cour Supérieure siégeant en Pratique, le 20 novembre, 1974, à 9:30 a.m., au Palais de Justice, 101 rue Craig, à Montréal, Chambre 213, et qu'une copie de ladite Requête, Affidavit et Avis de Présentation, a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTREAL, le 11 octobre 1974.
(S) W. LEFEBVRE
Protonotaire adjoint C.S.M.

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 500-05-013591-746

Mes Pascal Cohen & Devine,
625 Président-Kennedy Avenue,
Suite 903,
Montréal, Québec

PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)**

NO. 12-045870-742

LISE LEDOUX

-vs-
GIOVANNI ORSINI

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GIOVANNI ORSINI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montreal, le 9 octobre 1974
(S) ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

toronto

Baisse générale

Tous les grands secteurs de la Bourse de Toronto ont fermé considérablement en baisse hier et l'activité a été faible sur ce marché tout au cours de la séance. Les industriels régressent de 1.17 et tombent à 164.03. Leur baisse est la plus grande depuis le 30 septembre. On attribue le recul pour une bonne part à des prises de bénéfices. Les aciéries, les banques, les mines industrielles et les grands magasins sont au nombre de plus forts perdants. Le bâtiment, les boissons alcooliques et les raffineries de pétrole ont progressé. Le virement a été de 1.54 million d'action d'une valeur totale de \$8.84 millions, contre 1.68 million d'actions d'une valeur totale de \$12.79 millions la veille. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 240 contre 159 alors que 212 valeurs demeuraient inchangées. Price money de 1-2 et atteint \$13. La compagnie annonce une hausse considérable de bénéfice net pour une période de neuf mois. Texagulf rapporte une hausse de son bénéfice net pour une période de neuf mois, mais recule de 1-8 et tombe à \$25-38. Les ouvriers de sa mine de la baie Verte, à Terre-Neuve, ont rejeté une offre d'une convention de travail de deux ans et ont débrayé.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'Banques'. Lists various stocks like Alcan, Bell Canada, and various financial institutions with their respective price changes.

indices de toronto

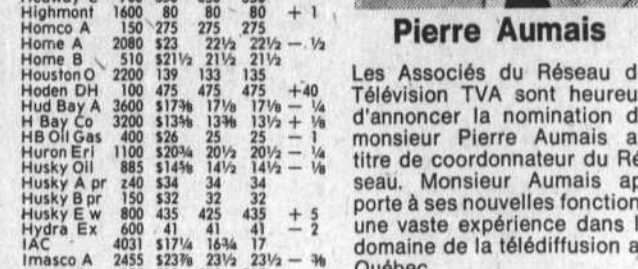
Table showing indices for Toronto: Changelement -1.17, Industr. Aurifères 7.11, Métaux -0.42, Pétroles -1.43, Clôture 164.03, Sem. dern. 155.82, Mois dern. 160.04, 1974 bas 228.78, 1974 bas 150.11.

L'ascenseur est en panne, tant que vous n'avez pas participé. Le mouvement canadien du bien-être physique.

Advertisement for PARTICIPATION, featuring a stylized figure and the slogan 'En forme... la seule vraie façon de vivre.'

NOMINATION RESEAU DE TELEVISION TVA

Les Associations du Réseau de Télévision TVA sont heureuses d'annoncer la nomination de Monsieur Pierre Aumais au titre de coordonnateur du Réseau. Monsieur Aumais apporte à ses nouvelles fonctions une vaste expérience dans le domaine de la télédiffusion au Québec.



Pierre Aumais

montréal

Faible activité

Les prix ont baissé et l'activité a été faible hier à la Bourse de Montréal. Le virement a été de 115,700 actions, contre 524,100 actions la veille. Les gains l'ont emporté sur les pertes par 82 contre 78 alors que 36 valeurs demeuraient inchangées. Moutt Jamie Mines, dont 14,000 actions ont été négociées, a été le titre le plus actif et sa cote a baissé de un demi cent et est tombée à 14-1/2 cents. G.S.P. Ltd., dont 15,400 actions ont été transférées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 1-2 et atteint \$12 1/2. Ailleurs, parmi les perdants on trouve Noranda Mines A à \$31, un recul de 3-4, la Banque Royale à \$29 1/8, un recul de 3-4, Alcan à \$22 1/2, un recul de 1-2, Chrysler Corp. à \$11 1/4, un recul de 1-2, Fraser A à \$21, un recul de 1-2, et Selkirik Holdings A à \$10 1/2, un recul de 1-2. Parmi les gagnants on trouve Northern Electric à \$21, un gain de 2, Redpath Industries à \$19, un gain de 1, Price à \$13 1/4, un gain de 5-8, Distillers Corp. à \$19, un gain de 1-8 et Abitibi Paper à \$9 3/4, un gain de 1-8. Dans le secteur de la speculation, Acroll monte de deux cents et atteint 33 cents dans un virement de 11,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'Banques'. Lists various stocks like Alcan, Bell Canada, and various financial institutions with their respective price changes.

new york

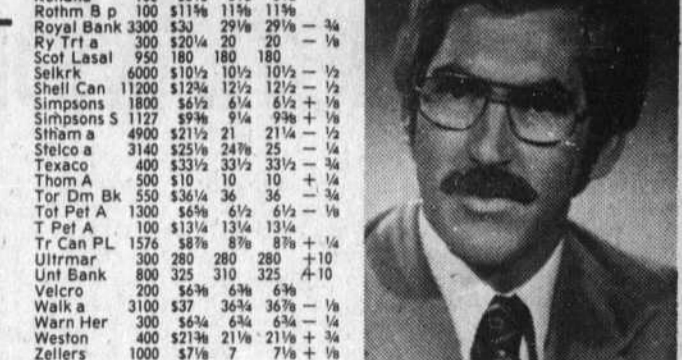
Chute des cours

Nouvelle chute des cours hier à Wall Street où l'indice des industrielles a perdu plus de 16 points, après avoir reculé de 15 points la veille. La cote, en nette régression à l'ouverture, s'est par la suite progressivement redressée avant de chuter à nouveau en fin de séance. A noter quelques baisses spectaculaires, notamment celles de Kodak, qui perd près de 9 points — après avoir annoncé une baisse de ses bénéfices trimestriels — et de Xerox, qui chute de 5-3/4, après avoir déjà perdu plus de 7 points mardi. Parmi les divers compartiments, les plus touchés ont été les chimiques, où Allied Chemical et Union Carbide perdent 2 dollars ou plus, les automobiles, où General Motors recule de 1-1/4 et les pétroles où Exxon chute de 1-8. L'indice Dow Jones recule de 16.11 et tombe à 642.29. La veille, il avait perdu 15.0. L'indice composé de la Bourse de New York recule de .55 et tombe à 37.12. Le virement se situe à 14.79 millions d'actions, contre 17.39 millions d'actions la veille. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 954 contre 461. Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines recule de 1 et tombe à \$47 3/8, Inco, Alcan et Canadian Pacific subissent des baisses fractionnaires, Hiram Walker et Seagrams enregistrent des gains fractionnaires et McIntyre à \$25 recule inchangé.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for New York, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'Banques'. Lists various stocks like Alcan, Bell Canada, and various financial institutions with their respective price changes.

NOMINATION



Le Conseil interprofessionnel du Québec annonce la nomination de Monsieur Errol Fréchette, Ph.D., au poste de directeur administratif. Jusqu'à sa récente nomination au Conseil, M. Fréchette était secrétaire général adjoint au Conseil Supérieur de l'Éducation. Il avait auparavant occupé différentes fonctions dans les domaines de la main-d'œuvre, de l'immigration et de l'éducation.

indices de montréal

Table showing indices for Montreal: Changelement +0.20, Industr. Serv. publ. -0.46, Banques -4.51, Comb. -0.38, Papiers -0.09, Clôture 172.78, Sem. dern. 168.18, Mois dern. 168.78, 1974 bas 155.81, 1974 bas 155.81.

Bourse américaine

Table showing American market indices: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., listing various stocks and their price changes.

on peut vaincre le cancer

Advertisement for cancer treatment, featuring a photograph of a person and the text 'SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER'.

NOMINATIONS

Table listing various nominations and appointments, including names like M. Robert W. Bell and M. Lucien Lafortune.

indices de new york

Table showing indices for New York: Industr. 651.36, Transport 146.90, Serv. publ. 69.47, Ensemble 207.87.

René Carrère Robert W. Bell

M. Lucien Lafortune, président de Monsanto Flavor/Essence Ltd désire faire part de la nomination de M. René Carrère au poste de gérant du marketing pour la division aromes et parfums, ainsi que M. Robert W. Bell aux fonctions de gérant des ventes pour l'Ontario, les demeurent en poste respectivement aux bureaux de Montréal, de Toronto, et de Weston, Ont. Ces deux postes sont de création récente.

La Banque Canadienne Nationale

Advertisement for Banque Canadienne Nationale, featuring a photograph of M. Robert W. Bell and M. Lucien Lafortune, and the text 'La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer la nomination de M. R. Valmore Delisle au poste de directeur général adjoint et directeur de la succursale du 500 Place d'Armes, ainsi que de M. Pascal Laquerre, directeur général adjoint, section Crédits.'

Voyage en Tunisie

Kairouan, Monastir et Tunis-Carthage

par URGEL LEFEBVRE



Sidi Bou Saïd: petit restaurant du 14e siècle où l'on prend le café assis sur des estrades basses recouvertes de nattes.

Notre guide nous rappelle qu'on ne peut marcher sur les nattes des mosquées qu'après avoir enlevé ses chaussures. Nous sommes à Kairouan et nous allons visiter la petite mosquée. Mais à peine sommes-nous dans les murs de l'enceinte qu'un homme m'interpelle en m'offrant à bout de bras un vêtement blanc. Je lui dis que je n'ai pas l'intention d'acheter ce vêtement. Alors il se fâche et me crie: "Tu as des shorts! Tu ne peux pas entrer, enfile cette jebba." A la Grande Mosquée de Kairouan, il me faudra suivre la même consigne. Je veux acheter la jebba comme souvenir, mais elle n'est pas à vendre. Je pourrai en trouver une dans

n'importe quel souk tunisien. Nous quittons Kairouan et son centre d'artisanat où l'on fabrique des tapis de haute laine renommés dans le monde entier. Nous passons la nuit à Sousse, à l'hôtel Tour Khalef, puis nous filons vers Monastir, en suivant une route bordée de marais salants et d'hôtels. La ville de Monastir est pavée, car dans ses murs construits au 10e siècle et restaurés au 17e, le Parti ministériel vient de tenir un important congrès au cours duquel M. Habib Bourguiba a été élu président à vie de la République tunisienne. C'est à Monastir que M. Bourguiba est né il y a 73 ans. Notre guide nous montre le

Ribat de Monastir en nous disant qu'il est un maillon d'une chaîne de forteresses allant de Rabat jusqu'à Tripoli. Dans le cimetière de Monastir se trouve l'imposant mausolée de la famille Bourghiba. Mais ce qu'on appelle le palais officiel du Président n'est en réalité qu'un parc avec quatre villas et une salle de réception. Nous prenons le café au Skanes Palace, nous faisons un bref arrêt à Sidi Bou Ali. La végétation devient luxuriante et la route se borde d'arbres magnifiques. Nous sommes dans la région de Hammamet, où une plage de 300 pieds de largeur s'étend sur plus de dix kilomètres. Arrêt à l'hôtel Bel Azur

pour le lunch. Nous filons maintenant sur Tunis, à travers des plantations de vignes et d'orangers. Et c'est à l'Africa, un hôtel de luxe de la chaîne Méridien, que nous nous installons dès notre arrivée dans la capitale tunisienne. L'hôtel domine de ses 21 étages l'avenue Habib Bourguiba, le quartier des affaires et des loisirs, la médina et ses souks qui ne sont qu'à cinq minutes. L'Africa est à dix minutes du musée du Bardo et de l'aéroport de Tunis-Carthage; à 15 minutes des principales plages. Il dispose de 170 chambres, toutes avec salle de bain, radio, télévision, climatisation, de trois restaurants, dont un panoramique au 20e étage, d'une piscine, de six bars, d'un centre commercial, d'un cinéma de 550 places, d'un centre international de congrès pouvant accommoder jusqu'à 800 personnes.

Nous avons une soirée libre. Je prends un diner frugal et je me promène durant plus de deux heures parmi la foule qui encombre la place Bourguiba. A compter de 20 heures les vendeurs font des affaires d'or. Le soleil est maintenant couché, on mange, on boit, on regarde les femmes de pied en cap, même celles dont on ne peut voir que les yeux sous leurs nombreux voiles. Nous passons une journée complète à Tunis, car il nous faut rencontrer les autorités du tourisme, visiter le musée archéologique du Bardo, faire nos emplettes dans les souks, admirer les ruines imposantes de Carthage, passer par Sidi Bou Saïd, si belle et d'où l'on voit la Baie des Singes ainsi que la résidence du président Bourguiba. Le nom dont est affublée la baie en question vient de ce que, jadis, il y avait un camp de nudistes et que des jeunes grimpaient dans les arbres pour jour du spectacle. On a donné à ces jeunes le nom de singes. Le

camp de nudistes est disparu, mais la baie a conservé son nom plutôt original. Notre guide nous confie toutefois que l'on parle d'implanter un nouveau camp de nudistes, mais dans une pointe isolée. A Sidi Bou Saïd, il y a une très vieille maison et aussi un café du 14e siècle où l'on conserve la coutume de s'asseoir sur des estrades basses recouvertes de nattes. — Tu t'es encore fait avoir, me dit un compagnon de voyage en constatant que je viens d'acheter, à Carthage, une petite lampe. — Bien non! Je suis fort bien qu'il ne s'agit que d'une copie, mais elle me semble fidèle et témoigne du talent de l'artisan. Et puis, il y a ce pauvre type qui s'évertue à gagner sa vie en vendant de tels souvenirs. J'encourage donc tout à la fois le vendeur et l'artisan et j'ai un souvenir typique puisqu'il s'agit d'un truc provenant de Carthage, même si c'est un faux.

Tunis, capitale de la République de la Tunisie, compte 700.000 habitants (un million pour le grand Tunis) et se compose de deux agglomérations juxtaposées: la vieille Médina orientale et la ville moderne en partie conquise sur le lac. Entre les deux circulent des hommes et des femmes vêtus de manière traditionnelle ou moderne et dont les traits attestent des civilisations diverses qui ont gouverné la Tunisie: carthaginoise (du 5e au 2e s. avant J.C.), romaine (2e s. avant J.C. au 5e s. après J.C.), byzantine (5e au 7e s.), arabe (7e au 16e s.), espagnole (1535 à 1574), turque (1574 à 1881), française (1881 à 1956).

Tunis est fière à juste titre de son musée du Bardo qui renferme une des plus riches collections de mosaïques romaines au monde. Le palais du dernier bey de Tunis, d'une richesse inouïe, sert de cadre à ces collections. La nuit qui précède notre départ de la Tunisie, j'ai fait un rêve étrange. Une femme aux yeux d'un brun profond et à la chevelure noire s'est présentée en songe devant moi, vêtue d'une simple serviette éponge dont la blancheur faisait ressortir la satinée d'une peau dorée par le soleil. Ayant embrassé l'islam, j'ai cru à une hallucination causée par le jeûne des premiers jours du ramadan et j'ai avancé

Code des investissements touristiques en Tunisie

Au cours de la réunion que nous avons eue avec eux, les représentants de l'O.N.T.T. ont mis en relief la diversité des attractions offertes par la Tunisie. Ils ont révélé que le tourisme tunisien ne fait une percée au Canada depuis un an, mais que 12.000 Canadiens sont attendus en Tunisie dans les 12 prochains mois.

est de 85.000 en 1976 et les prévisions sont de 1.5 million de touristes.

Les buts poursuivis par l'O.N.T.T. sont de faire connaître la Tunisie aux Canadiens et de faire inclure la Tunisie dans les tours européens.

Si la vie courante est moins chère en Tunisie qu'ailleurs, c'est que les produits d'usage courant (pain, pétrole, etc.) sont subventionnés. On peut également dire que les tarifs d'hôtel sont relativement bas.

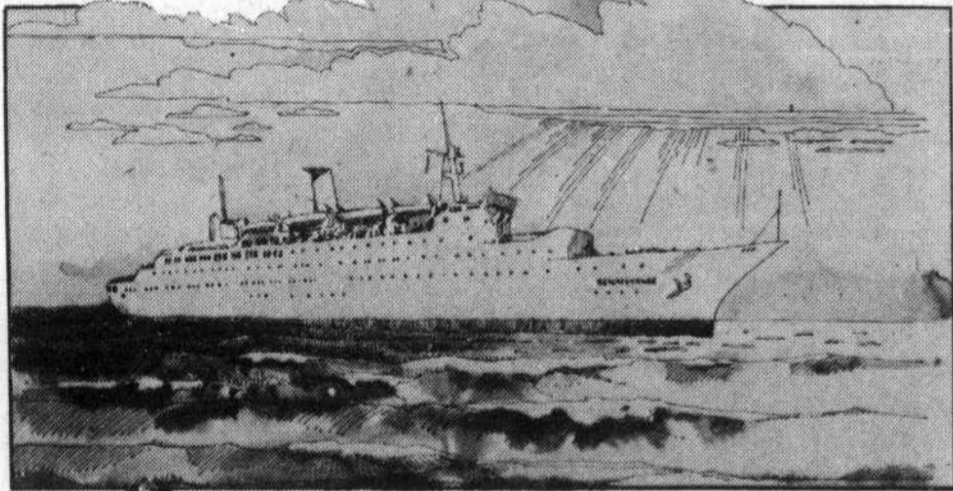
La Tunisie est indépendante depuis 17 ans. Sur 5 millions d'habitants, elle compte 1.500.000 travailleurs, un million d'écoliers, 250.000 étudiants du secondaire et 15.000 étudiants d'université (avant l'indépendance, il n'y avait que 100.000 scolarisés, dont 600 de niveau universitaire). Au primaire, la langue d'enseignement est l'arabe et la langue seconde le français. L'enseignement supérieur se donne en français et la langue seconde devient l'anglais.

Les représentants de l'O.N.T.T. nous ont esquissé en outre les grandes lignes du code des investissements touristiques.

Dans l'espace de dix ans, le nombre de lits d'hôtel est passé de 4.000 à 55.000. L'objectif

On exige de l'investisseur 40% en capital; le reste est en crédits à taux préférentiel de 5%. Les frais encourus pour l'architecture et le béton armé sont remboursés. Il y a exemption de droits de douane sur les matériaux importés; et pour l'administration, commutation de taxes pour cinq ans. Le transfert total des bénéfices est assuré, de même que le rapatriement des investissements initiaux au moment de la vente. Dans cinq régions désignées, le gouvernement prend à sa charge l'infrastructure jusqu'à la limite du terrain. Et le coût du terrain pour construction d'hôtel est peu élevé. Pour le moment, 8% seulement de l'industrie touristique tunisienne est entre les mains d'étrangers.

Les croisières Paquet aux Caraïbes et au Yucatan un coin de France nommé "Renaissance."



Par tradition, le style français a toujours été considéré dans le monde comme le symbole de l'élégance. Et "Renaissance" est du plus pur style français. Si l'élégance se marie avec cette autre grande tradition française: une gastronomie sans égale, des vins prestigieux, un service irréprochable, c'est pour assurer à ses passagers une évasion qui sort des croisières traditionnelles.



Cet hiver, "Renaissance" vous donne rendez-vous aux Caraïbes. **Croisière de Noël — 14 jours.** Partant de Port Everglades le 21 décembre avec escales à: St. Thomas, Saba, Fort de France, Aruba, Cartagena, San Andres, Port Antonio. **Croisière de Musique — 13 jours.** Partant de Port Everglades le 5 janvier. Parmi les musiciens de renommée mondiale Isaac Stern, Gina Bachauer, Byron Janis, Jean Pierre Rampal, la soprano Jessye Norman, les danseurs Jean Pierre Bornefous et Patricia McBride. Des concerts journaliers à bord et dans des sites exceptionnels des Caraïbes. **Croisières aux Caraïbes et au Yucatan — 11 jours.** Partant de Port Everglades les 18 et 29 janvier, les 9 et 20 février, les 3 et 14 mars, avec escales à: Cap Haïtien, Santo Domingo, Curacao, Montego Bay, Cozumel/Playa del Carmen, point de départ des excursions à Tulum et Chichen Itza. **Croisière de Pâques — 13 jours.** Partant de Jacksonville le 26 mars avec escales à: Port-au-Prince, Cartagena, San Blas, Cristobal, San Andres, Cozumel/Playa del Carmen, Point de départ des excursions aux sites des Mayas.

Les croisières Paquet, c'est la seule façon de naviguer français. **PROUET CRUISES** Pour tout renseignement supplémentaire ou réservations adressez-vous à votre agent de voyage ou écrivez à Paquet-Cruises, Inc., 1370 Ave. of the Americas, New York, N.Y. 10019

la Canadomanie, une douce folie.

Enfin...ensemble! Dans l'Ouest, dans les Rocheuses...dans la nature, la pleine nature! En vacances, en voyage, à deux. En voyage de noces, en voyage d'amour. Pour la première fois, pour la deuxième...Par air, par Air Canada. Pour goûter, enfin...ensemble, la Canadomanie, pour savourer d'autres paysages et respirer d'autres airs.

Aussi pour économiser jusqu'à **30%** au printemps et à l'automne... aussi pour profiter des fantastiques aubaines qu'offrent les séjours suivants.



Les Rocheuses et la Colombie britannique

(7 jours, 6 nuits) 1T4-UTL-103
Le Pacifique, les Rocheuses, les plages dorées, les parcs fantastiques, les jardins Butchart, la faune, les forêts luxuriantes...-Transport aérien aller et retour en classe économique (arrivée à Calgary ou Edmonton et retour via Vancouver)-Voiture Tilden avec mileage illimité-Excellent choix d'hôtels (minimum 2 personnes par chambre)-Et plus encore.

de Montréal **\$310**

Les Rocheuses

(7 jours, 6 nuits) 1T4-UTL-106
Des couleurs, de la nature, de l'air...pour le vrai, partout, à droite, à gauche, en haut, en bas...un rêve à chaque coup d'oeil.-Transport aérien en classe économique à destination de Calgary - Déplacement entre Calgary, le lac Louise, Jasper et Edmonton.

de Montréal **\$280**

Vancouver, la vallée de l'Okanagan et le Canyon Fraser

(7 jours, 6 nuits) 1T4-UTL-108
La Colombie britannique, à voir de près, d'un bon oeil, à tête reposée... la Colombie britannique sauvage avec son torrent rugissant du Canyon Fraser, ses vergers odorants, ses vallées riches...son accueil!-Transport aérien aller et retour en classe économique-Carte de membre au Captain Vancouver Club-Taxes provinciales de vente.

de Montréal **\$332**

Les Grands Hôtels de Vancouver, Victoria et Harrison Hot Springs

1T4-UTL-112
Des sources minérales bouillonnantes, la vie de château, un traitement princier avec mille et une attentions...et mille et une choses à voir, à faire, à vivre!-Transport aérien aller et retour en classe économique-Voiture Tilden avec mileage illimité.

de Montréal **\$419**

Tarifs en vigueur du 14 septembre au 17 novembre 1974

Veillez, s'il-vous-plait, me faire parvenir la brochure "L'Ouest canadien, la mer, la montagne et beaucoup plus encore". M-2341 F

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
est mon agent de voyage.

Adressez à: "L'Ouest canadien, la mer, la montagne et beaucoup plus encore" Air Canada Case postale 598 Montréal, Québec H3C 2T7



AIR CANADA

Voyages ANDRÉ MALAVOY inc.
1255 rue Université
Suite 1220 — 861-2485
Montréal H3B 3W9
"Qui dit croisières, dit Malavoy"

Pour des croisières réussies... c'est TRAVELAIDE!
BUREAU PRINCIPAL: 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272
MÉTRO-PEEL: 861-7277
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL CENTRE LAVAL Sortie 7 Autoroute Stationnement gratuit illimité 688-5310	VILLE LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL Stationnement gratuit illimité 679-3777	PLAZA ST-HUBERT 911 EST BRASSERIE, angle St-Hubert Stationnement arrière, entrée St-André 273-7755 métro-Beaubien	CENTRE VILLE MONTREAL EDUCES BOUMBIER JOUBERT 9 à 9 p.m. - Samedi 9 à 5 p.m. Stationnement sous nos bureaux 861-7277 métro-peel
--	---	---	---

*Succursales: ouvert 9 h. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.

Pour vos croisières consultez **LES VOYAGES HONE** 1460, avenue Union, Montréal 111, Qué. 845-8221

Les trois niveaux de culture de la Tunisie



La Tunisie a trois niveaux de culture. Il y a la Tunisie punique et romaine, la Tunisie paléochrétienne et la Tunisie arabo-musulmane.

Plus de mille ans avant l'ère chrétienne, les Phéniciens se mirent à établir de petits comptoirs sur les côtes nord-africaines. Et il est communément admis que c'est en 814 avant J.C. qu'ils fondèrent Carthage. Celle-ci, devenue puissance méditerranéenne, porta ombrage à Rome. Les hostilités se déclenchèrent en 264 avant J.C. et la dernière des trois guerres puniques se termina par la destruction de Carthage en 146 avant J.C.

Les territoires carthagoins qui devaient correspondre à la Tunisie actuelle furent annexés par les Romains et érigés en province romaine: l'Africa Vetus. Auguste, empereur, veilla à la résurrection de la prestigieuse Carthage qui redevint capitale d'une province romaine administrée par un proconsul. Cette province fournissait aux Romains de la laine, de l'huile et surtout du blé.

Les splendeurs de la Tunisie punique et romaine sont encore largement visibles sur les sites archéologiques et dans les salles des musées. Au Bardo, à Carthage, à Sousse, à El Jem, les musées présentent aux visi-

teurs les bijoux d'une civilisation plusieurs fois millénaire.

Ce sont les merveilleux bijoux et amulettes puniques découverts pour la plupart dans les tombes fouillées soit à Carthage même soit dans l'une ou l'autre des villes puniques de Tunisie. Les nécropoles du Cap-Bon sont particulièrement riches et abondantes. Pour rester avec les Carthagoins, il y a lieu, quand on a l'occasion de se rendre à quelque musée de Tunisie notamment à Carthage et au Bardo, de s'attarder devant les masques de terre cuite, visages grimaçants destinés sans doute à effrayer les forces du mal qui se trouvent ainsi neutralisées. Il y a aussi des masques en pâte de verre polychrome.

Dans les tombes puniques, on recueille entre autres choses, de la céramique et des figurines de terre cuite. Les sanctuaires fournissent aux musées riches collections de stèles qui, grâce à leur décor iconographique et épigraphique entretiennent de la religion carthaginoise. Dans ces mêmes musées, il y a les vestiges de la civilisation qui prospéra en Tunisie aux temps des Romains: sculptures, mosaïques et arts mineurs collaborèrent pour séduire le visiteur et lui parler de l'aventure des siècles romains. Il faut aller sur les sites pour découvrir ce

qu'ont légué les hommes qui avaient fait la grandeur de Carthage et sans se dissoudre, acceptés les bienfaits de la civilisation romaine.

Pour avoir été deux fois capitale, Carthage mérite une place de choix dans toute promenade archéologique. Là, nous avons les ports, les nécropoles, le tophet, ce fameux sanctuaire où les Carthagoins offraient des sacrifices humains. Mais très tôt, on eut recours au sacrifice de substitution. Le tophet était dédié au seigneur Baal Hamon et à la Dame Tanit. Le sol de Carthage a fourni de très nombreuses inscriptions qui entretiennent de la vie carthaginoise, des croyances, des institutions politiques, des arts et métiers. L'une des plus récentes inscriptions puniques parle de la topographie de la ville, de sa porte nouvelle, de ses corporations qui constituent le cœur battant de l'économie carthaginoise. On peut d'ailleurs visiter un quartier de la Carthage punique; il s'agit d'un petit îlot de maisons qui s'étaient accrochées au flanc de la colline dite de Byrsa, celle dont le sommet est couronné par le grand musée.

De l'époque romaine, la capitale africaine invite à visiter les thermes conçus et réalisés à l'époque antonine, situés sur la plage sans doute à l'emplacement du port où mouillaient les premières embarcations phéniciennes. On a voulu faire oeuvre grandiose; de dimensions colossales ces thermes s'étaient sur deux cents mètres de long avec un décor somptueux qui n'avait rien à envier aux monuments de la métropole impériale. Citons le théâtre construit sur la pente d'une colline face à la mer qui a conservé beaucoup de sa grandeur et n'a pas perdu tous ses gradins. Le dallage de l'orchestre de la Cavea est par endroits encore visible.

Mais la beauté des demeures privées ne le cédait en rien aux monuments municipaux. Sur la pente de la colline du théâtre, face à la mer, la villa dite de la Volière se distingue par la pureté de ses lignes et la magnificence de son décor. Une cour carrée entourée de portiques couverts à colonnades de marbre rose constitue l'élément principal de son plan. Les pièces s'ordonnent autour de cette cour dont le centre est occupé par un jardin octogonal. Ailleurs le sol est couvert d'une mosaïque représentant une volière où les oiseaux se mêlent aux feuillages. De cette villa, d'où nous avons une vue magnifique sur un fond de jade et d'émeraude, se détache le Bou Kornine, montagne sacrée où le Dieu Baal choisit d'établir sa demeure.

C'est par Carthage que le christianisme pénétra en Afrique avec les premières missions venues d'Orient ou de Rome, sans doute dès la fin du 1er siècle, peut-être même sous Néron avec les réfugiés romains fuyant la persécution de 64. C'est à partir d'Africa vetus que l'évangélisation alla progressant vers l'Ouest jusqu'en Mauritanie, et Carthage fut le centre radiant de ce christianisme africain.

Cité puissante et fortunée, saluée "muse céleste de l'Afrique", "splendissime Cartago", "rivale d'Alexandrie", "seconde Rome" elle sera le centre culturel de premier ordre où un Saint Augustin viendra à son tour en 362 s'initier dans les écoles aux grandes spéculations métaphysiques des philosophes. Héritière de la pensée grecque, l'élite intellectuelle de Carthage et à sa suite celle de toute la province élaborera une culture chrétienne originale et créatrice dès le 11e siècle, avec des martyrs, des saints, des penseurs, des docteurs et des pères d'audience universelle. C'est ainsi que Carthage fut la première, bien avant Rome, à mettre sur pied une littérature chrétienne en langue latine et cela avec éclat, avec un Tertullien qui ouvre la série des grands écrivains chrétiens latins.

Apologétique, exégèse, théologie, polémique, morale, discipline, les auteurs se suivent de génération en génération, qui feront autorité sur le monde chrétien d'Occident: Tertullien, Minucius Félix, Saint Cyprien, Arnobe, Lactance, Commodien... sans oublier Saint Augustin, le numide instruit à Carthage, le plus grand docteur de l'Eglise latine dont la pensée fut déterminante pour le christianisme d'Occident. Il faudrait aussi mentionner une littérature martyrologique, la plus originale et la plus authentique, vénérée et méditée dans tout l'Occident chrétien.

Source de prestige dans l'antique monde chrétien, l'incidence de cette paléo-chrétienté sur le christianisme d'Occident lui confère une universalité qui dépasse le cadre de l'histoire de la Tunisie. Associant données historiques et littéraires aux documents monumentaux et muséographiques, cette paléo-chrétienté présente un aspect culturel accompli; elle se fonde sur des structures historiques et archéologiques exprimant ainsi la vision complète d'un fait de civilisation. Son étude se situe donc à deux niveaux: celui des textes et celui de l'archéologie: étude des monuments, des objets, et du décor, tout particulièrement

de la mosaïque. C'est ici qu'il faut mettre l'accent sur l'importance des mosaïques funéraires paléo-chrétiennes de Tunisie.

Il s'agit d'un décor qui recouvrait les tombes, associant à l'épitaque l'expression symbolique de l'acte de foi et de la confiance du défunt. Ces mosaïques sont typiques de l'Afrique romaine, elles constituent même l'essentiel de l'art paléo-chrétien de cette contrée parvenu jusqu'à nous. Cela tient à leur nombre, à l'importance de leur décor ainsi qu'au large éventail de leur distribution géographique à travers la Tunisie. Découvertes dans les églises et les cimetières paléo-chrétiens des antiques cités du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest du pays, elles sont aujourd'hui groupées dans les musées de Sfax, Sousse, Enfidaville, Carthage, Tunis.

Ces mosaïques y couvrent les parois de salles entières, témoignant de l'extraordinaire développement de ce mode de sépulture dans le monde chrétien d'Africa vetus depuis la fin du IVe siècle jusqu'à la conquête arabe au moins.

Les hommes épris d'art et d'histoire découvrent, chaque jour d'avantage, que le pays de Carthage est aussi celui de Kairouan, de Tunis, de Mahdia... Le voyage révèle à leurs yeux surpris et émerveillés ces trésors artistiques de ces grandes cités de la Tunisie musulmane. Dans le dédale accueillant de leurs ruelles, ce sont douze siècles d'histoire et de spiritualité, de goût et d'art de vivre, de recherche et d'étonnantes découvertes artistiques. Douze siècles que racontent la pierre et le marbre, le bois et le stuc, ... et tous les matériaux dans lesquels s'est exprimé le génie des architectes et des artistes tunisiens.

Aux temps héroïques de la conquête et de la construction de l'Etat musulman nouveau, a correspondu un art remarquable de puissance et de sobriété. Il s'est exprimé dans les nombreuses forteresses à caractère monacal (les Ribats)

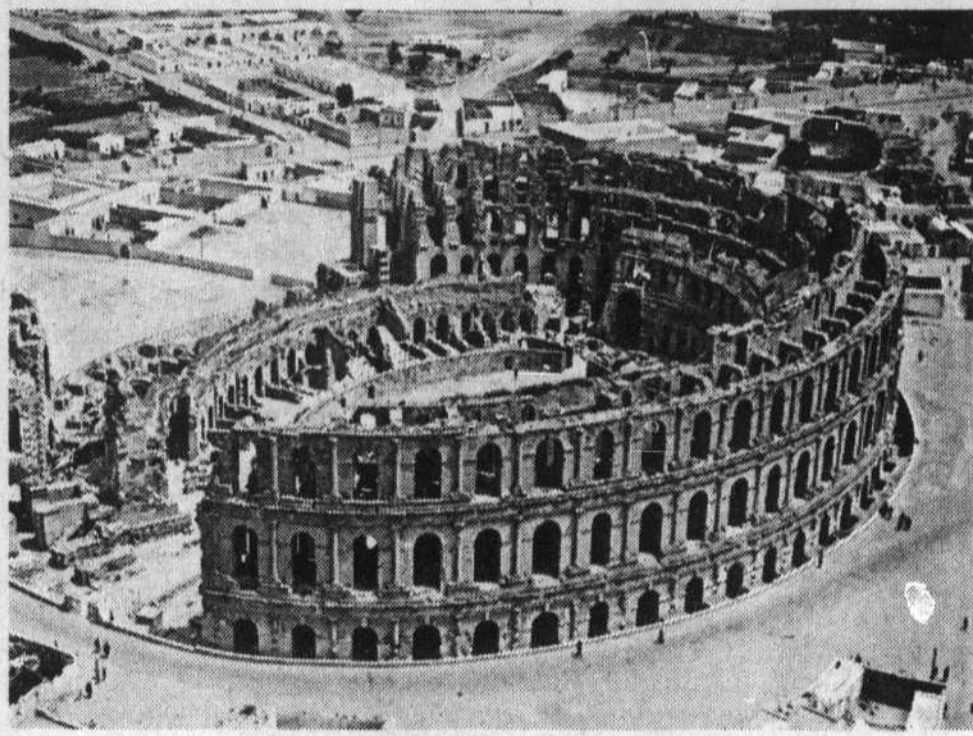
qui ponctuent la côte orientale de leurs hautes murailles. Mais cet art atteint la plénitude dans la grande mosquée de Kairouan (IXe siècle) chef d'oeuvre de tous les temps et haut lieu de la spiritualité islamique.

Les autres villes tunisiennes se mirent alors à l'école de Kairouan et l'esprit de la véritable mosquée imprégna les innombrables constructions religieuses de cette époque heureuse qui a connu dans tous les domaines de l'art un grand essor. Le musée national du Bardo abrite de précieuses collections de verres, de cuirs, de céramiques... des périodes Aghlabide et Fatimide.

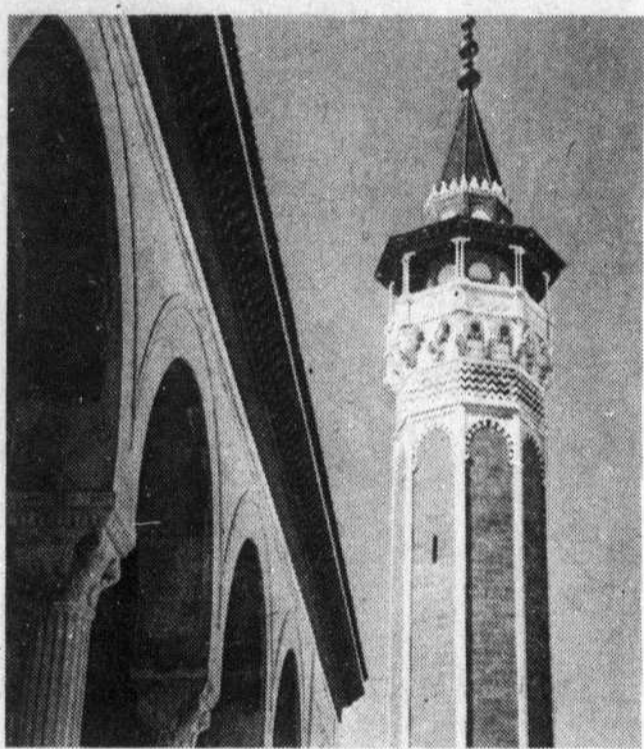
Après la crise du XIe - XIIIe siècles une nouvelle aventure esthétique commence pour la Tunisie. Le pays ne regarde plus tellement vers l'Orient et il est maintenant partie intégrante de l'Occident arabo-musulman, de cet Occident qui comprend l'Andalousie et son immense expérience artistique. Hommes de lettres, artistes et artisans... affluent d'Espagne et jouent un rôle capital dans l'essor remarquable que connaît la Tunisie des Haisides.

A partir du XVIe siècle la Tunisie devenue ottomane entre en contact avec l'une des civilisations les plus brillantes de la Méditerranée. L'art turc introduit alors une dimension nouvelle qui prend, avec le temps et en se mêlant à d'autres courants artistiques notamment à l'influence italienne, une allure de plus en plus baroque.

Les trois derniers siècles ont donné leur visage définitif aux vieilles cités de la Tunisie arabo-musulmane. Au XVIIe et au XVIIIe siècles notamment, une prospérité certaine aide à cet épanouissement. Les nombreuses mosquées hanéfites avec leurs minarets octogonaux, les medersas avec leurs portiques en marbre blanc et noir, les multiples demeures bourgeoises dont les portes cloutées constituent l'une des plus belles parures de la Médina, les grands palais qui parsèment les jardins d'orangers de la ban-



Ci-dessus: El Jem. Cet amphithéâtre (début du 3e s.) est l'un des plus vastes et des mieux conservés de l'Empire romain.



Ci-contre: Le minaret octogonal propre au rite hanéfite, qui était celui des turcs, se distingue du minaret malékite de forme carrée.

lieu de Tunis... sont de cette époque.

De cette époque aussi date l'extraordinaire expansion des souks de la capitale avec une production d'artisanat des plus variées et des plus abondantes.



Dalle tombale paléochrétienne-représentant un orant.

VISITEZ L'EUROPE, LA MARTINIQUE OU LA GUADELOUPE EN AUTOMOBILE
VENTES ET LOCATIONS TT (Achat-Rachat)

Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible
UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE
TOUTES MARQUES EUROPÉENNES
(Représentant officiel des Grandes Marques)
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.
et **EUROPCARS**

Location de tous types de véhicules
Le plus important réseau de location d'automobiles en

EUROPE - MARTINIQUE - GUADELOUPE
Demandez notre catalogue **EUROP AUTO**
AIR FRANCE - EUROP AUTO

5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

DU 19 DECEMBRE AU 1er JANVIER NOËL 74 AUX ANTILLES-FRANÇAISES

● **MARTINIQUE:** (Tarif par pers. en ch. double)
HÔTEL LATITUDE: (2 SEM.) \$659.00
(Prix comprenant pot. déj. et souper)
HÔTEL MÉRIDIEN: (2 SEM.) \$699.00
(Prix comprenant ch. standard souv.)

● **GUADELOUPE:** (Tarif par pers. en ch. double)
HÔTEL MONTAUBAN: (2 SEM.) \$623.00
(Prix comprenant pot. déj. am)
HÔTEL MÉRIDIEN: (2 SEM.) \$694.00
(Prix comprenant ch. standard souv.)

LE TARIF AÉRIEN EST COMPRIS DANS CES PRIX PLACES TRÈS LIMITÉES

Pour réservations: **VOYAGES Interglobe** LTÉE
811 est. ave. LAURIER, (Métro Laurier) T.M.: 274-1877-4308

Les Etats-Uniques c'est aussi Hawaii

Hawaii, c'est l'as de coeur, votre as de soleil. Laissez Air Canada et Western Airlines vous conduire au pays de la paix retrouvée, sous le ciel du temps perdu: la mer profonde roulant ses vagues translucides... les cocotiers chargés s'inclinant vers le sol... l'air encore chaud des parfums de l'aventure... les hôtels magnifiques serti dans l'émeraude de la nature en liesse...

Air Canada et Western Airlines vous proposent trois circuits extraordinaires: deux merveilleuses semaines, 14 jours et 13 nuits, tarif aérien compris*.

1 **IT-GH-416T: de \$529 à \$644 par personne (à raison de 2 personnes par chambre).** Avantages compris: • Transport aérien, aller-retour, classe économique. • Réception et cocktail Aloha. • Visite d'une demi-journée d'Honolulu. • 13 nuits à Waikiki dans un hôtel de classe. 2 **IT-GH-867F: de \$653 à \$747 par personne (à raison de 2 personnes par chambre).** Avantages compris: • Transport aérien, aller-retour, classe économique. • Réception et cocktail Aloha. • Visites de Pearl Harbour à Honolulu, de la Valley et Lahaina à Maui, de Waimea Canyon à Kauai, et des Volcans Hilo à Hawaii. • Séjour de 7 nuits à Waikiki et de 6 nuits à Maui, Kauai ou Kona. 3 **IT-GH-869T: de \$694 à \$771 par personne (à raison de 2 personnes par chambre).** Avantages compris: • Transport aérien, aller-retour, classe économique. • Réception et cocktail Aloha. • Visites d'une demi-journée de Honolulu, de la Valley et Lahaina à Maui, des Volcans Hilo à Hawaii. • Séjour de 7 nuits à Waikiki, de 3 nuits à Maui et de 3 nuits à Kona.

*Tous ces circuits comprennent le rituel du lei à l'arrivée, les transferts entre les aéroports et les hôtels, la manutention des bagages à l'aéroport et à l'hôtel ainsi qu'un sac de plage pour les dames et un porte-vêtements pour les messieurs. Pour plus de détails, voyez votre ami l'agent de voyage ou Air Canada.

Tarifs à partir de Montréal

Western Airlines

Ony va? Ony va!

Veillez m'envoyer le "guide-vacances gratuit Hawaii" -
Nom
Adresse
Ville Code postal
est mon agent de voyage.
Adressez à: le guide-vacances Hawaii
Air Canada, case postale 596, Montréal, Québec H3C 2T7 W-MD

AIR CANADA

Voyage en Allemagne

par URGEL LEFEBVRE

Wiesbaden, une vieille dame au tapis vert

— Venez voir la vieille dame qui joue à la roulette. Elle doit avoir 80 ou même 90 ans. Je l'ai aperçue soudain et je n'en crois pas mes yeux. Elle porte un manteau de tweed gris à col de renard argenté et, entourant à la fois ce col et une sorte de gros beret noir, un foulard de laine noué sous un menton fuyant. Il ne fait pourtant pas froid dans la salle de jeux du casino du Kurhaus, même si la pluie est tombée toute la journée, au grand désarroi des vigneron du Rheingau qui voient approcher les vendanges.

— C'est la troisième fois que je viens ici depuis six mois, poursuit mon guide, et la deuxième fois que je la vois.

Je la regarde de nouveau et je trouve qu'elle va très bien dans le décor, car elle lui ajoute quelque chose de romanesque. Elle a le visage tout plissé, les mains décharnées et les yeux rivés sur le tapis vert. Parfois elle discute avec les croupiers qui, quatre fois de suite, passent devant elle de petites piles de jetons avec

leur rateau. Car elle gagne la vieille dame, comme dans le roman.

Pour entrer dans cette belle salle à coupole ovale d'où pendent des lustres de cristal, j'ai dû faire un saut à l'hôtel Nassauer Hof, de l'autre côté de la Wilhelmstrasse, en longeant les Brunnenkolonnaden, pour remplacer mon pull à col roulé par une chemise et une cravate. Dans une brochure sur Wiesbaden, on dit que Dostoïevski risquait le grand jeu dans l'atmosphère élégante de cette salle de casino où de belles colonnes de marbre rouge soutiennent un étroit balcon courant des quatre côtés de la pièce carrée. Ce balcon est orné d'une frise dorée à motifs de griffons adossés à une colonne et faisant face à une lyre. On dirait un temple grec dédié au dieu Argente.

Nous quittons le casino. Je serre la main à M. Fromm que je ne reverrai pas et je regagne ma chambre d'hôtel fort satisfait de mon bref séjour dans la capitale de la Hesse et le Rhein-

gan.

J'ai oublié le contretemps qui s'est produit à mon arrivée à Francfort-sur-le-Main par DC-9 d'Air Canada, via Toronto. La personne qui devait m'accueillir n'était pas là, croyant que j'arriverais plus tard dans la matinée. Un appel téléphonique et tout est rentré dans l'ordre. Peu après, je prenais le train pour Wiesbaden et j'allais m'installer pour deux nuits au Nassauer Hof, un "Leading Hotel" plein de charme. Dans un seau à glace une bouteille de vin mousseux du Rheingau m'attendait. Je la fis ouvrir par M. Fromm qui vint me souhaiter la bienvenue et me remettre un billet de loge pour l'opéra Falstaff de Giuseppe Verdi joué ce soir-là au Grosses Haus des colonnades. J'avais eu le temps de prendre un peu de repos et je pris le temps d'aller au Grill Pavillon de l'hôtel manger une grosse saucisse fumée et de la choucroute arrosées de bière mousseuse avant de me rendre à l'opéra.

Déjà, en voyant dans le foyer de cet Opéra de style baroque la société de Wiesbaden gravie le grand escalier à rampe de leurs rouge et tenue par des cygnes de cuivre jaune, j'avais eu la sensation d'effectuer un recul dans le temps, de vivre à la Belle Époque. Les fresques du plafond vouté pouvaient représenter "La flûte enchantée" de Mozart.

Et quand, après la représentation et suivant le conseil de M. Fromm, ancien officier de l'armée allemande, je me suis rendu au Zum Paulaner manger une grosse saucisse et de la salade de pommes de terre, entre deux verres de bière mousseuse, je me suis cru dans un petit pavillon de chasse d'une époque tout aussi lointaine. Partout des trophées et autres objets chers aux veneurs, ainsi que de beaux ustensiles en cuivre rouge, des oiseaux empaillés, dont un titras, des photos encadrées, des sculptures en bois rubiconds trinquant joyalement. L'endroit était rempli; il y avait même des clients dans la mezzanine au-dessus du comptoir... et près de celui-ci, un type comme on en voit partout dans le monde, qui paraît à tout venant dans l'espoir de se faire payer une bière.

Donc je n'ai pas été surpris outre mesure de pouvoir dormir comme un loir dans un grand lit confortable et sous un édredon véritable, c'est-à-dire rempli de duvet d'eider et tenant chaud tout en étant très léger. J'étais encore dans cet lit le lendemain de mon arrivée à Wilsbaden quand le directeur de l'office régional de tourisme me tira de mon sommeil en me disant: "Il est 10:05 je vous attends tel que convenu dans le hall de l'hôtel".

— Je suis à vous dans cinq ou dix minutes.

— Dans cinq minutes!

Ce n'est pas un ordre, mais un rappel à la ponctualité, politesse des rois. Et nous voici par-

tis pour un tour de ville dans une petite Volks. D'abord la Wilhelmstrasse que mon guide compare aux Champs Élysées. (M. Fromm compare bien le Grosses Haus à l'Opéra de Paris). Puis la forêt qui entoure Wiesbaden de toutes parts, la compagne même comme des voies respiratoires. Le temps est à la pluie, les verts sont d'autant plus vifs et l'air pur et souhait.

La petite voiture grimpe. De part et d'autre se dressent des villas cossues. Soudain un étrange viaduc apparaît dans la montagne municipale. Le guide m'explique que deux petits trains y circulent en sens inverse: celui qui descend faisant remonter l'autre par son poids accru d'une charge d'eau. Chaque train est alternativement listé et délesté de son poids d'eau. Ce chemin de fer de 450 mètres a été construit en 1888 et la durée du trajet est de 3 minutes et demie. Quant à la montagne municipale elle a 245 mètres d'altitude. On y cultive la vigne pour le vin des cérémonies officielles. Une petite chapelle russe orthodoxe, de style byzantin la domine de son clocher aux bulbes dorés. Construite en 1855 cette chapelle est le monument funéraire d'une jeune duchesse de Nassau, Elisabeth, qui y repose dans un sarcophage surmonté d'un gisant de marbre.

La forêt, surtout mixte, avec des chemins entretenus menant au centre-ville, couvre un quart de l'ensemble urbain de Wiesbaden. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver en pleine forêt un orphelinat avec terrain de jeux, ainsi qu'une piscine publique portant le nom de Opelbad.

Chemin faisant mon guide me fait remarquer les noms des rues. Ici les rues portent des noms de musiciens, là des noms de peintures, plus loin des noms de savants ou de politiciens, etc. — Ici, la Qiesbad de demain, me dit le guide en me montrant un vaste chantier de construction. C'est le nouveau

spa qui sera ouvert en 1976 avec piscine intérieure et extérieure tout à la fois. L'eau y sera à 28 degrés Centigrade.

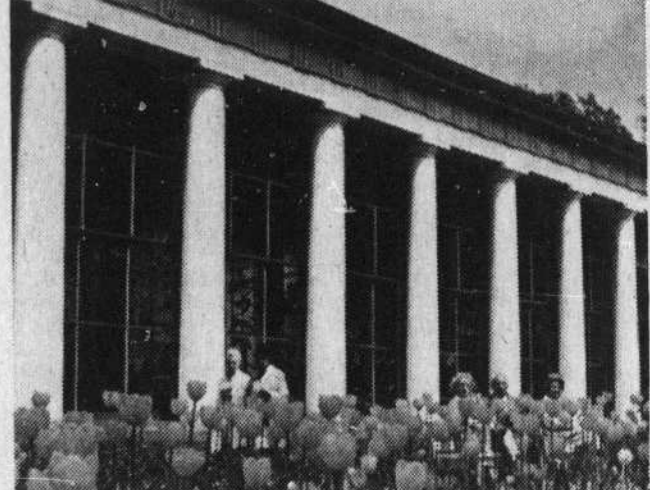
Les 27 sources d'eaux minérales que possède Wiesbaden ont longtemps fait sa renommée mais il y a eu déclin. Maintenant les lois sociales permettent aux compagnies d'assurance-santé de défrayer les eaux quand elles sont prescrites par un médecin. D'où l'expansion que prennent les sources thermales.

Wiesbaden veille en outre à conserver son apparence d'une autre époque et à préserver ses vieux bâtiments de la démolition. Le guide me montre des édifices restaurés. Il me fait ensuite admirer, et cela sans peine, le bel exemple que forment autour d'une zone réservée aux piétons la Rathaus de 1887, l'église protestante en faux gothique construite en 1862, le vieux hôtel de ville de 1610, la fontaine à lion d'or de 1536, le palais ducal de 1841 où siège maintenant le parlement de la Hesse. Le marché aux légumes et aux fleurs qui voisine cet ensemble ne le dépare aucunement.

Notre tour de ville se termine à la fausse porte romaine construite en 1903 sur les ruines d'un mur datant de 300 ans après J.C.

Wiesbaden est la capitale de la Hesse, et sa population se monte à 260.000 habitants. En l'an 122, ce n'était qu'une colonie appelée. Aquae Mattiacorum, c'est-à-dire: les eaux de Mattiacum, un établissement germanique au bord du Rhin, en face de ce qu'est aujourd'hui Mayence.

Trois périodes importantes marquent le développement de Wiesbaden: l'époque romaine; l'époque des comtes de Nassau au cours du 17^{me} et du 18^{me} siècle jusqu'à l'année 1866, alors que le duché de Nassau fut incorporé à la Prusse; et enfin la seconde moitié du 19^{me} et le début du 20^{me} siècle jusqu'à la première guerre mondiale.



La station thermale demeure un élément essentiel pour Wiesbaden. Dans les Brunnenkolonnaden, on distribue l'eau de la source bouillante.

La réputation de Wiesbaden se fonde spécialement sur ses eaux minérales: 27 sources dont la température va jusqu'à 67°C. et qui servent depuis l'époque romaine pour guérir du rhumatisme et des catarrhes des voies respiratoires. Quelques hôtels possèdent même leur propre source pour traitement balnéo-thérapeutique à l'hôtel même.

Dans la seconde moitié du 19^{me} siècle, Wiesbaden fut connue comme une "ville de cure mondiale" ("Weltkurstadt"). Elle arriva au point culminant de sa prospérité au tournant du siècle. Les retraités, les officiers et surtout les nobles passaient leurs vacances à Wiesbaden. Ils prenaient les eaux, assistaient à des concerts, allaient au théâtre et se promenaient parmi les "élégants du monde". Wiesbaden était en vogue. Il y avait aussi le festival de mai, créé par l'empereur Guillaume II en 1896. Aujourd'hui encore opéra, théâtre et concerts attirent toujours chaque année nombre de visiteurs.

Après la guerre, en 1918, l'affluence des visiteurs cessa tout à coup. Plus que 30% de la ville

avait été démolie. Peu à peu Wiesbaden travailla à sa reconstruction, mais sa structure économique a bien changé. Ce n'est plus notamment "la cure" qui est la source principale de revenu comme dans le passé. Une salle d'exposition a été construite en 1957. Elle a 15.000 m² de surface et peut contenir 4000 personnes.

Chaque année plus que 700 congrès, sessions et foires ont lieu dans la "Rhein-Main-Halle".

Mais le centre culturel et social de la ville est toujours le "Kurhaus" qui fut édifié en 1907 par l'empereur Guillaume II. La maison est entourée d'un grand parc. La grande salle peut contenir 1400 personnes. Elle est utilisée pour des concerts, des congrès, des grands bals et des réunions. Dans la même maison il y a le "casino" de Wiesbaden avec ses salles de grand jeu et du petit jeu. Ce casino existe depuis l'année 1771. Après une période de fermeture de 1872 à 1948, la roulette s'est remise à tourner. Wiesbaden jouit d'un merveilleux climat et d'environnements splendides.

L'île joyeuse

Vous rêvez du rhum des Caraïbes, pourquoi pas l'akavit de Scandinavie?

par LOUIS-MARTIN TARD

Notre voyage d'hiver a été longuement pensé. Loin des neiges laurentiennes, il vous conduira dans les merveilleux archipels des Caraïbes; la Guadeloupe sans doute où vous serez guetté par la surprise dans la tiédeur de l'alizé et le bruissement des palmes; la Martinique vous tente, plus voluptueuse encore dans sa simplicité créole; à la Barbade où les longues plages à l'orée des champs de cannes ou au pied des falaises sont battues par des lames d'eau brutales et chaudes; dans un éclair les poissons volants sortent de la vague, voletent au-dessus de l'écume crémeuse et aveuglés par le pur soleil retournent dans leur élément. Partirez-vous vers San Juan l'espagnole, vers la Jamaïque et ses mystères? D'autres noms scintillent en votre mémoire: Marie-Galante, Sainte-Lucie, Les Grenadines, Tobago, les Saintes, La Désirade, les Iles Vierges.

Vous êtes déjà habitué par l'esprit des Antilles, par l'arôme du rhum acidulé de citron vert et rehaussé de cannelle et de vanille, par les rythmes des maracas et des steel-band, le rythme lancinant de la biguine nocturne, du mambo, le souffle tiède de la nuit, le rire des femmes, le désir des hommes, le goût des plats nouveaux où le piment des îles, les épices apportent leur touche. Voici les langoustes, les fruits tropicaux, les fleurs inconnues et odorantes et sur les tables et au mar-

ché le sourire de ceux qui vous les proposent, femmes et hommes noirs vêtus de cotonnades colorées.

Et soudain, tout se voile, tout disparaît; vous venez, en ce début de mois d'octobre, de téléphoner à votre compagnie d'aviation, à votre agent de voyage: tous les avions pour les dates que vous projetez sont pleins, tous les hôtels qu'on vous a indiqués affichent complet; on vous propose une place douteuse sur une longue liste d'attente, assez pour rêver au repas que vous ferez au Foyal de Fort-de-France, le meilleur restaurant des Antilles, pour imaginer le séjour au Club Méditerranée, pour vivre d'avance la croisière en voilier au départ de Bridgetown ou le merveilleux réveillon à Gosier. Mais partirez-vous jamais cet hiver vers les eaux tropicales? Vous n'êtes ni le président Ford ni Giscard d'Estaing pour décider soudain un tel séjour et être sûr de vous retrouver au rendez-vous des îles.

Si les quatorze soleils ne sont pas sûrs, un conseil, faites ce qu'il m'est arrivé de faire. Oubliez carrément la tiédeur des mers couleur de jade, annulez la réservation incertaine et demandez votre billet pour Copenhague. C'est direct de Montréal. Apprétez-vous à foncer dans un hiver inconnu et plein de surprises, celui de la Scandinavie.

Ne craignez pas une Europe

glaciale et scintillante. L'île où se trouve Copenhague est baignée mystérieusement par une langue du Gulf Stream. On y trouve à Noël le climat de New York. Et là, vous serez vite convaincu que la joie de vivre qui a déserté le continent européen, a déserté Londres, Paris et Rome, s'est réfugiée dans la capitale danoise. Vous descendez de l'avion d'Air Canada, vous voici au cœur de la cité dans un hôtel confortable, quelques pas dans la rue et déjà vous percevez la prodigieuse vie nocturne, les cafés, les pâtisseries, les restaurants vous étonnent par leur singulière gastronomie; les cinémas, les salles de danse et de spectacles vous proposent des plaisirs nouveaux jusqu'aux aurores. Le grand remous pornographique est terminé; en cette vieille terre puritaine, il n'a laissé qu'une saine et franche liberté qui a donné au peuple danois le goût de s'amuser sans arrière-pensée. Même les prestigieux concerts symphoniques et les spectacles d'opéra y ont gagné. C'est la ville d'Europe où les contacts humains sont les plus faciles.

Dans le jour, l'étonnante ville de Copenhague, parée de sa tenue de Noël est aimable aux promeneurs; vitrines admirables et vendeurs ambulants, marchandes de fleurs et de décoration, musiciens des rues offrent un passionnant dépassement. Pour les amateurs, les galeries d'art, les musées, les monuments anciens — la ville, avoue plus de 800 ans — assurent des escalas calmes et bien chauffées à moins que l'on ne préfère les grands parcs romantiques aux maronniers et aux conifères couverts de neige. Autour de la ville, les ports de pêche posés sur le miroir glauque de la mer Baltique, les calmes campagnes aux maisons si propres permettent d'inattendues excursions avec arrêt dans des auberges où l'on sait préparer des goûters inoubliables.

La vie au Danemark n'est pas plus chère que dans les îles antillaises; si l'on n'y trouve pas tous les attraits des plages brûlantes de soleil, on découvre les plaisirs retrouvés du magasinage: la rue "Strøjet" a un mille de long, elle est interdite aux voitures et dans ses centaines de magasins on acquiert des merveilles introuvables ailleurs: textures, formes, couleurs, ingéniosité et beauté d'un artisanat qui maîtrise depuis des siècles l'acier, la céramique, le bois le verre, les textiles et les modèles de façon toujours renouvelée.

Copenhague, en sa terre entourée d'eau de Sjaelland, c'est finalement l'île fortunée pour d'autres vacances d'hiver. Les grands vikings de bronze qui jouent éternellement du cor sur la place de l'hôtel de ville, la statue du vieux bonhomme Andersen, les très vivantes marchandes de poissons installées au bord des canaux, les patrons de brasseries, les militaires en tenue rouge qui montent la garde aux portes du palais royal d'Amalienborg, les jolies filles, tout cela vous attend.

Vous rêvez de rhum caraïbe? L'akavit scandinave a aussi ses charmes.

Les Etats-Uniques c'est la Califoppie

Et la Californie, c'est trois as à la fois! L'as de pique, c'est Las Vegas, la ville de la "dérision". L'as de trèfle, c'est le golf et les centaines de parcours, tous plus magnifiques les uns que les autres, une vraie Golfiesta! Enfin, l'as de carreau, c'est l'occasion rêvée de faire des visites touristiques dans une des plus belles régions de l'Amérique. Chacun de ces circuits constitue un atout de vacances-plaisirs. Ainsi, vous êtes assuré de toujours jouer chanceux.

1 GOLFIESTA: IT4-CAP-G211/215. 9 jours et 8 nuits \$193 (US) par personne.* Avantages compris: • Hôtels de première catégorie (Castaways Hotel de Las Vegas, Quality Inn de Los Angeles, International Hotel de Palm Springs, Master Hosts Inn de San Diego). • 2 petits déjeuners à l'américaine au Master Hosts Inn. • Voiture Hertz, Pinto, pendant 9 jours, millage illimité (essence en sus). • Privilèges "Funfiesta" ou "Golfiesta" à San Diego. **2 LAS VEGAS: IT4-CAP-LV21 à LV29.** 3 jours et 2 nuits de \$32 (US) à \$70 (US). Avantages compris: • Séjour dans des hôtels de première catégorie comme le Castaways Hotel, le Landmark Hotel, le Frontier Hotel, le Desert Inn, le Sahara Hotel, le Mint Hotel ou le Circus Circus. • Les casinos. • les spectacles, les terrains de golf et les visites touristiques. **3 SAN FRANCISCO ET LOS ANGELES: IT-CALFD-100.** LA CALIFORNIE À LA FAÇON DE AVIS ET HOLIDAY INN, 7 jours et 6 nuits à compter de \$101.50 par personne.* Avantages compris: • 6 nuits à l'un ou l'autre des 33 hôtels Holiday Inn. • Voiture Avis climatisée, pendant 7 jours, millage illimité (essence en sus). *Par personne, calculé à raison de 2 personnes par chambre. Pour plus de détails, voyez votre ami l'agent de voyage ou Air Canada.

Tarifs à partir de Montréal

Ony va? Ony va!

Veillez m'envoyer le guide-vacances gratuit les "Etats-Uniques" M-3199F

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Code postal.....

..... est mon agent de voyage.

Adresse à: le guide-vacances Etats-Uniques
Air Canada, case postale 598, Montréal, Québec H3C 2T7.

AIR CANADA

LE MONDE VOUS INVITE... VIA HONE

EXTRÊME-ORIENT

du 7 novembre au 1er décembre

Une semaine au JAPON: Tokyo et Nôbo — le bouddha de Kamakura — le mont Fuji à Hakone — 130 des parcs à Tokyo — Kyoto et Nara.

HONG KONG — sa baie étincelante aux mille lanternes et le shopping toujours aussi attrayant.

BALI — l'île verdoyante d'Indonésie, mystère des déesses égarées.

SINGAPOUR — à la limite de l'Orient et de l'Occident.

BANGKOK — Pagodes, temples, palais scintillant sous le soleil.

MANILLE — le charme fleurissant de la Perle des Philippines.

HONOLULU — étape de repos et de détente avant le retour à Vancouver et Montréal.

Toutes ces merveilles en 24 jours pour \$2,180

AMÉRIQUE CENTRALE

HIVER: du 1er au 15 février 1975

Accompagné Montréal

EL SALVADOR — San Salvador et la côte du Pacifique

GUATEMALA — Guatemala City, Antigua et les lacs Atitlan

HONDURAS — Copan, Tegucigalpa, San Pedro Sula, et à Copan: les ruines de premier Empire Maya

Départ via Houston — Retour via Miami

15 jours — 4 pays \$975 (environ)

LES VOYAGES

hone

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B6

Au métro à notre porte — Station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 9 h 30 à 18 h

le jeudi jusqu'à 21 h — samedi de 9 h 30 à 13 h.